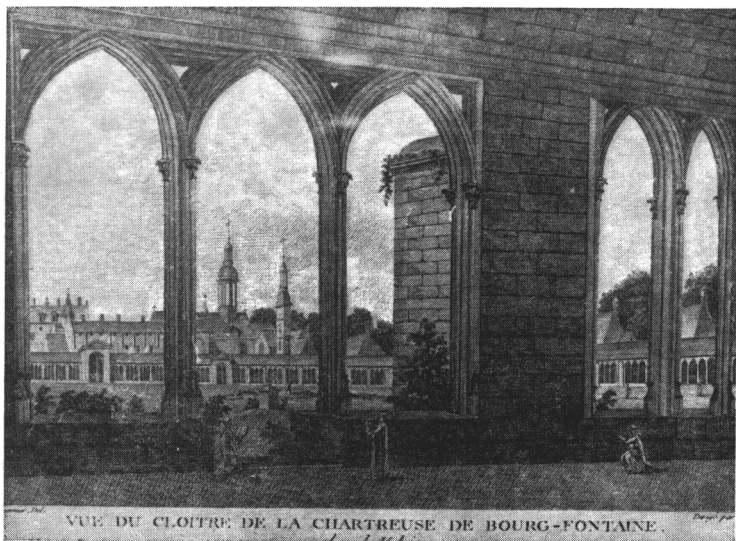


FÉDÉRATION
DES
SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DE L'AISNE

MÉMOIRES

TOME XIII

1967



Le Cloître de la Chartreuse de Bourgfontaine
par Tavernier - 1789

FÉDÉRATION
DES
SOCIÉTÉS D'HISTOIRE
ET D'ARCHÉOLOGIE
DE L'AISNE

MÉMOIRES

TOME XIII

1967



Ets A. BATICLE
Imprimerie
Chauny (Aisne)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
<i>Compte rendu du 11^e Congrès à Villers-Cotterêts le 10 Septembre 1967</i>	3
<i>Société historique et archéologique de Château-Thierry :</i>	
— Portraits de deux mécènes régionaux : Jules Maciet et Étienne Moreau-Nélaton, par M. le Docteur Aman-Jean	8
— Procès-verbaux des séances de 1966	32
<i>Société historique de Haute-Picardie :</i>	
— Les Capitales des Rois et Empereurs Carolingiens principalement dans l'Aisne, l'Oise et la Champagne, par G. Dumas	45
— La Cathédrale Carolingienne de l'Évêque de Laon Gerfrid, par S. Martinet	70
— Documents français non littéraires du Laonnois au XIII ^e siècle, par F. Ollivier	83
— L'Abbaye de Vauclair et le Prieuré Saint-Erme, par A. Dimier	98
<i>Société académique de Saint-Quentin :</i>	
— Compte rendu des séances	103
— A Roupy, en 1803, Jacques Arpin installe la 1 ^{re} Filature de Coton du Département de l'Aisne, par Th. Collart	113
<i>Société historique et scientifique de Soissons :</i>	
— La Justice de Paix de Bazoches, par R. Haution . .	122
<i>Société archéologique de Vervins et de la Thiérache :</i>	
— En 1791, la fuite de la famille royale, par R. Josse.	138
— La Papeterie de La Tortue et les noms qui l'entourèrent, par Ch. Duchêne	141
<i>Société historique régionale de Villers-Cotterêts :</i>	
— Philippe VI de Valois et la Chartreuse de Bourgfontaine où son cœur fut déposé, par A. Moreau-Néret	149
— Les Registres de Sépulture de la Chartreuse de Bourgfontaine, par A. Moreau-Néret	164
— Le P. Teilhard de Chardin et les combats de la Forêt de Villers-Cotterêts, par C. Vivant	168
— Activités de la Société en 1966	172

BUREAU
DE LA FÉDÉRATION
pour l'année 1967

Président : M. MOREAU-NERET, Président de la Société
Historique Régionale de Villers-Cotterêts.

Vice-Présidents : M. COLLART, Vice-Président de la Société
Académique de Saint-Quentin.

M. ANCIEN, Président de la Société Histo-
rique et Scientifique de Soissons.

Membres : M. DERUELLE, Président de la Société Historique
et Archéologique de Château-Thierry.

M. CANONNE, Président de la Société Historique
et Archéologique de Vervins.

M. TROCHON de LORIERE, Président de la So-
ciété Historique et Académique de Haute-
Picardie.

Secrétaire Général-Trésorier : M. DUMAS.



Les publications de la Fédération sont subventionnées par le
Département de l'Aisne et la Chambre de Commerce et
d'Industrie de Saint-Quentin et de l'Aisne.

XI^e Congrès
des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie
de l'Aisne
tenu à Villers-Cotterêts

10 SEPTEMBRE 1967

Le Congrès des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne s'est tenu cette année à Villers-Cotterêts, dans la salle du Château nouvellement aménagée pour les conférences et projections, que la Direction de la Maison de Retraite avait aimablement mise à notre disposition, ce dont nous remercions particulièrement M. Wahlin.

M. Perreau-Pradier, Préfet de l'Aisne, nous a fait le grand honneur de consacrer toute sa matinée à notre réunion ; sa présence, celle de M. Cuin, Sous-Préfet de Soissons, et de Mme Cuin, celle de M. Baur, Maire de Villers-Cotterêts, Conseiller général, et de Mme Baur, celle enfin de nombreuses personnalités nous ont fait d'autant plaisir que nous avons pu constater ainsi l'intérêt que l'on veut bien accorder à nos travaux.

Aux membres des Sociétés de la Fédération, Sociétés de Château-Thierry, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Vervins et Villers-Cotterêts, s'étaient joints un certain nombre d'éminents représentants des Sociétés historiques voisines et amies, de Compiègne, Senlis, Meaux et Reims, ainsi que le Président de l'Académie Berrichonne.

Aussi, dans son allocution d'accueil, M. A. Moreau-Néret, Président de la Fédération, devait-il remercier tous ceux qui participent ainsi aux travaux de la Fédération et vont permettre en 1968 la réalisation de nouvelles expositions et manifestations.

*
**

M. Agache, Directeur de la Circonscription des Antiquités préhistoriques du Nord et de la Picardie, fit un exposé remarquable sur l'archéologie aérienne. Il montra, à l'aide de diapositives, le développement de ce mode de prospection et les résultats que l'on peut en attendre. L'auditoire fut d'autant plus intéressé par ce moyen de redécouvrir le passé, que les problèmes évoqués concernent non seulement l'archéologie mais également les cultures et les évolutions économiques. Chacun put ainsi se rendre compte de l'importance des prospections déjà réalisées et des fouilles qui de ce fait pourraient être entreprises.

Mme Martinet, de la Société de Laon, évoqua l'Abbaye royale de Saint-Jean de Laon du VIII^e au XII^e siècle, l'Impératrice et les Reines de France qui y vécurent. La grande érudition de Mme Martinet nous permit ainsi de revivre en partie cette période carolingienne où Laon jouait un si grand rôle. Un des plus célèbres psautiers de l'abbaye, dit psautier de Sainte Salaberge, que l'on croyait détruit a été retrouvé récemment à Berlin-Est et, grâce aux démarches de Mme Martinet, des diapositives ont permis aux Membres du Congrès d'apprécier ses enluminures. Cette communication ne pouvait que nous confirmer tous dans le désir de voir créer à Laon, grâce à l'appui de l'Académie d'Amiens, un Centre d'études médiévales et particulièrement d'études carolingiennes.

M. Moreau-Néret nous prépara ensuite à la visite de la Chartreuse de Bourgfontaine qui devait avoir lieu l'après-midi. Il nous montra les raisons particulières pour lesquelles Philippe VI de Valois voulut que son cœur y soit déposé, en souvenir de son père Charles de Valois et des conditions dans lesquelles cette Chartreuse avait été fondée — en raison aussi des fréquents séjours qu'il fit durant son règne à Bourgfontaine. Ce fut l'occasion de montrer les curieuses coutumes en usage au XIV^e siècle en matière de sépultures royales.

La musique médiévale occupait la dernière partie du programme de la matinée. Grâce à Mlle Servel, de la Société de Saint-Quentin, et à Mme Martinet de la Société de Laon, nous avons pu entendre « Un jeu de Pâques pour les Bénédictines d'Origny-Sainte-Benoîte » restitué d'après un manuscrit retrouvé à la Bibliothèque de Saint-Quentin. Cet émouvant enregistrement fut écouté avec un grand recueillement.

*
**

M. Charles Baur, Maire de Villers-Cotterêts, et la Municipalité avaient eu la charmante idée d'offrir un vin d'honneur aux Congressistes dans la salle des États du Château construit par François I^{er}. En se félicitant de voir le Congrès réuni à Villers-Cotterêts, M. Baur indiqua tout l'intérêt qu'il portait aux travaux de nos sociétés historiques et M. Moreau-Néret le remercia non seulement de cet accueil mais également de tout ce qu'il a fait avec tant de bienveillance et d'amitié pour la Société historique de Villers-Cotterêts.

Les Congressistes purent à cette occasion voir l'exposition rétrospective permanente consacrée à l'histoire de Villers-Cotterêts, aménagée dans la pièce qui précède la salle des États, par la Société historique de Villers-Cotterêts. La magnifique inscription de la cloche donnée en 1560 à l'église de Villers-Cotterêts, par Jean de Longueval, Gouverneur du château et de la ville, était présentée pour la première fois dans la salle des États, à l'occasion du Congrès. Cette inscription a été calquée en haut du clocher dans des conditions

périlleuses par M. Patry et une remarquable présentation en a été faite par M. Desclève.

*
**

L'après-midi devait être consacré, après le déjeuner au restaurant de la Venerie, à la visite de la Chartreuse de Bourgfontaine où M. et Mme Mathet avaient l'amabilité de nous recevoir. L'histoire de la Chartreuse dont plusieurs pères moururent en martyrs pour leur foi lors des guerres de religion et lors de la révolution, ainsi que l'histoire des bâtiments, fut faite par M. Moreau-Néret. Une découverte émouvante faite à l'occasion de cette visite nous a amenés à ajouter à ce compte rendu une brève notice sur une « extraordinaire résurgence du passé à Bourgfontaine ».

La journée devait se terminer à Coyolles où M. Ancien, Président de la Société historique de Soissons, nous fit avec son érudition coutumière l'histoire de l'église et du doyenné de Coyolles ainsi que celle du manoir de Coyolles.

Extraordinaire Résurgence du Passé en la Chartreuse de Bourgfontaine (1324-1967)

Lorsque Charles de Valois, frère du roi Philippe le Bel, décida d'affecter à la Fondation de la Chartreuse de Bourgfontaine ce qu'il s'était fait attribuer de la fortune des Templiers, il passa une convention avec le grand Maître des Hospitaliers auxquels avaient été transférés les biens des Templiers ; ceux-ci répartirent d'ailleurs plus qu'ils ne reçurent à ce titre.

Le Grand Maître des Hospitaliers était alors Héliou de Villeneuve, personnage unanimement respecté pour sa valeur morale et pour sa foi. C'est lui qui signa l'accord du 22 juillet 1324 permettant la Fondation de la Chartreuse ; sa sœur Roseline, prieure de la Chartreuse de Celle-Roubaud, fut également célèbre pour sa sainteté et devait d'ailleurs être béatifiée.

Aussi, la tradition devait se perpétuer dans la famille de Villeneuve de donner à un fils le nom d'Héliou et à une fille le nom de Roseline. Fidèle à ce vénérable usage, Mme Mathet, descendante des Villeneuve par sa mère, née de Villeneuve Bargemont, donna à un de ses fils, parmi ses prénoms, celui d'Héliou.

Puis un jour, pour compléter leur centre d'entraînement renommé de Chantilly, M. et Mme Mathet achetèrent Bourgfontaine, en vue d'en faire un haras, et c'est avec une profonde émotion qu'ils constatèrent que celui dont leur jeune fils porte

le nom, en vertu d'une tradition plusieurs fois séculaire, avait été à l'origine de la Fondation de cette Chartreuse en 1324.

Aussi, c'est avec une ferveur émouvante, que M. et Mme Mathet ont tenu à remettre en état la Chartreuse et à conserver le caractère de recueillement de ce haut lieu. L'église que nous avons connue, il y a peu d'années encore, remplie de fumier et servant d'étable, est maintenant dégagée de tout ce qui la profanait ; son sol est désormais un gazon ; les grands murs ont été dégagés des lierres qui en cachaient les lignes, les toitures réparées ; la salle voûtée d'ogives, contiguë à l'église, a été remise en valeur. La grande terrasse, les allées, les gazons et les ifs, ont permis de retrouver l'ancienne grandeur du lieu.

Nous ne saurions assez remercier M. et Mme Mathet de cette œuvre de sauvetage, comme nous les remercions de la charmante idée qu'ils ont eue, pour recevoir les membres du Congrès, d'éclairer les grandes caves voûtées par d'innombrables bougies qui en faisaient ressortir les lignes.

Ainsi Bourfontaine est redevenu un lieu d'élection pour notre région et l'attachement que M. et Mme Mathet lui portent les a amenés à donner à de jeunes poulains et pouliches de leur élevage des noms de nos villages : Chavres, Longpont, Montgobert, Vaumoise, qui a gagné en septembre 1967 à Maisons-Laffitte, Vivières, Yvors. Un autre porte le nom de Retz, celui de notre forêt ; acheté par la reine-mère d'Angleterre, il a gagné pour elle une des dernières courses d'obstacles en Angleterre. D'autres ont reçu le nom de Rond des Dames, carrefour forestier proche de Bourfontaine, celui de Valois, et même celui de Comtesse Éléonore, en souvenir de celle qui fut appelée « la bonne Comtesse », en raison de ses œuvres charitables et à la mort de laquelle le Valois revint au roi Philippe Auguste ; ce nom devait d'ailleurs porter chance, puisque Comtesse Éléonore a gagné à Longchamp ; Prémontré, de même, vient de gagner à Saint-Cloud pour ses débuts, en septembre 1967.

Un des derniers-nés de l'élevage du Haras de Bourfontaine a reçu le nom de Largny, rappelant ainsi le petit village de Largny-sur-Automne si cher à beaucoup d'entre nous. Ainsi nous vibrons tous et vibrerons encore au succès de ces noms.

A. MOREAU-NERET.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THERRY

Compte rendu des travaux de l'année 1966

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidents d'Honneur	{ M. HARDY
Trésorier Honoraire	{ M. DUDRUMET
Président	M. R. DERUELLE
Vice-Présidents	{ M. DUBOURG
Secrétaire	{ Mme KIÉNY
Secrétaire-adjoint	M. A. LEFEBVRE
Trésorier	M. J.-L. MARCHAND
Bibliothécaire-Archiviste	M. Y. MILLET
Bibliothécaire-adjointe	M. A. DERUELLE
Conservateur des Collections . .	Mme ANGOT
	M. R. CHEVALLIER
	{ M. le Comte de SADE
	{ M. M. COLINON
	{ journaliste
Membres	{ M. VIGNE
	{ professeur au Lycée
	{ Mlle C. PRIEUR
	{ Conservateur du Musée
	{ M. BOURGEOIS

Membres décédés depuis Décembre 1965

MM. ANDERSON
BOUDOT
BRIGOT

Membres admis en 1966

Mmes DUBOURG
POISSON
VERHULST
M. et Mme LIEBEAU
MM. BORDES
BARBEAU
CORBASSON
CORNETTE

MM. FABRE
FRANÇOIS
GUELFAND
LABOUCHÈRE
MUSCAT
PLANSON
ROBERT
ROSSI

Portraits de deux mécènes régionaux

Jules MACIET

et Étienne MOREAU-NÉLATON

par Monsieur le Docteur AMAN-JEAN

Tous les deux Parisiens de naissance, ils aimèrent leur patrie d'adoption, Maciet à Château-Thierry, Moreau-Nélaton à Fère-en-Tardenois. Tous deux amateurs d'art et connaisseurs, ils furent les bienfaiteurs de leur cité. Ici l'ancienne « Rue du Village St-Martin » s'appelle maintenant « Rue Jules Maciet ». Et à Fère il existe une « Rue Moreau-Nélaton ». A ce propos j'estime que Paris devrait honorer leur mémoire comme l'ont fait Château et Fère. N'y a-t-il pas assez dans la capitale de rues portant le nom de politiciens inconnus. Il est vrai qu'il y a la bibliothèque Maciet au Musée des Arts Décoratifs, une salle Moreau-Nélaton au Musée du Louvre et une autre au Musée du Jeu de Paume. Mais n'anticipons pas !

Maciet et Moreau-Nélaton, tous deux très amis, mais différents, eurent une passion commune : l'Art. Nous allons voir comment ils servirent cette passion, avec une constance, une joie et une générosité qui semblent être d'un autre temps aussi révolu qu'oublié. Mais leur enseignement, leur œuvre, leurs legs qui demeurent et honorent à tout jamais leurs noms, sont très différents. Sous ce dénominateur commun : Art, ils l'ont servi différemment, grâce à leur intelligence, leur goût, leur fortune. Comme quoi la Providence orne certains de dons semblables, mais en des doses si variées que leur efficacité diverse s'épaule sans se nuire. Maciet et Moreau-Nélaton en sont deux exemples aussi réussis qu'émouvants.

*
**

Jules Maciet naquit à Paris, rue Cambon, en 1846. Monsieur Charles Maciet, son père, bourgeois fortuné, originaire de Provins, avait acheté aux environs de 1830, une maison du XVIII^e avec un grand jardin de 2 hectares, sise presque dans les champs, à l'écart de Château-Thierry, entre la Route Nationale allant sur Paris et un chemin pour carrioles qui montait vers le village St-Martin. Charles Maciet fut sous le règne de Louis-Philippe et la fêrulerie de Guizot, le type du bourgeois nanti, intelligent et tranquille. Il lisait six heures par jour, les derniers Balzac, les premiers Flaubert, affectionnant surtout Auguste Comte et les philosophes Allemands du genre Hegel et Schopenhauer. Charles Maciet honnêtement fortuné avait acheté et lu, jour après jour, trente mille volumes. Ainsi que le roi vieillissant et têtue, il ignorait les problèmes

sociaux, et ceux qui les dénonçaient : Karl Marx, Blanqui, Barbès.

Aussi les deux — le roi et le bourgeois — furent-ils surpris par la fusillade de la nuit du 23 Février, Boulevard des Capucines. Le lendemain Paris se hérissait de barricades. Après le déjeuner le roi s'enfuit avec sa famille pour l'Angleterre. M. Charles Maciet prit le train pour Château-Thierry.

Que fait-il ? Ce que font beaucoup de bourgeois effrayés par la violence des clubs, des journaux, des propos de la rue et qui vont dans leurs campagnes feindre d'ignorer le social. Il se fait construire une vaste bibliothèque pour y ranger ses 30.000 volumes. Dans le parc il plante les arbres du bois, les fruitiers du potager, les buis des allées. Il devait être occupé à ces travaux virgiliens lors des journées de Juin à Paris, où le peuple qui souffre de la faim se défend sur ses barricades contre les 30.000 hommes de la réaction de Cavaignac. 3.000 tués et blessés du côté des insurgés — 1.600 du côté de l'armée, des gardes nationaux et mobiles. « Autour de l'Hôtel de Ville, écrit un témoin, Louis Ménard, le païen mystique, le grand oncle de mon ami Jean Galtier-Boissière, que nous enterrâmes mardi dernier — le pavé couvert de sable formait une boue rouge par suite du mélange avec le sang ». M. Charles Maciet durant ce temps range ses livres — comme dans Topfer, après chaque ennui, Monsieur Vieuxbois change de linge.

Jules Maciet enfant vit entre ses parents une vie douillette d'enfant unique et gâté, aussi bien dans l'appartement de la rue Cambon que dans leur maison de Château-Thierry. Madame Maciet va à la messe et fait des visites. Monsieur Maciet ne fait rien que lire. L'appartement est affreux, sombre et clos. Les murs sont tendus de faux cuirs de Cordoue, les fenêtres obstruées d'énormes rideaux de reps puce et cacà d'oie. Des daguerréotypes, des livres sur des rayons. C'est une famille qui n'aime que la charité, les livres et les chiens, et qui vit béate et innocente dans un lieu laid. L'art est une porte close. Par quel mystère, l'enfant Jules va-t-il l'entrouvrir tout seul ?

On le met en pension au lycée Louis le Grand, où un fiacre l'amène le matin et le ramène le soir rue Cambon. Est-ce le trajet qui lui montre le Louvre, les quais, Notre-Dame, le Pont-Neuf, le Panthéon ? Il y a donc autre chose sur terre que le faux cuir de Cordoue ? Il a 12 ans. Il visite les monuments sur son trajet. Lorsqu'il entre au Louvre il a la révélation du Beau. Chaque jeudi, chaque dimanche il y va, tantôt seul, tantôt avec une domestique déléguée par Mme Maciet. Il étudie méthodiquement chaque salle, chaque vitrine. A 14 ans il connaît son Louvre par cœur, ayant pris des notes en cours de visite qu'il recopie le soir. Tout l'intéresse, la Peinture, la Sculpture, l'Art Grec, celui du Moyen-Age, de la Renaissance. A 15 ans il étudie l'art du tapis, celui de la tapisserie, les enluminures, les miniatures persanes. A 16 ans, il étudie la céramique, la porcelaine et connaît toutes les fabriques de

France et de l'étranger : la C^e des Indes, les Saxes, le Wedjwood, les Sèvres et toutes les marques de province. Ses recherches l'entraînent au Musée Carnavalet, à la Bibliothèque Nationale, au Musée du Luxembourg, à celui des Arts et Métiers.

Ces rendez-vous avec le Beau les jours de congé ne l'empêchent pas de faire des études brillantes, des amitiés solides : Pigalle qui sera lui aussi collectionneur pour Gray sa ville natale, Bihourd qui sera ambassadeur de France à Berlin, Alfred Droz qui sera bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris.

A 17 ans Jules Maciet commence à entrer chez les petits marchands d'antiquités de la rive droite et de la rive gauche, et s'habitue aux ambiances des ventes de l'Hôtel Drouot. Il ose même frapper à la porte des peintres peu connus et peu chers du Second Empire.

A 18 ans il économise sur son argent de poche. — Ses parents lui donnent 10 francs par semaine — 10 francs or — et il commence de timides achats : des porcelaines, des gravures, des tableautins. Sur son petit carnet d'achat il note le soir, la date, l'objet, son prix. Cet ordre méticuleux il va le continuer presque quotidiennement durant 46 ans jusqu'en 1910. Mais comme les objets achetés s'accumulent dans la chambre de l'appartement si laid, tantôt il les revend, bien plus souvent il les donne, soit à un ami, soit à un musée.

Au sortir des études ses parents étonnés de ses goûts le laissent libre de choisir un métier. Non seulement étonnés mais stupéfaits par l'intelligence, les connaissances et l'autorité de leur fils. Ils ont couvé un canard et le laissent nager à sa guise. Jules Maciet se présente à Maître Pillet, commissaire-priseur à l'Hôtel Drouot avec lequel il travaille quelques mois. Puis il est employé-volontaire — c'est-à-dire sans honoraires — chez Durand-Ruel, le grand marchand qui découvrira plus tard l'Impressionisme.

Tandis que ses parents passent leurs trois mois de vacances à Château-Thierry, Jules part en voyage, seul ou avec un ami. Il visite ainsi tous les musées d'Italie, de Hollande, d'Allemagne et d'Angleterre. Il en ramène des livres, des photographies, et surtout une vision agrandie, enrichie de sa quête passionnée d'œuvres d'art.

En 1869, à 23 ans, il achète une aquarelle de Géricault. En 1870, à la vente de San Donato il acquiert un croquis de Raffet, un portrait de jeune fille de Carle Vanloo. A une autre vente il est acquéreur de tableaux de petits maîtres Hollandais : Van Thulden, Codde, Van Vliet.

A 24 ans, on peut estimer que Jules Maciet est devenu un connaisseur. Nous verrons tout à l'heure ce que veut dire ce titre. Mais notez qu'il y est arrivé seul, avec quelques livres

d'art, luttant contre l'ambiance de laideur de l'appartement et l'étonnement vaguement scandalisé de ses parents.

J'ajoute que vers 16 ans, Jules fut victime d'une variole cruelle qui le défigura. J'ai de lui des daguerréotypes et un portrait montrant un enfant ravissant. Je n'ai connu du cousin Maciet qu'un visage boursoufflé et rouge, tavelé par les trous de mille cicatrices arrondies. Un gros nez sans forme, mais des yeux et une voix fulgurants d'intelligence.

La guerre de 70 survient et très rapidement les revers : Sedan et Metz. La famille Maciet est à Château-Thierry, couvant leur fils Jules qui sort d'une grave maladie, probablement une pleurésie. A peine convalescent Jules Maciet court s'engager dans la Garde Mobile de Paris. Volontaire il subira toutes les peines du siège, le froid, la garde aux tranchées, la piètre nourriture, les sorties malheureuses et meurtrières. Dans une lettre à un cousin il raconte avec humour qu'un de ses oncles, Monsieur de Longueuil, venait le ravitailler en fiacre. Il avait commandé de bons plats chez Foyot, l'excellent restaurant à gauche de l'entrée du Sénat. Le cocher arrêta son fiacre quand il entendait siffler les balles. L'oncle finissait à pied, portant un panier aidé du cocher. Jules Maciet partageait avec les hommes de sa section. Heureux temps ! Cependant il participa à la bataille de Champigny, à celle du plateau d'Avon et de La Ville-Évrard où la canonnade décima son unité.

Son père Charles Maciet que nous avons vu fuir la Révolution de 1848 se révéla en 70 un notable plein de courage. Il propose ses services à la Mairie de Château-Thierry. Il remplace un conseiller municipal défaillant. Il est adjoint au maire pour recevoir les demandes en logement et fourrage des régiments Prussiens, Wurtembourgeois et Bavaoïis, qui descendent la Marne pour investir Paris. C'est lui qui reçoit un jour un colonel de Uhlans, très excité, revolver au poing, réclamant 20 sacs d'avoine de 50 kilogs chacun pour les chevaux de son régiment. « Avant six heures, Monsieur. Sans ça fusillé ». — A ce propos, Messieurs, je vous signale qu'il existe à la bibliothèque des Arts Décoratifs, rue de Rivoli, à Paris, un petit livre de Charles Maciet, sorte de journal écrit chaque soir avant de se coucher et dans lequel il note les mille événements de l'occupation allemande de notre région en 70-71, sur les francs-tireurs de l'Orxois et du Tardenois, sur la position politique des esprits, les uns tenant à l'Empire, d'autres encore royalistes, beaucoup déjà républicains.

Revenons à Jules Maciet. Après l'armistice, il se dépêta de la Commune parisienne, rejoint ses parents à Château-Thierry. Puis la famille réintègre pour l'hiver l'affreux appartement de la rue Cambon. Que va faire Jules ? Point de métier lorsqu'on a une passion aussi rare et exclusive. Défiguré par la petite vérole, il ne se mariera pas, n'aura pas d'enfants. Sa fortune, celle de ses parents, sans être considérable, lui assure une existence de rentier. Il aurait pu comme bien des célibataires

de cette époque dépenser son argent en élégances, en voitures avec cocher, entretenir une demoiselle de petite vertu. Non, son seul beau souci, sa quête quotidienne sera d'être à l'affût de l'objet rare passant en vente à l'Hôtel Drouot. Sa mémoire, ses connaissances, son goût, auraient fait de lui un extraordinaire antiquaire. Il dédaigne ce commerce, et c'est là Messieurs, la marque originale de Jules Maciet. Dès 1872, ce qu'il achètera, il le donnera — et il le donnera à un musée pour l'éducation artistique des autres, de tous les autres, des aristocrates aux ouvriers en passant par les bourgeois. Il croit à l'éducation de la masse par le musée — en quoi Jules Maciet fut social bien avant M. Malraux. Or en ce temps-là, il y a 95 ans, le Louvre le dimanche matin était un désert. On y rencontrait quelques peintres et Baudelaire raconte qu'il y a vu Delacroix expliquant les tableaux à sa vieille bonne. Allez au Louvre un dimanche prochain — on se croirait dans une fourmilière. On se fait marcher sur les pieds. Pour voir un tableau, il faut patienter, ou s'infiltrer entre trois rangées de dos. Cet appétit de la foule pour l'œuvre d'art est le résultat des efforts de certains mécènes : Maciet, Moreau-Nélaton, Kœchlin, Metmann, La Caze, Caillebotte, de certains conservateurs éclairés que ceux-ci ont aidés. Les manuels d'éducation d'art ne sont venus qu'ensuite, telle l'histoire de l'Art d'Élie Faure, qui fut ami et élève de Jules Maciet.

Jules Maciet est à l'affût des ventes de la Salle Drouot. Il y va la veille, il reconnaît ce qui l'intéresse : un tableau, une gravure, une tapisserie, un meuble, une faïence. Il sait ce qui est beau et ne fera pas des enchères trop fortes. Là est le secret de certains habitués. Mais Maciet achète encore pour deux autres raisons. Il sait qu'au Louvre, à Carnavalet, aux Arts Décoratifs, à la Bibliothèque Nationale, il manque un chaînon à telle série d'objets d'art : il l'achète et le lendemain le donne à tel musée. Deuxième raison : voici un objet laid en soi, mais utile soit à l'histoire d'une série, soit à un technicien fabricant moderne du même objet. Il l'achète et le lendemain le donne aux Arts et Métiers ou à une École Technique. J'insiste sur ce côté social du connaisseur qui achète pour les autres, pour les aider dans leur goût ou dans leur métier même. Ce côté social de Jules Maciet me semble très rare.

Avant 70 les riches collectionneurs se plaisaient à la Renaissance, tels Adolphe de Rothschild, Spitzer, Bouaffé. Après 70 sous l'influence des Goncourt, Maciet avec La Caze, Marulle et Chênevières recherchent plutôt les œuvres du XVIII^e siècle. C'est ainsi que Maciet, en 1876, achète pour 798 francs, un tableau de Prud'hon qu'il offre au Musée Carnavalet. En 1878 il paie 273 une aquarelle de La Tour, en 1881 une autre aquarelle de La Tour pour 325,50. Les deux La Tour il les offre au Musée de St-Quentin. En ce temps-là les folies se faisaient à bon compte.

Cependant Maciet ne se cantonne pas au XVIII^e Français. En 1878 il étudie l'art de la Perse : les miniatures et les

céramiques persanes des XVI^e, XVII^e et XVIII^e. Il fait de nombreux achats avec son ami Metmann et les donne aux Arts Décoratifs. En 1885 passe en vente une collection de tapis d'Orient. Il achète la plus belle pièce et la donne aux Arts Décoratifs. Ceux qui ont été visiter l'année dernière les 100 chefs-d'œuvre aux Arts Décoratifs ont dû l'admirer étalée sur le parquet de l'une des premières salles.

Plus tard il va s'intéresser aux tapisseries gothiques, qu'il achète relativement peu cher — ce n'était pas à la mode — et qu'il donne aux Arts Décoratifs. Allez dans ce Musée et admirez ses trois dons : « Hercule en Preux », « Dame Vénus », et surtout « Les Bûcherons » qui est une pièce admirable et actuellement vaudrait des centaines de millions. (Il l'acheta pour moins de 1.000 francs).

Du 8 Juin 1880 à Décembre 1882, durant deux ans et demi il fait 500 achats d'œuvres d'art qui sont immédiatement données aux Arts Décoratifs. Ce musée, l'un des plus beaux de Paris, l'est devenu grâce à Jules Maciet. Vous ne pouvez passer dans une salle, sans voir sous l'objet rare ou essentiel à la collection la petite inscription : « Don de Jules Maciet » ou plus simplement en abrégé, « Don de J. M. ».

Bientôt il est nommé membre de la Commission des Arts Décoratifs, qu'il va rapidement présider, tant son éloquence est convaincante, tant sa mémoire infailible, son goût parfait, utile son sens du social. Je crois encore l'entendre raconter à mes parents, son dernier achat. « Je l'ai poussé parce qu'il pourra servir d'enseignement à un ébéniste et à un joaillier ». Le musée pour lui devait être utile, l'exemple du passé inciter à d'heureux renouvellements. Sur sa tombe son cher ami Kœchlin s'écria : « Nul amateur d'ancien n'aura été plus moderne ! ».

Cet éloge vrai réclame une explication en ce qui concerne le mouvement impressionniste en peinture. Il n'en a pas acheté, alors que je l'ai entendu — avec certaines réserves — dire son admiration pour Degas, Manet, Monet et Sisley. Pour une raison bien simple c'est qu'attaché à l'Hôtel Drouot, ces toiles alors vilipendées — nous sommes en 1880 — ne passaient jamais à la Salle des Ventes. Et qu'ensuite lorsque vers 85 l'impressionnisme triompha, le père Vollard, Durand-Ruel, puis Bernheim, tous les trois marchands de tableaux, vendaient déjà très cher des impressionnistes acquis 10 ans auparavant pour une bouchée de pain. Ces prix étaient trop chers pour sa bourse. D'ailleurs Maciet aimait l'affût de la Salle des Ventes où il savait dénicher pour peu de choses une œuvre d'art rare et détestait les marchands de tableaux qui, disait-il « estampent les imbéciles et les riches ». Et il ajoutait : « Ce sont souvent les mêmes ».

Enfin s'il estima les 4 véritables impressionnistes : Monet, Renoir, Sisley et Pissarro, il n'aimait guère Cézanne, franc-tireur de l'impressionnisme. Il lui reprochait ses « bonshommes

en bois », « ses natures mortes immangeables » et le système par volumes de ses paysages. Dans ces outrances on aurait dit que Maciet avait deviné les outrances bien pires dont Cézanne ouvrit la porte.

Bref, de 1880 à 1910, date de sa mort, Kœchlin a compulsé ses petits carnets d'achat. En 30 ans, et uniquement pour ses dons aux Arts Décoratifs il aura acheté 2.329 œuvres d'art. J'ai fait le calcul, cela fait un achat tous les quatre jours. Si l'on ajoute environ 1.500 œuvres d'art données au Louvre et aux Musées de province, cela donne un achat tous les deux jours et demi.

Il fut très tôt des amis du Louvre dont il devait devenir le Président quelques mois avant sa mort. Il fit partie de la Commission d'achat du Louvre, où son action fut bien souvent déterminante. Il signalait à la Commission telle sculpture gothique, telle tapisserie qui va passer en vente à l'Hôtel Drouot et comblerait telle lacune. La Commission le délègue pour pousser les enchères jusqu'à tel prix. Maintes fois, la cote dépassant le prix fixé, Maciet enlève l'enchère avec son propre argent... et l'œuvre d'art entre au Louvre.

A la vente Beraudière, en 1885, il avise un petit panneau de bois sur lequel est peinte une dame du XVI^e à genoux, escortée de saint Jean. Nul ne l'avait remarqué. Il l'acquit pour quelque cent francs. C'était le pendant d'une pièce rare du Maître de Moulins que possédait le Louvre — et que seul Maciet dans l'assistance connaissait. C'est ainsi que le lendemain de la vente, Anne de Beaujeu vint rejoindre au Louvre, son mari.

Plus tard, à la Salle des Ventes, dans une petite exposition anonyme et quelconque, il remarque et achète une peinture d'un primitif Français : une crucifixion entourée de scènes de la vie de saint Georges. C'était le volet pendant — lui seul le savait — de l'admirable « Dernière Communion de saint Denis », ayant appartenu à la Chartreuse de Dijon, et légué au Louvre auparavant par M. Reiset. Maciet bien sûr, le lendemain, le donnait au Louvre.

Un jour, quatre miniatures arrachées au Livre des Heures de Turin, passent inaperçues dans une vente. Il devine d'où elles proviennent et les donne au Louvre.

Je me souviens parfaitement en 1908 je crois — qu'un jour en visite chez mes parents au 115 du Boulevard St-Michel, il raconta l'histoire suivante. Vingt ans auparavant, lors d'un voyage au bord du Rhin il avait remarqué dans le trésor d'une cathédrale une magnifique tapisserie Flamande du XVI^e, représentant un épisode de la vie d'Esther, mais coupée en deux par une main sacrilège. Or la veille, il voit passer dans une vente l'autre moitié, qu'il reconnaît sans la connaître, simplement par la place des personnages de la première moitié, admirée 20 ans auparavant. Il explique à mes parents son débat intérieur. Doit-il offrir au chapitre de cette cathédrale allemande

cette seconde moitié, ou la garder pour les Arts Décoratifs. Je pense que les souvenirs de la bataille de Champigny l'incitèrent finalement à garder en France cette splendide moitié.

A Carnavalet il offre une admirable série de dessins du XVIII^e siècle.

Au Musée de Dijon il existait une salle Maciet, pour montrer la collection de primitifs Français et Italiens, donnée par lui.

Pour peu que par relations ou voyages, les hasards d'une rencontre lui fassent connaître un conservateur de Musée de province soigneux et éclairé, ce dernier recevait quelques jours plus tard un don. Tels furent les cas des Musées d'Orléans, de Rouen, de Lille, Sens, Clamecy, Aubusson, Péronne et Gray. Dans cette dernière ville, son ami Pigalle y étant né et amateur de Prud'hon, mais pauvre, tous les Prud'hon légués par Pigalle, furent en réalité achetés par Maciet. De même pour les nombreuses toiles de mon père qui se trouvent dans ce charmant petit Musée.

En ce qui concerne le Musée de Château-Thierry, Maciet n'y envoya que des objets se rapportant à notre fabuliste. En ce temps-là le musée sans surveillance ni soins, était un capharnaüm en désordre et poussiéreux. S'il avait connu Mlle Prieur, l'actuelle Conservatrice, je suis certain qu'il eût comblé son musée d'œuvres d'art importantes.

On n'en finirait pas de raconter les péripéties d'achat de Maciet et sa générosité. On lui disait souvent : « Vous n'avez pas de regrets, de toujours donner ? ». Il répondait : « Des regrets ? moi ? Et pourquoi ? Tout cela je puis le revoir chaque jour si je veux aux Arts Décoratifs ou dans un Musée où l'œuvre est gardée. Je n'en suis pas privé. De plus les autres en profitent ». Retenez, Messieurs, ce dernier trait. Maciet n'a jamais pensé qu'au profit culturel des autres.

Cependant je veux clore ce portrait de donateur par une histoire quelques jours avant sa mort. Au moment des inondations de la Seine, le jour même où le flot montant consternait Paris, il devine que toute la ville sera sur les berges du fleuve, qu'il n'y aura personne à la Salle des Ventes. Or il est faible, alité, atteint par un diabète grave qui va le terrasser. Il se lève, se fait conduire en fiacre à la Salle Drouot, où il a repéré la veille une délicieuse miniature Française du début du XVI^e. Il est quasiment seul lors de la vente. Il l'achète pour rien, l'offre le lendemain au Louvre et meurt trois jours plus tard terrassé par un coma diabétique.

J'espère vous avoir montré les mérites de Jules Maciet, en tant que connaisseur et donateur. De son vivant les experts, certains commissaires-priseurs venaient lui demander conseil. Son avis sur une œuvre d'art faisait autorité. Vers la fin de sa vie et par acclamations il fut nommé Président des Amis du Louvre. N'étant ni fonctionnaire de l'État, ni expert, ni artiste, il fut nommé membre de la Commission d'achat du

Louvre. Et honneur très rare pour un indépendant : Membre du Conseil des Musées Nationaux. Et c'est lui, après maintes batailles et discussions, qui fit entrer au Louvre l'un des chefs-d'œuvre d'Ingres, « Le bain turc ». Il fut bien entendu Président de la Commission Centrale des Arts Décoratifs, décidant des achats, préparant les Expositions. C'est lui qui décida ladite Commission à créer une salle 1900, avec les meubles, les bijoux de cette époque — salle décorée par deux peintres qu'il aimait, Albert Besnard et Edmond Aman-Jean.

J'ajoute que les fonctions importantes qu'il occupa furent toujours gratuites et qu'il refusa toutes décorations. « Je donnerais tous les rubans du monde, disait-il, pour un beau Corot » — et il ajoutait malin et véridique : « Il y eut tant de faux ». Et il ajoutait encore : « Heureusement que ceux-là sont en Amérique ».

Je pense vous avoir montré le chercheur passionné d'objets d'art, l'habitué quotidien de l'Hôtel Drouot, l'organisateur du Musée des Arts Décoratifs au Pavillon de Marsan du Louvre. J'ai insisté sur le côté social de ses dons. Car dans les statuts de la Commission Centrale des Arts Décoratifs, il avait fait admettre cette phrase : « Ce Musée doit être une recherche continuelle du Beau pour l'Utile ». Pourquoi ce mot si simple : l'utile ? Parce qu'il vise non seulement le rôle et le but du Musée, mais aussi et surtout celui de « la Bibliothèque Jules Maciet » — son œuvre personnelle, imaginée par lui, organisée et entretenue par lui, pendant 30 ans. Œuvre, vous allez en juger, de longue haleine et de grande envergure.

Il nous faut remonter à 1880. On lui dit que les Arts Décoratifs possèdent une bibliothèque — quelques centaines de livres — dans un appartement de la Place des Vosges. Il est reçu par un vieux savant, le bon Monsieur Champeaux qui prête quelques livres sur l'ébénisterie aux ouvriers d'art du Faubourg St-Antoine. Ceux-ci régulièrement navrés rendent le bouquin où ils se sont noyés dans le texte, trouvant mal ou jamais un détail de fabrication qu'ils cherchaient. « Il faudrait des images, beaucoup d'images », dit Maciet. L'idée était née, jaillie de son imagination sociale : procurer aux artisans les documents nécessaires à leur travail. Il commença par les meubles, puisqu'on était près du Faubourg St-Antoine. Il collectionna toutes les gravures, photographies et détails du meuble, de l'histoire du meuble depuis que le monde s'assoit, mange et range ses affaires. Classement par époque, classement par genre : chaises, fauteuils, armoires, placards, coffres, etc... Très rapidement les volumes sur le mobilier enflèrent et devinrent utiles. Après le bois, la pierre, le fer, les étoffes : c'est-à-dire toute l'architecture, la ferronnerie, la mode, c'est-à-dire pour chacun des mondes de l'Art. Inlassablement il accumule les images sur les œuvres de l'homme les plus variées : ponts, chapeaux, voitures, grilles, machines, dentelles, tabatières, etc... Les images, accompagnées des indications nécessaires, furent

collées sur des pages de grand format, chacune insérée dans des reliures mobiles. Chaque volume correspondant à une époque pour l'objet étudié. Un tableau alphabétique des séries d'objets renvoyant à tel volume numéroté. Le principe était ingénieux, pratique et fut adopté ensuite dans toutes les bibliothèques artisanales du monde entier.

Au début Jules Maciet fit toutes les caisses des quais à la recherche de son iconographie « utile », tous les marchands de gravures, toutes les cartes postales de France et de l'étranger, de monuments, de types humains, de lieux. Il s'abonne à toutes les revues d'art et de technique appliquée de France, d'Amérique, d'Allemagne et du Japon. Chaque volume est cassé, dépiauté — chaque image est classée et va grossir une chemise qui gonfle rapidement. Dès lors pendant trente ans Maciet va s'astreindre six heures par jour à découper et à classer ses images. Chez lui le matin, le soir quand il ne sortait pas, la nuit quand il dormait mal, l'été à la campagne, il découpait aux ciseaux ses documents, les triait dans des chemises, à répartir en des volumes infiniment accrus. Catalogue de ventes, revues d'art souvent somptueuses qu'il cassait et découpait sans relâche. Ainsi l'ai-je vu durant mon enfance, installé dans le salon de sa maison de Château-Thierry, ou sur une table de jardin, sous les marronniers lorsqu'il faisait chaud.

Quand un bibliophile se scandalisait à voir casser tant de beaux livres, Maciet le menait dans la nouvelle bibliothèque qu'il avait installée au sous-sol du Pavillon de Marsan, sous le Musée des Arts Décoratifs. Il lui montrait la centaine quotidienne d'artisans, d'artistes, de couturiers, d'ouvriers, d'ingénieurs, d'étudiants, tous penchés à œuvrer plus moderne, inspirés par la masse de documents du passé. « Vous avez compris maintenant » disait-il au bibliophile ahuri. Et il ajoutait « Donnez-moi dix ans et l'on trouvera tout ici ce qui peut être utile à l'art et à l'artisanat ».

Mon cousin René Jean, critique d'art au « Monde » fut d'abord l'adjoint de Maciet à la bibliothèque. Il le décrit ainsi : « Son domaine était un coin de la bibliothèque, retraite ensoleillée donnant sur le Jardin des Tuileries où il passait le meilleur de son temps, au milieu de ses piles de gravures. Tandis que ses amis le visitaient ou que des travailleurs lui demandaient conseil, sans s'interrompre, sans presque lever les yeux de sa besogne, tout en causant gaiement ou donnant l'avis sollicité, il classait ; les tas informes fondaient sous sa main diligente, chaque feuille trouvant sa place dans les volumes que recevaient les rayons voisins de la grande salle ».

Ce fut ainsi durant trente années. Octavie, sa domestique, m'a raconté que durant son coma terminal, ses mains cherchaient sur les draps la paire de ciseaux, sa main droite semblait la manier et la gauche semblait tenir encore une image aussi désirée qu'absente.

J'ajoute que par testament Jules Maciet légua à la ville de

Château-Thierry 30.000 volumes, qui constituent encore le fond très important de la Bibliothèque Municipale de Château-Thierry. C'est ce legs qui motiva de la part de la municipalité de 1910 de débaptiser la rue du Village St-Martin en la Rue Jules-Maciet.

Voici résumée, et depuis cent ans, l'activité de l'Union Centrale des Arts Décoratifs, dont Jules Maciet fut l'animateur :

1) *Le Musée*, rue de Rivoli :

50.000 objets exposés, dont 45.000 donnés ou légués

Au 1^{er} et 2^e étage :

La Demeure Française du Moyen-Age à nos jours.

Au 3^e étage :

Le Proche-Orient, l'Extrême-Orient, l'Art Musulman.

2) *La Bibliothèque Jules Maciet* :

80.000 volumes

60.000 dessins originaux

10.000 affiches

10.000 albums contenant plusieurs millions de documents

700 albums de tissus et papiers peints.

3) *L'Union Centrale des Arts Décoratifs administre* :

Le Musée Nissim de Camondo - 63, rue de Monceau
(Demeure Française du XVIII^e)

Le Centre d'Art et de Technique - 63, rue de Monceau
L'École de l'Union Centrale des Arts Décoratifs -
6, rue Beethoven

L'Atelier des moins de quinze ans - 109, rue de Rivoli.

4) *Les Services organisent* :

Visites guidées

Conférences scolaires sur l'Art

Concerts

Projections de beaux films

(splendide salle de conférences et de cinéma).

5) Depuis 1905 : 296 expositions (actuellement plus de 300).

Et je rappelle le but essentiel des statuts, écrit de la main de Jules Maciet :

« Entretien en France la culture des Arts qui poursuivent la réalisation du Beau dans l'Utile ».

Voilà pourquoi Jules Maciet mériterait d'avoir une rue à son nom à Paris.

J'espère vous avoir montré, avec Jules Maciet, une nature appliquée toute une vie au service de l'Art et pour servir aux autres. Et cela par une sorte d'éclosion spontanée et mystérieuse, dès 14 ans, entre des parents intelligents et cultivés certes, mais fermés à l'Art.

Avec Étienne Moreau-Nélaton, le phénomène va être différent, aussi fort, mais avec des moyens financiers beaucoup plus importants. Et surtout parce que l'enfant Moreau-Nélaton hérite du goût des arts, très jeune, par son père Adolphe Moreau, grand collectionneur et par sa mère née Camille Nélaton, peintre et céramiste de talent.

Mais ce qui me paraît intéressant à étudier dans les ancêtres Moreau, ce n'est pas tant leur réussite financière que le goût lancinant qu'ils ont pour les œuvres d'art. Goût maladroit au début, qui s'affine à chaque génération, pour s'affirmer chez Étienne Moreau-Nélaton par le legs véritablement royal de sa collection de peinture, double joyau du Louvre et du Jeu de Paume.

L'origine des Moreau remonte à 1576. Depuis cette date les registres de Montbazou en Touraine mentionnent la famille Moreau comme laboureurs de père en fils. Au milieu du XVIII^e siècle un Moreau quittant les labours vient chercher fortune à Paris avec une ferblanterie. Il amasse quelque argent. Il se marie et a 13 enfants. Parmi eux, un fils va se distinguer. C'est le trisaïeul d'Étienne Moreau-Nélaton.

Il se nomme *Martin Ferdinand Moreau*. Suivons-le dans son existence aussi réussie que périlleuse : elle en vaut la peine. Il fait de bonnes études et entre comme commis chez un gros marchand de bois Parisien. Son patron le charge de prospecter les forêts entre l'Oise, la Marne et la Seine. Il doit préparer les coupes, par voies fluviales les convoier vers Paris, organiser les marchés. Au cours de ces travaux il se plaît dans le Tardenois, se lie d'amitié à Fère avec un certain M. Cugnardey, intendant de la famille de Grancey — qui va devenir plus tard son futur beau-père.

En attendant — nous sommes en 1789 —, le jeune homme qui a 19 ans, s'occupe de développer son commerce de bois tout en passant au travers des événements parisiens du moment. Il note ceux-ci chaque soir et je ne résiste pas au plaisir de lire à votre assemblée certains passages.

14 Juillet 1789. « J'ai vu prendre les armes des Invalides par le peuple et, en revenant du chantier — (le chantier de ses bois flottants descendus de l'Aube, de la Seine et de la Marne) — vers le midi, les boulets de la Bastille, qu'on assiégeait, passèrent par-dessus ma tête le long du bord de l'eau, au bout du jardin de l'Arsenal. (C'est-à-dire sur le Quai de la Rapée). Le soir, je pris les armes comme tous les citoyens. (Ce qui veut dire contre l'autorité royale et pour la révolte populaire). M. Bourlon, nommé commandant, se mit à la tête

d'une patrouille qui vint jusqu'à la Bastille, occupée déjà par le peuple ». Il continue cependant son métier de marchand de bois.

Août 89. « La garde nationale se forme. Je m'habille et fais partie du bataillon des Enfants Trouvés ».

Septembre 89. « Messe à Ste Marguerite, paroisse de Paris, en commémoration des tués à la prise de la Bastille. Mme de La Fayette, ses deux filles et plusieurs demoiselles du quartier quêtent. Je suis désigné comme garde national, pour donner la main à l'une d'elles ». (Inutile de vous rappeler que ces charmantes quêteuses et leur mère quelques années plus tard furent guillotonnées par ordre de la Convention).

Le 10 Août 1792 il note : « Je fus forcé de marcher avec mon bataillon, poussé, entraîné par 40.000 ouvriers du Faubourg St-Antoine à l'attaque des Tuileries. Sauterre était le commandant de notre bataillon, dit des Enfants Trouvés.

On nous avait annoncé en chemin que le roi était remis à l'Assemblée Nationale, ce qui était vrai — et que les Suisses s'étaient retirés sur Courbevoie. Notre bataillon arriva donc sans précaution sur la Place du Carrousel. Mais à peine arrivés, nous fûmes assaillis par une décharge de mousqueterie qui nous éparpilla sur le Quai du Louvre. Ce fut là que je faillis mille fois être tué. Il faisait une chaleur à vingt degrés. La fusillade qui partait des croisées de la galerie faisait pleuvoir sur nous et sur le pavé des milliers de balles. Ce fut un miracle qui me fit échapper à ce danger ».

Le 2 et 3 Septembre 92, « horrifié par les massacres des prisons, il voit passer au bout d'une pique la tête de la Princesse de Lamballe. Il déclare que cela n'est pas bien ». « Je fus obligé de me cacher, regardé comme suspect et obligé de fuir. Je quittai donc mes affaires, ma famille, ma petite fortune pour m'enrôler dans le bataillon de l'Arsenal et partir à l'Armée ».

Le 11 Septembre 92 : « Je jure, en partant, comme tous les bataillons de Paris, fidélité au roi au sein de l'Assemblée Nationale ».

22 Septembre 92. Le bataillon arrive à Châlons-sur-Marne, où l'on apprend que la République est proclamée. « Je jure fidélité à la République » écrit-il.

Le 30 Octobre. Un décret de l'Assemblée Constituante, renvoie les engagés volontaires dans leurs foyers. De retour à Paris, prudemment il rentre dans la Garde Nationale. Par un triste hasard, il fait partie du piquet, qui le 21 Janvier 1793 entoure la guillotine sur la Place de la Révolution. « J'eus la douleur, écrit-il, de faire partie bien malgré moi du cortège des gardes nationaux à travers lesquels le roi passa pour aller à l'échafaud ». Cette douleur d'octobre est assez courte, car il note avec satisfaction en fin de la même année que son inventaire accuse un bénéfice de 6.000 livres.

Mais au mois d'Août 93 la patrie est en danger. La Convention décrète la levée en masse de 18 à 25 ans. Or Martin Moreau en a 24. Qu'à cela ne tienne un de ses frères, son aîné de 2 ans, est mort il y a un an. Il se sert de l'extrait de baptême pour éviter d'être enrôlé. Il ne prendra donc pas part à la bataille de Valmy, mais vaillamment, profitant de l'incertitude du moment, il va développer son commerce de bois pour acheter peu cher des forêts, les débiter et les vendre à Paris un bon prix. C'est ainsi qu'il fait la connaissance de Mlle Cugnarday au château de Fère, acheté au Duc d'Orléans par un certain Monsieur Blaizwait, spéculateur avisé des biens nationaux. Il épouse cette demoiselle, succède à son patron, et comme il a le génie des affaires, il achète des maisons à Paris pour les revendre avec bénéfices et fait rapidement fortune. Rien ne l'arrête, ni Thermidor, ni le Consulat, ni l'Empire, ni la suite.

En 1809 il est Président des Marchands de bois carrés à Paris. Bientôt sous l'Empire, le fils du ferblantier est nommé juge suppléant au Tribunal, membre du Conseil d'Escompte de la Banque de France et de la Caisse d'Épargne, Capitaine de la 8^e Légion de la Garde Nationale, qui devient en 1815 Garde Royale.

En 1830 c'est un personnage à Paris, honoré, riche et sans inquiétude — ce qui lui permet d'écrire en toute tranquillité le 28 juillet 1830, ces simples mots : « Mouvements dans Paris, Commencement de la Révolution ». Et il ajoute : « Elle se poursuit le 29 et le 30 ». C'est tout.

Bref, né sous Louis XVI il meurt sous Charles X en 1848, à la veille de la révolution, âgé de 79 ans, membre du Conseil Municipal de l'Aisne, officier de la Légion d'Honneur, grand propriétaire de forêts en Tardenois.

Si je me suis appesanti sur ce trisaïeul d'Étienne Moreau-Nélaton, c'est que le personnage m'a paru pittoresque. Ce n'est pas donné à tout le monde de réussir financièrement aussi bien, malgré deux révolutions, des guerres sans nombre, maints changements de régime, sans compter les invasions. Et qu'ensuite ce personnage vivant de David à Delacroix, aura traversé l'époque romantique, sans avoir à ses murs aucun tableau. L'art lui échappe et n'a pour lui aucune importance. Mais non pas pour deux de ses fils. Et c'est ici que le mystère commence, celui de la révélation de l'Art.

Il s'agit de Frédéric Moreau, le grand-oncle d'Étienne Moreau-Nélaton et d'Adolphe Moreau, le grand-père d'Étienne Moreau-Nélaton.

Le grand-oncle Frédéric Moreau, né en 1798, mourra en 1898, âgé de cent ans. Nous ne le suivrons pas comme agent de change, successeur de son père, administrateur comme lui de nombreuses sociétés. Notons cependant qu'il achète quelques tableaux. C'est ainsi qu'en 1854 il se rend possesseur, entre autres, pour 400 francs de deux Corot.

Mais c'est lorsqu'il eut atteint l'âge de la retraite qu'il fut mordu par la passion de l'Archéologie, durant les trente dernières années de sa vie. Il fait des fouilles importantes en 1875, dans les bois de Sablonnière près de Fère et en 1890 dans le Parc du Château de Fère.

Il met à jour de nombreuses sépultures gauloises et gallo-romaines, et recueille quantité de pièces de monnaie, de poteries, et de bijoux des époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne. Il inventoria ses découvertes dans une série d'albums intitulés « Carauda », du nom d'un lieu-dit — et donna sa collection au Musée de St-Germain-en-Laye. Celle-ci occupe toute une salle qui porte son nom — c'est vous dire son importance. Ses travaux archéologiques firent autorité à l'époque et encore maintenant.

Notons déjà chez ce Frédéric ce goût de donner qui est la marque des Moreau et qu'illustrera Étienne.

Son frère Adolphe Moreau — le grand-père d'Étienne — fera comme son frère aîné, une grande carrière de financier comme agent de change. Nous sommes à l'époque de la construction des routes, des chemins de fer, des canaux, des usines, à ce moment béni pour les bourgeois travailleurs où Guizot leur clame : « Enrichissez-vous ! ». Adolphe Moreau y réussit parfaitement. Jusqu'au milieu de sa vie, il ne sait pas encore qu'il va devenir l'un des grands collectionneurs du Second Empire.

Il le devient presque par hasard. Régulièrement chaque année il accompagnait son épouse à Eaux-Bonnes dans les Pyrénées. Elle avait besoin d'une cure thermale. Financier boute-en-train, Adolphe Moreau organise des excursions, des bals, des fêtes, des concours, une loterie. Avec le produit de celle-ci il fait construire un boulevard en balcon. Bref, il réveille la petite ville d'eau endormie dans ses montagnes.

Un jour il avise un curiste solitaire, qui ne prend pas part aux fêtes, se promène sous les bois, de temps à autre dessine dans un carnet. Il l'aborde. Tous les deux causent, sympathisent. Ce nouvel ami s'appelle : Eugène — Eugène Delacroix.

De retour à Paris Adolphe Moreau invite Delacroix dans son bel appartement de la rue Neuve-des-Mathurins. Delacroix amène ses amis Couture et Troyon. Voici Adolphe Moreau introduit dans le monde des arts. Grâce à sa grande fortune il va pouvoir connaître et assouvir cette tardive passion, mais de l'avis même d'Étienne Moreau-Nélaton, avec un goût assez flottant.

En 1845 pour 1.500 francs il achète « Joconde » de Thomas Couture.

En 46 pour 4.000 — il achète chez Chéradame, marchand de tableaux, « le Naufrage de Don Juan » de Delacroix.

En 1853 à la vente de la Collection de la Duchesse d'Orléans il achète « le Prisonnier de Chillon » d'Eugène Delacroix pour

4.935 francs. Achat qu'à mon avis Jules Maciet n'aurait jamais fait pour deux raisons : trop cher et mauvais tableau.

Il est vrai qu'il achète pour 1.000 francs l'éblouissante « Nature Morte » du même Delacroix, que j'aimerais vous montrer au Louvre. Un lièvre, un faisan doré, un geai et deux homards jetés par terre au premier plan d'un magnifique paysage où courent deux cavaliers rouges et au-delà une mer sombre, plombée, presque noire. L'un des plus beaux bijoux du Louvre.

A côté de cela il achète cher, 4.125 fr, un tableau ennuyeux de Troyon dont le titre promet l'ennui : « Vaches traversant un gué ».

Le même jour il dépense encore 3.350 fr pour « la Prise de Constantinople » de Delacroix.

Une autre fois à la vente Decamps, il achète de ce peintre, le même jour encore, un « passage du gué » pour 4.000 fr, la « sortie d'école Turque » pour 3.275, et « le Christ au prétoire » pour 1.350. Ce jour-là il déboursa 8.625, ce qui au taux actuel revient à 2.487.500. Évidemment Jules Maciet n'eût jamais pu déboursier pareille somme, pour trois tableaux estimables pour l'époque, mais en fait assez médiocres.

Et cependant, Maciet eût été d'accord — pour le prix et le goût — d'acheter en 58, une « vue de Genève » de Corot pour 210 francs et une « des environs d'Avallon » de Daubigny pour 452 francs — pour 350 francs des « Enfants de Chœur » de Courbet, comme étude pour l'enterrement à Ornans — pour 85 francs une « scène enfantine » de Harpignies — et pour un louis une délicieuse aquarelle de Jongkind.

Au hasard des ventes il a « la main heureuse », comme dit son petit-fils Étienne Moreau-Nélaton dans le Mémorial :

« La sieste », de Stevens, pour 845 francs.

« Le génie de la Paix », par Prud'hon, pour 79 francs — dédié à Mme Bonaparte.

« Scène de la Comédie italienne », par Watteau, pour 452 francs.

« Le naufrage de la Méduse » par Géricault, pour 1.390 francs.

Cette même main est parfois « malheureuse » lorsqu'elle achète des œuvres d'artistes complètement inconnus actuellement : tels que *Papety, Français, Baron, Beaume, 6 Guignet, 13 Marilhat, 4 Guillemain, Elmerich, Bellel, Gabé, de Moulignon, Wyld, Kock-Kock, Gaspard Lacroix, Billotte*. Étienne Moreau à propos de ces noms s'exprime ainsi gentiment : « Favoris de la mode dont le temps a fait justice ». Au nom de Jules Maciet, connaisseur de goût qui n'eût jamais sombré dans ces erreurs d'achat, je dis qu'Adolphe Moreau fut plus amateur, que connaisseur. Le distinguo est d'importance, nous y reviendrons tout à l'heure pour analyser ces deux termes.

Parfois sa main n'est ni heureuse ni malheureuse, mais distraite. Étienne Moreau-Nélaton raconte avec bonhomie que son grand-père va dans l'atelier de Corot pour lui acheter une peinture. En ayant réglé le prix il part avec un tableau sous le bras. Hélas ! ce n'est pas un Corot mais un affreux Chintreuil. Le bon Corot en voulut quelque temps à cet amateur, qui ne faisait pas la différence entre un Corot et un Chintreuil.

A côté de ces achats d'inconnus sans valeur, Adolphe Moreau achète aussi de la mauvaise peinture d'artistes tristement célèbres : Cabat, Paul Flandrin, Gérôme, Tony Robert Fleury, Meissonier, Diaz, Paul Delaroche. Puis comme distraitemment il acquiert dans une vente cinq *Millet*, à 60 francs pièce, dont une *Baratteuse* et une *Lessiveuse*.

Disons sans fard que M. Adolphe Moreau aimait la peinture avec passion, mais sans discernement. Nous allons voir que son fils sut discerner le beau du vilain, d'entre les 800 tableaux de cette incroyable collection.

Car à la mort d'Adolphe Moreau père, 800 tableaux couvrent les murs de son vaste appartement, jointifs du plancher au plafond, tant à la rue Neuve-des-Mathurins, qu'à son étude d'agent de change et dans la vaste maison de Fère-en-Tardenois.

Bref, quelques jours avant sa mort en 1859, Adolphe Moreau fait visiter sa collection à Ernest Feydeau, critique d'art qui s'exprime ainsi : « J'ai vu réunies chez lui plus de 300 toiles signées des noms les plus illustres : 13 Marilhat, 12 Decamps, 25 Delacroix, 7 Troyon, 12 Roqueplan, une quinzaine de Diaz, 4 Jules Dupré, 2 Ziem confondus parmi les Robert Fleury, les Chassériau, les Stevens, les Charlet, les Rosa Bonheur, les Courbet, les Théodore et Philippe Rousseau, les esquisses de Géricault ».

Cette collection au milieu du Second Empire est de beaucoup la plus importante pour le nombre, y compris celle de La Caze. Nous allons voir que le fils et le petit-fils d'Adolphe Moreau vont décanter le meilleur de cet incroyable fatras où le très beau se mêle au médiocre.

Adolphe Ferdinand Moreau, deuxième du nom, continue à s'occuper de la charge d'agent de change de son père. Il est maître des requêtes au Conseil d'État. Il n'ajouta que peu de toiles à la collection de son père. Il l'élagua au contraire, échangeant de nombreuses pièces sans valeur, pour une seule valant la peine. De son vivant il lègue au Louvre « la Barque de Dante » de Delacroix. Son mérite fut de devenir — grâce à un goût plus affiné — un grand collectionneur, non pas de tableaux, mais de meubles, tapisseries et objets d'art de haute époque, notamment de la Renaissance.

En 1859 il épouse Mlle Camille Nélaton, la fille du célèbre chirurgien de Napoléon III, le professeur Nélaton, célèbre encore actuellement par la fameuse sonde Nélaton, pour

l'exploration de l'urètre et de la vessie. En fait le Professeur Nélaton fut un clinicien de premier ordre. Lorsque Garibaldi fut blessé au pied par une balle autrichienne à la bataille d'Aspromonte, trois professeurs Italiens déclarèrent que la balle n'y était plus, ayant traversé le pied. Demandé en consultation, Nélaton après examen et sondage de la plaie avec un stylet, affirma qu'elle y était et conseilla l'intervention. Il fit construire une pince spéciale avec laquelle on put extraire la balle. La fistule se tarit immédiatement et la notoriété de Nélaton devint du même coup Européenne.

Camille Nélaton, sa fille, l'épouse d'Adolphe Moreau fils, fut une artiste connue. Peintre de la nature et des animaux, elle se révéla surtout comme céramiste de talent. Ses faïences, ses poteries, ses statuettes représentant fleurs et bêtes de la forêt de la Tournelle, avec naïveté et tendresse, témoignent qu'à la Belle Époque, il n'y avait pas que l'esprit Parisien du Boulevard. Au même moment que Berthe Morisot, mais avec d'autres moyens, elles montrèrent toutes deux, chacune de leur côté, attentives et tendres, qu'il y avait des trésors à regarder, dehors, dans la campagne. Cette richesse d'âme, Madame Camille Moreau-Nélaton l'inculqua très tôt à son unique garçon, Étienne.

C'est lui, maintenant, Étienne Moreau-Nélaton que je dois vous présenter.

Il est né le 2 Décembre 1859. Sa petite enfance se passe entre ses parents qui l'adorent, tantôt à Paris dans l'hôtel particulier de la rue St-Georges, tantôt l'été dans la vieille maison de Fère ou le pavillon de chasse des bois de la Tournelle. Il fait de fortes études au Lycée Condorcet — au même lycée où quarante ans plus tard Jean Cocteau connaîtra « les enfants terribles ». Lui Étienne, studieux et sage, récolte tous les prix sérieux : Littérature, Histoire, Latin et Grec. Au Concours Général il obtient le Prix de Grec et celui de Discours Latin. Les Jeudis et les Dimanches, son père lui donne à copier l'un des magnifiques tableaux de sa collection qui orne ses murs. En vacances, il copie sa mère, qui peint les paysages du Tardenois.

Il a donc 12 ans lorsque s'achève la guerre de 70. Son père décide de rentrer à Paris, avec lui. Le voyage est épouvantable. En carriole d'abord de Fère à Château-Thierry. Un train les amène en huit heures jusqu'à Chelles où les voies sont coupées. Son père déniche chez un loueur un vieil omnibus, avec deux chevaux et un cocher. On s'approche de Paris que fuit une foule épouvantée par la Commune. A Bondy on voit les incendies dans Paris, les Tuileries, la Cour des Comptes. Une colonne de fourgons allemands pousse l'omnibus dans un fossé. Le cavalier adjudant Prussien a une altercation avec l'un des cochers des fourgons, tire son sabre, et maladroitement casse la vitre de l'omnibus. Monsieur Adolphe Moreau se fâche, l'adjudant Prussien aussi. Dans la foule quelqu'un conseille

de faire demi-tour — sans quoi l'omnibus risque de grossir une barricade. On entend le canon. Bref, Monsieur Adolphe Moreau décide d'aller coucher au Château de la Malnoue qui appartient au chirurgien Nélaton, son beau-frère. Ils y arrivent à l'aube et se couchent épuisés dans des lits tachés de sang : le chirurgien ayant organisé dans sa demeure une ambulance pour les blessés de la bataille de Champigny — là même où Jules Maciet avait connu les horreurs des combats.

Au sortir du Baccalauréat, incité par Ernest Lavisse, ami de son père, il se présente à l'École Normale Supérieure. A peine préparé, il est cependant reçu en 1878. Il a 19 ans. Voici les noms de ses camarades de promotion :

Jean Jaurès, le grand tribun socialiste qui fut assassiné dans un café des boulevards, lors de la déclaration de guerre en Août 14.

Bergson, le philosophe.

Baudrillard, le futur évêque, directeur de l'Institut Catholique.

Charles Diehl, l'Historien de Byzance et Archéologue de l'art Byzantin.

Monceaux, Professeur à la Sorbonne — des cinq premiers siècles de l'Église.

Pfister, *Desjardins*, *Émile Bourgeois*, professeurs et hommes politiques.

Au sortir de l'École Normale, Étienne Moreau-Nélaton sait qu'il ne veut pas être professeur comme ses camarades, ni agent de change comme son père. Il veut faire de la peinture. Il entre dans l'atelier du vieux père Harpignies, délicieux peintre de la campagne, qui succède à Delacroix dans l'atelier de la Place Furstenberg. Il va au Louvre, voyage, visite les musées de France, de Flandre et d'Italie. Il revient ébloui par Mantegna. Et c'est sans doute sous cette influence qu'il peint cet admirable tableau de corporations où l'on voit le Curé de Villeneuve-sur-Fère, le Maire et les archers de la Compagnie d'arc entourant la statue de saint Georges de Villeneuve. J'aimerais, Messieurs, vous mener voir cette œuvre admirable, qui se trouve dans la bibliothèque de Madame Jacques de Massary, sa fille, tout près de la maison natale de Paul Claudel à Villeneuve-sur-Fère, dans ce verger où je vois encore la puissante silhouette du grand poète regardant cet horizon immense de plaines s'étalant entre l'Ourcq et l'Aisne — jusqu'à la haute falaise du Chemin des Dames.

Arrêtons-nous un instant sur ce moment de la vie du terroir, où le jeune Étienne Moreau-Nélaton peint ce tableau, et le jeune Paul Claudel écrit « l'Annonce faite à Marie ». Chacun séparément, sans se connaître, avec les armes différentes de leur art, chante l'incantation de l'âme profonde du même pays qu'ils aiment. L'un par les humbles du Village rend hommage

au Saint, à leur Foi, à leurs coutumes communales de courage et d'archers. L'autre d'une plume magistrale va hausser sur l'horizon agricole et sévère la haute figure de Pierre de Craon, architecte de nos cathédrales. Ni l'un ni l'autre ne savaient qu'ils étaient liés d'avance, d'abord par le Pays, ensuite et bien plus tard par le mariage de Cécile, l'une des filles de Moreau, avec Jacques de Massary, le neveu de Claudel.

En 1880 le père de Moreau-Nélaton vend son hôtel de la rue St-Georges pour acheter le magnifique hôtel du XVIII^e siècle, sis 73 rue du Faubourg St-Honoré, avec cour sur la rue et au-delà un magnifique jardin allant jusqu'aux maisons jouxtant l'avenue Marigny — jardin si vaste qu'Étienne Moreau y fait installer un jeu d'arc réglementaire. Ce déménagement est l'occasion d'élaguer de nombreuses toiles reconnues sans valeur de la collection d'Adolphe Moreau père.

En 1882, son père meurt. Étienne reste seul avec sa mère dans la grande demeure, en intimité complète d'art et de cœur. C'est durant cette période que Madame Moreau-Nélaton achète « le Pont d'Argenteuil » de Monet, pour plaire à son fils qui aimait l'école impressionniste, encore très critiquée à cette époque. En 1889, année de son mariage, Étienne Moreau-Nélaton achète « l'Intimité » de Carrière, que vous pourrez admirer au Louvre. Cette année-là il épouse Mlle Edmée Braun, qui est protestante.

Ce sera, pour un court temps, le bonheur le plus parfait, avec la naissance de trois enfants : Étienne, Cécile et Dominique, agrémenté de voyages et de peintures. Cependant, sans être indiscret, je ne puis taire un phénomène lent et irréversible qui fait honneur aux deux époux et vous fera mieux comprendre que par des explications la merveilleuse bonté morale d'Étienne Moreau-Nélaton. Au gré des jours, en observant une Foi aussi vigilante que discrète, une bonté aussi effective et joyeuse, la jeune Madame Moreau-Nélaton, par l'exemple quotidien des qualités morales de son époux, va abjurer sa religion pour devenir catholique.

Et cela est émouvant lorsqu'on sait qu'elle fut brûlée lors de l'incendie du Bazar de la Charité, pour une œuvre catholique.

En effet le 4 Mai 1897, Mme Camille Moreau-Nélaton, accompagnée de sa belle-fille, s'occupait d'un comptoir de vente. Il y avait foule ce jour-là, rue François I^{er}, dans ce village de bois et de toile, établi dans un terrain vague, reconstituant des maisons et échoppes du Moyen-Age. Tout le grand monde, riche et bienfaisant, était là, généreux et pressé « comme un somptueux troupeau de moutons » raconte un journaliste. Boni de Castellane était là, avec sa fameuse canne à manche d'ivoire, représentant une levrette. Un immense vélum drapait les murs de bois, accroché par un gros nœud au plafond. Mille personnes se trouvaient parquées dans un lieu étroit. La porte d'entrée et de sortie était minuscule. Dans le fond de la salle, en un lieu obscur, on avait organisé, sans

aucune précaution, une séance de projection des premiers films de Méliès, l'invention du cinématographe des frères Lumière de Lyon. Une bouteille d'éther se trouva être sur la table près de l'appareil de projection. Il faisait très chaud. L'éther prit feu, enflamma la boutique. En quelques secondes la flamme grimpa au vélum qui retomba en pluie de feu sur les maisons de bois et la foule. La panique fut effroyable. Il y eut plus de 400 brûlés dont la mère et l'épouse d'Étienne Moreau-Nélaton. Étienne Moreau-Nélaton était dans son atelier de peintre, à travailler. Il entend des gens qui courent dans la rue, le bruit des cloches des lourdes voitures de pompiers lancées à grand galop. Un horrible pressentiment le fait descendre, courir dans les rues. Il écarte la police qui barre la rue François I^{er}, il arrive devant un monceau de planches brûlantes. On l'écarte non sans peine du lieu où sont encore les cadavres de sa mère et de sa femme. « Il riait » disent les témoins. Horrible rire ! Le soir on lui remet les bagues que tenaient encore les mains calcinées des deux êtres qu'il aimait le mieux au monde.

En 1897, Moreau-Nélaton est veuf à 38 ans, avec trois jeunes enfants : Étienne 7 ans, Cécile 5 ans, Dominique 3 ans à peine.

Que faire ? Qu'aurions-nous fait à sa place, Messieurs ?

On lui conseille de se remarier. Il repousse cette solution par fidélité au souvenir de son épouse. Il élèvera seul ses enfants, de tout son cœur, leur donnant l'immense amour qu'il a de la campagne et de l'Art. Il engage une gouvernante pour ses enfants, Mlle Quatrevaux, délicieuse vieille fille du pays.

Mais pour combler les heures du regret et du désarroi, il s'astreint à un travail de Bénédictin, de huit à dix heures par jour, il mène de front son talent de peintre, son talent de céramiste hérité de sa mère, son talent d'écrivain d'art.

Avec ses pinceaux, il prend pour modèle ses trois enfants qu'il suit d'âge en âge, au gré de leurs travaux, de leurs jeux de vacances à Fère et à la Tournelle. Toiles charmantes, sensibles, prestement enlevées, très différentes comme facture de ses premiers tableaux influencés par le graphisme sévère de Mantegna. Il n'expose plus aux Salons. Son art de peintre est devenu confidentiel, pour lui et ses enfants, comme pour témoigner à la mère absente que la vie continue.

Il fait construire un atelier de poterie à la Tournelle, avec un tour pour tourner la glaise, actionné au pied par un volant de pierre. Il fait établir au milieu du studio un four à bois pour cuire les pièces de faïence. Il devient, en souvenir de sa mère, un céramiste de talent. Je possède de lui deux faïences blanches qui sont deux purs chefs-d'œuvre — un La Fontaine avec le Renard et la Cigogne — un Racine avec Esther et Athalie.

Comme écrivain d'art il commence une étude considérable sur ses peintres préférés, travail de chartiste qu'il mènera

toute sa vie.

Il avait commencé par une étude sur les Le Monnier, peintres et dessinateurs du XVI^e siècle, à la cour des Valois, à laquelle font suite trois importants tomes sur « les Clouet et leurs émules ». Travail d'historien remarquable, iconographie magnifique reproduisant les portraits d'apparat et les dessins d'après nature de Catherine de Médicis, de Marie Stuart et de François II, de Charles IX, de Henri II et de Henri III, avec en marge les annotations à l'écriture pointue, à l'orthographe étrange de Catherine, la terrible Reine Mère. Il est vraisemblable qu'il écrivit ces ouvrages — dédiés à la mémoire de son père — en reconnaissance du grand collectionneur de meubles et tapisseries de la Renaissance, qui le fit pénétrer, enfant, dans la connaissance de l'Art, par le monde sévère des portraits des Valois.

Mais ensuite, il se lance avec la même compétence et le même bonheur, vers ses deux peintres préférés : *Corot* et *Delacroix*. Remarquons que maintes toiles de ces peintres furent achetées par son grand-père. Ces deux ouvrages en trois gros volumes chacun sont de véritables sommes sur deux artistes que l'on suit pas à pas, d'années en voyages, à l'aide de leurs tableaux, de leurs lettres, de leurs écrits. « Raconté par lui-même » précise en sous-titre l'auteur.

Le Corot lui demanda trois ans de travail, de recherches et documentations diverses.

Ensuite c'est encore en trois volumes, toute la vie humble et passionnée de *Millet*, qui défile dans la plaine de Barbizon. Puis encore *Manet* « raconté par lui-même » en un volume — un *Daubigny* « raconté par lui-même » — un *Jongkind* « raconté par lui-même ».

Enfin en 1905 en quatre volumes, toutes les œuvres de Corot, reproduites et inventoriées. Ouvrage qui fait autorité et où se réfèrent encore les grands collectionneurs actuels et les Musées étrangers — car 3.000 faux Corot courent le monde et sont même exposés, en Amérique notamment.

Pour mener à bien un pareil labeur d'écrivain, il a fallu à l'origine un bien grand chagrin, mais dans l'exécution une rigueur de chartiste, un goût très sûr, un amour de l'art très violent.

Vous saisissez, je pense, la différence entre Jules Maciet et Étienne Moreau-Nélaton. Le premier fut un organisateur à tendance sociale qui, avec ses mains, ne fit jamais rien d'autre, que de découper des images avec des ciseaux. Le second fut un artiste divers, lequel pour oublier, fut peintre, céramiste, écrivain.

Nous allons voir aussi leur différence en tant que collectionneur.

Dans le grand hôtel du Faubourg St-Honoré où Moreau-Nélaton vit seul avec ses enfants, il contemple à ses murs le

reste des collections de son grand-père et de son père. Déjà du vivant de sa mère ils avaient ébauché tous deux, avec leur goût, un dernier élagage de l'immense collection. Il sait en outre que ses parents et son aïeul avaient toujours désiré donner leur collection à l'État.

En connaisseur avisé, Moreau-Nélaton garde le meilleur et met en vente le reste, le 9 Mai 1900, à la Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze. Le catalogue de cette vente mentionne *533 articles*, dont :

83 tableaux (Decamps, Théodore Rousseau, Meissonier, Ménilhat, Gérôme, Harpignies, etc...).

52 dessins et aquarelles.

298 autres articles se rapportant à des meubles Renaissance, des porcelaines, des faïences, des tapisseries, des objets d'art divers.

C'est le produit de cette vente — resté secret — que Moreau-Nélaton affecte à l'achat des tableaux qu'il aime, non pas avec le goût du jour, mais avec le sien qui était excellent et novateur en un sens. Nous sommes en 1900. A cette époque le goût du jour pour Corot par exemple est dans les toiles dernière manière, les Sylphes un peu mous dansant près des étangs de Ville-d'Avray : pour 10 de ces tableaux 8 ou 9 sont des faux. Moreau-Nélaton achète l'œuvre méconnue ou peu aimée du jeune Corot : la Cathédrale de Chartres, les Corot d'Italie.

En 1900 l'École impressionniste commence à triompher. Mais personne encore n'en achète, les marchands ayant stocké les œuvres de Manet, de Monet, de Sisley, de Pissarro pour les vendre plus tard aux prix forts. Moreau-Nélaton les achète. Vers 1872 « le Repas sur l'herbe » de Manet a fait scandale. Moreau-Nélaton l'achète.

Durant six ans, chez Durand Ruel, chez Bernheim, chez Vollard, chez d'autres marchands, il achète ce qui lui plaît, jusqu'à concurrence du prix de la vente chez Georges Petit. En 1906 sa collection est faite et aussitôt il la donne à l'État. Cent tableaux, des plus beaux qu'on puisse voir, sont ainsi donnés pour toujours à la France, selon son goût à lui, selon le désir de ses aïeux, sans déshériter ses enfants.

Après maintes discussions et d'accord avec Moreau-Nélaton, les cent tableaux sont séparés en deux lots :

Les 27 toiles impressionnistes iront au Musée du Jeu de Paume, où elles constituent *la Collection Moreau-Nélaton*.

Les 73 toiles de Delacroix, Corot, Daubigny, Troyon, Decamps et autres post-romantiques seront exposées au Louvre sous l'appellation de *Collection Moreau*, du nom de son père. En réalité quantité de tableaux furent achetés par Moreau-Nélaton,

dont l'extraordinaire « Vue de la Cathédrale de Chartres ».

Je ne puis vous décrire ces cent tableaux, ce serait inutile et fastidieux. Toute œuvre d'art a une correspondance personnelle qui émeut, éclaire et grandit celui qui la regarde. Un tableau se goûte comme un bon vin, fait saliver comme un bon plat, mais par ses couleurs, ses valeurs et le moment d'art qu'il vous propose est un monde qui vous possède et vous pénètre, souvent pour toujours.

Cependant laissez-moi vous signaler trois chefs-d'œuvre au Jeu de Paume :

- *Les Coquelicots* de Monet où deux dames en blanc, accompagnées chacune d'un enfant, descendent une pente où poussent des coquelicots. L'ombrelle bleue d'une des deux dames, évoquera pour toujours le bonheur d'un après-midi de juillet.
- *La chasse aux papillons* de Berthe Morisot, où dans un jardin où jouent des enfants, une femme rêveuse en robe blanche tient un filet de papillon.
- *La diligence à Louveciennes* de Pissarro. Le ciel est gris, le temps mouillé, l'herbe est verte près des pavés où attend sous la pluie la diligence. Un homme à parapluie marche. Nous avons tous connu des moments comme celui-ci, de grandeur triste où l'âme est prête au partir.

Au Louvre, dans la Collection Moreau je vous signale :

- *La nature morte* de Delacroix, précédemment décrite et achetée par A. Moreau.
- *La Cathédrale de Chartres*, peut-être le plus beau Corot qui soit !
- Des Corot encore, d'Italie et du temps où il était Prix de Rome à la Villa Médicis le fameux *Pont de Narni* sur le haut Tibre.

En même temps que ces cent tableaux de premier ordre, Moreau-Nélaton donne aux Arts Décoratifs, à la Bibliothèque Nationale, au Carnavalet des centaines de dessins, de feuilles d'études de Delacroix, de Corot, de Millet, de Forain et jusqu'à des objets leur ayant appartenu, tels que la blouse et la pique de Corot.

Mais pour en revenir à la collection du Jeu de Paume, ce qu'il y a d'extraordinaire c'est qu'il n'existe aucun déchet : tout est significatif et beau. Comme disait son ami Kœchlin, « on a envie de tout emporter ». Il y a certainement un rapport entre l'homme et sa collection. A part l'absence de Degas et de Renoir qui a dû tenir à des circonstances de marchands. La collection du Jeu de Paume révèle l'homme qui l'a faite : un amoureux de la nature, un homme de goût et un devancier,

car en 1900 pour le grand public le procès de l'Impressionnisme n'était pas encore gagné.

Arrêtons-nous un instant sur le terme de *connaisseur* — l'homme qui connaît tout seul, mieux qu'un expert, la valeur non pas financière, mais la valeur esthétique d'une œuvre d'art. Jules Maciet en fut le type, mais ses moyens financiers lui faisaient fuir les marchands pour suivre les ventes de l'Hôtel Drouot, y fureter, y trouver la merveille. Moreau-Nélaton a été connaisseur avec de gros moyens financiers durant six ans. Avant 1897 et après 1906 il n'a plus rien acheté — Jules Maciet, chaque jour de sa vie, notait sur son petit carnet l'objet acquis et son prix. Du côté Moreau-Nélaton, tout est secret, donné en bloc. Lorsqu'on songe au « Repas sur l'herbe » de Manet, à « la Cathédrale de Chartres » de Corot, aux Corot d'Italie, aux impressionnistes qui faisaient déjà de gros prix chez les marchands en 1906 — on reste éberlué —. Que dire maintenant de la valeur marchande des deux collections du Louvre et du Jeu de Paume. Inestimable en tant que patrimoine d'art elle l'est aussi du point de vue financier.

Tous deux parisiens ils ont aimé le terroir que vous aimez.



Procès-verbaux des séances

Séance du 26 Février 1966 :

« *Le Buste de La Fontaine* », don de Mme SEMENCE, a été dévoilé en présence des Membres de la Société.

Une cérémonie inhabituelle était inscrite à l'ordre du jour : En souvenir de son regretté mari, Mme Semence, propriétaire du café « A Jean de La Fontaine », Grande-Rue, devait offrir à l'Académie castelthéodoricienne un très beau buste du fabuliste, provenant des ateliers du Louvre, exécuté d'après l'original de Dessain.

C'est Mlle Colette Prieur, Conservatrice du Musée, qui dévoila le buste, puis le président évoqua les attitudes du poète, différentes selon l'inspiration des sculpteurs, qui se sont plu à le représenter. Ainsi, celui-ci le montre-t-il en tant que philosophe, le visage empreint de sagesse et de sérénité.

M. Roger DERUELLE, Président de la Société Historique et Archéologique de Château-Thierry : « *La Fontaine chez les princes de Vendôme* ». Ces Princes de Vendôme, les bienfaiteurs de Jean de La Fontaine, à la fin de sa vie, étaient les arrière-petits-fils de Henri IV et de sa favorite Gabrielle d'Estrées. L'aîné était Louis-Joseph, né en 1654, le Duc de Vendôme, et le cadet, Philippe de Vendôme, de 15 mois plus jeune, le futur Grand-Prieur. Ils perdirent leur mère de bonne heure, née Laura Mancini, nièce de Mazarin ; leur père, le futur Cardinal de Vendôme, après la mort de sa femme, désirant embrasser l'état ecclésiastique, confia leur éducation à leur tante, Marie-Anne, duchesse de Bourbon et de Château-Thierry.

Celle-ci les recueillit dans son hôtel parisien, qui était alors le rendez-vous des beaux esprits. Parmi eux, figure Jean de La Fontaine, qui vient de débarquer à Paris, à la suite de la Duchesse, après la condamnation du surintendant Fouquet ; ainsi sera-t-il le témoin de ces jeunes Vendôme qui grandiront aux côtés de leur bienfaitrice commune.

Dès leur plus jeune âge, ils seront initiés au métier des armes, le Duc de Vendôme, en particulier, s'illustrera dans les campagnes de Louis XIV où sa bravoure et son génie militaire détermineront le plus souvent la victoire, dans les plaines d'Allemagne, de Flandres et du Piémont. La Fontaine, dans ses lettres et épîtres, ne manquera pas de les évoquer et de les exalter.

Quant à son frère, Philippe, il se contentera de suivre à l'armée le Duc, dont il sera l'inséparable compagnon. Dès l'âge de 26 ans, il sera nommé Grand-Prieur de l'ordre de Malte, dans cette fin du XVII^e où l'on assiste à la décadence de l'ordre, ce titre étant devenu bien plutôt honorifique que fonctionnel.

Saint-Simon, le célèbre mémorialiste, a tracé de ces deux Vendômes un portrait sévère, où il les charge des plus grands vices : de paresse, malpropreté, goinfrerie, etc... tout en leur reconnaissant un esprit cultivé, épris de belles-lettres et des arts, et, pour le Grand-Prieur, « un visage singulièrement beau ». Reconnaissons aussi qu'ils se montrèrent toujours aussi généreux que désintéressés.

Le Duc de Vendôme prenait régulièrement ses quartiers d'hiver dans son château d'Anet, cette magnifique demeure près de Dreux, une des merveilles de l'art français de la Renaissance. Là se donnèrent des fêtes somptueuses, où alternaient la bonne chère et le bel esprit, parmi une troupe de courtisans cultivés et joyeux.

Quant au Grand-Prieur, sa demeure se situait au Temple, à Paris, cet enclos, au centre de la capitale, qui formait une véritable cité indépendante, où habitaient d'une part les hauts dignitaires de l'ordre, d'autre part une foule d'artisans, sans compter les hors-la-loi, bénéficiant du droit d'asile.

L'abbé de Chaulieu y avait son pavillon personnel, en tant

que trésorier du Temple ; bien curieuse figure, un rimeur charmant de madrigaux, par contre lamentable financier de ce Grand-Prieur, dont il fut pourtant l'homme de confiance le plus fidèle.

C'est cet abbé qui sera chargé de verser régulièrement à notre fabuliste le précieux pécule qui le fera vivre. Ils se connaissaient de longue date, pour s'être rencontrés dans les salons de la Duchesse de Bouillon et de Mme de La Sablière ; c'est dans ces conditions que notre Bonhomme fut amené à faire partie des habitués d'Anet et du Temple. N'avait-il pas déjà, en 1683, dédié au Duc de Vendôme le charmant et délicat poème « Philémon et Baucis », un hymne à l'amour conjugal où se rencontrent l'affection la plus attachante et la fidélité la plus sûre.

Lorsqu'il fut adopté par les Vendôme, La Fontaine n'était plus jeune : il avait alors 63 ans. C'est le temps où il est abandonné par sa dévouée protectrice, Madame de La Sablière, qui se consacre tout entière à la religion et aux bonnes œuvres. Par surcroît, son Egérie de toujours, la Duchesse de Bouillon, se trouve en Angleterre, auprès de sa sœur Hortense, qui la recueille à la suite du fameux procès des poisons qui l'avait sérieusement compromise.

Notre fabuliste, rongé de tristesse et d'ennui, inquiet de son avenir, « ayant mangé son capital avec les revenus », trouve refuge chez le baron d'Herwart, qui lui offre généreusement d'être le bel esprit de sa maison, contre une confortable redevance. Ainsi, assuré de son avenir, La Fontaine partagera son temps entre le Temple et le château du baron d'Herwart, à Bois-le-Vicomte, et exprimera sa gratitude envers ses bienfaiteurs dans ses lettres et épîtres.

A partir de cette époque, ses œuvres constituent un grand poème épique à la gloire de Louis XIV et du duc, son bienfaiteur, une chronique de la politique européenne en même temps qu'un récit souvent très libre de la joyeuse vie qu'il mène au Temple.

En conclusion, il faut savoir gré aux Vendôme d'avoir contribué à garder notre fabuliste en France, qui, dans son dénuement, avait envisagé, un instant, de répondre aux invitations pressantes d'amis très chers, réfugiés à la cour d'Angleterre, et tout prêts à l'héberger, et d'avoir ainsi sauvé l'esprit de son génie bien français.

Pour leur largesse et leur amitié, Jean de La Fontaine, l'homme le plus insoucieux de ses intérêts, put atteindre sans encombre la dernière étape de son existence, avant de se préparer, avec sérénité, à la mort, chez le baron d'Herwart.

Séance du 26 Mars 1966 :

M. le Docteur AMAN-JEAN : Portraits de deux mécènes régionaux - 2^e partie - « Étienne Moreau-Nélaton ».

Séance du 30 Avril 1966 :

Mme MATHIEU a parlé de son livre « *Dernières Victoires* » publié aux éditions A. et J. Picard à Paris en 1964. Cette histoire intéresse directement la région de Château-Thierry et les amateurs d'histoire apprécieront le récit de ces événements qui se déroulèrent dans leur petite patrie.

Désirant écrire une « Histoire de Montmirail » et la Campagne de 1814 en étant le chapitre le plus glorieux, Mme Mathieu résolut de l'étudier d'abord.

Mais la bibliographie napoléonienne est innombrable : elle choisit quelques historiens chevronnés d'histoire générale et quelques historiens locaux. Devant tant de contradictions, elle s'adressait à différents « Mémoires ».

Quelle désillusion ! Chacun avait vu les faits avec son tempérament : certains se vantaient, accusaient ; d'autres étaient imprécis ou mélangeaient les dates, les noms des généraux. Une solution paraissait s'imposer : consulter les documents officiels, la correspondance des Maréchaux, de l'Empereur, des Préfets, des Maires, les « communiqués », les cartes et les journaux du temps.

Mais les armées n'avaient cessé durant toute la « campagne » de perdre et de reprendre la ville : étudier et comprendre l'histoire de Montmirail, c'était étudier l'histoire de toute la contrée durant toute la « campagne ».

Elle eut la chance de découvrir les « Mémoires » inédits du Général Dautancourt qui lui parurent les plus précis et les plus vrais et lui permirent de départager les autres.

Tous ces documents furent copiés par ses soins afin de pouvoir plus aisément les classer, les contrôler, les départager, car certains contenaient aussi des erreurs que l'on avait signalées par la suite mais qui n'avaient pas été retirées sur l'original. Ce fut un travail de longue haleine. Allait-elle le détruire sans en tirer autre chose qu'un chapitre d'une vingtaine de pages ?

Elle décidait alors d'écrire une sorte d'histoire locale de toute la région : la petite histoire dans la grande.

Évitant aussi bien la froide stratégie militaire que l'histoire romancée, et s'efforçant de tout juger avec impartialité, elle a voulu surtout peindre les caractères avec leur grandeur et leurs faiblesses, les faits avec ce qu'ils ont comporté d'enthousiasmant, de misères et de souffrances : en un mot, elle voulut faire une œuvre simplement humaine, une œuvre vraie.

Ce travail dura plusieurs années, et pour faciliter les recherches, un index alphabétique fut joint à ce livre.

Et voilà comment le chapitre d'une histoire locale est devenu un gros livre de plusieurs centaines de pages...

M. BARTISSOL : « *Reconstitution historique des 3 Communes de Connigis, Monthurel, Saint-Eugène* ».

1^{re} PARTIE

GÉNÉRALITÉS

Préhistoire, Géologie, Géographie générale. Le Surlélin. Agriculture, Climat. Langage. Fêtes, Coutumes, Dictons. Industries, Commerces. Guerres de religion et suites. Événements révolutionnaires. Guerres napoléoniennes. Garde Nationale. La Dhuis. Voie de chemin de fer « Vallée de l'Ourcq-Esternay ». Guerre 1870-1871. Compagnie intercommunale des Sapeurs-Pompiers. Postes. Guerre : Septembre 1914. Guerre : Juillet 1918 et suites. Électrification. Adduction d'eau. Guerre 1939-1945. Élections législatives, Élections cantonales, Référendums. Population. Prêtres, Instituteurs, Adjoint.

2^e PARTIE

CONNIGIS

Étymologie, Origines. Lieux dits. Église, Vie religieuse. Le Moulin. « Seigneurie de Connigis ». Fêtes communales. École, Instruction publique. Vie communale, Élections municipales.

3^e PARTIE

MONTHUREL

Étymologie, Origines. Lieux dits. Église, Vie religieuse. Le Moulin. « Seigneurie de Couberchy ». « Seigneurie de Condé-en-Brie ». École, Instruction publique. Vie Communale, Élections municipales.

4^e PARTIE

SAINT - EUGÈNE

Étymologie, Origines. Lieux dits. Église, Vie religieuse. « Seigneurie de Saint-Eugène », Ferme de Saint-Eugène. « Seigneurie des Grèves ». École, Instruction publique. Vie communale, Élections municipales.

Séance du 28 Mai 1966 :

Mme MATHIEU : « *La famille du poète Lamartine à Rieux* ». En 1776, M. de Bellejoyeuse, qui ne s'intéresse plus à la terre de Rieux, la vend à M. Des Roys, ancien avocat au Parlement de Lyon, et maintenant Intendant Général du Duc d'Orléans ; sa femme est une Gavault apparentée aux Montmorency, d'Orsay, de Chateaubriand, etc... Ils ont six enfants : un fils François, promis aux plus grandes espérances ; une fille Catherine, qui va devenir Mme de Saint-Amand ; Émilie, la future Mme de Rochemont ; Césarine et Alix, toutes deux chanoinesses au Chapitre de Salles en Beaujolais, grâce au Duc d'Orléans, et enfin un fils prénommé Lyon, car il a eu la ville pour marraine. Peu après l'installation au Palais-Royal, Mme Des Roys a été nommée sous-gouvernante des enfants

du Duc de Chartres, le futur Philippe-Égalité. Son salon est devenu le rendez-vous des gens de lettres et des philosophes. Chaque été, la famille se réunit maintenant à Rieux pour les vacances et, avec l'aide de son régisseur, le fidèle Paré, M. Des Roys fait bientôt de la ferme une ferme modèle ; il a obtenu de plus la création d'une « pépinière royale » et s'est engagé à fournir 50.000 pieds de pommiers à l'Administration : le cidre de Rieux sera pour longtemps renommé. Mais Mme de Genlis, grâce à l'empire qu'elle a pris sur le Duc de Chartres, réussit à supplanter la sous-gouvernante auprès des petites princesses ; elle est même nommée « gouverneur des Princes » au grand scandale de tous. Pourtant, par amitié, la Duchesse conserve Mme Des Roys dans sa maison, et le Duc, qui a vu les bénéfices réalisés par son père dans la forêt de Villers-Cotterêts, confie également à M. Des Roys la régie de Carignan, Albert et Fère-en-Tardenois. En 1784, le fils aîné François meurt à Lyon et la population se presse à l'église de Rieux où une messe est dite pour le repos de son âme. Presque aussitôt le Duc d'Orléans meurt à son tour et M. et Mme Des Roys prennent leur retraite. A la suite d'une partie de chasse donnée au château de Vaux, non loin du chapitre de Salles, Césarine Des Roys devient la baronne Carra de Vaux. Alix, qui a été confiée à une chanoinesse plus âgée, Mlle de Lamartine, fait la connaissance de son frère, le chevalier de Prats ; une idylle se noue entre la pensionnaire et le bel officier ; mais tout de suite la famille de Lamartine s'interpose ; seul le fils aîné peut prétendre au mariage, car il est le seul héritier. Bien qu'en réalité l'aîné paraisse y avoir renoncé, les deux jeunes gens sont séparés. Fortuitement mise en présence de la jeune fille, la famille donne enfin son consentement et, le 7 Janvier 1790, le mariage a lieu. Le 21 Octobre suivant naît à Mâcon le petit Alphonse, notre futur poète. L'officier, accouru à Paris pour défendre son Roi, échappe de justesse au massacre du 12 Août. A Rieux pourtant tout est demeuré calme ; le jeune Lyon ayant vu fermer le collège de Juilly, est revenu près de ses parents dont il est le principal souci car, au lieu de chercher une situation, il se contente de faire des vers. Bientôt de Mâcon les nouvelles sont alarmantes : la famille de Lamartine a été incarcérée, sauf les vieux parents, et la jeune femme et ses bébés. M. de Lamartine adresse pétition sur pétition et ne craint pas d'envoyer sa belle-fille à Paris pour entreprendre des démarches. En pleine Terreur, à moitié morte de peur, elle arrive à Rieux pour y laisser le jeune Alphonse ; elle va y demeurer six mois car un nouveau décret interdit toute démarche, sous peine de mort. Le deuxième fils du régisseur, Jules Paré, a fait son chemin : de secrétaire de Danton, peu avant la Révolution, il est devenu secrétaire du Conseil Exécutif, puis ministre de l'Intérieur. L'a-t-on sollicité en faveur de la famille de Lamartine ? C'est ce que l'on ne saurait dire. Lui-même d'ailleurs devra se réfugier à Rieux le jour de l'exécution de Danton. Dès le 9 thermidor, Mme de

Lamartine rentre à Mâcon et peu à peu toute la famille est libérée ; on s'installe à Milly. Bientôt les vieux parents meurent. A Rieux, M. Des Roys s'éteint à son tour en 1798 et le jeune Lyon devient de plus en plus étrange. C'est alors que Mme Des Roys, malgré ses 63 ans, accepte de partir pour la Hongrie rechercher la Princesse d'Orléans, pour la conduire à sa mère que l'on a menée en Espagne sous escorte militaire. Durant son absence, le jeune Lyon multiplie ses folies, contre lesquelles Mme Carra de Vaux et Mme de Lamartine se révèlent impuissantes. Dès le retour de sa mère, Mme de Lamartine, ayant mis son dernier bébé en nourrice, accourt à Rieux, malgré la neige et le froid ; Alphonse, qui est maintenant au collège, ne sera pas non plus du voyage. Durant les longues causeries du soir au coin du feu, on évoque tous les disparus, le bon temps du Palais-Royal, les difficultés de l'heure présente et les ruines accumulées.

Peu après le départ de sa fille, ébranlée par la mort tragique de son fils Lyon, Mme Des Roys meurt et c'est Mme Carra de Vaux qui hérite de la terre de Rieux. C'est seulement en 1813 que Mme de Lamartine y reviendra avec sa deuxième fille et Alphonse qu'elle ramène de Paris où elle fréquentait une « maison de jeux » et ruinait sa santé. Ils y restent pendant quinze jours durant lesquels M. Chalette, l'ingénieur cadastral, fait danser, grâce à son violon, la jeunesse du village et la famille des châtelains. Alphonse, qui a 23 ans, s'y montre dans tout l'éclat de sa beauté. Pour calmer sa mélancolie, car il sollicite vainement un emploi, il écrit des vers qu'il montre à ses amis et l'on commence à l'encenser. Mais il fait des dettes, les oncles et les tantes de Lamartine grondent très fort, puis finissent par payer. En 1819, se rendant de Paris en Bourgogne à cheval, il s'arrête quelques jours à Rieux et, tout le long du chemin il compose la méditation « Sur Dieu ». Dans le parc, l'endroit où il avait coutume de s'asseoir sous les ormes a conservé le nom d'allée de Lamartine ou des Méditations.

Ses poésies paraissent enfin, c'est la gloire : il est nommé secrétaire d'ambassade et il épouse peu après Marianne Birch. Presque aussitôt la nomination du poète à l'Académie Française, Mme de Lamartine meurt d'un tragique accident et, l'année suivante, pour y retrouver son souvenir, son fils revient à Rieux en pèlerinage. Désormais absorbé par son rôle politique Lamartine n'y reviendra plus, mais, bien qu'il ne partage pas toujours les mêmes idées politiques ni religieuses, il entretiendra avec son cousin Alexandre Carra de Vaux une correspondance suivie. A sa mort en 1869, le poète deviendra pour toute la famille le grand homme et à Rieux son buste figurera à la place d'honneur.

Alexandre Carra de Vaux a, lui aussi, publié des vers et son dernier descendant a fait éditer, il y a une quinzaine d'années « quelques poésies sur Rieux ». On conservait pieusement au château un portrait en pied de Louis-Philippe, ceux

de M. et Mme Des Roys et, dans presque chaque pièce, une reproduction d'un portrait du poète. Mais que sont devenues toutes ces reliques, depuis que le château a été livré aux antiquaires et aux démolisseurs ?

Séance du 25 Juin 1966 :

M. MIGNOLET, Président de la Société Horticole du Nord : « *La Flore dans les fables de La Fontaine* ». Jean de La Fontaine fut tout d'abord pendant 25 ans un forestier. La charge qu'il assumait le rangeait parmi les gens de justice. Il y avait chaque semaine une audience où les maîtres particuliers siégeaient, l'épée au côté. Assurant la police des bois et des rivières, ils entendaient les réclamations des fermiers et des propriétaires, et ils jugeaient les braconniers.

Il a aimé les forêts, comme il a aimé tous les aspects de la nature. Il les a prises pour confidentes de ses rêveries. Comme son ami Racine, il aime à un très haut degré les jardins, les fleurs, les ombrages, alors que le goût de la nature est si rare au XVII^e siècle. À l'intention de ses lecteurs La Fontaine cite les jardins du château de Vaux-le-Vicomte, fastueuse demeure de Fouquet, ceux du château de Liancourt (dans l'Oise) et aussi ceux de Rueil, maison de plaisance de Richelieu.

La devise de Gœthe, « Poésie et vérité », est aussi celle du Bonhomme, peintre de la nature. Avec quel bonheur les fables évoquent très souvent le champ, le pré, la haie, le buisson, le bois, la rivière ! Les tableaux de Psyché n'ont pas vieilli davantage. « Ce mont, par exemple, revêtu de chênes, présente au regard quelque chose d'effroyable et de charmant en même temps, — ce petit pré, dont l'herbe est encore aussi vierge que le jour qu'elle naquit, — ce bois où l'on grimpe et qui est si touffu que l'ombre éternelle n'est pas plus noire ; ce pont, fait d'un tronc d'arbre à demi pourri avec deux bâtons de saule pour garde-fous ». Que de paysages minutieusement fouillés et contemplés, puis rendus d'un trait, dans leur captivante fraîcheur !

La Fontaine était un « visuel ». Si nous en croyons Mme de Sévigné : On ne « lit pas » les fables de La Fontaine, on « les voit » car cela « est peint ».

Toutefois il s'attarde aussi de temps en temps à distinguer les plantes herbacées et potagères :

Des lapins qui, sur la bruyère,
L'œil éveillé, l'oreille au guet,
S'égayaient, et de thym parfumaient leur banquet.

Notre immortel La Fontaine fut, à coup sûr, un peintre incomparable des bois, des prés, des jardins.

Il ne fut plus imité.

Quant à son œuvre, demandons-nous seulement ce qui nous manquerait si nous ne l'avions pas.

Séance du 24 Septembre 1966 :

M, le Recteur HARDY : « *La forêt et la vie humaine dans la Généralité de Soissons* ». C'est un drame à cent actes divers que l'histoire des rapports entre l'homme et la Forêt. Dès les origines, c'est en elle que l'homme trouve son cadre principal d'existence, et le pays qu'il occupe devient peu à peu un assemblage de massifs boisés et de clairières, celles-ci tendant à l'emporter dans les périodes calmes, ceux-là reprenant l'avantage dans les temps troublés. C'est seulement à l'époque moderne, avec Sully d'abord, mais surtout avec Colbert, qu'une sorte d'équilibre finit par s'établir entre le champ et la forêt. L'acte qui résume la politique forestière de Colbert et qui, sauf quelques légères modifications, est toujours valable, c'est l'ordonnance de 1669 « sur le fait des Eaux et Forêts » : les bois sont désormais considérés comme un capital national, placé sous la haute autorité et la sauvegarde du pouvoir central ; une rigoureuse législation régleme l'entretien et l'exploitation des futaies, qu'elles soient ou non propriété personnelle du Roi. A travers les différentes opérations se profile la silhouette du marchand de bois, personnage important qui ne peut se passer de fortes disponibilités, qui recourt parfois à l'association avec d'autres marchands, mais n'est jamais assujéti aux statuts d'une corporation. Le métier est interdit aux gentilshommes, aux ecclésiastiques, aux officiers de l'armée, aux magistrats, aux officiers des forêts et chasses royales, ainsi qu'aux enfants, gendres, frères, beaux-frères, oncles, neveux et cousins germains des précités, en vue d'éviter les collusions et les abus. Et voici, face au marchand de bois, que nous appellerions aujourd'hui l'exploitant forestier, son indispensable auxiliaire, le bûcheron, qui n'a d'emploi qu'en hiver, c'est-à-dire hors du temps de sève.

Il habite une « hutte » ou loge, dont l'emplacement a été préalablement fixé par l'autorité forestière. On distingue parmi les bûcherons les ébrancheurs, les coupeurs, les fagoteurs. Ils sont placés sous la surveillance d'un garde-vente, dûment commissionné. Rude besogne que cette lutte contre les géants de la Forêt, et rudes hommes que ces boquillons, durs à la peine, exposés à de cruels accidents, et toujours prêts à en venir aux mains quand ils s'estiment lésés. Contre tant de dangers qui la menacent (défrichements inconsidérés, incendies, larcins de toutes sortes), la Forêt a son défenseur attitré dans un Service des Eaux et Forêts, pourvu par Colbert d'une forte autorité et d'un code mûrement établi. Le Royaume est divisé en grandes maîtrises, elles-mêmes subdivisées en maîtrises particulières, comprenant chacune un maître particulier, un lieutenant, un procureur du Roi, un garde-marteau, un ou deux greffiers, deux arpenteurs, un receveur, un collecteur des amendes, deux ou trois huissiers et des gardes. Grâce à ce personnel, soumis à une stricte discipline, la Forêt, à dater de Colbert, devient un trésor bien gardé. Le moindre délit est sévèrement sanctionné. Mais cette justice répressive crée entre

les gardes et les habitants une hostilité chronique. Les gardes donnent des coups et surtout en reçoivent, et tout indique que la situation ne fait que s'aggraver au cours du XVIII^e siècle. Parfois même, c'est à de véritables émeutes que les gardes sont obligés de faire face. Il reste que le but que s'était proposé Colbert était atteint : la Forêt française échappait décidément à la dévastation et pouvait désormais faire face à tous les services qu'à l'époque on attendait d'elle, à savoir, non seulement le chauffage des citadins, mais aussi l'approvisionnement en bois d'œuvre pour la construction, l'ameublement, les transports, et surtout — préoccupation dominante dans l'esprit de Colbert — la construction navale, bâtiments de guerre et navires marchands.

Séance du 27 Octobre 1966 :

M. Charles BOURGEOIS : « *Au vieux registre des Archers de Monthiers 1780-1939* ». L'agenda ou registre des archers de ce très modeste village se présente sous la forme d'un épais livret recouvert de parchemin, blessé et brûlé et entaillé, mais d'aspect solide, faisant penser, avec son rabat à cordon, aux guides de voyage de nos aïeux quand ils prenaient la diligence.

1780. — Ce livre que dédicace le prieur abbé de Saint-Médard de Soissons, en y fixant son sceau, ouvre ses lèvres de papier sous la Monarchie absolue. C'est le 4 mai 1780 que Pierre Canard présente l'Oiseau et que Louis Duclerc l'abat, devenant ainsi roi pour ladite année.

Suivent vingt noms d'une encre pareille à du sang desséché, de rudes paraphes dont certains dessinés par de très vieux doigts, des doigts qui étaient jeunets sous le Roi-Soleil.

Le registre, tout au long de ses pages, à peine pâlies, continuera de nous rapporter les noms des Rois du Tir à l'Oiseau et ceux des nouveaux chevaliers.

1789. — Le 20 janvier, fête de saint Sébastien. Le capitaine et les officiers assistent au service « munis des armes convenant à cette cérémonie ». Encore des signatures, puis c'est un grand silence de neuf années. Deux pages, comme gênées au sein de ce livre, nous parlent de Floréal et de Prairial et, soudain, l'Empire s'efface, un jeune inscrit de l'An VII devient sergent en 1820 et ce qui avait été momentanément la Société d'Arc retrouve son appellation de Noble Jeu de l'Arc, avec la grâce des Bourbons restaurés.

Au sujet de ce mot « noble », le registre de Monthiers a subi les effets du civisme révolutionnaire. Le citoyen qui le détint à certaine époque, ne voulut pas être en reste avec les bonnes manières ; il ratura les cinq lettres maudites à toutes les pages. De même, en 1830, treize coups de plume vengeurs quadrillèrent les fleurs de lys du sceau de la commune. L'année suivante, le roi des Français régnant, un nouveau timbre, agrémenté de feuilles de chêne fut apposé. Puis ce sera, quelques pages plus loin, l'aigle impérial, vers l'époque où l'on

parle de Magenta et de Solférino.

Les mêmes nous reviennent. Il y avait un Naudé en 1780, il y en a un en 1820, encore un en 1846, puis en 1889. Pendant cent ans, et plus, on voit signer les Leguillez, des Havard, des Hervier, des Pinson, et parfois cinq ou six de la même famille. Tous, reconnus de « sage conduite », de « bonnes mœurs » ont maintenu vivante une compagnie de bons villageois dont les rendez-vous dominicaux devant les buttes étaient le seul agrément.

Le 13 juin 1841, après que quelques dissensions eussent assombri la bonne entente de la compagnie, une séance mémorable eut lieu. Chacun fut prié de prendre position avec netteté. Ils demeurèrent 34... A cette époque, Monthiers compte 350 habitants. C'est un beau résultat. Le bon esprit se trouva raffermi.

De nouveaux venus firent avec les anciens une société de premier plan qu'on voyait assister aux offices de Saint-Sébastien dans les villages voisins de Bonnes, de Licy-Clignon et d'Epaux. Imaginez-les, sur la route enneigée de janvier, derrière leur drapeau, effrayant les corbeaux qui voient s'allonger cette colonne de paysans endimanchés, cependant que de temps à autre, le tambour ranime la marche des nonchalants. Tout à l'heure, ils seront fêtés par leurs confrères et le vin des collines coulera à flots, après la grand-messe. Il suffit de dix lignes, à la page 42 du registre pour revivre cette belle journée.

Le 27 avril 1856 mérite aussi une mention particulière. Ce jour-là : « Monsieur Fournier Nicolas, propriétaire du château de Monthiers, a donné aux chevaliers un terrain situé au chemin de Bonnes... en échange des buttes qu'ils occupaient dans le parc du château... ».

C'est ainsi qu'un archer de Monthiers, transfuge de Licy-Clignon, le dernier reçu en date, s'en alla gagner le Bouquet à Villeneuve-sur-Fère, patrie de Paul Claudel, le 1^{er} juin 1898. Goujon Alexandre l'emporta avec un impact à 2 mm. 7 points du centre. On lui décerna en même temps une médaille en vermeil et une somme de quarante francs. Le 12 juin, le Bouquet fut déposé dans l'église en présence d'une foule très nombreuse. A cette époque, le protecteur de l'Archerie régionale portait un grand nom : Moreau-Nélaton, bienfaiteur du Louvre, écrivain régionaliste et artiste dans son domaine de Villeneuve-sur-Fère, précisément.

Ce manuscrit, où voisinent toutes les écritures s'achève à la veille des combats de 1940. Ceux qui ont signé l'abat-l'oiseau à la dernière page — et dont quelques-uns vivent encore — se doutaient-ils qu'ils se servaient du même registre où avaient signé des anciens, nés sous le Roi-Soleil ?

Séance du 26 Novembre 1966 :

M. André LORION : « *Autour d'une reine de France, Jeanne d'Évreux, et la région de Château-Thierry* ». Jeanne d'Évreux, nièce de Philippe le Bel et 3^e épouse de Charles IV, dernier des Capétiens directs, a été mêlée de près à la région de Château-Thierry, puisqu'à la mort de son mari en 1327 (lequel ne laissait d'elle qu'une fille Blanche la posthume), elle reçut en douaire la châtelierie de ce nom.

Jeanne d'Évreux y accomplit de nombreux séjours et fit bénéficier de ses libéralités Neuilly-Saint-Front, Blesmes, Chierry, l'abbaye de Chézy, Château-Thierry. Sous son gouvernement fut établi le grenier à sel de cette ville et c'est en son nom que s'y rendait la justice.

A l'un des moments les plus tragiques de la Jacquerie, elle se trouvait dans sa seigneurie et il semble que, si Château-Thierry ne fut pas alors la proie de la sédition, c'est à sa présence qu'on le doit.

Respectée pour sa charité, elle fut une médiatrice active entre le roi de France et Charles le Mauvais, dont elle était la tante et, à l'aide des anciennes Chroniques qu'il a explorées, l'auteur de la communication la montre poursuivant sans relâche la pacification désirée.

M. André Lorion met au point la question du prétendu projet de mariage entre cette reine douairière — alors âgée de 54 ans — et le captal de Buch, chevalier de 25 ans et fidèle compagnon de Charles le Mauvais, question jadis étudiée par la Société. Après de longues recherches et examen des ouvrages les plus récents sur cette partie de notre histoire, il s'avère que le projet concerne une seconde Jeanne d'Évreux, sœur de Charles le Mauvais et nièce de la première, jeune personne à ce moment dans tout l'éclat de sa beauté, comme le soulignent les Chroniques. Ce projet ne se réalisa d'ailleurs pas. Il n'en reste pas moins que la reine Jeanne s'intéressa au captal, interné à Meaux après avoir été battu à Cocherel par Duguesclin et qu'il demanda à la voir à Château-Thierry pour qu'elle intervînt en vue de lui faire obtenir un meilleur lieu de détention.

Lorsque la reine mourut en 1370, son gendre Philippe d'Orléans prit possession de la châtelierie de Château-Thierry et l'épouse de celui-ci, Blanche la posthume, révéla sa fermeté d'âme en galvanisant les énergies, lors du siège de la ville par les Anglais qui furent contraints de le lever.

Sur le plan général, Jeanne d'Évreux se montra non seulement diplomate habile entre les factions mais aussi toujours fidèle à la couronne. Elle aima en outre, les manuscrits enluminés, les riches épistoliers, favorisa les arts en commandant l'admirable Madone en vermeil, qui est aujourd'hui au Louvre, la Vierge consolatrice, spécimen de la sculpture champenoise à son début que l'on voit à Saint-Germain-des-Prés

et, pour les Carmes de la place Maubert, les principales scènes de la vie de Saint-Louis, hélas disparues.

Elle savait « bien tenir justice et noblement vivre » nous dit Christine de Pisan qui précise qu'elle ne parlait jamais mal des princes et se levait seule avant le jour pour réciter ses heures, allumant elle-même sa chandelle pour ne point déranger sa chambrière durant son sommeil. Et la naïve historienne d'ajouter que lui ressemble sa fille qui en sa seigneurie rend justice si bien que « mieux ne se peut ».

M. André Lorion conclut que « vertueuse et sage », pacificatrice inlassée, amie des arts, la dame de Château-Thierry, à n'en pas douter, eut l'âme vraiment royale et se révéla supérieure à son destin.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE-PICARDIE

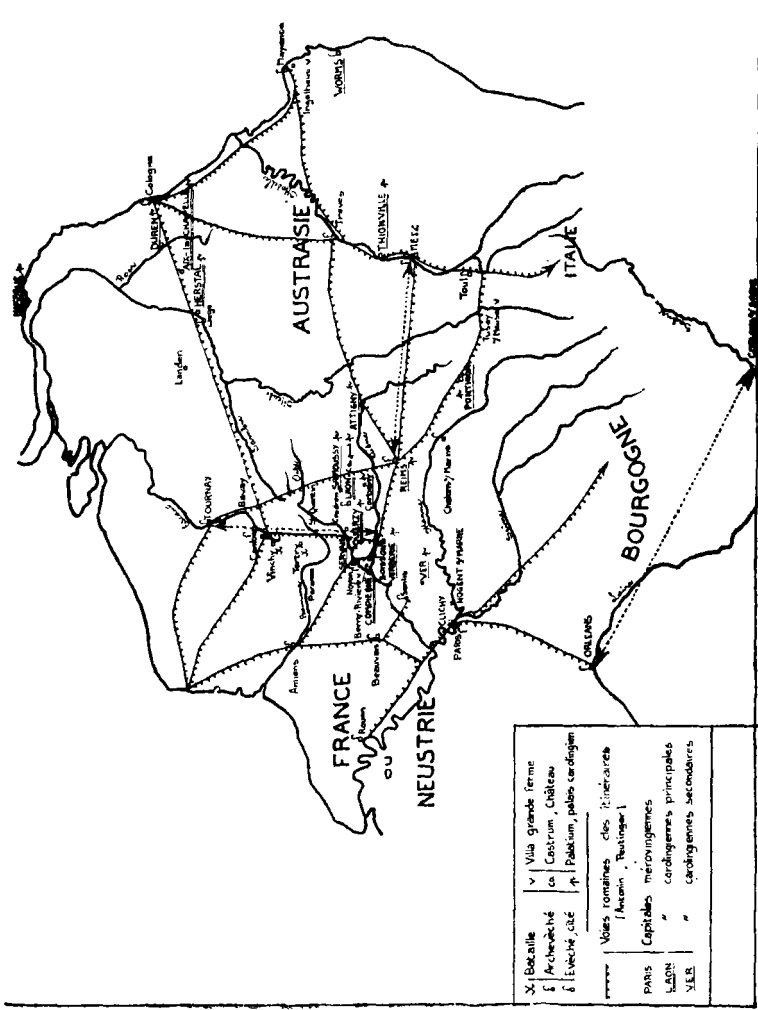
Les Capitales des Rois et Empereurs Carolingiens principalement dans l'Aisne, l'Oise et la Champagne

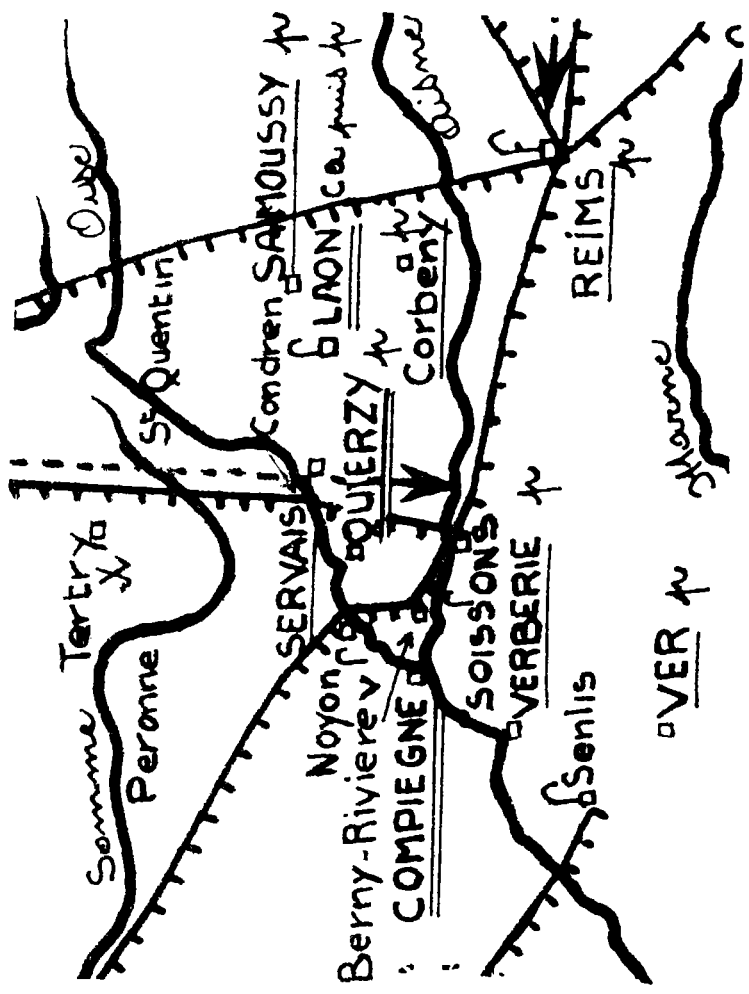
La capitale d'un pays, par définition, est le siège du gouvernement. De nos jours, en France il n'y a aucun problème : le gouvernement ou les pouvoirs publics résident et travaillent à Paris. Il suffit d'ouvrir le Journal Officiel pour y voir que toutes les lois, ordonnances, décrets, arrêtés sont datés de Paris, presque sans aucune exception. Le conseil des ministres se réunit toujours à Paris. Le Président de la République, les ministres font des voyages en province, à l'étranger, mais, grâce aux moyens de communications actuelles ils sont toujours de courte durée. Pendant leurs voyages, d'ailleurs, grâce aux télécommunications, ils peuvent rester en contact quasi permanent avec les autres ministres et leurs collaborateurs demeurés à Paris. Avant l'invention des chemins de fer et du télégraphe, il n'en était pas de même.

Par ailleurs, le gouvernement, depuis la Révolution surtout, s'est terriblement compliqué, le nombre des ministères et des fonctionnaires les peuplant s'est considérablement augmenté. Il est impossible donc que ces ministres et ces fonctionnaires suivent, pour la plupart, le chef de l'Etat et ses ministres dans leurs déplacements.

Il n'en était pas de même autrefois. Déjà en 1812, quand Napoléon est parti pendant 6 mois en Russie, il était pratiquement coupé des ministères restés à Paris et il avait emmené avec lui une partie de ses fonctionnaires civils. On peut considérer que pendant plus d'un mois, si paradoxal que cela puisse paraître, la capitale de la France fut Moscou. De nombreux décrets impériaux sont datés de cette ville et contresignés par Daru, Ministre Secrétaire d'Etat. Le plus célèbre est celui qui régit encore actuellement la Comédie-Française.

Remontons encore plus loin dans le passé : les rois français de la Renaissance avaient une cour et un gouvernement itinérants. Avec eux, ils allaient de château en château, soit dans les pays de la Loire, soit en Ile-de-France : de 1515 à 1547, François I^{er} a passé plus de 29.000 actes connus et dont les analyses ont été publiées. Or, si un certain nombre de ceux-ci sont datés de Paris, de nombreux autres le sont de Fontainebleau, Saint-Germain, Saint-Cloud, Villers-Cotterêts, Anet (près de Dreux) en Ile-de-France ; de Blois, Chambord et Amboise dans le val de Loire. On peut donc considérer que





François I^{er} avait au moins une dizaine de capitales, en ne comptant que les endroits où il résidait le plus souvent et où sa chancellerie et sa cour le suivaient. Autrement les rois se déplaçaient souvent en dehors des résidences favorites, soit pour faire la guerre, soit pour se montrer à leurs sujets dont une grande distance les séparait et qui, par suite de la difficulté des communications, avaient un peu tendance à ignorer leur autorité, surtout en période de troubles. C'est pour cela en particulier que Catherine de Médicis emmena le jeune Charles IX faire un tour de France.

De même aux XII^e et XIII^e siècles la capitale de Philippe Auguste était ambulante puisque sa chancellerie le suivait dans tous ses déplacements. Ainsi, son ennemi le roi d'Angleterre Richard Cœur de Lion put, dans une embuscade, lui prendre ses archives et son sceau royal, à Fréteval près de Vendôme.

De même les rois carolingiens, comme leurs successeurs presque jusqu'à Napoléon I^{er}, tout au moins jusqu'à la Renaissance, se déplaçaient souvent et emmenaient avec eux leurs cours et leurs chancelleries. Ils avaient toutefois un certain nombre de résidences favorites plus ou moins nombreuses et groupées dans une ou deux provinces bien localisées.

Comme nous allons le voir, les résidences préférées de Pépin le Bref puis de Charles le Chauve furent Servais (1), Quierzy (2), Compiègne (3), Verberie (4) et Ver (5) dans la moyenne vallée de l'Oise, d'une part, Attigny (6) et Ponthion-sur-Ornain (7) dans la future Champagne, d'autre part.

Par contre, Charlemagne et Louis le Pieux séjournèrent plutôt à Aix-la-Chapelle (8) et Herstal (9) et un peu à Thionville (10) non sans toutefois demeurer plusieurs fois aussi à Quierzy et à Compiègne.

Enfin Carloman, le frère cadet de Charlemagne, au cours de son règne très bref, de 768 à 771, eut une plus grande prédilection pour Samoussy (11) près de Laon.

Mais avant d'étudier en détail ces différentes capitales nous allons essayer d'expliquer pourquoi elles avaient été choisies par ces premiers rois carolingiens.

Pour cela, il nous faut remonter aux Mérovingiens et même un peu aux Romains. Sous ceux-ci les capitales des Gaules étaient d'abord Lyon sous le Haut-Empire puis Trèves et Arles ensuite. Mais au IV^e siècle, Paris prend de l'importance : l'empereur Julien l'Apostat y réside (361-363). Cette cité devient le centre de la Gaule septentrionale. Clovis chef des francs saliens, originaires de Tournai, ayant vaincu le dernier général romain de Gaule Syagrius à Soissons et les Wisigoths d'Aquitaine (en 507) s'installa à Paris. Il en fit sa capitale, « cathedra regni » comme dit Grégoire de Tours. Mais après lui, la Gaule dont il avait fait l'unité, fut partagée entre ses quatre fils en 511, puis entre ses quatre petits-fils, 50 ans après, en 561. Alors trois autres capitales apparurent, à peu de distance de

Paris : Soissons, Reims et Orléans. Ainsi les quatre frères pouvaient aisément s'entraider. Mais chaque fois que l'unité du royaume était rétablie, par suite de la survie d'un seul des frères, ou d'un seul de leurs fils, Paris redevenait capitale : tel fut le cas sous Clotaire I^{er} de 558 à 561, Clotaire II de 613 à 622, Dagobert I^{er} de 631 à 634, etc...

Soissons fut la capitale d'un royaume du Nord-Ouest comprenant en particulier les diocèses de Soissons, Laon (12), Noyon, Arras et le vieux pays franc : Cambrai, Tournai et le cours inférieur de la Meuse. C'est la plus mauvaise part : elle est, en effet, donnée au dernier fils de Clovis, Clotaire I^{er}, puis au fils de Clotaire I^{er} considéré comme illégitime, Chilpéric. Ce royaume de Soissons dura sous Clotaire I^{er} de 511 à 558 puis sous Chilpéric de 561 à 575 et sous Clotaire II de 584 à 613, soit au total 90 ans. Par la suite la Gaule mérovingienne fut divisée en deux états : Neustrie-Bourgogne d'une part et Austrasie de l'autre, de 634 à 687. Mais alors la Neustrie-Bourgogne avait pour capitale Paris. De même lorsque Sigebert, roi d'Austrasie, eut été assassiné en 575, Chilpéric s'empara de Paris et en fit sa capitale principale. Mais cette ville fut reprise à son fils Clotaire II après l'assassinat de Chilpéric en 584. Clotaire II dut alors reprendre Soissons comme capitale. Du reste, comme cette dernière était assez exposée aux attaques de leurs frères ou cousins, deux fois Chilpéric et Clotaire II se replièrent à Tournai (de 567 à 575 et de 584 à 592). C'est dire que Soissons ne fut que partiellement capitale entre 561-575 et 584-613, pendant 43 ans. En particulier, cette ville fut occupée par les rois d'Austrasie de 567 à 575, de 584 à 592 et de 600 à 612, soit 28 ans. Toutefois elle bénéficia tout de même de sa situation de capitale relativement éphémère : Clotaire I^{er} y fonda l'abbaye de Saint-Médard et Chilpéric y fit construire un cirque.

Par ailleurs, les rois mérovingiens comme presque tous les rois de France, n'habitent pas en général dans ces villes, mais souvent dans les environs, dans leurs domaines à la campagne : autour de Paris, à Clichy, Nogent, Luzarches etc... ; autour de Soissons et c'est ainsi qu'on voit apparaître Compiègne, Quierzy (celui-ci dans un diplôme de Thierry III en 686) etc... Ces « villæ » royales ou fermes, qui deviendront vite des palais (« palatia ») sont autant de nouvelles capitales.

Mais pourquoi les premiers Carolingiens adoptèrent-ils des villas dans les environs de Soissons, alors que cette cité n'était plus capitale depuis 613, ainsi que nous l'avons vu ? C'est que cette nouvelle dynastie était originaire d'Austrasie. Les « Pipinides » ancêtres de Charlemagne étaient maires du palais de ce pays et originaires de Landen et d'Herstal à côté de Liège où ils avaient de grands domaines. Quand, après la victoire de Pépin II de Herstal à Tertry à côté de Ham en 687, puis de Charles Martel à Vinchy près de Cambrai en 717, ces Pipinides gouvernèrent tout le royaume franc, ils voulurent se

rapprocher de Paris qui avait été la capitale des Mérovingiens, chaque fois que l'unité du royaume avait été rétablie. Mais en même temps, ils désiraient sans doute ne pas s'éloigner trop de leur pays natal. Pour cela, ils s'installèrent dans ces palais de la vallée de l'Oise, proches de Soissons, mais également guère distants de Paris, où l'on pouvait aller par l'Oise et la Seine navigables (13). Par ailleurs la voie romaine de Cologne à Soissons par Aix-la-Chapelle, Herstal, Liège, Bavay, Cambrai, Saint-Quentin, Condren les reliait facilement à leur patrie d'origine. Enfin tous ces palais se trouvaient à la lisière ou non loin de nombreuses forêts giboyeuses : celles de Compiègne, Laigue, Ourscamp, Coucy, Saint-Gobain.

Les deux autres capitales des Carolingiens qui sont situées, elles, en Champagne : Attigny et Ponthion, peuvent s'expliquer par la nécessité d'avoir des antennes dans les directions de la Germanie et de l'Italie : Attigny se trouve, en effet, sur la voie romaine de Reims à Mayence et Ponthion sur celle de Reims à Toul et en Italie. De fait, comme nous le verrons plus loin, le chef saxon Widukind fut amené à Attigny pour y être baptisé et le pape Étienne fut reçu par Pépin le Bref à Ponthion.

Maintenant que nous avons expliqué pourquoi les premiers Carolingiens s'installèrent dans ces capitales, nous allons examiner ce qui s'y est passé.

De 751 à 877, sous les règnes de Pépin le Bref, Carloman, Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve, j'ai trouvé dans les publications de l'Académie des Inscriptions, dans celles des Bénédictins et des Monumenta Germaniæ :

62	diplômes datés de	Quierzy	
44	«	«	Compiègne
16	«	«	Verberie
10	«	«	Ver
8	«	«	Servais

Soit 140 au total pour les 5 palais de la vallée de l'Oise ou des environs.

Par contre, il n'y en a que 11 pour les palais du Laonnois :
8 de Samoussy
3 de Corbeny

Pour les palais de Champagne enfin, il y a 38 actes (19 d'Attigny et 19 de Ponthion).

Comparons avec les documents émanant des principaux palais d'Austrasie ; ceux-ci étant considérés pour la période de 751 à 840, avant le morcellement de l'état franc au traité de Verdun de 843.

Aix-la-Chapelle	143	diplômes
Herstal	16	«
Thionville	16	«
Düren	9	«

Total 184

NOMBRE DES DIPLOMES DATÉS
DES DIFFÉRENTS PALAIS ROYAUX CAROLINGIENS
(suite)

	Charles le Simple 893 - 922	Louis IV d'Outre Mer 936 - 954 (18 ans)	Lothaire 954 - 986 (32 ans)	Louis V 986 - 987	Totaux des derniers Carolingiens	Totaux généraux
Vallée de l'Oise						
1) Servais						8
2) Quierzy						62
3) Compiègne	16	1	9		26	70
4) Verberie			1		1	17
5) Ver	3				3	13
Laonnois						
6) Samoussy						8
7) Corbeny	1				1	4
8) Laon	7 (castrum) (sauf 1 en 921 : palatium)	7	19 (palais royal ; à la fin cité ou ville royale)		33	33 dont 6 « castrum » et 21 palais
Champagne						
9) Attigny	7					26
10) Ponthion	2					21
11) Reims		9	1			11

NOMBRE DES DIPLOMES DATÉS
DES DIFFÉRENTS PALAIS ROYAUX CAROLINGIENS

Vallée de l'Oise	Pépin le Bref 751 - 768	Carloman 768 - 771	Charlemagne 768 - 814	Louis le Pieux 814 - 840	Totaux 751 - 840	Charles le Chauve 840 - 877	Totaux 751 - 877
1) Servais				1	1	7	8
2) Quierzy	1		15	8	24	38	62
3) Compiègne	2			6	8	36	44
4) Verberie	4				4	12	16
5) Ver				2	2	8	10
Laonnois					39	101	140
6) Samoussy		4	1	2	7	1	8
7) Corbeny				1	1	2	3
8) Laon							
Champagne							
9) Attigny	2	2			4	15	19
10) Ponthion		1			1	18	19
11) Reims				1	1		1

Ainsi ces derniers arrivent nettement en tête. Du reste pendant la période qui va uniquement de Pépin le Bref à Louis le Pieux, avant le morcellement de l'état franc, les palais de la vallée de l'Oise n'ont que 39 diplômes et ceux du Laonnois 6. Charlemagne et Louis le Pieux résidèrent surtout donc à Aix-la-Chapelle. Toutefois il faut remarquer que seul un acte de Pépin le Bref est daté d'Herstal et aucun des autres palais d'Austrasie, contre 7 de la vallée de l'Oise.

Par ailleurs, pour Charles le Chauve qui ne possédait plus que la partie occidentale de l'état franc, il n'y a évidemment plus aucun diplôme daté des palais austrasiens.

Racontons les événements importants qui se sont passés à cette époque dans ces différents palais royaux de la vallée de l'Oise.

1°) Palais de *Quierzy* (14) (*Palatium regium Carisiacum*) : En 605, une bataille y est évitée entre Bourguignons et Austrasiens, par suite de l'assassinat de Protadius, maire du palais de Bourgogne.

Le maire du palais Grimoald (643-656) y réside et Charles Martel s'y éteint le 22 octobre 741. Il occupe la première place dans l'itinéraire du roi Pépin le Bref (8 séjours attestés). Celui-ci y passe, à partir de 760, la plupart des grandes fêtes, quand il n'est pas en guerre avec les Aquitains.

En 754, le 14 Avril, jour de Pâques, il y rallie les grands de son royaume, à son idée d'aller faire la guerre au roi des Lombards en faveur du Pape. Puis, dans un diplôme, il promet au pape de lui « restituer » l'exarchat de Ravenne et le duché de Rome (En fait, le pape ne possédait pas l'exarchat de Ravenne). C'est l'origine de la puissance temporelle des papes qui dura jusqu'à 1870 et dont le minuscule état du Vatican constitue aujourd'hui le souvenir.

D'après les annales royales, Charlemagne fit deux séjours hivernaux à Quierzy en 774-775 et en 781-782, c'est-à-dire qu'il y passa 2 Noël et 2 jours de Pâques soit au total 4 jours de fêtes hivernales et printanières. Cela est corroboré par 10 diplômes datés de janvier à juin 775 et 4 de décembre 781 à avril 782. A titre de comparaison, on peut signaler que Charlemagne fit 26 séjours de Noël ou de Pâques à Aix-la-Chapelle, 9 à Herstal, 6 à Worms, 3 à Thionville, 3 à Attigny et aucun à Samoussy ou à Laon. D'après M. Gauert, l'empereur séjourna 6 fois dans ce palais de Quierzy contre 27 à Aix-la-Chapelle, 16 à Worms, 12 à Herstal, etc..

Huit diplômes de Louis le Pieux sont datés de Quierzy en 820, 826-827, 835-838. 38 de Charles le Chauve ont été rédigés au même palais. C'est l'endroit où il en a le plus fait : il n'y en a que 36 de Compiègne.

En septembre 838, Charles le Chauve étant devenu majeur, son père Louis le Pieux le couronna roi à Quierzy et lui donna le duché du Maine avec toute la côte entre Seine et Loire.

Dès la mort de son père, qui se produisit en juin 840, Charles le Chauve se rendit à Quierzy le 24 août suivant. Il s'y maria le 13 ou 14 décembre 843. D'après les Annales de Saint-Bertin, il y résida dix fois.

De 838 à 882, il y eut huit conciles provinciaux ou nationaux dans ce palais. Les principaux furent les suivants : En 838, on y condamna l'hérésiarque Amalaire qui voyait trois corps dans le Christ : le corps né de la Vierge, le corps eucharistique et le corps mystique, c'est-à-dire l'Église. Les archevêques de Mayence, Lyon et Vienne vinrent à ce synode ainsi que les évêques de Metz, du Mans et bien d'autres.

En 849, un autre concile y condamna Godescalc, moine à Orbais près de Montmirail et partisan de la prédestination. C'était ainsi l'ancêtre spirituel de Calvin et de Jansénius ! Il fut fustigé publiquement devant Charles le Chauve. On vit à ce concile les évêques de la province de Reims, l'archevêque de Sens et d'autres évêques et abbés. Comme Godescalc était particulièrement têtue, il fallut réunir un second concile pour le condamner de nouveau ! En 853, encore à Quierzy, 4 « capitula » ou chapitres contre Godescalc furent publiés par Charles le Chauve. Ils avaient été préparés par Hincmar, archevêque de Reims.

En juin 877, avant de partir pour la deuxième fois en Italie, sur la demande du pape, Charles le Chauve promulgua le célèbre capitulaire de Quierzy. Il y prenait des mesures pour assurer la tranquillité du royaume pendant son absence. Il instituait en particulier l'hérédité des bénéfices des comtes et vassaux royaux. Cela est à l'origine de la féodalité.

Mais peu de temps après, Quierzy devait perdre la splendeur qu'il avait connue depuis près de 150 ans. Ce château fut en effet pillé et dévasté par les Normands à la fin du IX^e siècle. Par ailleurs il était trop près du château de Chauny, possession d'Herbert II comte du Vermandois, un des ennemis les plus acharnés du roi carolingien Charles le Simple (de 893 à 922).

2°) Au palais de *Servais* (15) (*Silvacium palatium regium*) il s'est passé beaucoup moins d'événements remarquables. Le premier diplôme daté de ce palais que j'ai retrouvé, émane de Louis le Pieux (814-840).

Charles le Chauve y a daté sept actes, contre 38 de Quierzy. En particulier, il y a promulgué des mesures contre les Normands en 853. Celles-ci furent, du reste, inefficaces.

Avant de parler des autres palais royaux carolingiens de l'Aisne, je voudrais terminer l'histoire sommaire des palais de la vallée de l'Oise de Pépin le Bref à Charles le Chauve :

3°) Le palais de *Compiègne* (16) (*Compendium palatium regium*) était déjà une des résidences des rois mérovingiens de Neustrie au VII^e siècle. Sous Pépin le Bref, une importante assemblée s'y déroula, en 757 : Tassilon III duc de Bavière, devenu majeur, y prêta serment de fidélité à Pépin. Les envoyés

de l'empereur d'Orient y parurent également et apportèrent en présent au roi des Francs un orgue.

Puis, Charlemagne délaissa, semble-t-il, cette résidence : d'après les annales royales il n'y passa jamais aucun hiver, il n'y célébra jamais ni Noël ni Pâques, alors qu'à Quierzy il séjourna deux hivers et fit rédiger quinze diplômes.

Sous Louis le Pieux, Compiègne fut de nouveau fréquenté : cet empereur y data six diplômes et surtout, il y eut deux importantes assemblées dans ce palais. En 830, Louis le Pieux y reconnut ses « fautes » devant les grands, conjurés contre lui, et dut promettre de gouverner à l'avenir en les consultant et de respecter l'« *ordinatio* » de 817, assurant l'indivisibilité de l'empire.

En 833, à la diète de Compiègne, sous la présidence de Lothaire, le fils aîné de Louis le Pieux, on examina les « crimes » de l'empereur, alors prisonnier des grands, et il fut décidé qu'on tâcherait de l'amener à faire pénitence et à renoncer à son autorité. Cette dernière assemblée est donc à l'origine de la fameuse pénitence publique de Louis le Pieux à Saint-Médard de Soissons.

Charles le Chauve fréquenta aussi beaucoup Compiègne, presque autant que Quierzy. Il y data 36 diplômes (contre 38 dans le second palais : le double de ceux rédigés à Attigny ou à Ponthion).

A partir de 866, Compiègne devint sa résidence de Noël par excellence. En 877, il y fonda une abbaye pour cent chanoines. Il soumit à celle-ci les chapelles des palais de Verberie, Samoussy, Attigny, Ponthion, etc... Ce sanctuaire fut d'abord placé sous le vocable de Notre Dame puis sous celui de Saint Corneille et Saint Cyprien. Le roi accorda enfin à ce monastère la protection impériale. Le fils de Charles le Chauve, Louis II le Bègue, y fut couronné et enterré (877-879).

Mais aucun concile important ne se tint à Compiègne, comme dans le palais rival de Quierzy. Il y en eut toutefois quelques-uns : quatre de 757 à 823 et quatre de 833 à 883 contre 7 à Quierzy pour cette dernière période.

Le palais royal de Compiègne ne disparut pas à la fin du IX^e siècle comme Quierzy et nous verrons plus loin que Charles le Simple et Lothaire y résidèrent souvent.

4°) Le palais de *Verberie* (17) (*Vermeria palatium regium*) fut un peu plus fréquenté que Servais, mais beaucoup moins que Quierzy ou Compiègne. Il fut, du reste, habité plus tôt, aussi, que Servais, puisque Pépin le Bref y a daté quatre diplômes, plus qu'à Compiègne et à Quierzy réunis. Mais Charlemagne n'y vint peut-être jamais.

Pour le règne de Charles le Chauve, on peut signaler 8 diplômes et la visite de deux chefs navarrais qui vinrent voir le roi avec des présents.

5°) Le palais de *Ver* (18) (*Vern palatium regium*) a l'air d'avoir eu une importance égale à celle de Servais : 8 diplômes, contre 7, y furent rédigés.

Nous passons maintenant aux palais du Laonnois : Samoussy et Corbeny. Il faut bien dire qu'ils furent très peu fréquentés par rapport à ceux de la vallée de l'Oise. Comme je l'ai déjà mentionné, tout à l'heure, je n'ai trouvé que 11 diplômes pour le Laonnois de 751 à 877 contre 140 pour la vallée de l'Oise, soit près de 13 fois moins. Le plus important de ces palais du Laonnois est celui de *Samoussy* (19). Mais je n'ai découvert que 8 diplômes au total pour ce palais contre 62 pour Quierzy et 44 pour Compiègne ! Du reste la moitié de ces actes (4) sont de Carloman, le frère cadet de Charlemagne, qui n'a régné que 3 ans ! Il est d'ailleurs décédé dans ce palais. Les 2/5 de ses actes localisés sont de Samoussy.

Mais les autres empereurs ou rois n'y ont séjourné que très peu : Charlemagne y a daté un diplôme contre 15 à Quierzy et 25 à Aix-la-Chapelle, Louis le Pieux 2 contre 8 à Quierzy et 118 à Aix, Charles le Chauve 1 contre 38 à Quierzy et 36 à Compiègne ! Il semble donc que Samoussy ait surtout été la capitale principale de Carloman qui malheureusement n'a régné que 3 ans sur la moitié de l'état franc. Par ailleurs, je n'ai trouvé aucun concile tenu à Samoussy.

Pour le palais de *Corbeny* (20), il y a encore moins de diplômes à signaler : 1 de Louis le Pieux, 2 de Charles le Chauve. D'après les « Annales royales », Charlemagne à la mort de Carloman se rendit à Corbeny où il reçut « l'évêque de Sedan » et plusieurs grands laïques ou ecclésiastiques vassaux de son frère. Mais il semble avéré qu'il n'y a jamais eu d'évêque à Sedan, si ce n'est sous la Révolution ! Cette affirmation des « Annales royales » semble donc sujette à caution.

Quant à Laon, il m'a été impossible de trouver un seul diplôme authentique daté de cette ville pour cette période des grands carolingiens de 751 à 877. En effet, cette localité n'avait pas encore de palais, mais était une forteresse, bien protégée par son site naturel. Les derniers Carolingiens s'y réfugièrent comme nous le verrons plus loin, alors qu'ils étaient gravement menacés à la fois par leurs ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Mais déjà avant 900, cette ville avait servi de forteresse quelquefois :

En 680, l'armée austrasienne du maire du Palais Pépin II (dit par la suite de Herstal) a été écrasée par celle d'Ebroïn, maire du palais de Neustrie à côté de Château-Porcien, dans les Ardennes. Pépin s'enfuit, mais son demi-frère Martin se réfugie à Laon, place qui passe pour inexpugnable. Pour éviter un siège difficile, Ebroïn lui envoie deux émissaires qui lui promettent la vie sauve s'il se rend. Il le fait, mais est exécuté aussitôt à Ecry (Asfeld). Les serments des émissaires d'Ebroïn ont été prêtés sur des reliquaires vides ! C'est dans cette histoire à moitié légendaire que Laon révèle pour la première

fois son rôle de place forte remarquable.

Par la suite, en 741, Carloman et Pépin le Bref, fils légitimes de Charles Martel, enlèvent leur rival, le bâtard de Charles, Grifon, qui s'était réfugié dans Laon et l'enferment à Neufchâteau.

Mais pendant le temps de la paix instaurée à l'intérieur de la France par les victoires de Pépin de Herstal et de Charles Martel, l'oppidum de Laon ne pouvait guère jouer un grand rôle. Les luttes des fils de Louis le Pieux ne le firent pas réapparaître à la surface : Charles le Chauve n'y data aucun diplôme. Toutefois un événement secondaire s'y produisit, pendant ces luttes des fils de Louis le Pieux : la demi-sœur de Charles le Chauve, Hildegarde, sans doute abbesse de Notre-Dame de Laon (plus tard St-Jean) s'était ralliée probablement à Lothaire le demi-frère aîné de Charles le Chauve et son ennemi. Elle avait fait prisonnier un des fidèles de Charles. Celui-ci accourut à Laon. La ville, effrayée par sa grosse armée, capitula aussitôt et Hildegarde rendit son prisonnier à son frère qui lui pardonna dans une entrevue à Samoussy.

Puis le silence retomba sur Laon, tout au moins comme ville forteresse, château et lieu de refuge. En effet, l'évêque Hincmar de Laon, neveu du célèbre Hincmar archevêque de Reims, défraya la chronique. Il ne s'entendit pas du tout avec son oncle. Charles le Chauve soutint celui-ci, déposa Hincmar de Laon, puis lui fit crever les yeux, suivant l'usage barbare du temps.

Soissons resta un peu capitale sous les premiers Carolingiens. Bien que je n'aie trouvé aucun acte de ceux-ci daté de cette ville, il faut signaler que Pépin le Bref y convoqua en 751 l'assemblée des grands et s'y fit élire et sacrer roi des Francs. C'est le premier roi de France à être sacré par les évêques. Les rois mérovingiens ne l'avaient jamais été.

En 833, à la suite de la révolte de son fils aîné Lothaire et des grands, l'empereur Louis le Pieux fut enfermé dans l'abbaye Saint-Médard de Soissons et y fit ensuite une pénitence publique. De 741 à 888, 8 conciles se tinrent à Soissons contre 7 à Quierzy, 8 à Compiègne et 1 à Laon. Donc, cette ville resta une capitale religieuse, si elle n'était plus guère une capitale laïque.

Charles le Chauve, toutefois, séjourna cinq fois à Soissons, principalement à Saint-Médard et cinq fois aussi à Saint-Quentin, d'après les Annales de Saint-Bertin.

Avant d'aborder la seconde période des Carolingiens de 895 à 987, nous allons un peu parler des deux capitales carolingiennes de Champagne : Attigny et Ponthion.

1°) Le palais royal d'*Attigny* (palatium regium Attinacium) était situé à 57 km de Reims, sur la voie romaine de cette ville à Mayence ou à Cologne. C'est donc une antenne poussée vers la Germanie, à partir des grandes capitales de Quierzy et

Compiègne, et sans passer par Herstal ou Aix-la-Chapelle ; par ces dernières villes on va plutôt vers la Germanie du nord et la Saxe. Tandis que par Attigny, on va aussi bien vers la Germanie septentrionale que vers la Germanie centrale, vers la Saxe que vers l'Austrasie (actuellement Franconie ou vallée du Main). Donc les principaux événements qui se sont passés à Attigny ont un rapport avec la Germanie :

En 785, le plus grand chef saxon Widukind, s'étant rendu, reçut le baptême à Attigny. Il eut son vainqueur Charlemagne pour parrain.

Pendant les guerres entre les fils de Louis le Pieux, Charles le Chauve, venant de l'ouest, atteignit, le 7 mai 841, Attigny et y reçut une ambassade de Louis le Germanique, lui annonçant que celui-ci marchait à son secours.

Enfin, le pauvre Louis le Pieux fit une première confession publique de ses prétendues fautes à Attigny en 822, sous la poussée des grands de son empire. C'est le seul événement mémorable qui n'ait pas un rapport direct avec la Germanie. De toute manière, je n'ai trouvé de 751 à 877 que 19 actes datés d'Attigny contre 62 de Quierzy, 44 de Compiègne et 143 d'Aix-la-Chapelle (de 751 à 840 seulement pour ce dernier palais).

Le palais royal de *Ponthion-sur-Ornain* (palatium regium Ponthione), à l'opposé de celui d'Attigny, se trouve sur une voie romaine allant de Reims en Italie. Aussi n'est-il pas besoin d'être un grand augure pour deviner que les principaux événements qui se sont passés dans ce palais royal carolingien, ont un rapport avec l'Italie et la papauté et que ce palais était une antenne vers ce pays ou vers cette puissance spirituelle :

Le 6 janvier 754, Pépin le Bref reçut à Ponthion le pape Étienne II fuyant devant les Lombards.

Dans le même palais, en 876 Charles le Chauve, ayant été sacré empereur par le pape à Rome et revenant d'Italie, se fit prêter par les grands serment de fidélité comme empereur. Mais à l'instigation d'Hincmar archevêque de Reims, les évêques refusèrent de reconnaître l'archevêque de Sens comme vicaire apostolique de la Gaule. Cette nomination avait été faite par le pape sur la demande de Charles le Chauve.

Enfin Charles le Gros, refaisant provisoirement l'unité de l'empire franc, reçut les hommages des grands de France à Ponthion en juin 885.

J'ai trouvé autant de diplômes datés de Ponthion que d'Attigny : 19 contre 19.

Une dernière capitale carolingienne en France est à signaler : c'est *Thionville* (Theodone villa). Dans ce palais royal, d'après les « Annales royales », Charlemagne fit un séjour hivernal en 782-783 et un autre en 805-806. Cela est corroboré par deux diplômes, l'un de 783 et l'autre de 806. Thionville est sur la

voie romaine de Metz à Cologne, pas loin de la première ville, qui fut capitale de l'Austrasie. Au total, j'ai trouvé 16 diplômes datés de Thionville (10 de Charlemagne, 1 de Carloman et 5 de Louis le Pieux).

*

**

Nous allons maintenant étudier les capitales des derniers Carolingiens : Charles le Simple, Louis IV d'Outre Mer et Lothaire (je ne mentionne Louis V que pour mémoire puisqu'il n'a régné qu'un an). Le développement de la féodalité avait diminué fortement leur pouvoir. On peut s'en apercevoir par le nombre de leurs diplômes authentiques qu'on a conservés : 122 pour Charles III le Simple (893-923, 30 ans), 53 pour Louis IV d'Outre Mer (936-954, 18 ans) contre 461 pour Charles le Chauve (840-877, 37 ans) soit 3 à 4 diplômes par an pour les deux premiers contre 12 pour le troisième. Or logiquement, comme Charles le Chauve est le plus éloigné de nous, on devrait trouver moins d'actes de celui-ci.

Les capitales sous ces petits Carolingiens furent assez différentes de celles des grands. En effet, Querzy et Servais furent abandonnés parce qu'ils avaient été dévastés par les Normands à la fin du IX^e siècle et qu'ils se trouvaient trop près de Chauny, château du comte de Vermandois Herbert II, farouche ennemi des Carolingiens Charles III le Simple et Louis IV d'Outre Mer.

Compiègne, par contre, servit encore de capitale, sauf sous Louis IV, car ce palais se trouvait trop près de Senlis, ville forte de Hugues le Grand, duc de France, farouche ennemi de Louis IV.

Mais si ces agréables palais de la vallée de l'Oise sont, par suite de la dureté des temps, partiellement abandonnés, ainsi du reste que ceux de Champagne (Attigny, Ponthion), de nouvelles résidences plus austères mais mieux abritées contre les ennemis du dedans et du dehors, apparaissent : c'est surtout *Laon* et un peu Reims.

Il faut enfin signaler que de 911 à 923 Charles III le Simple prétendit en partie reformer l'empire de Charlemagne et annexa la Haute et la Basse Lorraine, où il résida de préférence. Ses capitales furent donc alors surtout Herstal, Thionville, Metz, etc... Nous allons passer en revue toutes ces capitales :

D'abord les anciennes qui subsistent :

Surtout *Compiègne* : 16 diplômes de Charles le Simple, 1 de Louis IV d'Outre Mer, 8 de Lothaire et de Louis V sont datés de ce palais royal, soit au total 26 diplômes de 893 à 987 contre 33 à Laon, ainsi que nous le verrons plus loin.

Sans aucune contestation possible, Compiègne est la principale capitale de Charles le Simple, puisque 16 diplômes de son règne sont datés de ce palais contre 7 de Laon.

Compiègne connut une éclipse sous Louis IV. Ce palais était

en effet devenu très peu sûr : en 945, Bernard, comte de Senlis et Thibaud le Tricheur, comte de Blois et de Chartres et vicomte de Tours, vassaux du duc de France Hugues le Grand, pénétrèrent dans la résidence royale de Compiègne « *aula regiæ sedis* » et y enlevèrent les insignes et les chevaux royaux.

Toutefois, en 946, Louis IV après avoir donné Laon en échange de sa liberté, se rend à Compiègne ; mais très rapidement après, il se réfugie à Reims, ville forte, comme nous le verrons plus loin.

Sous Lothaire, par suite de la fin de la guerre civile entre les Robertiens, ancêtres des Capétiens, et des Carolingiens, le palais de Compiègne reprend de l'importance. Il fut toutefois presque complètement ravagé à la fin de 978 par l'empereur de Germanie Otton II. Celui-ci se vengeait ainsi de la dévastation du palais d'Aix-la-Chapelle que les troupes de Lothaire avaient faite au début de la même année.

Mais c'est la seule invasion de Compiègne à signaler. Par la suite, la paix revient complètement dans la région et ce palais reprend son rôle : Louis V y est couronné roi en 979, du vivant de son père Lothaire. Ainsi, celui-ci assurait la continuité de la couronne dans la famille carolingienne.

Comme l'archevêque de Reims, Adalbéron, était accusé par le roi de trahir sa cause et de faire le jeu de l'empereur de Germanie Otton III, Lothaire convoqua à Compiègne une assemblée de grands pour le juger, le 11 mai 985. Mais celle-ci est dispersée par le duc de France, Hugues Capet, allié d'Adalbéron.

Lothaire étant mort sur ces entrefaites, une nouvelle assemblée de grands fut convoquée à Compiègne par son successeur Louis V. Adalbéron acceptait de s'y justifier, contrairement à ce qu'il avait fait pour la première. Mais cette seconde assemblée de Compiègne fut brutalement interrompue par la mort accidentelle de Louis V. Celui-ci fut enterré dans ce palais.

Pendant cette période aucun concile ne se tint à Compiègne.

Verberie et Ver servirent, par contre, peu sous les derniers Carolingiens : je n'ai trouvé que trois diplômes datés de Ver sous Charles le Simple et 2 de Verberie sous Lothaire. Ces deux palais étaient sans doute trop proches de Senlis, place forte des Capétiens.

Je vais aborder maintenant les capitales refuges :

Laon surtout et un peu Reims.

On s'aperçoit bien que *Laon* est une capitale refuge sous Charles le Simple, parce que, sur les sept diplômes de ce roi datés de Laon, six qualifient cette résidence de « *castrum* » = château, camp militaire et 1 seul, tardif (de 921) de « *palatium* » = palais. Par contre, les 15 actes de ce roi datés de Compiègne, sans exception, désignent cette dernière résidence comme un « *palatium* ».

Les sept diplômes de Louis IV ne précisent pas s'il s'agit d'un palais ou d'un château. Enfin, les premiers de Lothaire parlent de « palais royal » et les derniers de « cité » ou « ville royale ».

Comme les derniers rois carolingiens durent résider longtemps à Laon par la force des choses, ils en prirent leur parti et aménagèrent le château primitif pour le transformer en palais. Laon devint, en effet, l'une des deux résidences principales de Louis IV et de Lothaire. Nous avons, en effet, conservé 7 diplômes de Laon pour le premier de ces rois contre 9 de Reims et pour le second 19 de Laon contre 9 de Compiègne.

Les faits mémorables concernant Laon à cette époque, c'est-à-dire au X^e siècle, sont presque uniquement des faits de guerre, ce qui confirme bien le rôle de capitale refuge militaire de cette ville :

En 922, les seigneurs de Neustrie révoltés : en particulier Robert, duc de France et Herbert II comte de Vermandois, s'emparent de Laon, Charles III le Simple s'étant sauvé en Lorraine, sa province préférée de 911 à 923, date de la fin de son règne.

Mais après le règne de Raoul, ancien duc de Bourgogne, les grands préférèrent rappeler le fils de Charles le Simple : Louis IV, dit d'Outre Mer, parce qu'il s'était réfugié en Angleterre avec sa mère. Celui-ci est sacré à Laon le dimanche 19 juin 936 par l'archevêque de Reims. Puis les faits de guerre recommencent :

En 938, Louis IV s'empare de la citadelle de Laon occupée par le comte de Vermandois. En 941, il est assiégé deux fois dans cette ville par le duc de France Hugues le Grand et le comte Herbert de Vermandois. Mais il ne capitule pas.

Toutefois, en 946, le roi de France est capturé par les Normands et livré par ceux-ci à Hugues le Grand. Alors il doit échanger Laon contre sa liberté. Mais il reprend cette forteresse par ruse en 949. Enfin en 950, Hugues le Grand restitue à Louis IV la tour de Laon qu'il occupait encore.

28 ans plus tard, l'invasion étrangère remplace la guerre civile : en octobre 978, Otton II empereur de Germanie prend Laon et l'évacue le mois suivant. Il avait été repoussé en effet devant Paris par Hugues Capet.

Puis la guerre civile reprend : après l'élection de Hugues Capet comme roi de France, le prétendant carolingien Charles, duc de Basse Lorraine, s'empare de Laon en mai 988, avec l'aide d'Arnoul, bâtard du feu roi Lothaire, qui se trouvait dans cette ville. En juin et octobre de la même année, Hugues Capet échoue en essayant de reprendre Laon.

Mais pendant la nuit du 29 mars 991, l'évêque de Laon Adalbéron Ascelin ouvre traitreusement une porte de Laon aux troupes de Hugues Capet. Celles-ci s'emparent de Charles de Lorraine et de sa famille.

Ainsi Laon avait résisté victorieusement à quatre sièges en 941 et 988. Il avait été pris par échange, ruse ou trahison quatre fois en 946, 949, 988 et 991. Mais il n'avait capitulé que deux fois en 922 (sans doute parce que son roi Charles le Simple l'avait abandonné) et en 978. C'est dire qu'il avait bien rempli son rôle de capitale refuge.

Il faut enfin signaler que Louis IV et Lothaire ne possédaient pas seulement un palais à Laon, à côté du monastère Saint-Jean (apud monasterium Sancti Joannis), ainsi que le disent deux diplômes de 954 et 958, mais qu'ils avaient encore ce monastère lui-même, qu'on appelait aussi abbaye Notre Dame. Louis IV disposait de cette dernière par l'intermédiaire de sa mère Ogive puis de sa femme Gerberge. Il l'enleva à la première lorsqu'elle se remaria au comte de Troyes, Herbert II, contre sa volonté.

Pendant cette période, seulement deux conciles se tinrent à Laon en 948 et 971.

Laon était si important à la fin du X^e siècle qu'il est resté dans l'imagination populaire comme la capitale de tous les Carolingiens, y compris le plus grand, Charlemagne. C'est ce qu'atteste, en particulier, le vers 2.910 de la chanson de Roland du XII^e siècle. Or, ainsi que nous l'avons vu, Laon n'a été une des capitales carolingiennes qu'à partir de Charles le Simple, et elle n'est devenue la première des capitales que sous Lothaire. Il y avait, du reste, un comte à Laon jusqu'en 961. La chanson de Roland fait donc un énorme anachronisme, fréquent au Moyen Age comme du reste encore jusqu'au XVIII^e siècle.

Reims fut surtout une des deux capitales de Louis IV d'Outre Mer, principalement après l'échange de Laon contre la liberté du roi, dont j'ai parlé plus haut (946).

Mais déjà, Carloman avait été enterré à Saint-Remi en 771 et Charles III le Simple sacré à Reims en 893 par l'archevêque Foulques.

Toutefois, c'est surtout à partir de 946 que cette cité devint capitale. Après sa libération, Louis IV ne s'attarda pas dans son palais de Compiègne où il s'était rendu tout d'abord. Il y était trop à la merci de son ennemi, le duc de France Hugues le Grand. Avec l'aide du roi de Germanie Otton I^{er} le Grand, il s'empara de Reims. Il y réintégra son protégé l'archevêque Artaud, après en avoir chassé Hugues, fils du comte de Vermandois, un des plus grands ennemis du roi, qui y était depuis 940. C'est ce qui explique que de 940 à 946, aucun diplôme de Louis IV ne soit daté de Reims, alors que trois le sont de Laon pour la même période.

Par contre, pendant le temps où Louis IV eut le contrôle de Reims, c'est-à-dire de 936 à 940 et surtout de 946 à 954, il y vint souvent, peut-être plus qu'à Laon, puisque pendant ces périodes, 9 diplômes sont datés de Reims contre 4 seulement de Laon.

Il est vrai que l'ennemi de Louis IV, le duc de France Hugues

le Grand, contrôla cette dernière ville de 946 à 949. Mais un seul diplôme, donné à Reims, est daté de cette période sur les 9 cités plus haut. Donc il reste 8 diplômes pour la ville archiépiscopale contre 4 de Laon, pour les périodes où le roi domina dans les deux villes à la fois. On voit bien aussi dans les chroniques de cette époque (Flodoard, Richer) que le roi partage son temps entre les deux résidences. Du reste, il meurt accidentellement en allant de Laon à Reims et on l'enterre dans cette dernière ville à l'intérieur de l'église Saint-Remi.

C'est également dans celle-ci que son fils Lothaire est élu roi par les grands, puis il y est couronné en novembre 954.

Mais par la suite, la guerre civile s'était terminée dans le royaume de France : car le duc de France Hugues Capet n'avait pas repris les projets ambitieux de son père Hugues le Grand décédé en juin 956. D'autre part, Herbert II comte de Vermandois était mort en 943, 13 ans auparavant et le nouveau comte Albert II était devenu un ami du roi, contrairement à son père.

Alors Lothaire abandonna, semble-t-il, Reims pour résider plutôt dans les palais de Compiègne et de Laon, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Un seul diplôme est daté de Reims pendant les 32 ans de son règne de 954 à 986. Il est toutefois enterré à Saint-Remi comme son père.

Du reste, à partir de 969, l'archevêque de Reims est Adalbéron et il est de plus en plus hostile à Lothaire puis à Louis V son fils, qui n'a régné qu'en 986-987. Si bien que ce dernier assiège cet archevêque dans Reims en 987.

Pour terminer cette description des capitales anciennes et nouvelles des derniers Carolingiens, il convient de parler brièvement des capitales lorraines de Charles III le Simple de 911 à 923. Celui-ci fut, en effet, le seul des quatre derniers Carolingiens à ajouter au royaume de France celui de Lorraine, de 911 à 923. La Lorraine de cette époque comprenait non seulement la Lorraine actuelle dite Haute Lorraine, mais aussi la Basse Lorraine, c'est-à-dire à peu près la Belgique moins la Flandre, les Pays-Bas et la Rhénanie.

A partir du moment où il eut annexé la Lorraine, Charles III le Simple résida plus souvent dans ce royaume qu'en France. Ainsi de 911 à 919, 3 de ses diplômes sont datés de Metz, ancienne capitale de l'Austrasie, 3 de Thionville, un des palais de Charlemagne, 4 du palais d'Herstal, etc... au total 18 de Lorraine contre 6 à Compiègne, 2 à Laon et 5 à Attigny. Ce dernier palais est sur la route de la Lorraine et de la Germanie, ainsi que nous l'avons déjà vu ; ce qui fait qu'il n'y a que 8 diplômes datés des capitales françaises proprement dites.

Enfin il convient de signaler que les rois carolingiens étaient très souvent en déplacement en dehors de leurs palais et dataient leurs diplômes des endroits où ils se trouvaient. Ainsi sur 363 diplômes authentiques localisés de Charles le Chauve, seuls

134 sont datés des cinq palais de l'Oise et des deux de Champagne, soit 37 % : 63 % le sont d'un peu partout. Charles II le Chauve a fait de nombreuses campagnes contre les ducs d'Aquitaine et de Bretagne et les envahisseurs normands. A la fin de sa vie, il est allé deux fois en Italie.

De même, sur 103 diplômes originaux authentiques localisés de Charles III le Simple, seuls 34 sont datés de Compiègne, Laon et Attigny et autres palais de l'Oise, du Laonnois et de Champagne ; et 18 de Lorraine (entre 911 et 923), ainsi que nous l'avons vu plus haut ; soit au total 52, la moitié. Autrement, Charles le Simple voyageait surtout en Champagne, Picardie, Ile-de-France, ou en des provinces diverses : Bourgogne, Orléanais, Dauphiné même.

Enfin sur 34 diplômes authentiques localisés de Louis IV d'Outre Mer, 14 seulement sont de Reims et de Laon. 20 sont de localités diverses de Picardie, Artois, Champagne et même Bourgogne et Poitou. C'est qu'en effet, au moins une fois en 941-942, Louis IV fit son tour de France pour qu'on reconnût son autorité dans les pays éloignés de ses capitales.

**

Avant de conclure, j'aurais voulu essayer de définir la puissance des derniers Carolingiens, Louis IV d'Outre Mer et Lothaire, ceux qui ont été le plus les rois de Laon. *Ainsi, on se rendrait compte de l'importance de leurs capitales.*

J'ai déjà dit que nous n'avons conservé que la moyenne de 3 à 4 diplômes par an pour Louis IV contre 12 pour Charles le Chauve. La moyenne de Lothaire est encore plus faible : 1,7 par an. L'activité gouvernementale et donc le pouvoir de ces petits Carolingiens représentent seulement le quart ou le tiers, puis le septième de celle de Charles le Chauve, par suite du développement de la féodalité.

On constate, de même, une forte diminution du nombre des conciles tenus, sous ces derniers Carolingiens, dans leurs capitales ou au voisinage : Sous Charles II le Chauve, de 840 à 877, on en compte 7 à Soissons, 6 à Quierzy, 2 à Compiègne, 2 à Reims, 1 à Laon, au total 18 en 37 ans, soit 1 tous les deux ans.

Par contre, sous Louis IV et Lothaire, de 936 à 986, on n'en dénombre que 3 à Reims, 2 à Laon, 1 à Compiègne et 1 à Soissons, au total seulement 7 en 50 ans, soit 1 tous les sept ans, trois à quatre fois moins que sous Charles le Chauve. *C'est à peu près la même proportion que pour les diplômes.*

D'après Lot (*Les derniers Carolingiens*), « il semble que l'autorité royale » carolingienne au temps de Lothaire « ait été plus respectée que pendant les cent années précédentes ». C'est-à-dire depuis la disparition de Charles le Chauve. A l'appui de cette affirmation, il dit que Lothaire, le premier, « s'opposa au principe germanique du morcellement de la royauté : il n'accorda

rien à son frère Charles et fit de son deuxième fils Otton, un chanoine ».

Mais son domaine était très réduit. Il possédait la ville de Laon et son comté. Ce dernier lui avait été légué par son parent Hugues, dernier comte de Laon, mort en 961, 7 ans après l'avènement de Lothaire.

Il était propriétaire, en outre, des très anciens palais royaux carolingiens, qui remontaient même aux derniers Mérovingiens, de Compiègne et de Verberie, sur l'Oise et dans le comté de Soissons ; sans doute aussi, d'Attigny et de Ponthion en Champagne. Mais il avait définitivement cédé à l'abbaye de Saint-Remi de Reims celui de Corbeny, que son père avait un moment repris à ce monastère.

Il possédait aussi un palais à Reims, où son père avait souvent résidé. Mais Louis IV avait donné en 940 à l'église de Reims le comté de cette cité.

Il avait en outre quelques « villæ » ou fermes : Chevreigny dans le Laonnois, Trosly (Loire ou Breuil) et Montigny (Lengrain) dans le Soissonnais, Tusey-sur-Meuse, près de Vaucouleurs, dans la Meuse, etc... Sept diplômes de Charles le Chauve de 859 à 865 étaient déjà datés de cette dernière villa, autant que pour les palais de Servais et de Ver.

M. Lot cite trois autres villæ de Lothaire, près de Sedan, de Provins et de Compiègne. Il a possédé aussi quelque temps la ville de Vitry-en-Perthois, remplacée aujourd'hui par Vitry-le-François.

Il avait également conquis les villes de Dijon, Douai et Arras et les abbayes de Saint-Waast et de Saint-Amand près de Valenciennes. Mais tout cela faisait très peu.

Il faut toutefois signaler qu'une coutume juridique très curieuse, remontant, sans doute, à l'époque carolingienne et encore en vigueur au XIII^e siècle, donne au Laonnois carolingien une étendue beaucoup plus vaste que le simple comté de Laon. En principe, celui-ci devait se borner au diocèse du même nom dont les limites sont très bien connues par un compte de 1362. Ces limites n'ont, du reste, presque pas varié jusqu'à la Révolution. Le comté comprenait, donc, les territoires des arrondissements de Laon et de Vervins actuels moins les cantons de Chauny et de Wassigny, mais avec en plus ceux de Moy et Ribemont.

Toutefois, la coutume curieuse des « appels volages du Laonnois » révèle que le pouvoir des derniers Carolingiens s'étendait sans partage non seulement sur ce territoire, mais aussi sur le Porcien (cantons actuels de Chaumont-Porcien, Novion-Porcien, Château-Porcien, Asfeld la Ville, Rethel et Signy l'Abbaye, soit à peu près *l'arrondissement de Rethel*) une partie du Soissonnais (cantons de Braine, Vailly et Oulchy) et un peu de la Champagne (surtout canton de Fismes et ville de Châlons-sur-Marne).

Dans le territoire ainsi délimité, un « défendeur » convoqué devant une justice seigneuriale, avait le droit, avant même que le jugement soit rendu par celle-ci, de faire appel de l'affaire devant une juridiction royale séant à Laon, appelée le tribunal des échevins (scabini). « La procédure était brusquement interrompue »... « la cause s'envolait pour ainsi dire ailleurs ». D'où cette expression curieuse d'« appel volage » ; en vieux français : « appeaux volages » ; en latin : « appellationes volagie ». Les plaideurs devaient aussitôt aller à Laon et abandonner leurs travaux en cours.

Le premier texte conservé, qui parle de cette curieuse coutume, ne date que de 1221, un autre de 1294 donne un peu plus de détails. Il parle de ce tribunal de 20 échevins (scabinorum officium), officiers du roi, au besoin nommés par lui, mais se recrutant plutôt par cooptation. Tous sont natifs de Laon. Ce tribunal spécial se distingue nettement de la cour temporelle de l'évêque et de deux autres cours laïques : celle des « francs hommes du roi » c'est-à-dire des nobles vassaux du roi à Laon et dans le Laonnois, d'une part ; celle de la commune, composée du maire et des jurés, devant juger uniquement les bourgeois de Laon. Tout le monde (clercs, nobles, bourgeois, vilains) est justiciable de ce tribunal de 20 échevins. Même les plus grands féodaux, le sire de Coucy et le comte de Roucy, relèvent de cette cour.

Ces échevins étaient toutefois englobés par les clercs et nobles dans la même réprobation que la commune de Laon et ils furent supprimés, comme elle, en 1296 et rétablis aussi la même année. Ils disparurent définitivement, comme la commune, en 1332.

Quoiqu'on n'ait pas de documents écrits parlant de cette curieuse coutume antérieurement à 1221, il est probable qu'elle remonte aux derniers rois carolingiens, au X^e siècle.

Mais en dehors de ce territoire, somme toute assez limité, guère plus grand qu'un département actuel, de quelques palais comme ceux de Reims, Compiègne, Verberie, Attigny, Ponthion et de quelques « villæ » ou fermes comme Tusey-sur-Meuse, Douzy-sur-Chier, etc... *l'autorité royale ne pouvait plus s'exercer que par l'intermédiaire de la hiérarchie ou de la pyramide féodale qui était triomphante au X^e siècle.*

Juste au-dessous du roi, se trouvaient les ducs : ceux de « France » (cette province comprenait alors tout le pays entre la Loire et l'Aisne), de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine (tout le pays au sud de la Loire).

Au-dessous des ducs étaient placés les comtes. Chacun de ceux-ci se trouvait à peu près à la tête d'une circonscription identique à un diocèse.

Au bas de l'échelle féodale, se trouvaient les simples sires ou seigneurs, possesseurs seulement d'un ou de plusieurs châteaux (c'étaient les châtelains), ou même seulement de fiefs

ou terres nobles, non astreints à payer des droits féodaux, et d'un cheval : c'étaient les simples chevaliers.

Enfin, au-dessous des nobles et dans leurs entières dépendances, étaient placés les paysans, serfs pour la plupart. Les classes moyennes, les bourgeois, les villes n'existaient pratiquement plus : les invasions normandes, hongroises, la guerre civile entre les Carolingiens et les Robertiens, ancêtres des Capétiens, les guerres privées entre seigneurs de moindre envergure et les luttes entre la France et la Germanie, avaient presque réduit à néant le peu de commerce et d'industrie qui s'étaient développés lors de la Renaissance et de la paix carolingienne.

Les seigneurs, châtelains ou chevaliers, ne connaissaient guère que le comte auquel ils avaient prêté hommage et auquel ils devaient pleine et entière fidélité. A leur tour les comtes étaient, avant tout, dévoués au duc auquel ils avaient fait serment.

Seuls les ducs se trouvaient en rapport direct avec le roi. Mais ils étaient d'autant plus indépendants que depuis déjà de nombreuses générations toutes ces fonctions de ducs, comtes, seigneurs, etc... étaient devenues héréditaires. Le célèbre capitulaire de Quierzy de 877 avait, dans une certaine mesure, légalisé cette pratique.

A tout cela s'ajoutaient les cumuls de duchés et de comtés dans la même famille ou par la même personne. Ainsi le fameux Herbert II, comte de Vermandois de 908 à 943, était en même temps comte de Château-Thierry ou de l'Omois, de Troyes et peut-être de Meaux, Melun et Provins. Ses fils se partagèrent ces comtés. Il avait aussi un de ses enfants Hugues archevêque de Reims.

Le frère cadet du duc de France Hugues Capet était duc de Bourgogne. Du reste, déjà quelque temps avant sa mort, en 956, Hugues le Grand, le père de Hugues Capet, était devenu à la fois duc de France et duc de Bourgogne, ayant hérité du second duché. Par ailleurs, le duc d'Aquitaine était le beau-frère de Hugues Capet.

Enfin, la féodalité s'était tellement développée que certains duchés ne relevaient plus directement du roi, mais étaient passés dans la vassalité d'un duc plus puissant : ainsi, sous Louis IV d'Outre Mer, le duc de Normandie avait prêté serment d'allégeance au duc de France Hugues le Grand. Par la suite, ce dernier était aussi devenu suzerain du duc d'Aquitaine. La Normandie resta dans la vassalité d'Hugues Capet.

Il faut bien dire que ce dernier, duc de France, suzerain du duc de Normandie, frère aîné du duc de Bourgogne et beau-frère du duc d'Aquitaine, était pratiquement l'égal du roi Lothaire. Il lui était, même, moralement supérieur, puisqu'il l'avait sauvé lors de l'invasion germanique d'octobre 978 : Otton II empereur de Germanie avait pris Laon et ravagé

Compiègne, les deux capitales principales de Lothaire, mais il avait échoué devant Paris et l'armée de Hugues Capet.

Il faut toutefois considérer, pour être équitable, que la hiérarchie féodale n'était pas complètement défavorable au roi : en effet certains comtes relevaient directement de lui et lui étaient fidèles. Ainsi le comte de Vermandois Albert II, contrairement à son père, se montra très fidèle au Carolingien. Il en fut de même de son frère, le comte de Troyes et du comte de Roucy, qui se trouvait du reste dans le territoire des « appels volages ». Albert épousa, d'ailleurs, Gerberge, sœur du roi Lothaire. Il fut dévoué aux Carolingiens, même après leur chute, en 987, et se révolta contre le nouveau roi Hugues Capet.

Il faut considérer aussi que le clergé n'entrerait pas tout à fait dans la hiérarchie féodale et qu'il avait tendance à relever en partie directement du roi. Cela renforçait évidemment la puissance politique et même économique de celui-ci.

Certes, beaucoup de monastères avaient des abbés ou abbesse laïques qui étaient généralement les comtes ou comtesses, les ducs et duchesses des territoires où ils se trouvaient : ainsi Hugues Capet, duc de France était abbé de Saint-Denis, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Maur-des-Fossés, etc... ; Albert comte de Vermandois était abbé de Saint-Quentin ; les reines elles-mêmes, Ogive et Gerberge, respectivement mère et épouse de Louis IV d'Outre Mer ont été successivement abbesse de Notre-Dame ou Saint-Jean de Laon.

Toutefois, si on examine la carte d'implantation des sanctuaires bénéficiaires des diplômes royaux sous Louis IV et Lothaire, on s'aperçoit que ces abbayes se trouvent non seulement dans la Haute Picardie et la Champagne de Reims, mais aussi en Bourgogne et dans le val de Loire, voire même en Catalogne.

Par ailleurs, les évêques étaient, eux, des ecclésiastiques et le roi en nommait beaucoup, au moins en Champagne et en Bourgogne, bien en dehors du Laonnois et de la Haute Picardie. Le roi pouvait toucher les revenus des évêchés vacants, dont il désignait les titulaires. C'était ce qu'on appelait le droit de régale.

En conclusion, et tout bien considéré, par suite du triomphe de la féodalité, les derniers Carolingiens ou petits Carolingiens, Charles III le Simple, Louis IV d'Outre Mer et Lothaire eurent infiniment moins de pouvoir que leurs grands prédécesseurs Pépin le Bref, Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve. *Par suite leurs capitales, Laon et un peu Reims, furent beaucoup moins importantes que celles de leurs puissants ancêtres : Aix-la-Chapelle, Herstal, etc..., à l'est, et Quierzy, Compiègne, etc... à l'ouest.* Ce dernier palais de Compiègne est d'autant plus remarquable qu'il a servi, aussi, de résidence à deux derniers Carolingiens, Charles le Simple et Lothaire.

Mais le rôle de Laon n'en est pas pour autant négligeable.

Car c'est principalement grâce à cette ville très forte, rien que par son site naturel, que la dynastie carolingienne a pu se maintenir en France, plus longtemps que partout ailleurs : elle disparaissait dès 879, en Provence et Bourgogne orientale ; en 888, en Italie ; en 911 en Germanie et en 923 en Haute et Basse Lorraine.

Ainsi la France se montra la plus fidèle à la dynastie carolingienne. Celle-ci y survécut 64 à 108 ans de plus qu'ailleurs et Laon ne fut pas étranger à cette prolongation. Elle y survécut plus même que dans son pays d'origine, la Basse Lorraine.

Grâce à Laon, la France se montra la plus fidèle à la dynastie qui avait assuré l'unité de l'Europe occidentale et dont la disparition provoqua le morcellement de cette même Europe.

Par ailleurs, *il est tout à fait remarquable de voir le rôle prépondérant joué par la vallée de l'Oise moyenne, dès les premiers ou grands Carolingiens aux VIII^e et IX^e siècles.* Actuellement, cette moyenne vallée de l'Oise est particulièrement peuplée puisque la « nébuleuse urbaine » (expression de M. Fiette), de Chauny-Tergnier-La Fère avait 43.495 habitants au recensement de 1962. Si l'on continue dans l'Oise, on trouve, presque sans solution de continuité : Noyon : 9.548, Compiègne : 28.415, Pont-Sainte-Maxence : 7.444 et Creil-Montataire-Chantilly : 39.112 ; soit au total 128.014 habitants sur une distance de 90 km. La carte démographique publiée par M. Fiette, page 80 de son ouvrage sur « *Le Département de l'Aisne* » (Paris, 1960) fait bien ressortir cette importance actuelle démographique et économique de la moyenne vallée de l'Oise, reliant la région parisienne à celle du Nord. Si en temps de guerre et d'invasion la « *trouée de l'Oise* » a joué un rôle néfaste pour la France (bataille de Saint-Quentin, 1557 ; siège de Guise, 1650 ; bataille de Guise, 1914, etc...), elle a par contre eu et a encore un rôle capital pour les échanges économiques, démographiques et sociaux *comme axe de pénétration et circulation Nord-Est Sud-Ouest* (voie navigable entre la région parisienne et le Nord, la Belgique et les Pays-Bas ; chemin de fer, depuis 1850, entre Paris et les capitales et métropoles du Nord (Bruxelles, Anvers ; Rotterdam, La Haye, Amsterdam ; Cologne, la Ruhr, Berlin, etc...)) et il est étonnant de constater que les rois et empereurs Carolingiens avaient déjà vu ce rôle il y a onze à douze cents ans !

C'est même eux qui ont, sans doute, utilisé cet axe économique pour la première fois, puisqu'auparavant les Romains avaient créé dans la région du Nord de la Gaule un réseau routier de

direction générale Sud-Est Nord-Ouest, joignant Rome à Boulogne, port donnant accès à la Grande-Bretagne (voir article de M. Will dans *Gallia*, t. XX, fasc. 1, p. 96-98).

G. DUMAS
*Directeur des Archives
de l'Aisne.*

NOTES

- (1) Aisne, arrondissement de Laon, canton de La Fère.
 - (2) Aisne, arrondissement de Laon, canton de Coucy-le-Château.
 - (3) Oise, chef-lieu d'arrondissement.
 - (4) Oise, arrondissement de Senlis, canton de Pont-Sainte-Maxence.
 - (5) Oise, arrondissement de Senlis, canton de Nanteuil-le-Haudouin.
 - (6) Ardennes, arrondissement de Vouziers, chef-lieu de canton.
 - (7) Marne, arrondissement de Vitry-le-François, canton de Thiéblemont-Farémont.
 - (8) Allemagne de l'Ouest, Rhénanie.
 - (9) Belgique, Province de Liège.
 - (10) Moselle, chef-lieu d'arrondissement.
 - (11) Aisne, arrondissement et canton de Laon.
 - (12) Qui venait d'être créé, peut-être parce qu'il était rattaché au royaume de Soissons, alors que Reims dont il était détaché devenait la capitale d'un autre royaume. Cela est courant dans les partages mérovingiens : quand une « civitas » (circonscription administrative gallo-romaine qui a donné naissance la plupart du temps à un diocèse au début du christianisme) a été coupée en deux, celui des rois, qui ne garde pas la ville épiscopale, songe aussitôt à créer un nouveau diocèse.
 - (13) Il n'y avait pas, en effet, de voie romaine directe allant de Soissons à Paris.
 - (14) Aisne, arrondissement de Laon, canton de Coucy-le-Château, 340 habitants en 1962.
 - (15) Aisne, arrondissement de Laon, canton de La Fère, 291 habitants en 1962.
 - (16) Oise, chef-lieu d'arrondissement, 28.415 habitants en 1962.
 - (17) Oise, arrondissement de Senlis, canton de Pont-Sainte-Maxence, 2.412 habitants en 1962.
 - (18) Ver-sur-Launette, Oise, arrondissement de Senlis, canton de Nanteuil-le-Haudouin, 488 habitants en 1962.
 - (19) Arrondissement et canton de Laon, 218 habitants en 1962.
 - (20) Arrondissement de Laon, canton de Craonne, 630 habitants en 1962.
-

a) SOURCES

Georges TESSIER, *Charlemagne* (Paris, 1967). (Collection : *Le mémorial des siècles*).

1°) SOURCES DIPLOMATIQUES

Diplomata Karolinorum (1906) faisant partie de la collection des *Monumenta Germaniæ historica*, IV *Diplomata*.

Dom Martin BOUQUET, ou d'autres bénédictins, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. — Tome 6° contenant... *les diplômes de Louis le Débonnaire*. — Nouvelle édition publiée sous la direction de M. Léopold Delisle (Paris, 1869-1874).

Arthur GIRY, Maurice PROU, Georges TESSIER, *Recueil des actes de Charles II le Chauve...* (Paris, 1943-1952. 2 tomes in-4°). — (Collection des « *Chartes et diplômes publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions* »).

Philippe LAUER, *Recueil des actes de Charles III le Simple, roi de France* (Paris, 1940-1949). — (Collection des « *Chartes et diplômes publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions* »).

Philippe LAUER, *Recueil des actes de Louis IV, roi de France (936-954)* (Paris, 1914). — (Collection des « *Chartes et diplômes publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions* »).

Louis HALPHEN et Ferdinand LOT, *Recueil des actes de Lothaire et Louis V, rois de France* (Paris, 1908). — (Collection des « *Chartes et diplômes publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions* »).

2°) SOURCES NARRATIVES ET LITTÉRAIRES

NITHARD, *Histoire des fils de Louis le Pieux* éditée et traduite par Ph. Lauer (Paris, 1964). — (Collection : « *Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age* », tome 7).

RICHER, *Histoire de France (888-995)*, éditée et traduite par Robert Latouche (Paris, 1930-1964. 2 tomes in-8°). — (Collection : « *Les classiques de l'histoire de France au Moyen Age* », tomes 12 et 17).

b) BIBLIOGRAPHIE

1°) OUVRAGES GÉNÉRAUX

Ferdinand LOT, Christian PFISTER, François L. GANSHOF, *Les destinées de l'empire en occident de 395 à 888* (Paris, 1928). — (Tome 1^{er} de l'*Histoire du Moyen Age* publié sous la Direction de Gustave Glotz).

Augustin FLICHE, *L'Europe occidentale de 888 à 1125* (Paris, 1941). — (Tome II de l'*Histoire du Moyen Age* publié sous la Direction de Gustave Glotz).

Albert GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine, 2^e partie, l'archéologie du sol, les routes* (Paris, 1934).

Camille ENLART, *Manuel d'archéologie française... Tome 1. Architecture civile. — Tome 2. Architecture militaire et navale.* (Paris, 1929-1932).

Atlas de géographie historique... sous la direction géographique de F. SCHRADER (Paris, 1896).

Léon et Albert MIROT, *Manuel de géographie historique de la France* (Paris, 1948-1950, 2 vol.).

Charles Joseph HEFELE, *Histoire des Conciles...* (Paris, 1907-1952).

2°) ÉTUDES PAR RÈGNES

Louis HALPHEN, *Charlemagne et l'empire carolingien* (Paris, 1947). — (Collection « *L'évolution de l'humanité* »).

Robert FOLZ, *Le couronnement de Charlemagne* (Paris, vers 1960). — (Collection : *Trente journées qui ont fait la France*).

« *Das Itinerar Karls des Grossen* » par A. GAUERT, p. 14 à 18 de *Karl der Grosse, Werk und Wirkung* (Aachen, 1965).

Auguste ECKEL, *Charles le Simple* (Paris, 1899). — (124^e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*).

Ph. LAUER, *Le règne de Louis IV d'Outremer* (Paris, 1900). — (127^e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*).

Ferdinand LOT, *Les derniers Carolingiens* (Paris, 1891). — (87^e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*).

Edmond POGNON, *Hugues Capet, roi de France...* (Paris, 1966). (Collection : *Le mémorial des siècles*).

3°) OUVRAGES PAR RÉSIDENCES ROYALES

E. EWIG, *Résidence et capitale pendant le haut Moyen Age* — (*Revue Historique*, 87^e année - tome CCXXX, 1963, p. 25 à 72).

Ulysse CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Age - Topo-bibliographie* (Montbéliard, 1894-1903. 2 tomes in-4°).

Édouard FLEURY, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne, 2^e partie* (Paris, 1878).

LA FONS DE MELICOCQ (de), *Notice sur l'ancienne résidence royale de Quierzy* (Aisne) (S.I.n.d.).

MELLEVILLE, *Notice historique sur Quierzy...* (S.I.n.d.).

MARTIN-MARVILLE (C.P.H.), *Étude sur les lieux où s'est arrêté Charles le Chauve pour ses chasses en 867...* (Laon, 1865) — (Extrait du tome XV du *Bulletin de la Société Académique de Laon*).

Dossiers 631 (*Quierzy*) et 716 (*Servais*) des textes de la collection Piette des Archives de l'Aisne.

Dossiers 631 (*Quierzy*) et 716 (*Servais*) de la partie iconographique de cette collection Piette.

4°) ÉTUDES SUR LES INSTITUTIONS FÉODALES

Histoire des institutions françaises au Moyen Age, publiée sous la direction de Ferdinand LOT et Robert FAWTIER. — Tome second : *Institutions royales* (Paris, 1958).

Jean-François LEMARIGNIER, *Le gouvernement royal aux premiers temps capétiens* (987-1108) (Paris, 1965).

Robert FAWTIER, *Les Capétiens et la France* (Paris, 1942).

Maurice JUSSELIN, *Le droit d'appel dénommé appel volage et appel frivole*, p. 527 à 587 du tome LXXI (année 1910) de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.



La Cathédrale Carolingienne de l'Évêque de Laon Gerfrid

La causerie de ce soir est une conséquence directe de notre voyage à Aix, en 1966, à l'exposition « Charlemagne ». A l'issue de cette excursion, je m'étais procuré le tome de la vie intellectuelle sous Charlemagne, dont divers articles sont dus à d'éminents spécialistes carolingiens, tel le professeur Bischoff, venu si souvent travailler à Laon, tel aussi Monsieur Boniface Fischer, qui a fait toute une étude sur la Bible et la révision de ce texte sous Charlemagne. En lisant ce dernier article, je découvris une référence à un poème d'Alcuin « adressé à l'Évêque Gerfrid de Laon, évêque qui fit écrire une Bible pour la mettre en son église neuve ». (1)

Le poème d'Alcuin porte le numéro 66 (2) et comporte 42 vers. Cette œuvre poétique lève le voile d'une manière extraordinaire sur le milieu carolingien de Laon, entre 775 et 800, car en nous entretenant d'une copie de Bible exécutée à Laon, sont évoquées en même temps l'œuvre réformatrice de cet Évêque et la reconstruction de fond en comble de l'Église Notre-Dame de Laon. Or, chose étrange, il semble qu'aucun historien de notre Cathédrale n'ait soupçonné l'existence d'un tel texte, (même la remarquable thèse de Hanna Adenauer n'en fait pas mention). (3) Mais voici d'abord le texte du poème :

Continet hic sanctus uno sub corpore codex
Omnia nāque novae ac veteris mysteria legis.
Hic est fons vitae, hic sunt praecepta salutis,
Hunc dictante Deo scribere in secula sancti.
Haec est sancta fides, hinc est caelestis origo.
Legifer ille pius quicquid iam scripserat olim
Venturum, quicquid sancti cecinere Prophetæ
Hebraici populi, & quicquid Historia gessit
Hymnidica aut quicquid cecinit laus mystica David
Vel quicquid Apostolicus docuit per secula cœtus,
Vel quicquid Saluator veniens iam fecit in orbe,
Continet hic solus pariter hæc omnia codex.
Jusserat hunc tomum Gerfridus scribere Præsul,
In laudem Christi, Genitricis & illius almæ :
Esset in Ecclesia ut præsto legentibus ille,
In quo quisque legat Domini dulcissima verba
Sit memor auctoris illum qui scribere jussit :
Dicat et ore pio, Gerfridum Christe tuere
Semper in æternum vivat feliciter ille.
Tuque valeto legens, tibi maxima cura legendi.
Sic precor ut recto resonet caelestia sensu
Verba Dei Christi merces tibi magna manebit.

Hæc domus alma Dei Christi & Venerabilis aula
Tempore prælongo viluit diruta ruinis.
Sed dum Gerfridus Præsulisque sacerdos
Ecclesiæ regimen susceperat istius almæ
Ductus amore cleri totam renouerat illam
Parietibus, tectis, picturis, atque columnis
Vestibus, & vasis, cleri simul ordine sacro
Non parcēs propriis opibus. Nā quidquid habebat
Distribuit larga mente in donaria Christi,
Viribus intentis ornaret ut undique templum,
Ut decus egregium Domini fulsisset honore,
Divinis resonasset necnon laudibus aula
Fecerat ut dicunt septenas tota per horas
Suscipe Christe Deus clemens hæc omnia gratē,
Deque tui famuli manibus hæc vota, precatur.
Tuque Dei Genitrix Sanctissima Virgo Maria,
Auxiliare preces famulorum Virgo tuorum.
Hæc Sacrata tuo quoniam sunt nomine templa
Hic laus, cultus, honor maneant per secula Christo
Dic quoque tu lector, Albinum Christe tuere.

Ce saint livre contient en un seul tome
Tous les mystères de la loi nouvelle et ancienne.
Ici est la fontaine de vie, ici sont les sources du salut.
Les saints l'ont écrit à travers les siècles sous la dictée
[de Dieu.
C'est toute la sainte foi, là est l'origine du ciel.
Que ce soit ce que le Saint législateur (Moïse) avait déjà
[écrit autrefois
Ce que les saints prophètes ont chanté sur l'avenir
Du peuple hébreux ou ce que comporte l'Histoire Sainte
Et tout ce que chanta en sa louange mystique David
Ou ce que la lignée des apôtres enseigna au cours des
[siècles
Ou ce qu'à sa venue le Sauveur a déjà fait dans le monde,
Tout cela se trouve rassemblé pareillement dans ce seul
[livre.
C'est Gerfrid, comme évêque, qui avait ordonné d'écrire
[ce volume
A la louange du Christ et de sa vénérable Mère.
Pour qu'il soit présent dans l'Église à la portée de tout
[lecteur
Que chacun de ceux qui y lira les très douces paroles du
[Seigneur
Se remémore celui qui a ordonné de l'écrire.
Qu'il prie, avec piété, le Christ d'accorder à Gerfrid
Sa protection et de lui donner les joies de la vie éternelle.
A toi, lecteur, salut, mais surtout je te supplie
D'apporter le maximum de soin à ta lecture

nos poètes, puissant par son génie et ses actions, il explique les dogmes sacrés des Écritures et se joue des difficultés des vers ». (4)

Alcuin est né vers 730 en Angleterre, c'est donc un insulaire. Issu d'une famille aristocratique de la Northumbrie, il fait ses études à York, avant d'enseigner dans cette ville. Il rencontre une première fois Charlemagne en 778, une deuxième fois en 781. Charles se l'attache comme conseiller et ami et en fait le véritable chargé des affaires culturelles du royaume. Lorsqu'Alcuin meurt le 19 Mai 804 à Saint Martin de Tours, dont il était devenu l'abbé depuis huit ans, cet homme sage, à l'esprit clair, fanatiquement dévoué à l'enseignement, travailleur acharné, a vu aboutir les réformes entreprises par Charlemagne pour une plus grande perfection dans la calligraphie, pour la diffusion de l'Enseignement, pour la révision des textes scripturaires et liturgiques, prônés par Charlemagne dans les capitulaires. (5)

« L'indolence de nos ancêtres avait presque réduit à rien l'étude des lettres » écrit Charles dans une lettre circulaire. « Nous nous efforçons de la ranimer et nous invitons tous ceux que nous pouvons décider par notre exemple à pousser jusqu'au bout l'étude des livres sacrés. Tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament étaient défigurés par la maladresse des copistes : avec l'aide de Dieu, qui nous assiste en toutes choses, nous les avons entièrement corrigés ». (6)

L'importance des mesures prises par Charlemagne en ce qui concerne la Bible dans son texte latin est considérable, au point de vue spirituel. Alcuin va s'attacher à donner un texte pur, débarrassé de toute faute ; ayant pris pour base le texte de la Vulgate, c'est-à-dire la traduction de saint Jérôme, ce travail aura un retentissement extraordinaire. La révision du texte biblique par Alcuin, en fin du 8^e siècle, va assurer le triomphe de cette traduction jusqu'au 16^e siècle et bien au-delà pour le texte de l'Écriture sainte accredité dans l'Église catholique. (7)

La Bibliothèque de Laon conserve parmi les manuscrits du IX^e siècle, les ouvrages théologiques d'Alcuin : le commentaire de saint Jean, rédigé pour Gisèle, la sœur de Charlemagne, et l'abbesse de Chelles, (8) son traité de la Procession du Saint-Esprit, (9) son traité de grammaire (10) où il fait dialoguer « deux enfants en l'école d'Alcuin », des poèmes sur la Genèse et l'Exode. (11)

Malheureusement, je n'ai pas trouvé le poème 50 qui nous intéresse, dans nos manuscrits et j'ai dû me contenter d'en prendre le texte dans une belle édition parisienne de 1617 due à Sébastien Cramoisy. (12)

Mais qui est Gerfrid ?

Gerfrid est évêque de Laon de 774 à 800. Il aurait succédé à Sigebaud ou Cibo, le nom de son prédécesseur est assez

incertain. Il fut remplacé à sa mort par Wanilon, celui que les chansons de geste ont appelé Ganelon (mais sur ce sujet, Monsieur Garel en sait bien plus que moi). (13)

La Gallia Christiana et Leleu dans l'Histoire de Laon ne retiennent qu'une seule chose de Gerfrid ; il a assisté à la dédicace en 799 de l'abbatiale de Centula, c'est-à-dire la fameuse Saint-Riquier. Or, l'Église de Saint-Riquier fut un monument carolingien de toute première importance, à tête de file des grandes abbayes et églises carolingiennes futures : Corbie, Corvey, Reims, Werden, etc...

De plus, nous pouvons remarquer que Gerfrid, devenu évêque de Laon, deux ans à peine après la mort de Carloman à Samoussy, a certainement rencontré très souvent la reine douairière Berthe, qui vit entourée d'honneur jusqu'en 783. Il a vu également enfermée sur l'ordre de Charles, à Laon, en l'abbaye Notre-Dame la Profonde, une des filles du Duc Tassilon en 779, après la défaite de son père.

Gerfrid, nous l'avons vu était un prélat riche et de plus tout dévoué à Charlemagne et à ses réformes. Dans cette ville chère aux Carolingiens, cet évêque fait siennes les préoccupations du roi, car Charles, sous cet épiscopat, n'est pas encore empereur d'Occident. Gerfrid n'est pas resté insensible aux ordonnances des capitulaires du 23 Mars 789, puisque nous le voyons appliquer en son église cathédrale les articles 61, 70 et 72 qui recommandent — :

« *article 61* : avant toute chose que la doctrine de la foi catholique soit lue et prêchée à tout le peuple avec ferveur par les évêques et les prêtres.

article 70 : que les évêques éclairent soigneusement les prêtres sur leur foi.

article 72 : qu'il y ait des écoles pour instruire les garçons. Corrigez bien dans chaque évêché les psaumes, les notes, les chants, le calcul, la grammaire et les livres catholiques, car souvent certains, lorsqu'ils désirent bien prier Dieu, prient mal du fait que les livres ne sont pas corrigés. Ne permettez pas qu'ils nuisent à vos garçons qui les lisent ou les copient ; et s'il est nécessaire de copier l'Évangile, le psautier, le missel, que ce soient des adultes qui le fassent avec toute leur application ». (14)

Soyons certains que Gerfrid se conforme à ces recommandations, puisqu'Alcuin nous le montre ordonnant d'écrire la Bible à la louange du Christ, une Bible entière, afin qu'elle soit présente en l'Église Notre-Dame de Laon « à la portée de tout lecteur » qui pourra ainsi « y apporter le maximum de soin en la lisant » et « proclamer les paroles divines avec une intelligence droite ».

Le texte de cette Bible, à n'en pas douter, était conforme aux corrections apportées par Alcuin.

Nous ne savons ce qu'est devenue la Bible de Laon, elle n'est plus à la Bibliothèque, et Monsieur Boniface Fischer pense que celle de Düsseldorf que l'on pouvait songer être la Bible de Gerfrid est une mauvaise identification. (15)

J'espère qu'un jour prochain l'abbé Merlette ira voir le manuscrit de Düsseldorf pour mieux nous renseigner.

Ce que nous savons sur cette Bible c'est qu'elle faisait partie du groupe des Bibles de l'École du Palais, appelé groupe ADA, écrites entre 781 et 795 en opposition aux Bibles dites du couronnement écrites après 800. Les Bibles du Groupe ADA, du nom d'une donatrice légendaire Ada, d'un évangéliste de Trèves, étaient toutes d'un grand luxe. Certaines feuilles de parchemin étaient teintes de pourpre, et écrites avec de l'or. Le texte se présentait en deux colonnes, en onciales minuscules et capitales rustiques. L'ornementation était dans le goût de l'art insulaire avec des réminiscences des traditions antiques. Il y avait des tables de concordances supportées par des colonnes lisses ou torsées, des images des évangélistes assis sous des arcades, avec au-dessus de leurs têtes, leur symbole, une représentation du Christ et une fontaine de vie. Si nous prêtons attention au texte d'Alcuin, décrivant la Bible de Laon, nous voyons qu'au 3^e vers du poème, le poète écrit : « là est la fontaine de vie, la source du salut ». Il y avait sûrement dans ce manuscrit une fontaine représentée comme un baptistère à colonne, autour duquel s'approchent les cerfs attirés par l'eau vive, des oiseaux et des paons, ces animaux célestes par excellence. Ainsi voit-on la fontaine de vie dans le manuscrit de Godescalc de 781 ou dans l'évangélaire de Saint-Médard de Soissons exécuté du vivant de Charlemagne et lui ayant appartenu personnellement et que Louis le Pieux et l'impératrice, la Belle Judith donnèrent à l'abbaye Saint-Médard de Soissons, lors de la translation des os de saint Sébastien en ce monastère à Pâques 827. (16)

Nous voudrions encore dire à propos de cette Bible écrite à Laon sur l'ordre de Gerfrid que nous avons là, et pour la deuxième fois, la preuve d'un scriptorium à Laon. Au 8^e siècle déjà, avec l'écriture mérovingienne, dite A. Z de Laon (car ces deux lettres A. et Z. sont particulières pour leur forme au scriptorium, nous avons un centre de copistes qui nous ont laissé des manuscrits pré-carolins, tel le manuscrit 137 de Paul Orose, exposé à Aix.

Mais en fin 8^e siècle, l'activité se continue puisque nous pouvons citer le fameux psautier de Sainte Salaberge datée des premières années de Charlemagne, à présent dans la Bibliothèque de Berlin-Est et qui fera l'objet d'une communication au congrès de septembre. Nous trouvons aussi le fameux « Livre Carolin » à la Bibliothèque de l'Arsenal, à l'heure actuelle, attribué à Reims par Monsieur le Professeur Bischoff, mais qui porte sur sa première page la cotation de la Cathédrale de Laon, ce qui a été prouvé par la sagacité et les travaux

de l'abbé Merlette. Ce « Livre Carolin » est réputé comme le plus complet et le plus ancien, relatant les opinions très spontanées de Charlemagne sur les résolutions du concile de Nicée, que le souverain franc n'acceptait guère et critiquait très brutalement. Nous sommes donc avec le « Livre Carolin », le Psautier de Sainte Salaberge, la Bible de Gerfrid, devant un fait certain, il y a dans la première période du règne de Charlemagne avant 800, un scriptorium à Laon en pleine activité.

Le deuxième aspect de la vie de l'Église de Laon, sous Charlemagne, nous est encore révélé par Alcuin. Il nous rappelle que Gerfrid rénova en son Église la sainte règle des clercs et qu'il s'employa à ce que soient récitées les sept heures de l'Office et que résonnent dans l'enceinte les louanges divines. Une fois de plus nous voyons Gerfrid appliquer ce que les capitulaires recommandent : « que les chanoines observent intégralement la vie canonique et soient formés avec une grande ferveur selon la discipline canonique dans la maison épiscopale ».

Charlemagne avait encore écrit : « Excité par les exemples de Pépin, notre père, qui a introduit dans toutes les Églises des Gaules, les belles traditions du chant romain, nous nous préoccupons avec une égale sollicitude de leur procurer un recueil des leçons les plus importantes ».

Ce chant qui était la récitation solennelle des psaumes et des textes liturgiques avait trouvé son épanouissement à Metz, grâce à l'Évêque Chrodegang (742-766). Ce saint Évêque, qui a été fêté à Metz l'été dernier, avait formé une école de chant qui donna sous Charlemagne le nom de notation messine à l'écriture musicale du chant romain ; de plus, cet Évêque écrivit également une règle de vie pour les chanoines, connue sous le nom de règle de Chrodegang. Or, le Manuscrit 336 de Laon provenant de la Cathédrale contient cette fameuse règle de Chrodegang et les manuscrits musicaux laonnois et en particulier l'antiphonaire 239 montrent que l'Église de Laon se conformait au chant romain, noté à la manière messine tel que le prônait Charlemagne.

L'application stricte de toutes ces réformes nous la devons à la grande figure de l'Évêque Gerfrid.

Comme le faisait remarquer Monsieur Nordenfalk (17) à l'exposition d'Aix-la-Chapelle, pour que la Sainte Écriture, centre spirituel de l'Église reçoive tout l'honneur qui lui est dû, les Carolingiens reconstruisent leurs églises afin de donner au Livre par excellence, le codex, comme ils le nomment, un cadre somptueux et digne de lui. Gerfrid ne fait pas exception. « Lorsqu'il reçoit le gouvernement de l'illustre église de Laon, avec la plénitude du sacerdoce, conduit par son amour de prêtre, il l'a renouvelé totalement dans ses murs et ses toits, dans ses peintures et ses colonnes, ses ornements et ses vases. Il n'épargna aucune de ses propres richesses ; il a appliqué toutes ses forces à orner en tout ce temple pour que ce monument

insigne resplendisse en l'honneur du Christ ». Cette Église d'ailleurs était très ancienne, elle avait subi l'outrage des temps et « construite il y a bien longtemps, elle tombait en ruines ». Si cette église était si vieille, peut-être pouvons nous alors l'identifier avec la première Église Notre-Dame de Laon construite dans la première moitié du V^e siècle par Émile, le Comte de Laon. C'était dans ce vénérable monument que fut élevé et éduqué saint Remi, rapportent les plus vieilles traditions. Le saint devenu Archevêque de Reims éleva au titre de Cathédrale l'église chère à son cœur. Cet édifice avait été bâti au croisement du Decumanus (rue du Cloître) et du Cardo (voie romaine unissant la Porte Germaine, sur les emplacements des escaliers de la Cathédrale, et la Porte d'Ardon). Église modeste, dont le chœur devait s'appuyer à l'est à la forteresse du Comte et dont le portail à l'ouest devait s'ouvrir sur le Cardo. Ce portail, par conséquent, devrait se situer dans la Cathédrale actuelle, à la hauteur de la première travée de la nef en partant du transept.

Les Mérovingiens, en mettant à part la Reine Clotilde et la Reine Brunehaut, n'ont pas été des bâtisseurs. Ils ont orné luxueusement leurs églises, mais n'en ont guère construit. Si nous nous référons (18) aux fouilles de Reims, nous voyons qu'après saint Nicaise, fin 4^e siècle début 5^e siècle, on ne trouve qu'une église due à sainte Clotilde, puis une cathédrale carolingienne. A Laon, il semble bien qu'à l'église du 5^e siècle succéda l'église de Gerfrid.

Comment se représenter l'église carolingienne de Laon ? question difficile, mais non pas insoluble. Si nous rapprochons notre monument des monuments contemporains, grâce aux fouilles archéologiques récentes, aux études également récentes, touchant les grandes églises carolingiennes et grâce enfin aux textes carolingiens ou romans, nous pourrons dégager la physionomie réelle de Notre-Dame de Laon, sous Charlemagne.

Nous examinerons d'abord ce que nous connaissons des grandes églises existantes ou en construction en 770 dans le royaume franc (19). D'abord nous retiendrons Saint-Denis.

Saint-Denis fut commencé par l'abbé Fulrad, avant la mort du Roi Pépin et consacré en 775 en présence de Charlemagne. C'était une basilique à arcades avec des colonnes étonnamment fines sur des bases très décorées. Alcuin nous indique aussi une colonnade à Laon, ce qui est un point important de similitude ; sous le chœur de Saint-Denis qui était formé d'une abside polygonale extérieurement, et ronde intérieurement, se trouvait une crypte. Nous verrons dans quelques instants qu'à Laon, existait aussi une crypte. Devant l'abside, un large transept de 28 mètres de large dépassant les bas-côtés, une nef de 20 mètres de large se terminant sur une abside en forme de vestibule. A Laon, aussi, un grand transept.

L'abbatiale de Centula (Riquier) fut commencée en 789 par Angilbert, le mari secret de Berthe, une des filles de Charle-

magne, le père de l'historien Nithard, l'ami de Charles le Chauve. Centula, dont nous possédons une gravure très ancienne, nous montre une basilique à trois nefs avec un transept très important orné au premier étage par des tribunes éclairées par des oculi ; une abside allongée et dans la façade occidentale ce que les archéologues allemands appellent le Westwerk, un massif de façade à l'ouest sur plan rectangulaire débordant fortement sur la largeur de la nef, avec un premier étage éclairé lui aussi par des oculi et surmonté d'une tour. A l'intérieur de ce massif de façade ouest, au rez-de-chaussée, une entrée triomphale assez sombre appelée crypte ; au premier étage une véritable église entourée de tribunes supportées par des arcades, où était installé un autel consacré au Saint Sauveur alors que dans le chœur de l'abbatiale était l'autel réservé à saint Riquier.

Or, en 799, Centula est consacrée et nous le savons de source certaine, Gerfrid de Laon est présent.

Le troisième exemple d'églises carolingiennes que nous retiendrons est celui de la Cathédrale de Reims. Celle-ci est plus tardive (20) puisque les travaux débutent avec l'Archevêque Ebbon en 816 et la consécration est faite en 862 par Hincmar sous Charles le Chauve. Mais les fouilles entreprises après 1918 et les études historiques de Monsieur Reinhardt sont extrêmement intéressantes et importantes. Cette Église carolingienne possédait comme à Centula une abside allongée, un transept saillant et un massif de façade, le fameux « Westwerk ». Les fouilles ont découvert les fondations du Westwerk se présentant comme un énorme gril, et confirmant donc ce que Flodoard, dans ses annales, racontait au sujet de la cathédrale (21).

A la lumière des découvertes, Monsieur Reinhardt montre combien la Cathédrale gothique rémoise du 13^e siècle reste profondément tributaire de son lointain passé carolingien. Car dans le transept sud de l'église actuelle, apparaît encore comme dans son ancêtre carolingienne, une galerie avec arcades au premier étage, éclairée par des fenêtres rondes, des « oculi » comme à Centula.

J'ai tenu à m'arrêter sur ces détails pour que vous compreniez à votre tour, que la Cathédrale gothique de Laon est tout aussi tributaire de son passé carolingien et que ces réminiscences au 12^e et au 13^e siècles nous permettent de déterminer très exactement l'aspect de l'Église de Gerfrid.

La façade occidentale de Notre-Dame de Laon est conçue actuellement comme un Westwerk (22). C'est, en effet, un puissant massif rectangulaire débordant fortement la largeur du vaisseau de la nef. Au premier étage, une galerie avec arcades court le long des murs et cette galerie dans la partie centrale est éclairée par les fameux « oculi » ; ceux-ci sont peu visibles, car à l'intérieur ils sont masqués par les grandes orgues et à l'extérieur ils sont en partie cachés par les porches de la façade trop proéminents. Pourtant si on se trouve sur la place du Parvis, près de la façade de Saint-Martin-du-Parvis, devant la

porte du Syndicat d'Initiative, on en aperçoit au moins un.

Dans l'Église romane construite en fin X^e siècle, il y avait naturellement un massif de façade à étages avec un rez-de-chaussée aménagé en entrée triomphale et que les textes appelaient « crypte » comme à Centula. Guibert de Nogent racontant le meurtre de Gérard de Quierzy (23), dans la Cathédrale de 1112, se croit obligé de préciser que les assassins de Gérard ont pénétré dans l'église par la crypte qui se trouve sous le chœur et non la crypte sous la façade occidentale. Il y avait donc deux cryptes dans l'église Notre-Dame, celle du chœur et celle de la façade.

Il est aussi important de remarquer que la Cathédrale gothique, au fond des croisillons nord et sud de son vaste transept, possède là aussi deux massifs de façade rectangulaire monumentaux, débordant de leurs masses le vaisseau du transept. Ces deux massifs de façade sont à étages, avec au Nord en totalité, et au Sud en partie des galeries ornant les murs.

L'ordinaire de la Cathédrale rédigé par Lisiard vers 1160 (24) et par Adam de Courlandon vers 1210 « pour perpétuer les usages anciens » (25), précise la préface, nous montre que les chanoines régulièrement montent en procession aux autels dans les tours de façade et de transept. Particulièrement à la fête de saint Laurent « à son autel dans la tour », à la fête de saint Thomas Becket (autel installé dans la tour Nord après la canonisation de 1173) à la fête de saint Jean-Baptiste à l'autel dans la tour du transept Sud, après la fondation d'un autel à ce saint par le chantre Blihard, en 1131 (donc dans la Cathédrale romane), fondation renouvelée en 1157 pour la cathédrale gothique.

Or, nous savons qu'à Centula, Angilbert avait installé des autels dans les hauteurs de son église, à cause des nombreux reliquaires qu'il avait donnés à l'abbaye ; et les moines montaient alors aux jours de fête de ces saints, aux autels où étaient déposés les reliquaires.

A Laon, nos chanoines en faisaient tout autant. A Centula, les religieux allaient obligatoirement chaque jour au premier étage, à l'autel de la façade consacré au Saint Sauveur. A Laon, l'Ordinaire spécifie que journallement, nos chanoines vont en procession à l'autel du Saint Sauveur, mais malheureusement notre texte ne localise pas cet autel du Saint Sauveur ; il ne semble pas qu'il soit au rez-de-chaussée, où les diverses chapelles de la nef et du chœur toutes tardives sont attribuées à tel ou tel saint sans qu'il en soit réservé une au Sauveur. J'incline à voir cet autel majeur dans la façade occidentale au premier étage, car étant là depuis Gerfrid, il était connu de tous et n'avait pas besoin d'être mieux localisé.

Enfin, au XII^e siècle, comme à Reims d'ailleurs, le jour des Rameaux, lorsque la procession revenait de l'abbaye Saint-

Martin, et pénétrait dans la Cathédrale, les « petits clercs montaient au premier étage dans les hauteurs dans la galerie au-dessus du porche » dit l'ordinaire, pour chanter Gloria laus (26).

La Cathédrale carolingienne de Laon avait donc des Westwerk comme à Centula.

Sur la vieille gravure de cette fameuse Centula, on voit également au-dessus de la façade occidentale et au transept une tour centrale avec une tour plus petite servant d'escalier.

Laon possédait-elle aussi des tours ?

Nous allons pouvoir répondre par l'affirmative grâce à l'épithaphe de l'Évêque Adalberon.

Cet Évêque est plus connu sous le nom « d'Ascelin le traître » car c'est lui, qui après avoir été l'amant de la Reine Emma, avait trahi Charles de Lorraine la nuit du Jeudi Saint 987 en le livrant à Hugues Capet. Dans l'épithaphe de cet Évêque (27) reproduite dans l'Ordinaire de la Cathédrale au XII^e siècle, et dans l'Histoire de l'Abbaye Saint-Vincent par Dom Wyard, d'après la pierre tombale de cet Évêque, nous voyons qu'Adalberon se fit construire une cathèdre d'évêque, d'un art achevé dans la cathédrale, qu'il fit dans cette église de nombreuses additions embellissant, rajeunissant, réparant tout ce qui était vieux, l'ornant de grandes tapisseries « dorsalia », de châsses avec des reliques des saints. Enfin, il créa un trésor dans la tour de droite. Or, s'il y avait une tour de droite, il y avait obligatoirement une tour de gauche. Mais où étaient implantées ces deux tours ? dans la façade occidentale ou au transept. Ces tours se trouvaient au transept, car une salle du trésor, gardée par des coutres, était installée au premier étage de la façade sud de notre transept. Herman, secrétaire de l'Évêque Barthélémi de Jur, dans les « Miracles de Notre-Dame de Laon » nous raconte qu'au début du XII^e siècle, « une nuit de Janvier, il y eut une terrible tempête de vent et de pluie, un voleur appelé Anselme en profita pour s'introduire dans le trésor, grâce à des échelles au-dessus des maisons claustrales ; à cause de la bourrasque et des rafales de vent, pas un chanoine, dans sa maison n'avait entendu le voleur » (28).

Pourquoi l'Évêque Adalberon eut-il l'idée de mettre un trésor dans la tour sud de Notre-Dame ?

C'était une manière de faire très irlandaise. Les insulaires avaient en effet, l'habitude d'installer une tour au sud de l'église (29), coiffée d'un clocher avec de nombreuses petites cloches. Au premier étage, se trouvait une salle où était gardé le trésor composé des Manuscrits, des reliquaires et des vases sacrés. On ne pouvait accéder à cette salle haute que par des échelles. La colonie irlandaise laonnoise avait donné à Adalberon, sans aucun doute, le désir d'appliquer à Laon cet usage insulaire jusque dans l'utilisation des échelles, pour accéder au trésor ; l'histoire d'Anselme, cent ans plus tard, nous en rappelle l'existence.

Les usages antiques se perpétuent à travers les siècles, la Tour sud avec ses gardiens conserva sa salle du trésor jusqu'à la Révolution, et de nos jours encore, comme dans les tours irlandaises où étaient installées de petites cloches, notre tour dans le croisillon sud a gardé sa petite cloche qui sonne encore les heures.

Alcuin enfin nous dit que la nouvelle église de Gerfrid était ornée de peintures.

Toutes les églises carolingiennes étaient à l'intérieur ornées de grandes peintures murales et de mosaïques. De ces innombrables trésors il subsiste très peu de choses, mais néanmoins, des spécialistes ont déterminé que les thèmes de ces peintures étaient tirés de l'Histoire Sainte, des récits évangéliques et de la Légende des Martyrs. Mais en serrant de plus près la question, on s'aperçoit qu'un thème plus particulier se développe après le deuxième concile de Nicée en 787 qui avait déclaré qu'il était permis de vénérer les images de l'Arche d'Alliance et des chérubins, considérées comme modèle de l'Ancien Testament. De plus, les libri Carolini rédigés autour de 790 reconnaissent que l'Arche d'Alliance était la seule œuvre d'art inspirée par Dieu et le Saint-Esprit, contrairement aux images faites de mains d'homme, qui ne sont pas dignes de vénération.

A la suite de ces discussions théologiques, nous trouvons une Arche d'alliance dans la mosaïque de Théodulphe à Germigny-des-Prés, exécutée d'ailleurs selon les canons des miniatures de l'École de la cour de Charlemagne entre 790 et 800, et conforme à la théologie carolingienne.

Or, Alcuin loue Gerfrid pour son obéissance aux réformes prônées par Charlemagne, non seulement dans la vie canoniale, mais dans la copie d'une Bible à Laon. Or, nous pouvons être sûrs que dans les peintures qui ornent la Nouvelle Notre-Dame de Laon, Gerfrid s'est aussi conformé aux canons théologiques et artistiques de la cour de Charlemagne, et lorsqu'on se souvient que le plus ancien et le plus complet des libri Carolini appartenait à l'église de Laon, nous pouvons imaginer, sans crainte de faire erreur, que parmi les thèmes bibliques peints à Laon, était en place d'honneur la fameuse Arche d'Alliance et les Chérubins, dans une composition très proche de celle que nous pouvons encore voir à Germigny-des-Prés.

Si nous nous résumons, nous pouvons imaginer la Cathédrale de Gerfrid avec ses fines colonnades à beaux chapiteaux et bases sculptées, un chœur allongé au-dessus d'une crypte, un vaste transept avec double massif de façade surmonté de deux tours, une au nord, l'autre au sud, une belle nef avec bas-côtés, terminée par un massif occidental à étages ornés de galeries, des autels dans les hauteurs, des peintures avec des scènes bibliques et en particulier l'Arche d'Alliance.

Alors comme Alcuin, nous avons sous les yeux, une « insigne église, resplendissante pour l'honneur de Dieu ».

Il n'est pas étonnant que notre roi Louis IV d'Outre Mer ait choisi pour son sacre cette cathédrale magnifique, construite sous son illustre ancêtre Charlemagne. Gerfrid, ce bâtisseur, ce grand Évêque carolingien avait bien œuvré. Je suis heureuse de rendre hommage à cette belle figure, si injustement méconnue. Mais Gerfrid ne sera pleinement réhabilité que le jour où l'on procédera à des fouilles profondes, sérieuses et méthodiques dans le sous-sol de la Cathédrale de Laon. Espérons que ce sera bientôt dans le cadre de l'Institut Médiéval qui va se spécialiser, nous le savons, dans les études carolingiennes et que dans le programme des fouilles prévues, soit inscrite la prospection dans le sol de Notre-Dame de Laon, afin de mettre à jour la belle église de notre Évêque Gerfrid, fidèle disciple du roi Charlemagne.

Suzanne MARTINET.

NOTES

(1) Karl der grosse : das geistige Leben, T. 2 Schwann - Dusseldorf - p. 156 - Bonifatius Fischer - Bibeltext und Bibelreform unter Karl dem grossen, p. 162 et 190.

(2) Fischer signale ce poème sous le numéro 66 ; dans l'édition consultée à la Bibliothèque de Laon — Sébastien Cramoisy 1617 le poème porte le numéro 50.

(3) Hanna Adenauer, die Kathedrale von Laon — Dusseldorf 1934.

(4) Un banquet à la cour de Charlemagne par Théodulphe. Tessier - Charlemagne, le mémorial des siècles, p. 413.

(5) Tessier, Charlemagne, p. 78.

(6) Lettre-circulaire aux lecteurs des églises - Tessier, p. 397.

(7) Ganshof - Charlemagne et son héritage, p. 2 — Charlemagne, Aix-la-Chapelle, catalogue 1965.

(8) Commentaire de saint Jean, manuscrit 84. Laon IX°.

(9) Procession du Saint-Esprit, manuscrit 122 bis. Laon IX°.

(10) Traité de Grammaire, manuscrit 448. Laon IX°.

(11) Poèmes sur la Genèse et l'Exode, manuscrit 279. Laon IX°.

(12) Alcuin - Opéra - Sébastien Cramoisy, 1617. Paris, 67 in-folio. Laon.

(13) Gallia Christiana, t. 9, p. 512. 156°, in-folio. Laon.

(14) Tessier - Le mémorial des siècles, Capitulaires de Charlemagne.

(15) Bonifatius Fischer.

(16) Catalogue exposition d'Aix, p. 247.

(17) Nordenfalk - Catalogue, p. 220.

(18) et (20) Reinhardt - La Cathédrale de Reims.

(19) Bullough : le siècle de Charlemagne.

- (21) Flodoard - Annales année 976.
- (22) Westwerk - Catalogue exposition Charlemagne, p. 416.
- (23) Guibert de Nogent, de vita sua, livre III.
- (24) Lislard, manuscrit 215.
- (25) Adam de Courlandon - manuscrit 221.
- (26) Fête des Rameaux, manuscrit 215.
- (27) Obituaire, manuscrit 347, folio 31.
- (28) Hermann - manuscrit 166 bis, folio 116 et 117.
- (29) Françoise Henry - art irlandais, t. 3.



* Documents français non littéraires du Laonnois au XIII^e siècle : Particularités dialectales

Il s'agira surtout de problèmes de méthodologie qui demanderaient des exposés particuliers pour être détaillés mais il est bon aussi d'envisager l'ensemble de la question. Si le titre de cette communication revêt une forme bipartite, c'est à dessein, parce que l'examen du matériel de base est aussi important en linguistique que l'étude intrinsèque de celui-ci. Il convient de déterminer dans l'ordre ce qu'est un document français non littéraire, l'étendue géographique et chronologique envisagée lors de la prospection, pour assurer aux traits dialectaux reconnus dans ces limites une identité incontestable.

De prime abord, les manuscrits sont exclus comme étant des recueils composites, qu'ils contiennent des pièces entièrement françaises ou des fragments en langue vulgaire insérés dans le texte latin (1). On ne considère ici qu'un type diplomatique très exclusif autour de la notion d'original et pourtant lui-même

(1) Toutefois des essais de plume sont à relever quand ils sont datables, comme celui qui figure à l'avant-dernier f^o du ms 297 de la Bibliothèque municipale qui est un recueil de sermons : *Maihiu Tardiu doit a Gossier. XXII. s, a paier quant hun puet et quam un vora* (XIII^e s.).

* Les nombreuses cartes auxquelles fait allusion Mademoiselle F. Olivier dans son étude et qui ne sont pas publiées dans le présent ouvrage peuvent être consultées chez elle, à l'Annexe des Archives Départementales de la Marne, 129, Avenue de l'Yser, à Reims.

compartimenté, concernant une région dont la définition est délicate sinon malaisée, pendant une période particulièrement critique dans l'emploi du français — celle des origines — que l'on devra jalonner pour l'expliquer. Il faut revenir sur les trois points capitaux de cette approche externe qui déterminent le bien-fondé et la suite de l'analyse.

Cette méthode, sans être originale, est relativement récente pour qu'il soit utile d'y insister. Elle s'écarte en effet à la fois de l'analyse dialectale globale faite à partir de tous les matériaux non latins rencontrés à une époque donnée et de la publication restreinte d'une catégorie documentaire, les chartes par exemple, sans autre commentaire. Dans le premier cas il s'agira des travaux initiaux (1) de M. K.-Th. Gossen jusqu'à sa grammaire picarde comprise qui, d'ailleurs, est une base de références indispensable à qui veut prospecter telle ou telle partie du domaine picard mais s'appuie, pour en faire la synthèse, sur des témoins dont l'authenticité est plus ou moins sujette à caution. Parfois, en sens inverse, les témoins recueillis sont sélectionnés avec une grande rigueur, mais présentés tels quels, par dépôts d'archives où ils sont conservés par exemple, sans que leurs facteurs communs soient dégagés ; des listes de formes peuvent être proposées mais il est difficile d'en tirer un enseignement qui serait incomplet parce que beaucoup d'autres documents écartés pour des raisons matérielles pourraient y concourir au même titre. De telles éditions faites avec un souci philologique très poussé (2) permettent donc des travaux d'exégèse sérieux mais, par scrupule, l'éditeur en reste là, laissant à d'autres la tâche de tirer la leçon. Sans aller jusqu'à cet excès de rigorisme qui ne résout pas la question sur la langue que le lecteur se pose immédiatement en face d'une série de documents émanés d'une même région, il semble que l'on peut présenter dans un cadre limité des documents sûrs répondant à une unité naturelle et en exprimant la voix. Que l'on ne se trompe pas sur ce dernier terme, d'ailleurs. Il s'agit d'aboutir à une connaissance de la langue écrite. Les rapports avec la langue parlée qui seraient illusoire ne seront pas abordés. En effet quelle notation, aussi spontanée paraîtrait-elle, peut être qualifiée de phonétique ? Rien ne pourra infirmer ni confirmer une conclusion hâtive mais une quasi-certitude, aussi séduisante soit-elle, est insuffisante dans un domaine scientifique comme celui-ci car elle ne signifie rien. L'approche que l'on a de la langue parlée est pourtant maxima

(1) Gossen (Karl-Theodor).

— *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters, auf Grund der Urkunden*, Biel, 1942, V - 53 p. in-8°, cartes.

— *Petite grammaire de l'ancien picard*, Paris, 1951, 187 p. in-8°, cartes.

(2) Michaëlsson (Karl). — *Le livre de la taille de Paris, l'an de grâce 1313*, dans *Acta universitatis Gotoburgensis*, Göteborg, t. 57, 1951, XXX 349 p., in-8° et *Le livre de la taille de Paris, l'an de grâce 1296*, dans *Acta...*, t. 64, 1958, 309 p., in-8°.

dans le cas présent où toute copie est rejetée comme un écran supplémentaire. Les mentions marginales, dorsales, sur les originaux, les mots lus sous rature, le prouvent, qui proposent une autre image moins stéréotypée et moins contrariée par la volonté de bien faire, mais qui sait les déformations ou les conventions que cachent les graphies ? La prudence est la règle et doit s'exercer sur tous les facteurs de choix.

EMPLOI DU FRANÇAIS

Le document retenu original et non littéraire est d'abord français avant d'être dialectal ou, plus exactement, il a les deux caractères simultanément mais il ne faut pas négliger l'importance du premier qui conditionne le second. L'étude de l'emploi du français doit précéder celle du dialecte. De plus, le rédacteur et le lecteur de l'époque perçoivent le texte en tant que français seulement et cette constatation qui peut paraître évidente explique l'aspect normalisé de beaucoup d'actes qui refusent, comme indignes d'apparaître, les traits qui s'écartent du modèle français utilisé par le pouvoir central.

Les documents retenus sont absolument originaux, c'est-à-dire que non seulement les copies mais aussi les actes vidimés sont exclus. Un vidimus étant la reprise, après un préambule initial plus ou moins long, de tout ou partie d'un autre acte que le suscripteur déclare avoir vu, il rentre pour nous dans la catégorie des copies ; il n'en reste pas moins qu'une comparaison du texte ainsi copié avec le texte original est très riche d'enseignements quand elle est possible : elle permet alors de mesurer sans danger d'interprétation la distance qui sépare copie et original ; plus ou moins grande, elle existe toujours. Les vraies copies se signalent le plus communément — mais ce n'est pas une règle absolue — par l'absence du sceau qui valide et authentifie la grande famille des chartes. Pour les premiers actes municipaux de Laon qui s'échelonnent de 1245 aux environs de 1260 et qui en sont dépourvus, un problème se pose. Il semble pourtant que ces documents en forme de chartes soient des premiers états, restés certainement uniques d'ailleurs, conservés, pour faire preuve au besoin, dans le coffre ou «*escriin*» de la commune, en somme des originaux. Ils attesteraient de l'archaïsme, à l'origine, des contrats passés sous la tutelle de la ville de Laon. En authenticité, ils sont les équivalents de ces autres actes sans sceau, les chirographes ou actes rédigés plusieurs fois sur une même feuille de parchemin et dont les différentes parties sont remises aux différents bourgeois intéressés au contrat ; la preuve est, si nécessaire, apportée par la réunion des fragments dont les bords guillochés ou personnalisés par tout autre procédé doivent se rejoindre exactement. Les brouillons d'enquête, eux, se distinguent aisément des copies grâce à leurs ratures. Les rouleaux d'enquête, de comptes de cens, les cueillerets, quoique dépourvus de tout mode de validation, sont aussi originaux. Le matériel documentaire se répartit donc, en dehors de ces actes exceptionnels,

entre actes scellés et chirographes, les seconds liés plus exclusivement à l'emploi du français. Quant aux actes scellés, ils sont en français ce qu'ils étaient en latin, c'est-à-dire qu'ils se partagent entre la féodalité laïque ou ecclésiastique et la juridiction gracieuse. Les chirographes ou chartes-parties proviennent des communes ou des justices de l'Hôtel-Dieu, corps habilités à la délivrance d'actes à tous ceux qu'ils englobent : de petits bourgeois qui ne manient avec aisance que leur idiome. Ces différences externes ne seraient d'ailleurs pas les catégories d'actes qui empruntent l'un ou l'autre procédé d'authentification sans rapport avec le contenu.

Les catégories diplomatiques représentées en français ne diffèrent pas pendant longtemps de celles qui se répartissent le latin. Examinons-en rapidement les différentes formes. De tous les actes privés, les contrats touchant aux biens sont les plus fréquents : donations à des abbayes, ventes, échanges. Les donations sont des aumônes faites aux abbayes voisines par des seigneurs ou de simples particuliers pour célébrer leur obit, pour le salut de leur âme et de celles de leurs « ancisseurs ». Ce sont des restitutions et surtout des dons gratuits en pure et perpétuelle aumône pour des prières. Aumônes ou legs à l'heure de la mort apportent à l'abbaye bénéficiaire des parts de terre considérables exemptes de dîmes et de tous droits généralement. Un père ou un frère assure quelquefois à un établissement le retour définitif des biens qu'apportent leur fille ou leur sœur en se faisant nonne. Les donations à des membres isolés du clergé sont plus rares. La donation entre particuliers est rarissime et n'existe pas sans contrepartie, sauf en cas de don de noces (1). La vente intervient entre toutes catégories de personnes mais ses objets assez limités se répètent d'un acte à l'autre. Ce sont des transactions importantes qui ont trait à la terre (2) : vente de journaux de terre arable et « semeure », de « courtiis » à Laon même, de vignes à Vaux par exemple (3), d'arpents de bois, plus rarement de prés qui ne donnent lieu qu'à des droits (4) ; quelquefois on vend des maisons (5), ou des parties de maisons, jusqu'au

(1) Laon, Bibl. mun., Autographes, C/3/14.

(2) Arch. de l'Aisne H 1600 (1). Devant Raoul le Jaune, Oudart Cordolle vend sa terre à l'abbaye du Sauvoir (1342) ; mention dorsale : **Vend. a l'abbesse et convent du Sauvoir de la terre Oudart Cordele**. De même B/6/26 : vente faite par Adam, seigneur d'Aulnois à l'H. D. de Laon (1288).

(3) Arch. de l'Aisne H 1600 (2). Devant Oudart Leziart, commis par R. le Jaune, Bauduin Chevrois vend à l'abbaye du Sauvoir une vigne à Vaux (1342) ; au dos : **Vendaige a l'abbesse et le couvent du Sauvoir**.

(4) Arch. de la Marne à Reims, H 855. Jacques de Mourreni (Mauregny-en-Haye, Canton de Sissonne) vend à l'abbaye St-Rémi de Reims des vinages, rentes en jalois d'avoine « mesure de Craonne » et divers droits (1280, déc.).

(5) Arch. comm. de Bruyères DD2 (1). Jean, abbé de St-Martin de Laon vend à la commune de Bruyères une maison appelée « La Folie » près du bois du Breuil (1291).

sixième, avec le consentement de plusieurs ayants droit. L'inversion de l'initiative, le contrat d'achat n'existe pratiquement jamais. L'échange est très usité entre des abbayes et des seigneurs qui acceptent une rente contre la cession de terres qui rejoignent d'autres possessions de l'abbaye jusque-là disjointes. On assiste à un courant continu de remembrement qui s'exprime en français même si le rédacteur est ecclésiastique parce que le donateur effectif est plus apte au maniement du français et que le bénéficiaire a intérêt à lui faciliter la tâche de compréhension. Lors de l'avance d'hoirie, des enfants uniques entrent immédiatement en possession de l'héritage moyennant l'entretien de leur père ou mère dans le veuvage.

A la jonction entre la vente et l'échange, le contrat de rente dont il est difficile au début de percevoir la nature exacte dissimulée sous l'apparence d'une quasi-donation moyennant finance, grossit démesurément la production à partir de 1260. Passés aussi bien devant les municipalités que plus tard devant le garde-scel, les contrats de vente présentent pour nous l'intérêt d'être particuliers au français. La naissance de cette institution qui dissimule souvent un prêt à intérêt, en se substituant à cette institution désormais prohibée, coïncide vers 1240 avec l'apparition des premiers actes en langue vulgaire et celle-ci lui fournit un domaine d'extension propre. On peut dès lors considérer que toute seconde vente immédiate d'un même immeuble est constitution de rente. Les cens que doivent les maisons se prêtent à cette combinaison et bientôt les surcens, d'abord simples plus-values stables, servent à réajuster progressivement le prix de location de la maison déjà grevée du cens devenu infime parce qu'il est fixe. Avec la spéculation on vend le droit sur un surcens (1) puis sur une portion de celui-ci, indépendamment du fonds.

Les partages de biens qui ont lieu entre cohéritiers ou entre une mère et son fils (2) sont souvent des actes beaucoup plus imagés car ils entrent dans le détail du mobilier (*lit estoffé de kiute...*), par exemple.

L'accord ou compromis, quand il ne suit pas un arbitrage contentieux d'hoirie est juridiquement proche du partage qui l'a suscité. De même la confirmation féodale (3) s'adapte à toutes les catégories précédentes car l'imbrication des fiefs et des censives fait que la vente ou l'échange ne prennent effet que si aucune contestation n'est possible de près ou de loin. Le catalogue des actes d'un seigneur de Coucy ou de Roucy

(1) Arch. nat. S 4949 A, n° 89. Devant les maire et jurés de Laon vente de surcens par Gérard dit Violette d'Ardon et Audeline, sa femme (1280, n. st., janvier).

(2) Arch. dép. Aisne, 115 (1257, 28 octobre).

(3) Bibl. nat., Coll. de Pic., t. 290, n° 76 ; Arch. nat., L 996, n° 130 ; Arch. dép. Aisne, H 280 ; Bruyères, Arch. comm. DD2 3b.

comprendrait une grande majorité de confirmations en chaîne. Cet état de choses explique l'abandon rapide du latin même par les grands seigneurs dotés pourtant d'une chancellerie savante : en confirmant l'acte passé par un petit seigneur dont le scribe est plus à l'aise dans le maniement du français, ils le plagient nécessairement. Des notifications diverses en français émanent des seigneurs (1), des juridictions échevinales, des maire et jurés de Laon (2), des communes (3) et des garde-scels, Contrats proprement féodaux, les aveux et dénombremments n'apparaissent qu'à la fin du XIII^e siècle mais ils se traduisent tout naturellement et presque exclusivement en dialecte. Il en existe dans la première moitié du XIV^e siècle toute une série émanée de particuliers vis-à-vis de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon ou de l'évêque (4). Légèrement postérieurs également les baux à cens, véritables affermage détaillant minutieusement les exploitations, sont une source linguistique précieuse parce que pittoresque et dépourvue de formalisme. Les reconnaissances de droits de justice sont aussi à mettre en liaison avec les transactions agraires qui les suscitent, de même que des litiges, entre le chapitre à la juridiction très étendue à raison de ses possessions et telle commune qui empiète sur des droits qu'elle veut ignorer. Au nombre des transactions monétaires, les dettes provoquent des reconnaissances échelonnées. Enguerrand de Coucy établit des procurations multiples pour recevoir la dot de sa femme (5). Acte de simple volonté, le testament occupe une place à part car il est très rarement rédigé en français, même au XIV^e siècle. On comprend d'ailleurs que cette catégorie, prise en mains par les juridictions religieuses, ne soit pas, par nature, sensible aux nouveautés. Dans le domaine judiciaire, les enquêtes avec auditions de témoins, vivantes et imagées, sont postérieures aux limites envisagées et plus particulières à Saint-Quentin, ainsi que les inventaires après décès. Par contre, les cueillerets ou cahiers de relevés de cens et de divers droits dus à un organisme religieux sont, peut-être par le hasard de la transmission archivistique, plus particuliers au sud du domaine, Laon (6), Corbeny, Soissons, et ceci dès le début du XIII^e siècle. Faut-il voir dans le choix qu'ils font du français une solution de facilité si l'on songe à l'inconvénient qu'aurait été la latinisation de centaines ou de milliers de noms de lieux ou de personnes ? Elle n'avait rien d'obligé mais la couleur locale, sans jeu de mot, a dû l'emporter naturellement.

(1) Arch. dép. Aisne, H 275 : Enguerrand notifie une décision arbitrale rendue par les délégués royaux au profit de l'abbaye St-Vincent.

(2) Arch. nat., S 4948, n° 78.

(3) de Montchâlons : Bruyères, Arch. comm. DD1.

(4) Arch. dép. Aisne, H 179 (copie contemporaine) ; G 82 ; H 227.

(5) Bibl. nat., nouv. acq. lat. 3053, n° 2, 3, 6.

(6) Arch. dép. Aisne, H.D. B/62 et B/63/1.

Il resterait d'autres catégories d'actes à relever mais il suffira d'avoir indiqué sommairement quels sont les secteurs de prédilection du français, ceux qui lui résistent, si tel comportement est particulier au Laonnois, lui est inconnu ou s'il le partage avec une région plus vaste. La chronologie faisant évoluer les proportions, on acquiert la conviction que c'est après 1300 que le français a acquis dans le Laonnois les voies propres et quasi fixes de son évolution, Saint-Quentin l'ayant devancé de quelques décennies. La longue phase de genèse qui précède dans le Laonnois n'en est que plus intéressante pour déceler ce que le français doit aux cadres diplomatiques qui l'appellent, le condamnent ou s'adaptent à lui.

Il ne faut pas non plus négliger dans ce processus le facteur personnel dû à la nature des suscripteurs. On ne donnera qu'un aperçu des relations à envisager entre auteur de l'acte écrit et destinataire, l'exploitation sur fiches perforées du matériel n'étant pas encore assez avancée. Elle n'en reste pas moins la seule méthode rentable pour des statistiques de cet ordre. On s'aperçoit vite qu'il est vain de distinguer les actes de laïcs adressés à des laïcs de ceux expédiés à des ecclésiastiques. Ils sont de toutes façons en français, compte tenu des compétences de l'auteur sans se soucier des habitudes de latin ecclésiastiques. D'ailleurs, il faut se méfier des apparences. Il est beaucoup plus vraisemblable que l'abbaye bénéficiaire est en fait l'auteur anonyme de l'acte suscrit par le particulier car, comme le constate M. Brunel (1), la preuve écrite a incombé au destinataire « plus apte », quand il faisait partie d'une communauté ecclésiastique, que le seigneur n'entretenant peut-être en fait de chancellerie qu'un scribe plus ou moins polyvalent. Il est possible que le rédacteur d'une abbaye importante dispose à volonté de plusieurs idiomes locaux tout en réservant le latin pour les actes « officiellement » émanés de l'abbaye. Il importait évidemment au rédacteur sous-jacent que l'auteur en droit se sente engagé sans ambiguïté à toutes les clauses, comme on l'a vu. Néanmoins, s'adressant à des clercs isolés, une abbaye emploie parfois le français ; le problème est donc plus nuancé qu'on ne le croirait. La préférence de l'église pour le latin est formelle mais elle n'exclut pas l'adoption opportuniste du français, surtout au XIV^e siècle il est vrai. Les femmes adoptent assez tôt le français, par ignorance semble-t-il, mais elles ne suscrivent que peu d'actes en tout et l'on ne peut être absolu.

Pour la teinte dialectale, les actes des petits seigneurs (Aulnois) s'opposent à ceux des grands (Coucy). Mais comment savoir si plusieurs seigneurs n'avaient pas recours au scribe d'une abbaye voisine ? Pourtant, les chartes provenant d'un même seigneur, quelque obédience qu'il ait, portent toutes la marque d'une certaine continuité. La prise en charge extérieure

(1) Cl. Brunel, *Recueil des actes des comtes de Ponthieux*, Paris, 1930, p. LXXXIVIII.

n'est donc qu'exceptionnelle, sauf pour un lot de chartes de Coucy en faveur de l'abbaye de Vaucelles qui sont rédigées à Vaucelles si l'on en croit les mentions dorsales et l'emploi d'un picard très accentué. Dans les toutes petites chancelleries quelques traditions président toujours à la rédaction des actes. Sous Hector puis sous Adam d'Aulnois (1) le parchemin est soigneusement margé à gauche et réglé. Néanmoins la langue est plus archaïque, comme il faut s'y attendre, que celle des actes de municipalités par exemple et partant plus « naïve » dans le sens étymologique. Pour ceux de Laon entre 1245 et 1258 on distingue quatre ou cinq familles d'écriture reconnaissables à des éléments de plume (n...). Les caractères graphiques varient de l'un à l'autre mais le protocole est fixe. La suscription initiale débute soit par « li maires et li juré » soit par « Nous, Jehans de Bruieres, maires, et li juré de Loon » et la formule finale est régulièrement « nous en avons cest escrit detenu par devers nous ». Si les traits dialectaux restent vagabonds d'une pièce à l'autre, on conçoit néanmoins que cette stérilisation partielle ait entamé et figé la réalité linguistique. Le formalisme est à son paroxysme dans les actes de garde-scel de Vermandois à Laon qui présentent à dix ans d'intervalle le même moule et les mêmes formules de renonciation. Il suffit de changer le nom de celui qui « *vint par devant nous et reconnut qu'il avoit vendut (ou pris a cense) pour le prix de X lb. par. une maison... desquels... il reconnut qu'il lui en estoit fait plain craans en deniers comptans* » pour reconstituer une série inintéressante au point de vue dialectal. Il est à noter cependant que cette fixité ne devient réelle qu'à partir de 1300. Alors qu'à partir de cette date les catégories d'actes français se diversifient davantage, en sens inverse les caractères de certaines d'entre elles se stéréotypent, ôtant à cet enrichissement sa pleine mesure et inclinant à l'étude des origines plus transparentes.

Est-il possible d'éclairer le terme ambigu de chancellerie à l'écran de laquelle on n'échappe pas ? Pour les ateliers de rédaction des abbayes une carte (III) portant les principales abbayes d'hommes et de femmes réparties par ordres indique les principaux groupements documentaires et essaye d'établir une relation entre les deux phénomènes. Dire qu'ils sont liés est une vérité de La Palisse : les fonds étant en majorité ecclésiastiques, les actes même français qui impliquent la participation d'une abbaye dans la rédaction ou la destination sont légion. Dans ce sens on constate que l'est du Laonnois, dépourvu d'abbayes, est également vide d'actes. Vauclerc et Cuiissy-en-Laonnois ne sont peut-être pas étrangères à la précocité et à la richesse relatives du sud du Laonnois. En dehors de ces constatations sommaires on ne peut pas dire que la distinction entre abbayes bénédictines et de chanoines réguliers, cisterciennes et de fondation récente, de Prémontrés,

(1) Arch. dép. Aisne, H 1007, B/6/18, B/6/22, B/6/25, B/6/26.

d'hommes ou de femmes s'en ressentent (voir la carte) mais il y a peut-être d'autres déductions à tirer par la suite. Il semble pourtant que les abbayes cisterciennes de fondation récente, dont les moines voyageurs sont plus sensibles aux nouveautés, soient plus attirées par le français que les abbayes bénédictines attachées à l'ancien mode d'expression. C'est au moins ce qui ressort d'une comparaison entre la production des abbayes de Vauclerc (1134), du Val des Écoliers (1200) d'une part et celle de St-Vincent (580 et 961) et de St-Jean de Laon (VII^e siècle).

Pour les chancelleries laïques, des séries factices reconstituent l'œuvre française des prévôts de Laon, Pierre de Rarnies, Pierre li Maires, du châtelain du roi à Laon, Gobert Sarrazin qui notifie une dizaine d'actes à partir de 1290 (1) jusqu'en 1300, soit cinq fois moins que Raoul le Jaune pour une durée à peine plus longue (1329 à 1342), constatation qui caractérise bien la progression du français et le recours accru à ces juridictions après le tournant du début du XIV^e siècle. L'introduction de la juridiction gracieuse vers 1286 n'a donc pas fait sentir tous ses effets immédiatement. Nous ne connaissons peut-être quelques noms de scribes ou de rédacteurs que vers 1330 mais en 1295 (2) un exemple isolé donne à réfléchir. Une suite de *vidimus*, par ailleurs sans intérêt, notifiée par Gobert Sarrazin commence ainsi : *Guiart dit l'escrivain, notre cleric, envoiet de nous a oïr et a recevoir... les reconnoissances des convenances* comporte aussi, sur le repli de la chartre, la mention du même « Guiars ». S'agit-il d'un chef de scribes plus particulièrement voué aux écritures en dehors de ses fonctions quasi administratives de représentant de Gobert ? Il y a peut-être là un indice. On en trouverait d'autres dans des actes de baillis mais ils n'auraient pas de valeur, n'étant pas locaux. Les juridictions inférieures présentent déjà beaucoup de mélange. On peut supposer qu'elles sont constituées sur place mais le parler local transparaît peu. *Ciaus*, par ex., de *a tous ciaus* est presque devenu un graphisme dont il ne faut rien inférer alors que le pronom s'est dédialectalisé partout à l'image de la réalité (3). Cette réalité, on a plusieurs moyens plus sûrs d'en approcher : les doubles rédactions dont le hasard de la tradition conserve quelques exemples, les doubles exemplaires non distribués d'un chirographe, des actes rédigés à propos de la même affaire le même mois (4).

(1) Bibl. nat., coll. de Pic., t. 287, n° 44 : Devant G. Sarrazin, prise à ferme par Ernout de Chery d'une maison et jardin à Laon moyennant 30 s. annuels en deux termes, avec tarif dégressif à la mort de la propriétaire d'alors (1293, n. st., janvier).

(2) Arch. nat., L 993, n° 55 : Devant le « délégué » de Gobert Sarrazin, Robert de Maigny concède aux religieux de l'abbaye de Cuissy un vivier sis à Auteville.

(3) Le premier acte laonnois a *ceus* ; s'agit-il d'un conformisme en sens inverse ?

(4) Arch. nat., L 995, n° 102 et 103 ; Bibl. nat., coll. de Pic., t. 290, n° 73 et nouv. acq. lat. 2309, n° 89.

Dans les actes transcrits en vue de leur publication, l'indication des variantes restituée aux traits permanents qui sont, en définitive, la grande majorité leur caractère de démonstration. Les mentions au verso courtes mais dépourvues de formalisme offrent des formes élidées qui trahissent la prononciation ; elles suivent la transcription du texte pourvu qu'elles lui soient reconnues contemporaines.

LES SOURCES

La documentation en français dialectal provenant du Laonnois est une partie de celle réunie pour une thèse de l'École des Chartes (1) concernant la Picardie orientale, c'est-à-dire la majeure partie du département de l'Aisne actuel jusqu'aux confins avec l'Île-de-France. 1.400 actes originaux avaient ainsi été réunis pour une période allant de 1214 à 1350 et pour Thiérache, Vermandois et Soissonnais. Il en reste au maximum 180 pour le Laonnois au XIII^e siècle. On constate que cette région n'est pas, de loin, la plus productive. Elle est pourtant supérieure en superficie au Vermandois étudié mais, par contre, elle n'est pas si précoce ; c'est de 1245 que date le premier acte (2). Elle n'est pas non plus la plus dépourvue : la Thiérache beaucoup plus vaste ne compterait que 90 actes soit la moitié. La principale source a été les archives départementales de l'Aisne avec ses séries ecclésiastiques G et H surtout (clergé régulier) pour les abbayes St-Jean, St-Vincent, St-Martin, le Sauvoir, St-Nicolas-aux-Bois. L'apport de G est moindre et plus tardif puisqu'il ne commence qu'en 1291. L'incurie des administrations de district sous la Révolution, l'évacuation des séries anciennes pendant la dernière guerre ont causé beaucoup de pertes qui doivent fausser les proportions latin-français mais dans quelle mesure ? F (fonds divers) apporte un acte abîmé des maire et jurés de Laon, donc à rattacher aux archives communales : séries FF et II qui offrent les trois premiers actes émanés des maire et jurés de Laon, espèces de matrices dont on ne retrouve pas les doubles parce que, distribués, ils avaient toutes chances de disparaître. 25 actes en tout proviennent de cette juridiction avant 1270. Les archives hospitalières de l'Hôtel-Dieu, série B, conservées jusqu'à ces dernières années dans un réduit de l'Hôtel-Dieu, offrent en proportion beaucoup de documents français qui comptent aussi parmi les premiers. Cet établissement qui dépendait du chapitre cathédral étant aux mains de religieuses peu férues de latin, les clercs rédacteurs usaient

(1) La photocopie partielle du texte et de cartes l'illustrant (présentées lors de la communication orale) est en dépôt aux Archives départementales de l'Aisne.

(2) Arch. Aisne, ville de Laon, 112 : Notification par les maire et jurés de Laon d'un partage assorti de rente entre Marcote, veuve de Raoul Barnage et ses enfants (l'indication du mois est noircie).

d'un français émaillé de latinismes. Une très grande quantité de liasses susceptibles de contenir des documents français que les inventaires ne signalent pas régulièrement ont pu être ouvertes grâce à l'obligeante permission de M. Dumas.

A la Bibliothèque municipale la collection Flavigny ou pièces diverses de l'inventaire de L. Broche (1) et les cartons des autographes fournissent une dizaine de pièces avant 1300. Elles sont de la venue des premiers actes municipaux de Laon et s'insèrent logiquement entre ceux de la série II. Les archives communales de Bruyères-et-Montbérault donnent aussi quelques actes. Les archives communales de Saint-Quentin très riches mais locales ne sont pas envisagées ici. Les archives hospitalières de Soissons n'apportent rien pour la zone et la période envisagées mais celles de la Société historique et archéologique renferment quelques chartes de Coucy. Sur le plan national 70 liasses des Archives nationales dans les séries L (évêchés de France) et S (2) (évêchés, commanderies de Saint-Lazare et de Malte) essentiellement ont été prospectées avec succès ainsi qu'à la Bibliothèque nationale le fonds latin, les nouvelles acquisitions latines surtout, les nouvelles acquisitions françaises et également la collection de Picardie composée de recueils factices. Les dépôts départementaux voisins ont été rapidement explorés pour ce qui est du Trésor des Chartes de Flandres dans le Nord, de la série H des Archives de la Marne à Reims. J'ai voulu reconstituer le plus possible une unité naturelle.

L'UNITÉ

Son cadre, le Laonnois, est bien difficile à définir. Des critères linguistiques et non purement géographiques ou historiques avaient déterminé celui de l'ensemble que j'avais réparti pour la commodité de l'étude entre Vermandois, Thiérache, région de Coucy, Laonnois et Soissonnais. Je réunis maintenant Coucy au Laonnois en excluant La Fère, Pierremande et Blérancourt, suivant donc la limite du diocèse. Vermandois et Thiérache forment contraste avec le Laonnois, à la lecture rapide des documents. Ils forment un contexte picard autour d'un noyau central laonnois dont il s'agit de déterminer s'il peut être considéré au XIII^e siècle comme d'appartenance picarde. Il est indépendant de l'est suivant une coupure coïncidant avec la limite ancestrale du diocèse ; même dans le canton de Craonne le Champenois est peu attractif. La limite méridionale s'arrête

(1) qui les mentionne en annexe des archives de la ville de Bruyères-et-Montbérault (t. VI, p. 436).

(2) L'abbaye Saint-Denis, par exemple, a des dépendances à Chaourse (Canton de Rozoy-sur-Serre).

au sud de l'Ailette (1). La définition des traits dialectaux doit comporter leur délimitation. L'étude dialectale est surtout une étude de géographie linguistique dont je me bornerai à donner les résultats. Pour ce faire tous les points de cette enquête imaginaire ont été notés avec le nombre d'actes correspondants ; on a quelque chose de comparable au questionnaire de Gillieron et d'Edmont pour la langue orale mais leur *Atlas linguistique de la France* ne comporte que cinq points pour le département de l'Aisne au lieu de deux cents repérés ici dont les noms figurent sur les cartes. En contrepartie l'exploitation n'a pu être que très partielle à partir d'un tel matériel. Il faut d'abord résoudre des problèmes complexes de localisation.

Quantitativement, quelle est la répartition chronologique de l'emploi du français ? Pour l'ensemble du département on constate que la période des origines s'étend jusqu'en 1270. Il y a 260 actes avant 1270 (2), le Laonnois en a 70, soit une bonne moyenne, mais sur les 29 actes antérieurs à 1240 pour l'ensemble le Laonnois n'en compte pas un (3). Il s'accroît proportionnellement plus vite entre 1240 et 1270 : le Soissonnais n'en a que 43, la Thiérache 21, si le Vermandois en a 122. C'est déjà à ce point de vue une région de transition. Jusqu'en 1270 la production latine est triple mais le rapport commence à s'inverser à partir de cette date (4). Il faut pourtant attendre 1300 pour assister à une multiplication véritable des documents. Voici un bref tableau de progression :

	N° du catalogue pour le Laonnois	Progression
1240-1250	1-9	9
1250-1270	9-70	63
1270-1290	70-124	54
1290-1300	124-170	46 (pour dix ans)
(1300-1320	170-260	90)

(1) Voir **Carte physique et historique I, Les régions dialectales** et les autres fonds de carte de répartition des actes, agrandissements photographiques ($\times 2$) de la carte systématique au 1/400.000^e de R. Dubois, coïncidant ainsi avec le format de la carte Michelin et avec la carte du cadastre dont les contours communaux sont reproduits. Pour les délimitations, dans le détail desquelles je ne peux pas entrer ici, les travaux de M. de Sars m'ont beaucoup servi mais son Laonnois est plus restrictif. Il ne comprend pas Roucy qui, au point de vue linguistique, est plus proche du picard que du champenois.

(2) A titre comparatif, dans les seules Archives de la Haute-Marne M. Gigot a dénombré 228 documents vulgaires avant 1270, le premier datant de 1209-1210.

(3) Le grand cartulaire G 2 des Archives de l'Aisne reproduit une charte notifiée en 1230 par Gérard de Clacy, vidame de Laonnois en rapport avec l'évêque à propos d'une vente de lods à Laon. Il s'agit encore d'une juridiction civile.

(4) A cette date la moitié des documents seigneuriaux sont en français pour le cartulaire de l'abbaye St-Martin de Laon.

Les événements historiques n'ont que peu d'incidence sur la production et même l'introduction de la juridiction gracieuse correspond à un petit fléchissement, peut-être dû au hasard. Les proportions doublent aux abords de 1300. La phase déterminante pour l'apport du français se déroule entre 1250 et 1260. C'est surtout dans le Laonnois et le comté de Roucy que de petits seigneurs prennent l'initiative. Le premier acte seigneurial rencontré est notifié en 1248 par Aubri de Maisy, vassal du comté de Roucy que tient alors Marie (1) ; elle intervient personnellement au cours de l'acte : *et je, Marie, comtesse de Rouci, dame de Pierepont, cum dame deu fié, des choses que [1. 15] mi sire Aubris i tient lo et outroi toutes ces choses qui ci devant sunt dites*, si bien qu'il est difficile de savoir qui, du seigneur ou de la comtesse, a pris en main la rédaction (peut-être un scribe de la comtesse, à l'instigation d'Aubri).

Le passage du latin au dialecte s'effectue-t-il directement ou la langue passe-t-elle par un stade de français commun dépouillé de ses dialectismes les plus marqués ? : c'est la question que s'est posée M. L. Remacle (2) pour le dialecte oral et M. K.-Th. Gossen pour le dialecte écrit (3). Ce dernier conclut à propos des chartes lorraines légèrement postérieures à 1200 : « elles sont écrites dans une scripta assez neutre... contenant fort peu de dialectismes, de sorte qu'il faut penser qu'une scripta proprement française existait avant la formation des langues écrites ». J'ai voulu voir ce qu'il en était. On vérifie cet état de choses pour le Vermandois et la Thiérache mais non pour le Laonnois. Dans celui-ci les caractères sont mêlés dès l'origine comme ils le seront toujours. Les quatre premiers actes présentent respectivement *ceus*, *ceaus*, *ciaus* et *chiauz*, c'est-à-dire tout l'éventail des formes françaises et picardes (4). Le premier acte de 1245 pourrait paraître plus neutre mais il connaît *estaulles* (1. 10). Faut-il voir une explication de cette contradiction dans le manque d'actes vraiment précoces qui existent justement pour les autres régions ? Dans le Soissonnais, au contraire, qui devient très rapidement neutre, par sa position même, les premiers actes de la même époque sont bien dialectaux. Le Laonnois se situe encore entre ces deux extrêmes. Il est stable et il ne sera affecté ni par le picard venant du

(1) Arch. nat., L 732, n° 42 : Choix d'arbitres par Aubri pour régler le différend qui l'oppose au chapitre de Laon à propos d'un droit à Maisy.

(2) Le problème de l'ancien wallon, p. 14.

(3) Les anciens textes romans non littéraires, p. 6.

(4) On trouve même au dos d'un acte latin de Coucy de 1212 cette étonnante formule contemporaine qui tendrait à prouver le contraire : *littera concessionis nemoris quod dicitur : le tristes Couchy* ou encore au dos d'un acte d'official de 1230 (Arch. nat. S 5035) de *monsieur Henri et Guion... qui quiterent. VII. arpains de bois en 1238.*

nord-ouest ni, pendant longtemps, par le français venant moins du sud que d'un appauvrissement dialectal interne, conséquence de la multiplication du formulaire.

Il serait trop long d'entrer dans le détail des traits dialectaux et, par ailleurs, on ne peut pas en parler directement sans avoir montré la relativité de l'information.

TRAITS DIALECTAUX

En phonétique, le résultat de $K + a$ est plus souvent le français *ch* que le picard *c*. A l'initiale on trouve parfois *capitre*, plus souvent *chaalonge*, *char*, en syllabe appuyée *decarcheur*, mais surtout *achat*, *marchiet*. Dès le début le type français est le plus courant. La ligne des toponymes en $K + a > c$ serait trompeuse (1). *Ga* résultat picard de $G + a$ est relativement plus fréquent, dans *galois*, *gardin* (2) mais on trouve aussi souvent *jalois*, *jardin* et on ne peut pas être assuré de la prononciation gutturale de cette graphie puisqu'on rencontre aussi *gurrés* (3) pour « juré ». Le traitement picard de $c + e$, i , $c + y$ initial et intérieur : *pieche* est très rare après 1270 à côté de *piece*, *cyrograiifes...* Le maintien picard de w initial dans des mots d'origine germanique ou latins contaminés est extrêmement fréquent et ici la proportion est renversée. Il s'agit d'une particularité picarde bien laonnoise : *warde*, *warandir*, *Willaume*, et dans la seconde catégorie *winaige*, alors que *garandie*, *warde* existent tout de même. Le traitement de la consonne labiale dans les groupes intervocaliques *pl*, *bl* « abile, abulu, au en picard et *abl* en français est varié ; on a *parmenalement* à côté de *pardurablement* mais les formes françaises gagnent après 1270. La contre-tonique *e* avant *l*, *n* donne la palatalisation picarde en *i* dans *signeur*, *travillier*, à côté du français *seigneur*, *Riveillon* (après *Rivillon* en 1250). *E* libre à l'initiale est indifféremment *i* (*iscrin*) ou *e* (*escrin*, *eritage*). *Ieu* et *iu* apparaissent dans *Dieu*, *Diu*, *lieu*, *liu*, la dernière forme étant répandue jusqu'en Soissonnais. Le résultat de *masione* > *maison* est intéressant à deux points de vue par la réduction de *ai* à *a* en picard (4) et l'assourdissement possible de *s* intervocalique. *Mason* se rencontre dans le cueilleret, *messon* dans quelques actes passés à Vaux ou à Ardon par l'Hôtel-Dieu vers 1300. Ce sont des cas sporadiques. Le résultat de < *aticu* (*aige* et non *age*) n'est pas à retenir car cette graphie sans répartition doit être fantaisiste. Les métathèses (*er* pour

(1) Voir déjà Ruelle (P.) dans *Rev. belge de philologie et d'histoire*, t. XXX, p. 1080.

(2) Notamment dans le cueilleret B 62 des Arch. de l'Aisne antérieur à 1260.

(3) B 62, f° 13, 2.

(4) Gossen, *Petite grammaire*, p. 39-40.

re), sont du même ordre. Des phénomènes vraiment picards comme l'insertion de l'e dit « svarabhaktique » (*fevierier* au lieu de *fevrier*) n'apparaissent que vers Saint-Quentin. Par contre des formes elliptiques, comme *rrchut* (= reçu) fourmillent au dos des actes.

De la morphologie, je ne dirai presque rien, faute de temps. Les participes passés maintiennent le *t* assez généralement. On entend encore des formules incorrectes comme celle-ci qui est curieuse : *moi u mi oir il penrions terrage* (1). La quatrième personne verbale est-elle ici associée à un pronom de la troisième personne pluriel ou *il* n'a-t-il que valeur de renforcement ? Le résultat des enclises de l'article défini est curieux : *er, der, dre* voisinent avec *el, ou, eu, deu, dou* dans une partie du Laonnois et de la Thiérache sans que ce phénomène s'explique (2).

Il faudrait aussi parler du vocabulaire pour lequel j'ai tenté de représenter les mesures agraires. Le Laonnois a là aussi un comportement original. C'est le cueilleret de l'Hôtel-Dieu de Laon (B 62) qui en donnerait d'ailleurs la vue la plus homogène. Ses noms de personnes, ses prénoms et ses surnoms sont des plus amusants. Un rapide aperçu le prouvera. (Voir sobriquets du Cueilleret, p. 683-685 de la thèse).

En résumé, le Laonnois semble posséder un type particulier de picard, affaibli, mais très nuancé. Il est difficile de répondre plus précisément à la question d'appartenance linguistique (3). Des cartes d'isoglosses constitueront ma conclusion. Elles strient généralement le Laonnois, région d'interférences.

F. OLLIVIER.

(1) Bibl. nat., nouv. acq. lat., 2373, n° 4, ligne 17.

(2) Voir la carte de répartition de ces formes.

(3) posée d'abord par M. de Sars dans *Une région picarde : le pays laonnois*, Saint-Quentin, 1912, 12 p., in-8°, pl.

L'Abbaye de Vauclair et le Prieuré Saint-Erme

Dans l'acte par lequel l'évêque de Laon Barthélemy de Jur confirmait, en 1141, la fondation de l'abbaye de Vauclair, on trouve mention de l'abbaye Saint-Pierre de Lobbes et du prieuré de Saint-Erme (1).

Un autre acte du même évêque, daté de 1143, ratifie un accord entre les abbayes de Lobbes et de Vauclair au sujet des terres de Saint-Erme (2).

Saint-Erme est aujourd'hui un village du Laonnois, situé à dix kilomètres à vol d'oiseau de l'abbaye de Vauclair, non loin de Sissonne, au nord-est de la route de Laon à Reims. Ce village s'appelait primitivement Herly (*Ercliacum*). C'est là qu'aux dernières années du VII^e siècle vint au monde saint Erme, issu d'une noble et riche famille. Après avoir fait ses études à la célèbre école de Laon, il fut ordonné prêtre par l'évêque Madelgaire (700-713), qui le choisit pour son chapelain et confesseur, et le nomma chanoine de sa cathédrale de Laon.

Erme se fit bientôt moine à l'antique et célèbre abbaye de Lobbes, dans le Hainaut, où il fut reçu par l'abbé saint Ursmer. En prenant l'habit monastique, il fit don à l'abbaye d'un domaine qu'il possédait à Herly (3), où les moines de Lobbes fondèrent bientôt un prieuré.

Très avancé en âge et malade, saint Ursmer prit Erme pour son coadjuteur, et recommanda vivement à ses religieux de l'élire pour son successeur. Tous applaudirent à ce choix. Erme fut consacré évêque en 713, pour devenir ensuite abbé de Lobbes, après la mort de saint Ursmer. Dans cette charge, il se montra digne de son prédécesseur. Il mourut le 25 avril 737 en odeur de sainteté. Son corps fut inhumé à côté de celui de saint Ursmer, dans l'église de la colline. Son culte fut de tout temps célébré à l'abbaye de Lobbes, dont il était considéré, avec saint Ursmer, comme le second patron (4).

Quant au prieuré d'Herly, on changea bientôt son nom, pour lui donner celui de Saint-Erme, en l'honneur du saint qui fut toujours très honoré et très populaire dans son pays natal.

Leonius, moine d'Anchin, fut près de trente ans prieur de Saint-Erme d'Herly, avant d'être élu abbé de Lobbes en 1131 (5).

Comme on l'a vu, le prieuré Saint-Erme se trouve mentionné dans l'acte de confirmation de la fondation de Vauclair, en 1141 ; et deux ans plus tard, l'abbé Lambert de Lobbes

(1137-1149) signa un accord avec l'abbé Richard de Vauclair (1141-1145), au sujet des terres que les deux abbayes possédaient près de Saint-Erme (6).

On trouve encore mention de Saint-Erme dans une charte de confirmation de biens accordée à l'abbé Francon de Lobbes (1149-1159) par le pape Eugène III, datée de Lyon le 2 décembre 1150 (7).

En 1156, Gérard prieur de Saint-Erme figure dans une donation d'Hugues comte de Roucy à l'abbaye de Vauclair (8).

En 1159, l'évêque de Laon Gautier de Mortagne (1155-1174) rédigea un acte de donation à l'abbé Francon de Lobbes, avec le consentement du chapitre de l'abbaye, de tout ce qu'il possédait à Oulche et dans les environs, en faveur de l'abbaye de Vauclair, moyennant un cens annuel de quatre muids de vin, du cellier de Vauclair, mesure d'Oulche, à livrer aux moines résidant à Herly (Saint-Erme). Cet acte chirographe fut signé à Laon par Francon abbé de Lobbes et par les témoins, Arnould prieur de Lobbes et six moines de l'abbaye (9).

En 1176, l'abbé Jean de Lobbes (1159-1179) et Rodolphe abbé de Vauclair (1156-1178) firent un échange de terres. L'abbaye de Lobbes donna des terres attenantes à la grange de Robertcourt, en échange de plusieurs terres venant de Saint-Pierre de Reims que Vauclair possédait au territoire d'Herly, et de quelques portions de terre qu'elle avait acquises au même territoire. L'échange fut fait compte tenu de l'étendue et de la qualité de ces terres, à la mesure et à l'appréciation des gens du pays.

La dîme que l'église d'Herly percevait sur ces terres fut cédée à perpétuité à l'abbaye de Vauclair, moyennant un cens annuel d'un muid et demi de froment, mesure d'Herly. D'autres dispositions concernent des terres situées au territoire de Sainte-Geneviève.

La charte chirographe fut signée à Lobbes en 1176 par tous les témoins, parmi lesquels l'abbé Rodolphe de Vauclair, Aimon cellérier, Barthélemy moine, Richard et Constance convers (10).

Plus tard, on trouve encore mention, en 1306, d'un prieur de Saint-Erme nommé Gilles de Paissy, sous l'abbatiate de Jacques de Binche, abbé de Lobbes (1290-1313) (11).

A la fin du XVI^e siècle, l'abbé de Lobbes, Erme François (1570-1598), originaire d'Arras, échangea le prieuré de Saint-Erme contre celui de Houdain en Artois, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Remi de Reims (12).

Anselme DIMIER.

NOTES

(1) Cartulaire de Vauclair, XII^e siècle, Bibliothèque Nationale de Paris, ms. 11073, fol. 61vo. Acte publié dans la *Gallia christiana*, t. X, instrum., col. 195-196.

Noter que l'abbaye de Lobbes possédait d'autres domaines dans le Laonnois : à Monamphteuil, à Esguehéries, à Berry-au-Bac, à Lierval, à Juvincourt. Voir J. Warichez, *L'abbaye de Lobbes*, p. 194.

(2) Cartulaire ms. de Vauclair, fol. 3-4. Acte publié dans U. Berlière, *Chartes de l'abbaye de Lobbes*, dans *Documents inédits pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. I, Maredsous, 1894, p. 294, n^o 11.

(3) *Illud etiam predium Ercli in usibus fratrum expendit*. Baudri de Théroutanne, *Gesta episcoporum Cameracensium*, lib. II, cap. 38, dans *Monumenta Germaniæ historica, scriptores*, t. VII, p. 464 ; et *Pat. Lat.*, t. CXLIX, col. 319.

(4) Son nom est mentionné au *Martyrologium Romanum, septimo calendæ maii* : *Laubiis natalis sancti Ermini, episcopi et confessoris*.

(5) *Gallia christiana*, t. III, col. 86 B.

(6) Voir notes 1 et 2.

(7) *In Laudunensi episcopatu, villam de Erclaco cum altari et appendiciis suis*, dans *Pat. Lat.*, t. CLXXX, col. 1432 D.

(8) Cartulaire ms. de Vauclair, fol. 21vo.

(9) Cartulaire ms. de Vauclair, fol. 24vo-25. Acte publié dans U. Berlière, *Chartes de l'abbaye de Lobbes*, dans *op. cit.*, p. 296, n^o IV. L'original se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris, n. a. l. 2309.

(10) Cartulaire ms. de Vauclair, fol. 61vo. Acte inédit, dont on trouvera le texte en appendice.

(11) U. Berlière, *Monasticon Belge*, t. I, p. 219 ; et *Regestum Clementis Papæ V*, t. I, p. 162, n^o 899 (Lugduni, 10 febr. 1306).

(12) U. Berlière, *ibid.*, p. 224.

BIBLIOGRAPHIE

SAINT-ERME (ou ERMIN). — Anson, abbé de Lobbes, *Vita sancti Ermini*, dans *Acta Sanctorum Bollandiana*, avril t. III, p. 378-380 ; et dans J. Mabillon, *Acta Sanctorum O.S.B.*, saec. III, 1^{re} partie, t. III, Venise, 1734, p. 527-534 (d'ap. un ms. du prieuré de Saint-Arnoul de Crépy-en-Valois). — C. Baronius, *Annales ecclesiastici*, anno 737, t. IX, Cologne, 1624, col. 135. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, 1836, t. I, p. 22. — U. Berlière, *L'abbaye de Lobbes*, dans *Revue bénédictine*, t. V (1888), p. 306-307. — U. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, Bruges, 1890, p. 201-202. — *Bibliotheca Hagiographica Latina*, 393, 1342. — U. Chevalier, *Répertoire des Sources historiques du moyen âge*, Bio-bibliographie, 2664. — Folcuin, *De gestis abbatum Lobbiensium*, dans D'Achery, *Spicilegium*, t. VI, Paris 1664, cap. V, p. 549-550. — J.-F. Foppens, *Bibliotheca Belgica*, Bruxelles, 1739, t. I, p. 66. — *Gallia christiana*, t. III, col. 80-81. — J. Guesquière, *Acta sanctorum Belgii selecta*, t. VI, Tongerloer, 1794, p. 345-348. — *Martyrologium Romanum, septimo calendae maii* (25 avril). — Ph. Schmitz, *Histoire de l'ordre de saint Benoît*, t. II, Maredsous, 1942, p. 64. — *Vies des saints et bienheureux selon l'ordre du calendrier*, t. IV, Paris, 1946, p. 650-652. — Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, Louvain, 1865, t. II, p. 451. — J. Warichez, *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200*, Louvain-Paris, 1909, p. 19.

SAINT-ERME (Prieuré). — Archives du département de l'Aisne, H. 690 (1763-1785). — Bibliothèque Nationale de Paris, ms. 11073, XII^e siècle, Cartulaire de Vauclair, fol. 61v et suivants. — Baudri de Théroouanne, *Gesta episcoporum Cameracensium*, lib. II, cap. 38, dans *Monumenta Germaniæ Historica, scriptores* t. VII, p. 464 ; et *P.L.* t. CXLIX, col. 319. — U. Berlière, *Chartes de l'abbaye de Lobbes*, dans *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Belgique*, t. I, Maredsous, 1894, n^o II, p. 294, n^o IV, p. 296. — Cottineau, *Répertoire topographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, 1939, 2664. — Eugène III, *Epistola ad Franconem abbatem Lobbiensem* (2 déc. 1150), dans *P.L.* CLXXX, col. 1432 D. — *Gallia christiana*, t. X, *instrum.*, col. 196. — J. Mabillon, *Annales O.S.B.*, lib. XXI, cap. 36, t. II, Paris, 1704, p. 103. — *Regestum Clementis Papae V*, t. I, Rome, 1885, p. 162, n^o 899. — M. De Sars, *Le Laonnois féodal*, Paris, 1924-1934, t. V, p. 413-420.

APPENDICE

Échange de terres

entre les Abbayes de Lobbes et de Vauclair

Johannes abbas Lobiensis de Roberticurte et de territorio sancte Genovefe. In nomine Domini. Notum sit tam presentibus quam futuris quod ego Johannes et ego Radulfus abbas Vallis clare communi capitulorum nostrorum assensu commutationem talem des terris nostris ad invicem fecimus. Ecclesia siquidem Lobiensis ecclesie Vallis clare donavit ac perpetuo jure possidendas concessit terras adiacentes grangie de Roberticurt pro terris Sancti Petri Remensis quas ecclesia Vallis clare inter territorium Ercliaci sitas possidebat et pro quibusdam terre portionibus quas de eodem territorio adquisierat, facta utrinque iuxta qualitatem et quantitatem earundem terrarum comparationem mensura, funiculis et arbitrio circummanentium. Decimam autem quam ecclesia de Ercliaco de eisdem terris provenientem recipiebat ecclesie de Valle clara sub trecensu modii et demidii siliginis ad mensuram Ercliaci modo currentem perpetuo retinebit. Unde modium priori Sancti Ermini dimidium vero dabitur presbytero qui hoc totum pro parte sua concessit et laudavit. Preterea notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod ego Johannes abbas Lobiensis et ecclesie nostre capitulum dedimus ecclesie sancte Marie Vallis clare in perpetuam possessionem quartam partem que nostra erat totius territorii Sancte Genovefe quod vidimus territorium situm esse inter Amiam et Raudricurt. Hujus igitur territorium id est Sancte Genovefe totam quartam partem in terra, in terriagio, in maresco, in aqua, in justicia dedimus ecclesie Vallis clare, propter hoc recipientes ab ea singulis annis III sextarios siliginis ad mensuram Ercliaci modo currentem paciscentes eidem ecclesie, nos ei super hoc legitimam guarandiam laturos contra omnes qui ad justiciam venire noluerint. Uterque vero trecensus ducetur tam nobis quam presbytero in Ercliaco. Et ut hec omnia rata perseverent, scripto eodem mandari et per cyrographum dividi et sigillis utriusque ecclesie scilicet Lobiensis et Vallis clare necnon et testium subscriptione fecimus muniri. S. Engonis prioris. Gaulteri supprioris. Guerrici prioris Sancti Ermini. Johannis Prepositi. Gozechini custodis Lobiensium. Item S. Radulfi prioris Vallis Clare. Haimonis cellerarii. Bartholomei monachi. Richardi et Constancii conversorum. S. Gerardi medici. Lamberti et Geroldi majoris. Actum Lobiis anno ab Incarnatione Domini M° C° LXX° VI°.



SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN

(fondée en 1825)

9, Rue Villebois-Mareuil, Saint-Quentin.

Année 1966

Président : M^e Jacques Ducastelle ; *Vice-Président* : M. Th. Collart ; *Secrétaire Général* : M. Th. Collart ; *Secrétaire des séances* : Mme Leleu ; *Trésorier* : M. Chenault ; *Trésorier adjoint* : M. Nicolas ; *Bibliothécaire* : M^e J. Ducastelle ; *Archiviste* : M. Briatte.

Compte rendu des Séances

Janvier. — Communication de M^e G. Gorisse.

LE CONSEIL DE DISTRICT DE SAINT-QUENTIN 1792-1796.

III. LA GUERRE

(Voir Mémoires de la Fédération de l'Aisne, Tome XII, 1967, pages 104 à 110).

Février. — Communication de M. Collart.

LE VERMANDOIS SOUS LA BOTTE (1914-1918)

1^{re} partie. Faits de guerre.

Avant le 15 août 1914 les 4 régiments d'infanterie active et 2 régiments d'artillerie de campagne du Vermandois ont pris place au front ; 3 bataillons du 10^e territorial sont déployés en éventail au nord de St-Quentin entre la route de La Fère et celle de Cambrai. L'enthousiasme et les espérances nés à la mobilisation sont tombés : les nouvelles officielles sont laconiques ; des réfugiés du nord refluent dès le 24 août et parlent d'atrocités commises par l'envahisseur, puis ce sont le 26 des Anglais qui se sont battus à un contre dix dans les rues du Cateau et de Cambrai. Un dernier train emportant fonctionnaires et habitants apeurés a quitté la gare de Saint-Quentin le 27 dans la soirée ; cette même nuit le Vermandois est envahi par le nord, Saint-Quentin par le nord et le sud le 28 ; la résistance des territoriaux à Bellenglise et surtout celle des troupes de Lanrezac les 28 et 29 autour de Guise ont provisoirement sauvé l'est et le sud du Vermandois, retardé la

marche de l'armée de Von Bülow en direction de la Marne, Von Klück ayant découvert sa droite.

La volte-face générale de l'armée française du 6 septembre redonne l'espoir aux envahis. Le 16 septembre, le 27^e Dragons tire sur la ligne Paris-Bruxelles parcourue par de nombreux trains de renforts allemands ; une patrouille fait sauter le pont de Busigny ; un canon installé sur la route de Brancourt à Étaves atteint un convoi en gare de Fresnoy-le-Grand, tue 14 Allemands, en blesse 40 ; une division de cavalerie, partie le matin de Chaulnes, occupe Péronne, déloge les Allemands de Roisel, gagne Hargicourt le 16 ; à 8 h. des dragons sont à Bellenglise et surveillent la route de Cambrai, atteignent une voiture, en tuent l'officier et son chauffeur ; au Catelet d'autres refoulent 150 fantassins venant de débarquer ; le 17 un peloton atteint Brancourt ; une batterie tire sur la gare de Bohain ; au pont de Gouy, une auto refuse de s'arrêter aux sommations d'une embuscade française qui la foudroie : 3 généraux et une importante personnalité y sont tués ; des papiers secrets permettent d'arrêter le 20 un fort convoi de ravitaillement, d'emmener les 60 hommes encore vivants ; du 16 au 21 septembre, le Corps de cavalerie Bridoux avec un mordant extraordinaire a menacé l'ennemi en désarroi malgré d'importants renforts prélevés sur un secteur voisin ; pris dans une embuscade le général et son état-major sont tués à Pœuilly ; la cavalerie en retraite laisse sans espoirs une population qui va connaître 38 mois d'une inexorable exploitation des ressources et des forces locales par un occupant habile et fortement discipliné, courageux et opiniâtre.

Obligé de tenir sur un front où il est partout attaqué, l'ennemi doit le raccourcir ; il y réussit par l'abandon du saillant de Noyon, la résistance sur la ligne Arras-Nurlu-Roisel-Vermand, minutieusement réalisée, aménagée, par lui réputée inexpugnable, tout entière emportée par Anglais, Américains et Français, libérant ainsi tout le Vermandois le 27 octobre 1918 en poursuivant leur avance vers le N.-E. L'Armistice du 11 novembre apporte à tous les réalités d'une zone dévastée comme elle ne le fut jamais, mais qu'au prix de dangers et de peines considérables on s'attachera à restaurer.

Mars. — Communication de M. Agombart.

LE GÉNÉRAL FOY, DÉPUTÉ DE L'AINSE

Un bref rappel de la vie de Maximilien Sébastien Foy jusqu'en 1815 (voir Tome XII de nos mémoires, page 97) et M. Agombart va montrer le politique demeuré fidèle sous la Restauration aux idées généreuses de la Révolution. Il a 40 ans, il se veut libéral ; comme tel il hait l'Ancien Régime, les Bourbons, le drapeau blanc, le clergé, les traités de 1815 ; il aspire à l'avènement d'une bourgeoisie intelligente et dynamique. En 1816, les Monarchistes ont gagné 25 sièges au 1^{er} renouvellement du

1/5° de la Chambre ; il se présente au second renouvellement du 1/5° en 1819. Soutenus par « Le Constitutionnel » et leurs amis libéraux : Epoigny à Vervins, Siloy à Laon, Lhomme à Château-Thierry : Lecarlier, Labbey de Pompières, Méchin et Foy sont élus au 1^{er} tour ; aucun des députés réactionnaires n'est réélu et le Préfet de Nicolaï bientôt démissionne. Foy intervient fréquemment à la tribune : ses discours forment 4 gros volumes.

Député consciencieux, il s'efforce de défendre ses concitoyens contre les exigences, les injustices, l'autoritarisme de l'État. Il n'oublie pas les intérêts primordiaux du département, obtient l'annulation de ses dettes en compensation des pertes subies en 1814 et 1815 ; l'autorisation pour Laon d'aliéner et vendre pour éteindre les siennes ; pour Saint-Quentin que les fabricants disposent du cours du Gros Nard ; il intervient contre la Manufacture de Saint-Gobain qui, en retenant les eaux de l'Oise, obligeait 80 bateaux à séjourner dans le bassin de Chauny. Il proteste contre la guerre d'Espagne qui paralyse notre commerce extérieur, lutte contre les lois impopulaires, le rétablissement de la censure, la suspension de la liberté individuelle, la loi Pasquier sur la presse et surtout la nouvelle loi électorale.

En 1824, contré par le gouvernement, le Préfet, le Président du Tribunal de Vervins, mais encouragé à Saint-Quentin, il bat le candidat officiel ; il est député de Vervins. Hélas, gravement malade du cœur, il meurt le 28 novembre 1825 : 60.000 personnes de toutes classes suivent son convoi et 30.000 l'attendent au cimetière.

Foy a mené brillamment deux carrières ; il a montré beaucoup de talent et de mesure sous l'Empire ; parlementaire, il a lutté pour son idéal et pour la défense des plus justes causes.

Avril. — Communication de M. Th. Collart.

LE VERMANDOIS SOUS LA BOTTE (1914-1918)

2° partie

Son territoire est tout entier dans la zone des étapes de la 2^e Armée allemande ; il comprend les districts de St-Quentin, Bohain, La Fère, les Commandanturs de Saint-Quentin-Ville, Saint-Quentin-campagne, Fayet bientôt remplacée par Holnon, Bohain, La Fère, Étreux, Ribemont, Guise, Crécy-sur-Serre, Le Câtelet. Par celles-ci l'administration est tout entière à la discrétion de commandants ou colonels, anciens fonctionnaires, ponctuels, sévères, impitoyables, obsédés par la crainte d'aller ou de retourner au front, soucieux d'instaurer chez nous la façon de vivre allemande, peu enclins pourtant à favoriser leurs combattants qu'ils méprisent. A tous les postes importants des chemins de fer, du service de santé, pour certains commerces, pour tous les contrôles sont immédiatement placés des agents ou gendarmes allemands.

LES FINANCES : Est raflé l'argent des caisses municipales et des banques ; toutes les communes sont frappées de contributions de guerre ; il leur est réclamé les impôts directs du 4^e trimestre 1914 ; elles devront régulièrement payer ceux qui suivront. Le numéraire se raréfiant, sont d'abord utilisés les bons Deichmann de 5, 10, 20, 50 et 100 fr gagés par le double de bons de réquisitions remis à l'autorité allemande ; le 2 septembre 1915 leur sont substitués les Bons régionaux unifiés, pour une somme de 11.193.580 fr ; ils sont précieux pour le ravitaillement, les amendes, les taxes, les contributions. Ces expédients et aussi les vidages de matières premières des usines, et du contenu de toutes les maisons abandonnées. L'ennemi épargnant ainsi sa propre monnaie, s'enrichit de façon incomparable, ruinant profondément, et apparemment pour longtemps, ce Vermandois si riche et prospère.

LES CULTURES préoccupent au premier chef les Allemands gênés par un strict blocus maritime. Dès octobre 1914, chaque 5 octobre 1915 et 1916, toutes les terres doivent être emblavées en natures et quantités déterminées, de manière collective avec l'aide occasionnelle de l'armée ; semences allemandes à titre onéreux, mais récoltes pour 4/5^e aux Allemands. La main-d'œuvre est celle du pays, occupée à l'heure allemande et les 7 jours de la semaine. Les récoltes non directement expédiées en Allemagne, soigneusement stockées sous la seule responsabilité des maires, intermédiaires, ordinateurs et informateurs quotidiens des Commandanturs.

LA CIRCULATION est sévèrement réglementée, contrôlée. Très vite chemins de fer et routes, réparés, entretenus, offrent passage à de nombreux convois ennemis, mais à des déplacements français très limités et surveillés. Les habitants sont confinés dans leur commune le jour, dans leur maison la nuit, obligés de quémander un laissez-passer pour une sortie extra-muros. Trois types de laissez-passer ; les blancs, gratuits, délivrés pour 15 jours par les maires pour les travaux des champs ; les rouges coûtant 0,80 M valables un jour pour les communes de la Commandantur et délivrés par elle ; les verts, coûtant 4 M, délivrés pour la zone des Étapes, valables 3 jours, par l'Inspecteur ; délivrance difficile, bientôt sérieusement freinée. En contrepartie, amendes et prison sont largement infligées aux délinquants. De multiples et sévères entraves à la liberté se résument en obligations faites aux commerçants pour la vente, la correspondance, le logement des troupes, les divers contrôles ; les perquisitions, les réquisitions, les évacuations, l'exercice contrarié du culte, la dissolution des clubs, les envois en commandos loin de la famille.

Une incomparable maîtrise de l'Administration allemande jouant de la démoralisation, amenant à la collaboration forcée, par des mesures méditées et strictement imposées, ruinant à tous points de vue une région riche et prospère. Faisant front contre ces exactions une population courageuse, soutenue par l'espérance d'une fin attendue, mais surtout le rôle capital des

maires forgeant l'âme d'une résistance difficile et dangereuse, mais très efficace.

Mai. — Communication de M. Henri Pigeon.

L'ÉVASION DU CAPITAINE GIRAUD EN 1914

Ramassés le 30 août 1914 sur le champ de bataille de Guise par des brancardiers allemands les capitaines Giraud et Schmitt sont soignés dans une même chambre à l'hôpital provisoire d'Origny-Sainte-Benoîte ; Melle Lemaire, fille du Maire, infirmière bénévole, les aide à s'enfuir le 2 novembre 1914, alors que le capitaine porte encore un drain au poumon, que les deux blessés sont encore bien faibles. Pour les couvrir et aussi s'innocenter Melle Lemaire reproche aux docteurs allemands d'avoir transféré les deux malades sans l'en avertir ; ayant échoué vers Guise à se faire abriter, les fugitifs gagnent Saint-Quentin où le grand nombre de réfugiés belges favorisera leur attitude. Ils se présentent au maire qui les recommande au Commissaire Lambert et leur conseille de se cacher au faubourg d'Isle où circulent peu d'Allemands.

Reçus par M. et Mme Venet, tenants d'une auberge-charcuterie, les deux officiers paient leur chambre commune pour une quinzaine ; sans évidemment révéler leur véritable identité, ils se donnent comme évacués belges. Aimablement traités par leurs hôtes, ils s'offrent à travailler, le capitaine Giraud comme garçon d'écurie, Schmitt comme aide-charcutier. Les Allemands d'Origny ont évité tout scandale en portant les fugitifs sur une liste des morts du champ de bataille ; aussi vers le milieu de 1915 Mme Giraud recevra-t-elle par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale la nouvelle de la mort de son mari qui est alors attaché à l'E.-M. du Général Franchet d'Esperey, à Jonchery-sur-Vesle.

Obligée par les Allemands d'obtenir des mines françaises la quantité maximum de charbons, Mme Jaffary qui en fait le commerce, prend comme comptable Giraud pour sa connaissance de l'allemand, connaissance qui lui assure bientôt l'amitié d'un sous-officier du centre-radio ; il a ainsi communication des secrets de l'E.-M. allemand de la II^e Armée ; il est prévenu d'une visite générale des hommes de 20 à 50 ans qui sera faite pour dépister tous les étrangers ; les deux officiers réussissent à être reconnus bons pour demeurer ; ils se trouvent pourvus d'une précieuse pièce d'identité qui ne les soustrait pas à l'obsédante pensée de fuir, qu'ils trouvent bientôt le moyen de satisfaire en accompagnant un colporteur par voiture de différentes denrées vers la frontière belge. En février 1915 le capitaine Giraud est à l'hôpital de Miss Cavell à Bruxelles ; il obtient un guide vers la frontière hollandaise qu'il franchit. Notre ambassadeur facilite son réembarquement pour l'Angleterre à la faveur duquel il retrouve son ami Schmitt.

Un juste hommage est rendu aux deux capitaines courageux

et à tous ceux qui les aidèrent, tandis que M. Pigeon rappelle que prisonnier en 1940 aux environs du Catelet, le Général Giraud s'évada le 17 Avril 1942 d'une forteresse, parcourant sous divers déguisements plus de 800 km pour rejoindre la France libre.

Juin. — Communication de M. Augustin Bacquet.

CASTRUM VIROMANDISE - VIRMANDISE -
AUGUSTA VIROMANDUORUM
SAINT-QUENTIN

Au moment de la conquête romaine notre pays est occupé par les Viromandueus ; César ne cite aucun nom de capitale ; il ne parle de Samarobriua que dans deux textes ; il reconnaît la vaillance des Gaulois très supérieure à celle des Germains ; il ne parle ni de leurs fortifications ni de leurs oppidums. Il faut penser que dans nos régions n'existaient que des levées de terre ou buttes.

Conquis, les Viromandueus ne modifièrent rien de leur modus vivendi. De longues années seront nécessaires pour que l'administration romaine s'implante réellement. Des camps, d'abord improvisés, puis s'il y a lieu réalisés pour plusieurs siècles. César mit toutes ses légions en quartier d'hiver en Gaule Belgique ; nombreux camps établis ne furent que de passage ; ils en créèrent à demeure, tels le Castrum Viromandense ; c'est sur son emplacement que fut construite au XI^e siècle une chapelle abbatiale où il n'y avait jamais eu d'église paroissiale. Ce camp est situé près de l'ancienne chaussée, très bien conservée, partant de Saint-Quentin, traversant Holnon, Marteville, gagnant Estrées, Mons-en-Chaussée, Bray-sur-Somme pour rejoindre la route d'Amiens à Villers-Carbonnel et enfin Amiens. Comme tous les camps romains, il est à environ 400 m de cette voie, sa surface d'à peu près 15 ha, contenue à l'intérieur des fortifications, épousait la forme d'un quadrilatère environ 3 fois plus long que large ; il pouvait contenir une légion : 4.000 hommes. Il fut antérieurement occupé par les Gaulois, puisqu'on y a retrouvé de leurs monnaies ; il le fut ensuite par les légions romaines, de la conquête à 410 ; aucun civil n'y était admis ; aucun soldat n'y pouvait être inhumé ; il n'a donc pu être une Cité.

Augusta Viromanduorum existait déjà à cette époque. Où pouvait se trouver la Viromandise des Viromandueus ne pouvant être à l'emplacement du Castrum ? Les dernières fouilles n'ont pu apporter que des vestiges de constructions remontant aux 9^e et 10^e siècles, époque où le camp, abandonné lors de l'occupation franque, passa avec le Domaine des Veromandueus en franc alleu aux Comtes de Vermandois.

Dans sa liste complète des cités de la Gaule Belgique, Ptolémée nomme Viromandise au 2^e siècle, Cité que la notice

des Gaules dressée sous l'Empire d'Honorius (395) nommée Civitas Viromanduorum-Oppidum Viromandense-Urbs Viromandensi ou simplement Virmandi, nom qui subsista plusieurs siècles. Grégoire de Tours (6^e s.) dit que le corps de saint Quentin repose près de Viromandense Oppidum. Il ne peut s'agir du Vermand actuel ; ainsi sommes-nous amenés à voir Viromandise occuper la place où fut Augusta Viromanduorum, Augusta en souvenir de l'Empereur honoré comme un dieu en même temps que Rome. La Cité Municipale d'Augusta Viromanduorum exista sous cette dénomination bien avant 257 puisque saint Quentin y subit le martyre à proximité. Le Camp des Romains existait encore puisqu'on y trouva des monnaies du Bas-Empire jusque vers le V^e siècle. Lors de la conquête romaine peu de villes prirent un nom latin. Vermandise prit celui d'Augusta Viromanduorum et vers le 9^e siècle celui de Saint-Quentin.

Septembre. — Communication de M. G. Dumas, Directeur des Archives de l'Aisne.

LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE DE 1824 A 1828,
à la fin du règne de Louis XVIII
et au début de celui de Charles X

(Voir Mémoires, Tome XII, pages 34 à 55).

14 Octobre. — Communication de M. le Docteur Roset-Charles.

AISNE CONNUE ET INCONNUE
Huit siècles d'Art dans notre département.

Commentant 400 des diapositives de sa magnifique collection établies avec beaucoup de soins et particulièrement bien choisies ; spectacle audio-visuel en « fondu enchaîné », couleurs et musique, dans la belle salle de la S.I.C.A., pendant deux heures plus de 500 auditeurs sont tenus, attentifs et charmés, par l'originalité des points de vue, la valeur artistique et didactique des multiples témoins du passé de notre département, l'un des plus riches en monuments classés.

En 1^{re} partie, d'anonymes paysages choisis pour déterminer les caractères de chacune des régions qu'éclairent des beautés naturelles. La seconde partie nous promène à la fois dans la nature et dans le temps, nous enseignant par un précis commentaire le développement des arts spirituels, civils et militaires : « éventail chronologique de l'Art occidental du second millénaire, à partir du renouveau de l'An Mil d'art roman jusqu'au 18^e siècle inclus ».

Notre département fut le berceau de l'art gothique, particulièrement près de l'Aisne ; « tandis que l'art roman a explosé en même temps très court en foyers simultanés et divers à travers toute l'Europe, créant des centres, des écoles romanes

cloisonnées, laissant dans le nord de la France peu de monuments, l'art gothique aux mutations échelonnées sur trois siècles, en ondes concentriques à partir de l'Île-de-France y a laissé de très nombreux et variés souvenirs. Ainsi pouvons-nous suivre l'évolution schématique des structures, des motifs, des normes depuis l'Art roman, peu représenté, jusqu'au 18^e siècle : 250 localités de l'Aisne recèlent ainsi un témoin artistique du passé : un clocher, des chapiteaux, une façade, une gentilhommière, une baie, une corniche, un site ». Simple et fort bien, le conférencier nous fait partager son plaisir de la découverte ; il présente des boiseries, des œuvres de ferronnerie et termine par un survol des églises de la Thiérache et une invitation aux touristes en quête d'œuvres d'art, un appareil photo à la main.

26 Octobre. — *Communication de M. Loizel, Membre correspondant de la Société d'études numismatiques de France.*

L'ART GAULOIS A TRAVERS LES MONNAIES

Comme tous les peuples primitifs, les Gaulois pratiquèrent d'abord des échanges en nature ; dans le Monde les monnaies n'apparurent pas avant le 7^e millénaire avant J.-C. M. Loizel put montrer la plus ancienne monnaie de sa collection, fort bien conservée, datant du V^e siècle avant J.-C. Les premières monnaies gauloises apparurent dès la conquête de Massilia par les Phocéens, imitant tout d'abord les monnaies grecques, devenant très originales et se répandant en Aquitaine, en grande Armorique, en Bretagne, en Gaule Belgique.

Des bandes métalliques, à l'aide de coins et de frappes, étaient estampillées d'effigies ou signes symboliques, ensuite découpées en menues monnaies ; dès qu'on sut fondre les métaux les pièces furent moulées, des monnaies d'or et d'argent purs ayant pour unité le stataire, d'alliage d'or et d'argent ou électrum, d'argent donnant la drachme, d'alliages de cuivre et d'étain constituant le bronze, d'étain et de plomb donnant le potin pour les monnaies de billon en oboles.

Une centaine de diapositives très nettes montrent les monnaies gauloises des différentes provinces pour chacune des époques de leur histoire, soulignant l'originalité des monnayeurs gaulois qui substituent bientôt à l'art figuratif imité des Grecs, un symbolisme abstrait qui se retrouve dans toutes les monnaies de la Gaule soumise aux Romains : le cheval et non le coq, emblème national, connaissance de la vie et de la mort, la naissance se figurant par un point, la mort par deux, la vie par trois et l'éternité par cinq qu'on retrouve sur maintes monnaies comme aussi d'autres signes indiquant la fécondité, la puissance et autres notions majeures. Les Gaulois auraient inventé les différents subterfuges toujours utilisés dans les périodes financièrement critiques : la réduction des poids, la modification des alliages et des valeurs.

Novembre. — Communication de M. Triou, Professeur au Lycée H. Martin.

18 ARTICLES DU « GUETTEUR » 1843 ET 1844
par L.-Napoléon BONAPARTE, prisonnier de Ham.

La possibilité de cette parution émanant du prisonnier de Ham après sa malheureuse tentative de Boulogne, tendrait à prouver que le gouvernement de Louis-Philippe ne le considérait pas comme très dangereux.

Ces articles traitent de politique et d'économie, faisant un large tour d'horizon sur les questions à l'ordre du jour ; ils se présentent en éditoriaux en 1^{re} page signés XX, XNX ou Napoléon-Louis Bonaparte. Ils attaquent la Monarchie de Juillet, pronostiquant que rien ne pourra s'arranger sous un régime qui refuse à la fois l'appui de la noblesse et celui du peuple, « Le Système » ne pouvant se réformer lui-même. Ils évoquent un autre régime, tracent un parallèle constant avec le Premier Empire, invoquant sans cesse l'exemple et les paroles de Napoléon 1^{er} ; ils proposent un régime national fondé sur la démocratie, une politique plus favorable aux économistes qu'aux idéologues, fondée sur « l'association des ouvriers et des patrons » une action extérieure énergique et surtout hostile à l'Angleterre. Par habileté, le Prince ne prend parti sur aucun des sujets brûlants actuels, ceux de l'extension du suffrage et de la liberté de l'Enseignement.

On y peut trouver une ébauche des idées qui seront celles du Second Empire ; mais il s'agit surtout de points d'opposition ; ce n'est pas un programme de gouvernement ; il n'y est question qu'une seule fois, par allusion, de l'extinction du Paupérisme.

En conclusion, il s'agit surtout d'un panégyrique du Premier Empire opposé au Régime du moment ; les Bonapartistes étant à l'époque nombreux dans notre région, ces articles durent être lus avec attention et contribuer à la popularité dont Napoléon III a joué ensuite dans le Département de l'Aisne.

Décembre. — Communication de M^e G. Gorisse.

LA COMMUNE DE FONTAINE-UTERTE SOUS LA RÉVOLUTION

Trois personnalités de l'Ancien Régime continuent d'y jouer un rôle de premier plan : le Seigneur Alexandre César Rémi Duplessier habite le château, exploite le domaine, maire en 1790, élu en 1793 agent national, en 1795 un moment incarcéré comme parent d'émigré, nommé maire en l'An XI par le Sous-Préfet, il le demeure jusqu'en 1826 ; le Curé Georges Degouy, adjoint au maire en 1790, procureur en 1791, réélu en 1792, curé constitutionnel, légalement évincé du Conseil en 1794, reprenant son ministère dès 1795 et signant comme agent national jusqu'en 1798 ; le plus gros fermier Noël Sarazin, élu maire en 1791,

révoqué au début de 1795, rétabli quelques mois après jusqu'à l'An IX. Ayant conservé estime et confiance de leurs concitoyens, ces 3 hommes, au milieu de réelles difficultés économiques et administratives ont assuré avec conscience et habileté la vie communale durant cette période révolutionnaire.

La milice bourgeoise devenue garde nationale, comprend 36 hommes commandés par François Carpentier ; elle assure la garde des récoltes, aidée à partir du 1^{er} août 1796 par un garde-messier et 9 cultivateurs, légalement à compter du 22 floréal An IV par un garde-champêtre.

La perception est adjugée le 14 juillet 1792 à Louis Ognier pour 36 livres par an, charge renouvelée aux Ans III et IV pour 50 livres. Le maire recevait du département la somme à répartir entre les habitants ; le collecteur passait à domicile et percevait l'impôt à la taille ; il remettait la part communale au maire qui payait les reliquats et rendait compte au Conseil chaque année de la situation ; s'il y avait excédent le Conseil en attribuait l'emploi ; le déficit se réglait sur l'exercice suivant.

La guerre déclarée à l'Autriche le 20 avril 1792, des conscriptions ont lieu le 10 juillet 1792, sans aucun succès, le 20 mai 1793 : 4 hommes désignés et 3 pris pour les travaux militaires ; de porte en porte des réquisitions de selles, de brides, de culottes de peau. Le Gouvernement n'oublie pas les familles des Défenseurs de la Patrie : le 1^{er} prairial III, il leur est réparti : 609 L. 6 S. Le 2 septembre 1793, 60 cavaliers ennemis pillent le village et d'autres cavaliers le 9 septembre.

Dès le 15 juin 1791 l'église sert aux rassemblements des citoyens pour la communication des lois et avis. Le clocher est démoli ; la sacristie est vendue le 23 avril 1793 pour 30 L., cependant que le curé a repris l'exercice du culte et par souscriptions publiques fait procéder aux réparations les plus urgentes.

Le 14 germinal III Denis Ognier, ancien clerc, est nommé instituteur et le 2 vendémiaire III Marie Ognier avait été autorisée à enseigner aux filles « à lire dans tout livre et manuscrit, à écrire passablement et la première règle ».

Le 3 juin 1792 plantation en musique d'un 1^{er} arbre de la Liberté ; le 2 nivôse II on en plante 2 pour la Liberté et pour l'Égalité ; le 10 pluviôse IV on plante un arbre de la Liberté sur la Grand'Place, avec imposant cortège, grand concours de participants sur l'autel, chœurs patriotiques et batteries de tambours.

Le journal administratif communal n'exprime aucun regret de l'Ancien Régime, mais une foi totale en la Liberté, une application à vaincre toutes les difficultés, une opposition à la guerre et beaucoup d'hésitation à y contribuer.

Mémoires de la Société Académique

A Roupy, en 1803, Jacques ARPIN installe la 1^{re} Filature de Coton du Département de l'Aisne

I. — *ESSOR du TRAVAIL MÉCANIQUE du COTON en FRANCE au début du XIX^e Siècle*

Filé dès 445 avant J.-C. en Inde, selon Hérodote, le coton ne parvient du Levant à Marseille qu'en 1688, en partie brut et surtout filé à la main. Lin et chanvre sont cultivés d'abord aux Pays-Bas, puis dans le nord de la France ; l'artisanat les transforme en tissus, retardant longtemps l'emploi du coton d'origine lointaine. Le filage à la main du coton s'établit vers 1700 à Rouen (rouennerie), vers 1720 à Troyes (coutil, finette, bonneterie), de 1750 à 1772 à Saint-Quentin (mousselines unies et brochées), en 1746 à Mulhouse, en 1759 à Nantes (toiles imprimées), en 1765 à Amiens (velours). En 1790 il est seulement importé en France 4.000 tonnes de coton brut, en échange de 27 millions de francs de coton fabriqué. Tant que le travail du textile se fait à la main, le fil est préféré par les fileuses et les tisseurs en caves.

En 1788, la navette volante est introduite à Lille, Roubaix, Tourcoing ; le coton est cardé, filé au grand rouet ; les tissus sont assez coûteux. En 1791, les Anglais, jusque-là gros exportateurs de fils et étoffes à bas prix, commencent de livrer leurs métiers mécaniques. La Révolution française nous affranchit de leur suprématie et nous oblige à équiper nos armées ; pour faire face, le gouvernement recourt au maximum, aux assignats, aux lois d'exception ; la situation est difficile ; elle s'assainit après Thermidor 1794 où la population reprend confiance, où les méthodes industrielles et commerciales vont se renouveler. La machine à vapeur et la mécanique favorisent le travail du coton encouragé par les subventions de l'État. En 1800 Saint-Quentin a 38 maisons de commerce et 55 rouleurs voyageant avec leurs toiles, se livrant à deux tournées chaque année, vendant par 1/2 pièces de 6 ou 7 1/2 aunes ; leur charrette emplit de 3 à 400 pièces, déballant dans les villes. Une première exposition en septembre 1798 à Saint-Quentin, dure 3 jours, une 2^e en 1802 dure 10 jours à cause de l'affluence des exposants : 12 négociants en articles fil et lin, 8 fabricants en tissu coton (calicot, percale, mousseline, basin) et 1 en linons brodés. Richard Lenoir installe à Saint-Quentin une

grande succursale de ses fabriques normandes. En 1803 Jacques Arpin crée à Roupy la première filature mécanique de coton du département de l'Aisne. L'arrondissement a bientôt 4 filatures de coton occupant 900 ouvriers, 4 vastes blanchisseries, plusieurs apprêts et amidonneries produisant 300.000 pièces de coton et des broderies sur linon, une manufacture de bas où 25 métiers produisent 150 à 160 paires par semaine ; dans les cantons de Bohain et Ribemont se fabriquent des châles.

La production des étoffes de coton est en énorme progression, tandis que décroît celle des tissus de fil ; pour celle-ci, en 1811 il ne reste que 4.000 ouvriers sur les 7.000 qu'elle occupait au début du siècle. Parmi les départements français, en 1812, l'Aisne est au 2^e rang avec 10.740 métiers transformant 218.660 tonnes de coton.

II. — LE VILLAGE DE ROUPY

A cheval sur la N. 30 de Rouen à La Capelle, à 9 km au S.-O. de Saint-Quentin, totalement rasé par les Allemands en 1917, reconstruit à partir de 1920, Roupy a retrouvé sinon son importance du XIX^e siècle du moins une coquette originalité et l'aspect plaisant offert à l'automobiliste qui le traverse dans toute sa longueur, l'ordonnance caractéristique de sa place publique au carrefour que forme la D. 32 de Seraucourt-le-Grand à Tertry en coupant perpendiculairement la N. 30, laquelle groupe avec une jolie église au chœur recouvrant la sacristie, une mairie et un groupe scolaire qu'entourent plusieurs maisons de même style. De part et d'autre de la Nationale, bâtiments et élevages des fermes Allart, Pamard et Caron ; à droite en allant vers Paris, le vaste emplacement où fut la filature non reconstruite à Roupy.

Le village est bâti au point culminant d'une vaste plaine crayeuse. Il est à 51 km au N.-O. de Laon, à 10 km de Vermand, chef-lieu de canton, à 11 km de Ham. Son terroir s'étend sur 572 ha dont 524 ha d'excellentes terres cultivées en céréales et betteraves sucrières ; les pâtures y occupant 25 ha et les bois seulement 5 ha.

Origine du nom. — Ruppiciacum, en 1163, dans le cartulaire de l'Abbaye Saint-Martin de Laon ; Ruppiciacum in Viromandia en 1258 (archives nationales reg. 30 N^o 282) ; Rouppy en 1365 (chapitre de Saint-Quentin). Le suffixe acum, forme latinisée du mot celtique acos, synonyme du latin aula et du bas-latin cortis à le sens de cour, domaine. La propriété rurale était encore indivise sous la Gaule indépendante ; le partage ne s'est opéré qu'après la conquête romaine, par nécessité de la culture extensive des céréales. Nous rappelant le mot de Camille Jullian : « nos communes rurales sont filles de la villa gallo-romaine, petites-filles du domaine gaulois » (*De la Gaule à la France*, Paris, 1922), nous traduisons ce nom par domaine de Raoul ou de Rodolphe, comme celui de Rocourt, quartier saint-quentinois assez proche.

Population. — En 1698 : 300 h. ; en 1801 : 390 ; en 1836 : 680 ; en 1856 : 609 ; en 1911 : 394 ; en 1921 : 225 ; en 1936 : 252 ; en 1962 : 244 ; gros village dont la population double pendant la prospérité de sa filature de coton, puis décline jusqu'à la première guerre mondiale, se maintient au niveau de nos villages agricoles depuis la résurrection de 1921.

La commune ayant l'exceptionnelle faveur de posséder encore ses registres d'état civil depuis 1642, j'y ai pu découvrir les remarques suivantes :

Nombre annuel moyen pour la période	Naissances	Mariages	Décès
2 ^e moitié du 17 ^e siècle (1642-1700)	11	5	6
1 ^{re} moitié du 18 ^e siècle (1701-1750)	6	2	6
2 ^e moitié du 18 ^e siècle (1751-1800)	13	3	10
1 ^{re} moitié du 19 ^e siècle (1801-1850)	17	5	13

Le climat est très sain ; le nombre de naissance est normal ; on s'y marie pourtant peu ; mais on y meurt rarement jeune ; des vieillards atteignent 70, 80 et même 95 et 99 ans. Moins de naissances illégitimes que dans d'autres villages du même canton.

Des triplées. — Le 10 août 1724 naissent Marie-Marguerite, Marie-Agnès, Antoinette Emmery. Alors que tant d'enfants, à l'époque, meurent en naissant, la 2^e meurt le 9 septembre suivant, la 1^{re} le 1^{er} novembre et la 3^e le 29 janvier 1725. Ces triplées ont certes été fort bien soignées.

Plusieurs mariages de grands bourgeois de Saint-Quentin ; entre autres : le 10 février 1738, celui de Messire Paul François de Bastière, Chevalier, Ancien Capitaine au Régiment de Cambrésis Infanterie, fils majeur de Messire François de Bastière, Chevalier, Seigneur de Voyenne, Courtemanche et autres lieux et de feue Dame Suzanne Duménil, son épouse, natif de Voyenne, demeurant à Beverchy et de Melle Elizabeth Cagniard, domiciliée paroisse Saint-Rémy à Saint-Quentin, fille majeure de feu André Nicolas Cagniard, Seigneur de Pommery, Conseiller du Roi, Ancien Lieutenant Criminel au Bailliage de Saint-Quentin et de Marie-Anne Cordier, son épouse, présente et acceptante.

Jusqu'à 1735 sont inhumés dans l'église, les laboureurs bourgeois et leurs parents (familles Mouton, Lefébure, Bérenger ; les curés Pierre Mouton, Antoine Lefébure, dans le chœur, Jean Maréchal près du portail, Roger Gard, curé de Caulaincourt trouvé mort sur la route de St-Quentin). Neuf inhumations de 1679 à 1695 (dont un enfant d'une heure) ; neuf autres de 1705 à 1735. Il semble que le Curé desservant, en dehors de la tradition, ait son mot à dire pour autoriser ces enterrements privilégiés ; dans l'acte de sépulture du 3 juin 1692 de Françoise Lefébure, 46 ans, femme de Antoine Dubois, laboureur, le curé écrit : « qui a exprimé désir d'être enterrée avec son père et sa mère, le mari ayant promis de ne pas faire une consé-

quence pour sa famille, car autrement je n'aurais pas accordé cette grâce à cause des suites ». Un de leurs enfants est, le même mois, inhumé dans le cimetière ; avaient été inhumés dans l'église, Toussaint Lefébure, 77 ans, le 9 septembre 1684, la mère, Marguerite d'Espagne, le 2 juillet 1679.

Les registres paroissiaux sont signés par l'évêque de Laon en tournée le 26 mai 1687. Un mariage consanguin du 2 mars 1688 est « réhabilité » par dispense papale du 19 juin 1692, avec une cérémonie nouvelle.

Liste des Curés. — 1642 : Pierre Mouton ; 1679 : Antoine Lefébure ; 1710 : Jean Maréchal ; 1729 : Dumoutier ; 1733 : Charles Chinot ; 1788 : Boilet.

Liste des Clercs-Magisters. — 1645 : Antoine Hénocque ; 1679 : Nicolas Aguet ; 1683 : Jacques Hénocque, magister ; 1730 : Quentin Carrette ; 1767 : Augustin Bacquet ; 1779 : Jean-François Caron ; 1792 : Éloy Penet ; 1800 : J. Fois Lesse, instituteur ; 1804 : Ferd. Caron.

Familles du 17^e siècle. — Ancelet, Baudelot, Baudouin, Bérenger, Billiard, Bocquet, Bourlette, Buronfosse, Clichet, Couillette, Décaudin, Déjoyez, Delanchy, Démazures, Descon, Deshumbles, Devillers, Dion, Dirson, Doëtte, Doisier, Doistre, Dubois, Dubourg, Dumont, Dumoutier, Dupin, Durot, Emmery, Feuillet, Fiefvé, Fouquet, Gardin, Géry, Gravelle, Guéry, Guffroy, Hennique, Hénocque, Imbry, Joncourt, Landa, Lefébure, Lefebvre, Marest, Morcrette, Mouton, Mulot, Payen, Pelletier, Perchinal, Pinguet, Pouin, Quentin, Richet, Riquiert, Rust, Tasse, Tercuin, Tourneux, Turbaux.

Familles du 18^e siècle. — Alliot, Ancelet, Anciaux, Arpin, Auger, Baillart, Ballant, Baloche, Barbier, Baudré, Bérenger, Bellencourt, Berton, Bleux, Blieux, Bocquet, Boilet, Boinet, Bonnavoine, Boulanger, Bouré, Bouton, Bourgeois, Bouvier, Braillon, Brassart, Brazier, Breton, Canonne, Catoire, Catry, Carette, Caron, Carpentier, Chalopay, Charlet, Charmolué, Chevalier, Chibrain, Chivot, Clichet, Coutant, Couillette, Damarié, Damaye, Défontaine, Delacroix, Delaplace, Delanchy, Démazures, Derquenne, Deneufville, Descambelle, Desjardins, Devauchelle, Dhervilly, Dejoye, Deshumbles, Desmery, Dinjon, Doëtte, Douchet, Dousseaux, Doyen, Dubois, Ducarcelle, Duclos, Durot, Dumont, Durs, Emmery, Faget, Fichaux, Fiévé, Flamant, Feuillot, Fontaine, Formentin, Fouilloy, Foucart, Fouquet, Fouquier, Galois, Gardier, Gatère, Garrigou, Gauche, Gobaux, Gudet, Gravelle, Gossart, Gorlin, Gréhan, Gromer, Grésillon, Gronnier, Guffroy, Hennique, Hénocque, Hécart, Hiegel, Hiénon, Hôtel, Houdemont, Hurier, Imbry, Joly, Josselin, Landa, Largillière, Lécot, Lefébure, Lefebvre, Lemaire, Lemire, Legrand, Lemoine, Lequet, Lequien, Leroy, Letuppe, Liévin, Loncle, Longé, Longuet, Lhotte, Louvet, Mabelle, Machu, Marcassin, Maréchal, Marest, Marotte, Mascret, Mansart, Matin, Mennessier, Merveilleux, Michaux, Moinet, Mollet, Mouton, Muguet, Mulot, Nobécourt, Noë, Oget, Pannier, Patte, Papou, Payen, Pelat, Pelletier, Penet,

Pinguet, Piot, Poette, Poirmeur, Poizot, Podevin, Ponte, Ponthieu, Poule, Quentin, Quiton, Renaux, Ricaux, Riquet, Rondeau, Rouge, Rousseaux, Rozier, Saint-Quentin, Simbaut, Soyeux, Stoquet, Taquet, Thévenin, Tupigny, Tasse, Tourneux, Varlet, Vatin, Véroux, Victor, Vielle, Vilmont, Vuadin, Warcoïn, Weyer.

Familles du 19^e siècle. — Anceau, Ancelet, Abrassart, Aquare, Aubert, Auquier, Bacquenoix, Bérenger, Berlemont, Berton, Bleux, Bonneville, Bocquet, Bouton, Bourcier, Braillon, Brassart, Brazier, Carpentier, Carton, Catry, Cazé, Chilain, Clichet, Cresson, Coutant, Daix, Damaye, Défontaine, Delporte, Démarret, Delanchy, Démazures, Dinjon, Douchet, Dousseaux, Douet, Dhervilly, Delcroix, Derquenne, Dubois, Dupuis, Fiévez, Formentin, Geni, Gibot, Gosset, Graux, Grésillon, Haché, Hadengue, Hénocque, Hiégel, Hoquet, Hurion, Imbry, Landa, Largillière, Leclercq, Lefebvre, Legrand, Lemire, Leroy, Lertourné, Letupe, Longé, Mabile, Machu, Maniset, Mansart, Mascret, Maréchal, Mercier, Merlin, Millet, Moreau, Muguet, Mulot, Navellier, Nobécourt, Noé, Normand, Oget, Pannier, Patte, Payen, Pelas, Pelletier, Plet, Piot, Poëtte, Piérin, Prévost, Podevin, Poizot, Quentin, Quequignon, Ricaux, Rondeau, Rousseaux, Sirandré, Simbaut, Souply, Soyeux, Surmais, Tasse, Tassigny, Trefon, Tupigny, Urier, Varlet, Vasseur, Vatin, Vigogne, Vinchon, Vuillemin, Wallon.

Son histoire. — A l'origine, la seigneurie de Roupy dut relever des premiers Comtes de Vermandois. En 1045 Herbert II, Comte de Vermandois, malade, donne aux Bénédictins de Saint-Prix que son père a installés à Rocourt, faubourg ouest de Saint-Quentin, deux grandes manses sises à Roupy. En 1076, la terre de Hugues de Roupy est fief mouvant du Seigneur de Moy. En 1090, le Doyen de Saint-Quentin Déodat donne l'autel de l'église Saint-Jean-Baptiste de la paroisse de Roupy à Radbod, évêque de Noyon, qui accepte la concession. Sont ensuite Seigneurs de Roupy : 1144 : Robert ; 1165 : Gérard ; 1189 : Baudoin ; 1230 : Thomas, Chanoine de Saint-Quentin. Vers 1227-1230, Saint Louis fit construire à Cuimont pour 114 moines bernardins un monastère dont il changea le nom en Royaumont et qu'il dota de la baronnie de Roupy étendue à Savy, Étreillers, Beauvois, Gricourt, laquelle relevait de la Châtellenie de Saint-Quentin. En septembre 1256, le Connétable de France, Gilles Le Brun, dit de Trasnignies, qui jouissait depuis 1250 de l'usufruit de la terre de Roupy par libéralité du Roi à qui cette terre avait fait retour ; ayant pris part à la guerre de Sicile, tué en 1254 Mainfroid, Roi des Deux-Siciles, fils naturel de l'Empereur Frédéric II, affecte au Chapitre de Saint-Quentin une somme d'argent à lever à perpétuité sur la taille de la terre de Roupy, dotation ratifiée par le Roi en 1257. En février 1258, Gilles Le Brun échange avec le Roi sa terre d'Ambleny, dans le Valois, contre celle de Roupy ; en 1261 le Roi la lui retire et en passe la propriété aux Moines de Royaumont qui la garderont jusqu'à la Révolution de 1789.

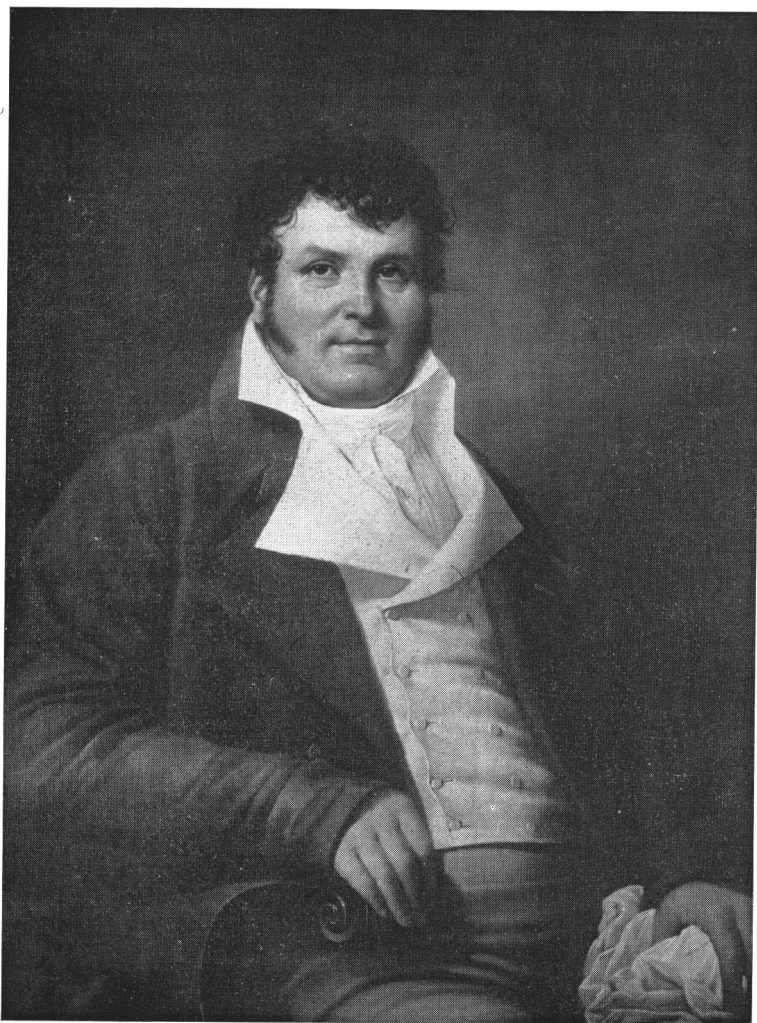
La première église de Roupy, bâtie en bordure de l'agglomération, et vouée à Saint-Jean-Baptiste, tombée en ruines, fut remplacée par la chapelle des Moines de Royaumont dès qu'ils quittèrent la paroisse, après la mise en valeur de leurs biens propres ; les traces de cette église Saint-Remy et des bâtiments circonvoisins étaient encore visibles à la fin du 18^e siècle. Roupy eut son château dès le XII^e siècle ; mais comme dans toutes les paroisses du Vermandois et de Thiérache, la population eut plus à subir qu'à se défendre : Romains, Francs, Vandales, Huns, Normands, Islandais, Écossais, Flamands, Allemands, Autrichiens l'ont obligée à se cacher ou à fuir, mais toujours à retrouver pour les restaurer les foyers et champs dévastés. Évoquons pourtant les terreurs, les pillages, les horribles exactions de ces grandes invasions des Germains, au cours de la seconde moitié du 3^e siècle, des Vandales entre 407 et 409, des Huns vers 450 ; de ces luttes internes entre Neustriens et Austrasiens au cours du VII^e siècle, des incursions normandes vers 880, des Comtes de Flandre au début du 10^e, des attaques du Duc de Bourgogne et du Roi d'Angleterre au 11^e, des 160 années de tutelle espagnole tracassante et féroce, des troupes françaises elles-mêmes durant la Fronde, des pénibles occupations de 1814-1815, 1870-71, 1914-18, 1940-44 et rendons un solennel hommage au mérite de tous ceux qui contribuèrent à effacer les traces de tant de misères et à reconstituer de beaux et florissants villages.

Sous l'Ancien Régime, Roupy appartient à l'Intendance d'Amiens, à l'élection et au bailliage de Saint-Quentin, à l'évêché de Noyon ; son nominateur fut le Chapitre de Saint-Quentin.

Sa prospérité par l'industrie textile durant la première moitié du 19^e siècle a été le fait d'un homme d'une intelligence et d'une volonté peu communes, Jacques Arpin et aussi celui de nombreux très habiles ouvriers et ouvrières experts dans l'art de filer et tisser. Roupy eut dès le début de ce siècle sa perception et sa distribution postale érigée en bureau de poste le 1^{er} février 1866. Les lettres de Saint-Quentin pour les communes voisines et réciproquement devaient porter un timbre de 0,20 fr au lieu d'un timbre de 0,10. Il s'agissait de localités qui fournissaient le personnel de la filature : La Bergère, Castres, Contescourt, Giffécourt, Etreillers, Fluquières, Francilly, Fontaine-les-Clercs, Holnon, Pommery, Savy, Selency, Vaux.

III. — JACQUES ARPIN, Filateur de coton.

Né le 30 novembre 1762 à Montvalezan-sur-Séze (Savoie), il arrive à Saint-Quentin à 15 ans, employé par le négociant Claude Gensas à qui il succède en 1780, à 18 ans. Jusque-là, il voyage et vend aux foires de Caen, Angers, Fontenay, Niort, Poitiers, des linons, batistes, toiles de Laval, des aiguilles



Portrait (à l'huile) de Jacques Arpin actuellement (1907) chez M. Brasset-Arpin à Homblières.

Ce portrait figurait dans le salon du château d'Homblières, alors propriété de Madame Fernand Arpin, décédée en 1913.

Pendant l'occupation allemande (1914-1918) Mme Brasset, née Louise Arpin, découpa la toile, l'enleva de son cadre et la roula avec d'autres toiles représentant les membres de la famille.

Le rouleau fut confié à une voiture du ravitaillement américain qui l'emmena à Maubeuge, où il fût retrouvé à l'Armistice, avec des tapisseries anciennes provenant également du château d'Homblières.

Photographié d'après le portrait par Marcel Arpin.

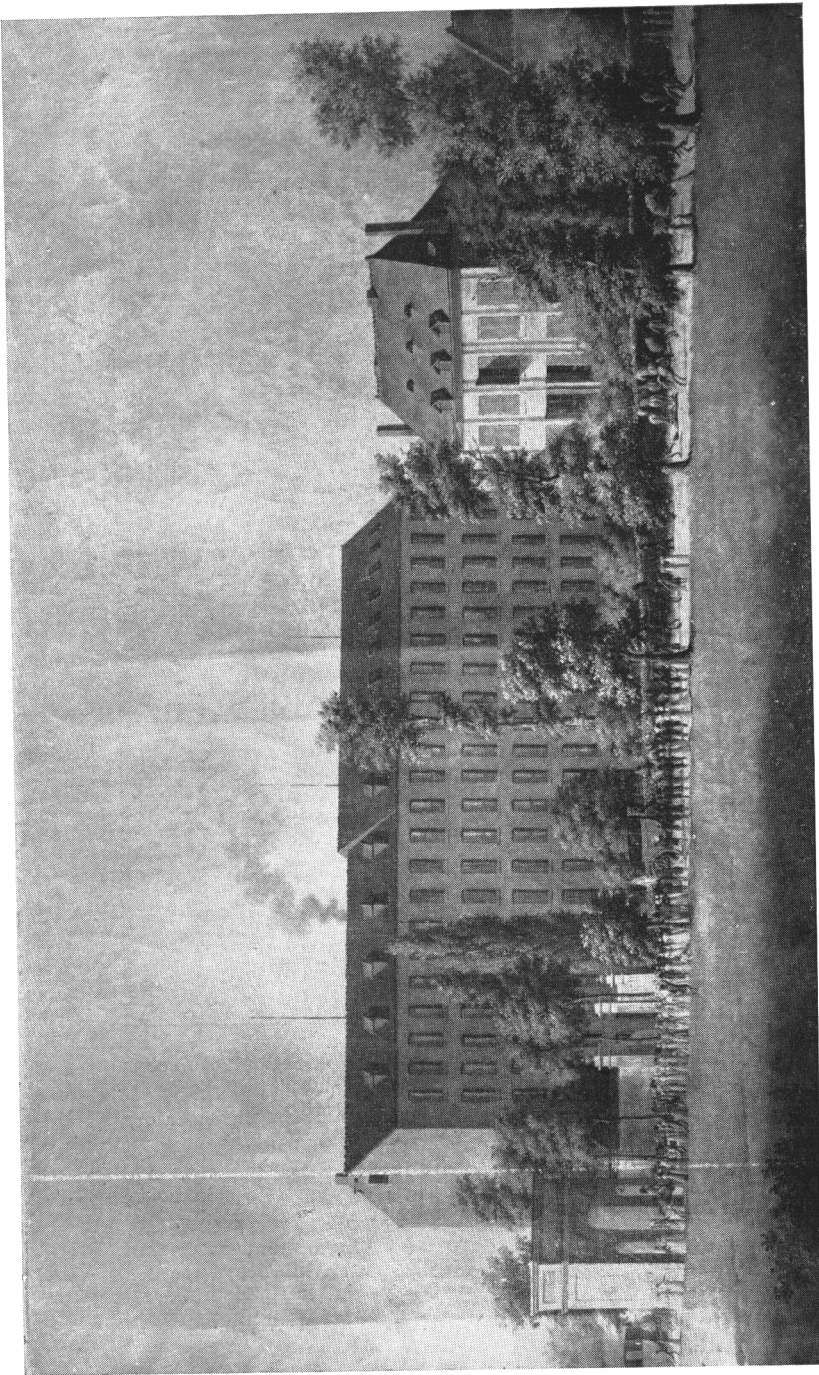


Photo 18 X 24 d'après un tableau à l'huile de Pingret (1 m X 0 m 60) que possède Marcel Arpin. Ce tableau représente l'arrivée à Roupy de Napoléon 1^{er} le 10 avril 1810. L'empereur est reçu par le baron Malouet, préfet de l'Aisne, qui lui souhaite la bienvenue. **Napoléon est dans la berline.**
Une foule élégante se presse sur la route de Paris — qui passe devant la propriété. A gauche, un arc de triomphe a été élevé par les ouvriers de la filature. A gauche de cet arc, les voitures de la suite de l'Empereur.
(Don de M. Marcel Arpin - 1938.)
(Examiner à la loupe pour voir les détails)

d'Aix-la-Chapelle,... des fusils et pistolets de Liège. A partir de 1782, il se consacre exclusivement à la vente des articles de Saint-Quentin, fait la connaissance de Pluvinage à qui il s'associe et dont il épousera la nièce en 1785 ; il poursuit quelque temps avec la veuve Pluvinage ; après dissolution de l'affaire, il achète à Joly de Remaucourt une maison place des Champions ; il n'a qu'un commis et son frère arrivé de Savoie en janvier 1789. Il travaille beaucoup avec sa femme, achetant surtout linons et batistes. Il y avait 12 grands courtiers ayant acheté leur charge à qui les fabricants portaient leurs marchandises ; deux fois par semaine, les courtiers les faisaient porter chez les commerçants acheteurs, essentiellement Dumoustier, Devastre frères, Collin et C^{ie}, Étienne Fizeaux, Samuel Joly et fils, Joly l'Aîné, Debrissac, Paulet et Nordingue, Postel, Poudartin ; en second ordre : Paillette, Lemaire, Pluvinage et Arpin, Aubriet, Ferra, Veille, Bidault et quelques autres. Ces maisons achetaient aux courtiers « bleus », ou aux fabricants directement et au comptant, mais les vendeurs recevaient facilement 1/4 ou 1/3 en espèces et le reste en traites sur Paris à 4 ou 5 mois. Chez les grands courtiers au contraire on achetait les plus fortes parties aux mois de février, mars et avril et, peu après, on payait un acompte de 1/6 ou 1/4, les premiers mois des achats ; le surplus était divisé en 5 ou 6 paiements effectués à partir du 1^{er} octobre en traites sur Paris à 4 ou 5 mois et ainsi de mois en mois. Les maisons de second ordre faisaient aussi des achats chez les courtiers, mais seulement dans leurs magasins. Jacques Arpin vendait en gros pour 8 à 9.000 fr de marchandises chaque année ; la guerre suspendit toutes affaires, les Autrichiens étant aux portes de Saint-Quentin ; on avait emballé les marchandises et fermé le magasin.

1789 : Fervent adepte des généreux principes proclamés par la Révolution, il se consacre alors à la vie politique, avec désintéressement, conviction, fermeté sans violences, avec intelligence, sagesse et le plus grand dévouement. Dès 1790, il est élu Officier municipal de Saint-Quentin et le demeurera jusqu'au 6 brumaire III. (22 octobre 1794) ; bientôt élu maire, il consacre toutes ses journées à l'administration municipale, s'y montre clairvoyant, généreux ; il expose souvent sa vie pour sauver celle des autres, appliqué à atténuer misères et souffrances non seulement des ouvriers, mais aussi des suspects injustement poursuivis ; il sait éviter bien des injustices, des désordres alors que tant de convois de farine traversent la ville pour ravitailler nos armées. Le calme revenu, il s'emploie à développer les industries naissantes du coton et du sucre. Aux Cent-jours, il est élu, le 8 mai 1815, à la Chambre des Députés, faisant partie de la majorité libérale ; le 7 juillet 1815, il y défend le principe d'égalité civique violemment attaqué. Louis XVIII ayant dissous l'Assemblée, il renonce à la politique et se consacre tout entier jusqu'à sa mort, le 27 octobre 1832, à la prospérité de sa filature et de son commerce.

Vers 1800 il acquiert à une famille saint-quentinoise une

propriété de 5 ha à Roupy, avec maison de plaisance et un vaste bâtiment de 4 étages où il conçoit d'établir la première filature de coton, reprenant l'idée de Bauwens qui créa à Gand, alors française, en 1798, une manufacture de coton, réussissant où d'autres venaient d'échouer à Saint-Quentin. La fabrique, d'abord actionnée par un manège, est bientôt dotée d'une « pompe à feu », machine à vapeur construite par Charles Albert, fondeur à Paris. Les excellents ouvriers de la région en linons et batistes le servirent admirablement. Il établit de nombreux métiers, tant dans son usine que dans les communes environnantes ; il augmenta les salaires, perfectionna l'outillage : à l'origine l'usine a 12.000 broches et 400 ouvriers. Alors qu'en 1806, il avait obtenu à l'exposition de Paris une médaille d'or pour des calicots, percales et mousselines d'une grande beauté, il reçoit à Roupy le 10 avril 1810 la visite de Napoléon I^{er} ; les ouvriers ont dressé un magnifique arc de triomphe sur la route à gauche de l'établissement ; le Préfet de l'Aisne Malouet accueille l'Empereur et sa suite. Vivement félicité, J. Arpin encourage les initiatives d'industriels qui réalisent à Saint-Quentin 4 belles filatures occupant 900 personnes et filant jusqu'au N° 100. Dans l'arrondissement de Saint-Quentin 8.000 métiers produisent chaque année 300.000 pièces ne redoutant par leur qualité aucune concurrence étrangère. A l'exposition de Paris de 1819, J. Arpin et fils obtiennent pour leurs cotons filés de 130 à 160, distingués en tous points, une médaille d'argent ; tandis qu'Arpin Frédéric (fils aîné de Jacques) et C^{ie} reçoivent une médaille d'or « pour diverses percales super fines, du piqué de la plus grande finesse, des tissus écossais, des mouchoirs Madras traités avec la plus grande habileté, d'exécution parfaite et de qualité supérieure ». Arpin père est fait Chevalier de la Légion d'Honneur ; Arpin et Fils emportent une médaille d'argent pour leurs cotons filés.

En 1860, la fabrique de Roupy ne fait plus que de la filature des N°^s moyens de 50 à 100 ; elle n'occupe plus que 100 ouvriers fileurs, femmes et jeunes enfants ; elle passe en 1861 aux mains de M. Touron, qui la fera démolir en 1892 pour la réédifier sur un type moderne ; ses 365 fenêtres en façades devaient payer trop d'impôts et la lumière prise par le toit était exemptée de l'impôt des portes et fenêtres. Détruite en 1917, elle sera reconstruite à Saint-Quentin, la loi sur les dommages de guerre ayant autorisé les déplacements d'usines à reconstruire.

IV. — JACQUES ARPIN, Fabricant de sucre.

Entre 1810 et 1814, dans une partie de sa filature, J. Arpin organise une fabrique de sucre de betteraves. Ses essais lui donnent d'heureux résultats, mais son usine est complètement pillée par les Prussiens en 1814 ; tous les produits en sont emportés. La paix revenue, J. Arpin abandonne cette fabrication ; les appareils sont envoyés à la sucrerie de Genlis (près

de Viry-Noueuil) dépendant de celle d'Arras qui produisait en 1822 140.000 kg de sucre, correspondant à un rendement de 1.500 kg à l'ha ; les procédés alors employés donnaient 5 kg de sucre brut et 4 kg de mélasse pour 100 kg de betteraves traitées.

Ainsi l'industrie des linons, batistes et gazes en fil de lin importée à Saint-Quentin de Hollande au XV^e siècle par Crommelin, très florissante encore dans nos régions dans les dix années qui précédèrent la Révolution, décline rapidement vers 1820 ; il en avait été ainsi du tissage de la laine longtemps assuré par l'élevage de nombreux troupeaux de moutons supplanté par le travail des mulquiniens. J. Arpin, choisissant le milieu rural pour y être mieux servi par ses employés, est imité par d'autres filateurs qui installent leurs usines à la Ville, mais aussi, comme lui, à la campagne, en bordure de grandes routes. Il donna un grand exemple, mais surtout une rapide impulsion à cette industrie nouvelle du travail mécanique du coton, et, pour satisfaire la mode et la clientèle, à la réalisation des plus beaux filés et tissus, bientôt connus et demandés au-delà de nos frontières. Il a exercé une grande influence sur l'accroissement de la population de Roupy et des villages voisins, mais aussi sur celle de la partie septentrionale de notre département ; la ville de Saint-Quentin qui comptait à peine 10.000 habitants au commencement du 19^e siècle s'est accrue de 3.000 âmes en moins de 15 années. La Municipalité de Saint-Quentin reconnaissante a donné son nom à l'une de ses rues ; puisse notre modeste étude raviver son souvenir et lui rendre l'hommage qu'il mérite, alors qu'il repose toujours dans le cimetière de Roupy.

Th. COLLART.

Juillet 1967.

SOURCES

- Comte Chaptal : De l'Industrie française. Paris, 1819.
- Charles Picard : Saint-Quentin, de son commerce et de ses industries. 1867.
- Félix Ribeyre : L'Industrie dans le département de l'Aisne et en particulier dans le rayon de Saint-Quentin : La filature de Roupy ; 1803-1860. E. Dentu, Paris.
- Archives de l'Aisne : Dossier Piette.
- Registres paroissiaux de Roupy depuis 1642.
- Archives de la Société Académique de Saint-Quentin : iDossier J. Arpin.
- Pour le rôle politique de J. Arpin, consulter l'excellente étude de M^e G. Gorisse et le vol. n^o 15.444 de la Bibliothèque Municipale de Saint-Quentin.
- Manuscrit n^o 5 des Archives de la Ville de Saint-Quentin.

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS

La Justice de Paix de Bazoches

(Le début de cette étude est paru dans le Tome X
des Mémoires des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie
de l'Aisne, en 1964, pages 103 à 122).

La population. Les habitants :

En 1789, le greffier Jean-Baptiste Dumont divise la population du chef-lieu d'une manière toute systématique. Il est vrai que le cabinet d'histoire naturelle est très à la mode depuis « l'Émile » et le « Promeneur Solitaire ». « Individus de tous âges et de tous sexes : 283 ; mâles : 169 ; femelles : 114 ; hommes mariés : 63 et femmes mariées : 64 », ce qui est assez curieux à une époque où, en principe, les hommes mariés n'allaient pas aux armées et où les abandons de foyers, surtout au village étaient rares, quoique le divorce soit devenu légal depuis peu.

Ces individus se répartissent ainsi :

moins de 5 ans : 33	20 à 30 ans : 30	60 à 70 ans : 20
5 à 10 ans : 29	30 à 40 ans : 32	70 à 80 ans : 5
10 à 15 ans : 35	40 à 55 ans : 37	88 à 90 ans : 3
15 à 20 ans : 24	50 à 60 ans : 35	total : 283

En l'an IX, les modifications démographiques de Bazoches ne sont guère sensibles : 275 habitants, toutefois une nouvelle catégorie va venir s'ajouter aux « mâles et femelles », du classement initial, les militaires : 9. Le sexe fort fournit 142 unités et l'autre sexe 133, avec 59 hommes mariés et 72 femmes mariées, ce qui peut s'expliquer par l'appel sous les drapeaux, même des pères de famille et par les nombreux absents pour diverses causes : disparus, émigrés, emprisonnés.

moins de 5 ans : 38	20 à 30 ans : 29	60 à 70 ans : 19
5 à 10 ans : 31	30 à 40 ans : 35	70 à 80 ans : 6
10 à 15 ans : 32	40 à 50 ans : 33	80 à 90 ans : 1
15 à 20 ans : 22	50 à 60 ans : 28	total : 275

Sur le plan départemental, 7.212 garçons naissent dans l'Aisne chaque année. En l'an IX, on a levé 3.354 hommes,

plus 10 exemptés. En l'an VIII, on avait levé 3.138 conscrits. Il y a donc, dit le citoyen Préfet, 11/24^{es} seulement des garçons qui atteignent 20 ans. Il ajoute qu'1/4 sont impropres au service militaire et que sur 8 qui sont nés, trois seulement peuvent tirer au sort. Le déchet s'avère donc considérable.

La mortalité infantile sévit dans nos campagnes, à Bazoches, comme ailleurs ; les autorités s'en inquiètent, elles offrent un prix aux officiers de santé qui se penchent sur cette maladie redoutable des premiers âges : le croup.

Le seul registre paroissial de Bazoches que nous possédons (1753-1773) montre trop clairement la proximité fréquente des inhumations avec les baptêmes des nouveaux-nés.

Si, dans le village on meurt parfois trop jeune, on y décède aussi très vieux, les hommes et les femmes de 80, 90 ans n'y sont point rares. Pourtant le climat serait plutôt humide, avec des brouillards denses et fréquents, mais l'eau est abondante, potable, quoiqu'un peu séléniteuse, l'air est sain, la sobriété paraît généralisée. Si dans toute maison ou presque on a de la vigne et qu'on y fait du vin, seule une vente nous décèle la présence de « ratafia ». Faut-il voir là, la raison majeure de la longévité des gens de Bazoches ?

Pendant la Révolution, Remy Thième, mutilé militaire de la levée de 1758, dans les armées du roy, meurt à 94 ans ; Marie-Marguerite David, la veuve de Jacques Cailleux, le dernier marguillier de l'église, à 98 ans ; Philippe Alliot, le sabotier, à 83 ans, et Jean Caux, laboureur, à 80 ans passés.

L'État Civil :

La population demeure stable tant au point de vue familial que de l'habitat. On se marie au village ou dans la commune voisine. Une certaine consanguinité s'établit de longue date, elle provoque même des empêchements d'ordre canonique. Les registres paroissiaux nous révèlent les nombreuses « insinuations » pour dispenses accordées par l'Évêque de Soissons, afin de permettre l'hyménée de futurs époux que lie un cousinage plus ou moins étroit.

De ces unions trop familiales, nous voyons le reflet à l'état civil. Il y règne parfois, de ce chef, une confusion provoquée aussi par un autre usage rural : la tradition de baptiser du même prénom le père, le fils aîné et le petit-fils depuis longtemps, depuis toujours peut-être. Aussi, pour différencier les individualités apparaît un seul recours : le surnom. Certaines familles comme les Turlin, les Bourquin, les Leroux, les Prévotiaux ou les Jacques, les Jean-Baptiste, les Nicolas, les Ruffin se perpétuent de père en fils, appliquent au plus âgé le qualificatif « l'aîné », au benjamin celui de « le jeune » que l'intéressé continue à porter, même à une époque où son âge ne le justifie plus. Marié, à St-Thibault, fait toujours suivre son nom de la précision « dit cadet ».

Deux sobriquets méritent une mention particulière : en 1761 Claude Coupet s'est marié à Bazoches avec Marguerite Bourquin ; né à Vassens en 1734, aux confins de l'Aisne et de l'Oise, dans le canton de Coucy, il a pris l'emploi de garde-chasse de M. le Comte d'Eaubonne, seigneur de Bazoches. Cette union fut féconde, et depuis lors, dans tous les actes où paraissent les Coupet, leur nom est suivi de « dit Vassant » y compris pour Nicolas Coupet, l'agent municipal de Bazoches en l'An II.

Parfois le surnom procède d'autres causes. Jean-Baptiste Dezavenelle « dit d'Eaubonne » ne paraît guère connu que sous ce vocable d'allure nobiliaire. En avril 1794, son fils est qualifié fils de Jean-Baptiste dit d'Eaubonne, c'est ainsi qu'il est verbalisé par un garde pour avoir mené 24 bêtes à cornes, dans les bois et taillis de M. d'Ormesson.

Si ce dernier surnom trouvait son origine dans une bâtardise peut-être lointaine, son étrangeté deviendrait parfaitement explicable.

A Bazoches, toutes les filles se prénomment Marie, suivi d'un autre prénom : Anne, Louise, Madeleine, Marguerite, Restitue ou même Macre ou Liesse ; tous les garçons prennent le nom d'un saint local ou très connu : Nicolas, Pierre, Éloy, Ruffin, Charles, François dominant. Aucun père ne sacrifie à la mode nouvelle et les Brutus, César, Achille ou Mucius y sont inconnus.

Toutefois le gouvernement a bouleversé une ancienne coutume : la tenue des registres de l'état civil. Le registre paroissial de naguère, convenablement rédigé d'ailleurs, notait bien des choses. Outre les baptêmes, mariages et inhumations, certains menus faits de la paroisse y trouvaient place, comme le passage de l'Évêque en tournée de confirmation, en 1757, les ravages d'un loup, en 1766, la visite d'une mission, en 1771.

Depuis lors, la sécheresse toute administrative des registres détenus à la mairie ne nous révèle plus rien sur la vie à Bazoches, et c'est grand dommage pour le chercheur local.

Les conditions sociales :

La mendicité fut l'un des fléaux de l'ancien régime.

En 1749, des plaintes sont formées au bailliage de Soissons « de ce que les mendiants et vagabonds arrivent par troupes, se faisant donner par violence et menace du feu, la nourriture et le gîte ».

Il est trop vrai que Louis XV, loin de rendre supportables les conséquences désastreuses d'une série de mauvaises récoltes, en aggravait sciemment les incidences. L'Abbé Terray, son ministre de néfaste mémoire, attache son triste nom au « pacte de famine », spéculation honteuse sur les grains rares et chers, dont il tirait profit, ainsi que son maître.

Comment s'étonner dès lors que la mendicité devienne un métier surtout quand une infirmité y conduit ?

Le 16 Avril 1754, à Bazoches, le Curé Méra baptise « Nicolle Bourlet, fille de Pierre Bourlet et de Nicolle Felippe « mendiens » de profession à Laix, soi-disant proche de Luzarce, six lieues de Paris, le dit Bourlet incommodé d'une jambe qu'il a eu cassée au siège de Philisbourg en Briscot » (Philipsbourg en Brisgau).

Dix années s'écoulaient, la mendicité sévit toujours quoiqu'elle ne soit plus agressive. Le 8 Mars 1764, le Curé de Bazoches inscrit le décès d'« un pauvre mendiant, bon chrétien comme il a paru par son assistance à l'église, attaqué du mal caduc dans laquelle maladie il est mort, sans avoir pu rien déclarer, sinon qu'il avait auparavant dit à quelques personnes du village, qu'il étoit de la Savoye, et qu'il avoit autrefois vendu des almanachs. Il paroissoit agé de trente ans, de la hauteur de trois pieds, poil noir ».

Louis XVI, animé des meilleures intentions, tente avec Turgot et Malesherbes de rendre à la Nation et surtout à la paysannerie un peu de bien-être.

Pour guérir cette plaie vive, la mendicité, il s'essaye à la douceur, c'était assez dans sa manière, plus que la force.

Un édit de 1773, attribue un sol par lieue, aux mendiants et vagabonds élargis des dépôts destinés à les renfermer pour retourner en leur pays et leur ôter tout prétexte à mendier.

Si la présence de nombreux mendiants prouve un paupérisme certain, chez les nomades, elle n'implique pas pareille condition pour les sédentaires, qui demeurent l'immense majorité, à la veille de la Révolution.

Certes, à l'aube des temps nouveaux, il existe encore des mendiants. La Convention publie un décret, du 24^e jour, du 1^{er} mois, de l'An II, sur l'extinction de la mendicité, elle ordonne de faire travailler les indigents, elle prévoit une rémunération : 3/4 du prix moyen de la journée, elle interdit l'aumône et enjoint de traduire devant le juge de paix les personnes compatissantes, pour les voir condamner à 2 jours de travail, elle ordonne aussi d'arrêter, et d'amener au même juge, les individus trouvés mendiant leur pain ou de l'argent, dans les rues ou voies publiques, elle prescrit leur internement.

Dans le canton, aucun acte de la Justice de Paix ne mentionne de près ou de loin l'application de ces mesures rigoureuses, mais à Braine on trouve plusieurs écrous de mendiants sans papiers, sans passeport ou même suspects.

Le méchant propos de La Bruyère, sur la condition paysanne, date d'un siècle, en 1789 il n'est plus de saison, en dépit des conséquences d'un hiver particulièrement rude — 2 mois de très fortes gelées ont tué vignes et arbres fruitiers en 1788-89 — et la vie rurale paraît très acceptable.

Si le paysan est encore courbé sur la terre, il ne mange plus de racines, sauf le tubercule nouvellement acclimaté par les soins de Parmentier ; grâce à lui l'effroyable disette (1709 a laissé un terrible souvenir) est en recul.

A Bazoches, dans presque tous les « caveaux », le Juge inventorie plusieurs pichets de pommes de terre.

Rousseau, Quesnay viennent de remettre la campagne à la mode, nombreux les nobles qui vivent sur leur terre, en y apportant activité, science et progrès : M. Godart de Rivocet réside à Mont St-Martin ou à Villesavoie. M. d'Ormesson vient à Bazoches, M. d'Eaubonne demeure parfois à Longueval, M. d'Aumale à Mont-Notre-Dame et M. de Noue à Villers-en-Prayères.

Les habitants de Bazoches jouissent d'une honnête aisance, les inventaires après décès, consignés à la Justice de Paix en font preuve irréfutable ; même les laboureurs, les « mécaniques » les manouvriers possèdent du linge, des meubles, des ustensiles, des provisions.

Dans la plupart des intérieurs on trouve « un bas d'armoire » avec « porte vaisselle » un « grand buffet » un « coffre en bois dur » des « chères » et une « orloge ».

Dans toutes les cheminées existent une crémaillère et un poëlon d'airain, une « marmite » une pelle à feu.

La « cafetière » distille son jus odorant, deux fois est erronée la prédiction de Madame de Sévigné : Racine et le café sont toujours à la mode.

En été, on se sert d'un « potager », moins brûlant que l'âtre.

Le linge est abondant. Dans une grande « armoire à deux ventelles » sont rangées des chemises d'homme et de femme en piles impressionnantes, des « toilles d'oreiller » de nombreuses paires de « draps d'étoupe » de « draps en toille de chanvre » et quelques-uns en « toille de lin ».

Le mari passe le dimanche, un habit veste de drap et, en été, sa culotte de « toille de coton » ou celle de « siamoise ». Il possède une culotte de serge de « St Nicolas ». Aux cérémonies il porte une culotte en panne noire et un « gilet d'étoffe blanc ».

Pour aller ouïr la Messe à St-Pierre de Bazoches, sa femme met des « bas à cottes » et troque ses sabots pour « une paire de souilliers », elle se pare d'une « cazaque en moirette » et d'une « jupe en callemande ». Elle prend un « miroir » pour ajuster son « bonnet de fil » et suspendre sa « croix d'or » ; pour faire sa toilette, elle se sert d'un « essui à main » ou d'une « serviette ». Elle ne manque pas de dessous ; un « tablier d'incarnat » protège et orne à la fois sa vêtue. Depuis l'an II de la Liberté, son mari lui a peut-être fait présent d'un « fichu à la Nation » très à la mode, même dans nos campagnes.

Au retour de l'office, elle dresse la « table de chêne »,

pliante souvent, parfois à « quatre pieds », quelquefois à six. Elle la couvre d'« une nappe d'étaupe », elle y pose la « boîte à poivre », la « boîte à poudre de sucre », « les verres » et la « sailière de cristal », les « assiettes de fayence » et d'étain, le plat d'étain, la louche, les tasses.

Au soir, on regagne la « place haute », éclairé par un « chandelier de cuivre », le mari se coiffe d'un « bonnet de coton » et se couche dans « le lit de plume », « garny d'une paillasse », d'un « travers », d'une « courte-pointe » et de « rideaux de serge verte », le lit-clos domine.

Toutes les familles nourrissent un « porc », qui atteint le prix record de 200 livres, en l'an III, souvent une vache, 800 livres la même année, des poules, poulets et canards.

Chacun compte sur ses réserves pour passer la mauvaise saison : miel blanc et miel commun, huile, vin de pays, bois de chauffage et gâgets.

Dans beaucoup de celliers existent des pommes de terre, qui valent très cher, 3 livres 10 sols le quartel.

Toutes les semaines, la maîtresse de maison fait le beurre avec la « sereine » et le pain grâce au pétrin, au four, aux « paniers à faire pain ».

On possède aussi bien d'autres provisions : fourrages en bottes, foin, méteil, seigle, orge, avoine, « chenneveuse », chanvre « acqueuré » et « glui de chanvre en tilliot » planches de bois blanc et bois « à faire les sabots ».

Parmi les gros travaux de l'année, le lavage du linge tient une large place. La femme se sert d'une « selle à buée », de cuves, cuveaux et cuvelets. Elle file son lin et son chanvre grâce au « dévidoir et au rouet ».

A la cave, le mari possède bouteilles, futailles à gueule-bée, muids, caqs et anchettes. Pour bricoler, il dispose de « tairèles », de « tourrets », d'outils à main.

La maison se suffit à elle-même, les goûts sont modestes, peut-être est-ce là le secret du bonheur ?

La chasse :

La grande distraction rurale, hier comme aujourd'hui, c'est la chasse. Plus qu'un sport, c'est quelquefois une nécessité. Le 28 Brumaire An III, le juge Graux attend vainement en son prétoire de Bazoches, Luc Lambert, voiturier bourguignon à Chéry-Chartreuve puis, il lui accorde une remise, « attendu qu'il aurait été mis en réquisition pour aller à la chasse au loup, d'après l'arrêté du Représentant du Peuple Pérard en date du 9 Brumaire ».

Il est vrai qu'à Bazoches, en 1765, le 1^{er} Mars, Antoine Dezavenelle avait « eu le courage, d'attaquer, de terrasser et de tuer un loup enragé » qui avait tué trois personnes : Antoinette Langlois, 49 ans, veuve Jeanne Barré « laquelle eut

le malheur d'être étranglée par un loup, au-dessus du grand chemin », Jean Durand, maçon 38 ans « décédé des suites, le 4 Mai » et le même jour Pierre Hevêche « inhumé le jour même de son décès à cause de la maladie de la rage dont il était attaqué ».

Comme on le voit le sire Ysengrin ne fut pas un mythe du roman de Renart ou un personnage notoire du Bonhomme.

Ajoutons, pour la petite histoire, que le courageux Dezavelle « fit empailler le loup » et le promena « dans toute la France, pour le montrer contre de l'argent » note le vicaire Dorchy, dans un registre paroissial.

Dans les bois, dans les marais, en plaine, gîtent des nuisibles, des « bêtes puantes », comme disent les gens de Bazoches : Messire Renard, le Goupil, cela va sans dire, aux « Valliébaux », dans les « Bois de Vauxcéré » et au « Bois de la Grève » comme au « Bois Le Beuf ». Il y a aussi des herminettes, dont la peau orne la simarre des prélats, des juges et autres hommes de robe, qui vivent autour du village, aux « Bassinets », aux « Sablons », aux « Chantereines ». Les « cambalalettes », les fouines, les « baccoulettes » redoutées des basses-cours de Bazoches tiennent quartier à la « Rosière » et dans les bois de la Haute-Maison ; les écureuils, plus utiles qu'indésirables, plus gentils que méchants, hantent tous les boqueteaux où il y a noisette à croquer : les « Grands Bois », les « Martignys », les « Jardinets ». Plus redoutables par ses déprédations, le sanglier a sa bauge en « Forêt de Dôle » et au « Bois des Clercs », l'hiver, il descend dans les terres de la maladrerie, à la « Montagne de Fère », au « Jardin Patour » et même en vallée, au « champ des malades », au « grand marais », à la « Varenne ».

Buses, émouchets (la crécerelle), éperviers dévorent les couvées et les petits mammifères, ils font leurs nids un peu sur tout le terroir.

La nuit, vole l'effraie, au maléfique renom, et aussi la chauve-souris, non moins entachée de diabolisme, les saules de la « Rosière », de la « Rue », des « Savarts de la Maladrerie », les tours découronnées du château, les pans de mur en ruine de l'enceinte extérieure leur ménagent un refuge idéal.

Toucas et freux endommagent les couvraines et les « mars », les pigeons et les moineaux saccagent le grain sur pied et la vigne du « Mont de Bazoches ». Jeannot Lapin ne retourne au souterrain séjour que nanti de jeune blé voracement coupé et mangé, de jeune luzerne « sciée » prématurément, le tout pour le plus grand dam du propriétaire du champ.

Il faut détruire cette gent trotte-menu ou volante.

A Bazoches, les appositions de scellés, les inventaires, les ventes découvrent quelques détentions d'armes, dans toutes les fermes, chez les artisans et les propriétaires aisés : fusils à 1 et 2 coups.

L'Ancien Régime appliquait strictement les usages et ordonnances en matière de chasse. Monsieur d'Eaubonne et Monsieur d'Ormesson faisaient garder leurs garennes et leurs réserves ; un certain Charlot paraît être le dernier des gardes de la baronnie et Pierre Droy celui des seigneuries de Bazoches et Longueval, avec François Bocquet. Un lieudit du terroir : la « Garenne Godart » rappelle à la fois le cantonnement giboyeux et son possesseur, le titulaire de l'ancienne baronnie en 1723.

La plupart des maisons abritent une « Houraille » ou chien courant fort utile pour poursuivre le gibier légalement... ou autrement. Le 14 Octobre 1791, Marguerite Mireau, veuve de Jean-Pierre Vaché, invalide à Nouvion-le-Vineux, réclame en justice à Loth, laboureur à Barbonval, 6 livres pour un chien de chasse de 18 mois à lui vendu, à la Toussaint de 1790 et 24 sols pour les frais de voyage de la personne qui a amené le chien. Loth répond qu'il a promis 3 ou 6 livres plus 24 sols « pour le voyage » « au cas où le chien lui conviendrait, mais que, bien loin de lui être utile, il mangeoit les poules dessus le « ni » ainsi que leurs œufs, « qu'il avoit fait avertir » par différentes reprises ladite Mireau de venir reprendre son chien, attendu qu'il lui faisoit du tort, que ne l'ayant pas fait, il avoit été obligé de le tuer ». Il offre 24 sols, mais non pas 6 livres, « attendu que le chien ne convenoit pas ».

Le juge, d'humeur assez dubitative sans doute, remet son jugement, nous en ignorons toujours le dispositif.

Très certainement, l'abolition des privilèges, dont celui de chasser, multiplie le nombre des chasseurs, dès 1790, en adoucissant aussi très humainement les peines trop sévères du braconnage.

Les communaux. Les gardes :

Comme presque tous les villages du Soissonnais, Bazoches possède certainement des biens communaux, où tous les habitants ont le droit d'aller faire pâturer leur « bestial » librement. Faute de document sérieux, il n'est pas possible d'en préciser les lieux-dits et la contenance.

Pour limiter les droits et faire respecter les devoirs de chacun, le village entretient plusieurs gardes : le garde-verdure, qui semble surtout chargé d'empêcher les habitants d'aller à l'herbe dans les prés particuliers, de « sciller » les trèfles et luzernes des fermiers, de voler des gerbes à la moisson, du raisin aux vendanges et des fruits pendant l'été ou l'automne.

Le garde des porcs ou pâtre en 1789 est Pierre Dehouzelle. Sa mission consiste à mener dans les prés, les porcs des particuliers. Sans le savoir, on pratique une méthode d'élevage très recommandable, celle des porcs en plein air. Le garde est rémunéré par une indemnité quotidienne payée par le propriétaire du cochon ; une sorte de capitation des suidés.

La Seigneurie de Bazoches possède son garde des bois François Bocquet, il s'assure que nul ne vient mener ses vaches ou ses moutons dans la forêt, qu'aucun ne coupe ou n'ébranche les baliveaux et les « modernes », ne vole les « ramiers » ou les branches des « anciens » nouvellement abattus.

Il existe aussi des gardes-ventes, dont le rôle est limité à la surveillance des coupes en exploitation et des chantiers de fabrication de charbon de bois.

Le 13 Juillet 1792, à Chéry-Chartreuve, Jean-Félix Minette verbalise contre un véritable concert de contrevenants, plus de neuf personnes : « Décot, maître d'école ; Vely, laboureur ; Pierre Marly, Brouillet, manouvriers ; Gérard, cabaretier ; Rémy Balin, couvreur ; Philippon et l'Homme, maçons ; Fourny, tailleur, ainsi que d'autres qui ont refusé de dire leurs noms ». « Tous arrachoient un chêne de trois pieds de tour, dans le bois Voisel, dépendant de la ci-devant abbaye de Chartreuve. Minette leur demande « de quelle autorité ils abattoient ledit arbre » et tous répondent « que c'étoit de la leur ».

On devine sans peine l'objet de ce larcin bocager. Le lendemain 14 Juillet, on fêtait, à Chéry comme ailleurs, la prise de la Bastille, les Fédérations et, comment marquer cette journée, sinon mieux qu'en plantant le symbolique arbre de la Liberté et en choisissant, quoique bon républicain — le 14 Juillet 1792, Louis XVI n'est plus guère monarque qu'en peinture — le roi de la forêt : un chêne.

Mais en Juillet peut-on espérer une reprise assurée ? cela paraît fort douteux, les lois naturelles se rient des décrets de l'Assemblée.

La sécularisation des biens nobles et d'église amène nécessairement des abus. Chacun croit pouvoir disposer à sa guise de l'herbe, du bois ou des fruits ainsi acquis à la Nation ; donc à tous, puisque les privilèges sont désormais abolis.

Un certain communisme, ce qui sera le « babouvisme » de 1797, entre dans les mœurs. Ceci n'est pas l'affaire des conseils de commune, composés de notables aisés et disposés à garder, par devers eux, jalousement, leurs acquisitions foncières, pendant longtemps convoitées.

En 1792 et 1793, défilent à la porte du tribunal de Paix de Bazoches, tous les gardes champêtres du canton. Ils se présentent à la barre pour prêter le serment requis : « ils jurent et affirment sous leur foy, de veiller avec honneur et probité à la conservation des propriétés qui leur sont confiées et de faire avec exactitude les « rapports » des délits qui se commettraient, sous les peines portées par la loi rurale ».

Le salaire de ces serviteurs de l'ordre est aussi modeste que leur fonction : 190 livres par an. Ce sont Alexis Dovillers à Longueval, Félix Minette, père et fils à Chéry, François Gavelle à Blanzay, Nicolas Martin à Villers-en-Prayères, Thomas Barbier à Mont Notre-Dame, Jean Gohier à Glennes, Gabriel Bouché à

Révillon, André Petit à Merval.

Ce sont presque tous d'anciens gardes des bois et chasses des ci-devant seigneuries et abbayes, sans emploi depuis 1789. La plupart ne savent ni lire ni écrire, leurs rapports sont rédigés par le clerc du lieu ou le greffier de Bazoches.

La Loy remplace le Roy, une lettre changée sur leur baudrier c'est peu de chose et ce serait pour eux toute la Révolution, s'il n'y avait aussi les anticipations.

La querelle des limites :

Une extrême confusion dans le parcellaire devait naître de la nouvelle amodiation des terroirs. Les causes de cette anarchie sont nombreuses : disparition des titres, terriers, cueilloirs et cueillerets, sécularisation par achat des biens d'émigrés et d'église devenus nationaux, abolition du droit d'aînesse et partage obligatoire de la terre par les héritiers, morcellement inconsidéré des grandes parcelles.

Si au lendemain du 4 Août, on a suivi les directives gouvernementales et opéré le « brûlement » des archives, titres et autres, on a aussi arraché les bornes, jugées désormais inutiles, voire même outrageuses, dans cette fièvre égalitaire.

Certains, peu scrupuleux, ne se sont pas fait faute de profiter des circonstances pour labourer, empouiller et récolter plus que leur dû, d'où la fameuse anticipation, dont le juge de Paix de Bazoches a constamment à connaître.

Les absents ont toujours tort ; quand on jouxte un bien d'« émigré » on ne se gêne guère pour mordre un peu, puis beaucoup, sur le bien sans maître « détenté » par personne. Mais un acquéreur survient et réclame le retour aux anciennes limites, avec « défense de piquer, houer, labourer, amender » cette accession frauduleuse.

Qui peut arbitrer le conflit ? le juge bien sûr. Il y met le maximum de bonne volonté, il se déplace, va dans les champs, à Bazoches, à Chéry, repérer les lez de la ci-devant abbaye de Chartreuse, à Glennes pour ceux des fermes du chapitre de Laon, à Villers-en-Prayères « décacher » les bornes ou les « témoins » de Madame Angélique Denoue, émigrée, à Paars, ceux ou celles de Gilles François de Grimbert, alors à l'armée de Condé.

Mais les lumières d'un « homme de l'art » lui sont nécessaires, les géomètres abondent, le juge use fréquemment de leur savoir. Ce sont : Médart Savoye à Braine, Antoine Beaumont à Soissons, Sébastien Petit à Paars, Charles Nicolas Duclerc à Braine, Billard à Fismes.

L'arpenteur patenté est l'homme du jour, il se muera bientôt en arpenteur national, c'est le titre de Louis Richard de Mont-Saint-Martin.

La Convention décide de faire opérer un abornement général

du territoire français, œuvre audacieuse, œuvre de longue haleine. Il faudra l'Empire et la main de fer du César corse pour que cette entreprise gigantesque, jamais réalisée dans aucun pays du monde, voie son aboutissement de principe, en 1807. En fait à Bazoches, c'est en 1817, que le cadastre, avec ses trois documents fiscaux, voit le jour : matrice, état de sections et plan. Sur le métier souvent, il faut remettre cet ouvrage et on peut à peine dire qu'il sera terminé en 1830, puisque toujours en pleine évolution, il se modifie à chaque instant.

Pour mener cette œuvre à bien, il fallait aussi vaincre un usage bien enraciné : celui des anciennes mesures agraires. Les surfaces du cadastre de Bazoches sont encore inscrites en arpents, perches ou pichets. Pourtant un arrêté du Préfet de l'Aisne, Méchain, du 18 Février 1807 impose aux arpenteurs de ne procéder qu'au moyen du décimètre ou ses multiples et sous-multiples et prohibe sévèrement les anciennes notations.

L'emploi des hectares, des ares, des centiares et des milliars (10 centimètres carrés) apparaît comme un compromis commode et accepté entre le système métrique trop précis et les mesures d'autrefois qui ne l'étaient pas assez.

Le Pont de César :

C'est le pas de Vesle, la rivière qui relie Reims à Fismes et à Braine. C'est le trait d'union entre les deux communes sœurs et bien souvent groupées : Bazoches et Saint-Thibaut.

Tous les chercheurs régionaux lui accordent une origine romaine que son nom perpétue. Au cours des âges, il connut bien des vicissitudes. En 1690, Antoine de Bossut, intendant de Soissons, apparenté à la famille de Bossut de qui relevait la seigneurie de Bazoches s'occupait de sa réfection. En 1774, on mettra en adjudication les travaux de réparation du Pont.

Ceux-ci furent très insuffisants, puisque le 9 Thermidor An X, la municipalité de Bazoches « en présence du citoyen Daumale, maire de Mont-Notre-Dame, constate qu'il est urgent de rétablir au pont de César, une arche dont les bois sont pourris et de reconstruire le parapet de la dernière arche, dont les pierres ont été entraînées par les dernières pluies abondantes. Pour seconder les bontés du gouvernement, afin d'obtenir les dites réparations, le village de Bazoches offre de contribuer gratuitement, scavoir tous les cultivateurs entre eux de huit journées de voiture et les particuliers entre eux de 20 journées de travail soit corporellement soit en argent et d'autant de journées de bêtes de somme ».

Dans sa séance du 19 Pluviôse An XIII, un membre du Conseil « a représenté que le Pont de César est en danger de crouler, que ce Pont reconnu si essentiel par le Gouvernement avait toujours été réparé à son compte, mais que depuis longtemps on n'y avait rien fait ». Le Conseil autorise le Maire

— Alexandre Thibaut — à présenter une pétition au Préfet pour obtenir la réparation, ce qui fut fait le 4 Thermidor An XIII.

Le 9 Février 1806, le Maire dit que la visite du Pont sera faite par l'ingénieur de l'arrondissement pour décider à qui en incombe l'entretien. Ce Pont est composé de cinq à six arches dont deux menacent ruine. La première arche du côté de Saint-Thibaut sera détruite par les armées françaises et ennemie en 1814.

Il faudra attendre le 26 Novembre 1847, pour voir le pont reconstruit, coût : 7.004 francs 47 centimes.

Le propriétaire du moulin du pont garde à sa charge l'entretien de la première arche.

La Vesle :

Elle arrose plus qu'elle ne draine ses humides bords, elle entretient une fraîcheur propre à la croissance de l'herbe que produisent des prés estimés à l'époque, aujourd'hui (1967) devenus des marécages.

En 1789, la « Culée », les « Sêcherons », le « Pré Ramé », la « Rue », les « Prés de la Maladrerie » et ceux du « ru de Muizement » offrent la tentation de leur « vivre » spontané et, fréquents sont les procès-verbaux des gardes de Bazoches contre ceux ou celles qui « scillent » et emportent leur odorant, abondant et sapide fourrage.

La Vesle déborde souvent et cause alors des dommages. On dit que « si elle sort de son lit, avant Noël, sept fois dans l'année, on la verra renouveler cet exploit ».

La rivière coule d'Est en Ouest, dans une vallée assez large. Elle reçoit quelques affluents : l'Ardre, entre Fismes et Bazoches, la Fontaine Nantier et le Ru de Muizement ou Muizon à Bazoches, le Mureton à Mont Notre-Dame, le Ru de Vauberlin à Courcelles.

De nombreux fossés viennent y déboucher, l'un recueille des sources de Ville-Savoie, l'autre le Ru du Beau à Saint-Thibaut, un enfin, celles de la Montagne de Fère.

« Ce chemin qui marche » devait conduire certains esprits industriels à le rendre effectivement navigable.

Sans remonter à la tentative très sérieuse faite sous Henri III en Juin 1578, il faut mentionner, qu'en 1748, deux habitants de Reims entreprirent le rétablissement de la navigation dans cette rivière ; ils se servirent d'une machine, manœuvrée par 4 hommes, pour faire remonter les bateaux, sans le secours d'écluses, de chaussées ou de chevaux. Les essais eurent un faible succès.

Le génie du Premier Consul devait permettre l'achèvement du Canal de Saint-Quentin, le Canal Crozat, commencé sous Louis XV, Bonaparte songea à rendre à la Vesle son rôle

utilitaire, mais il ne semble pas que ce projet soit sorti des cartons ministériels en vue d'une réalisation sur le terrain.

Les moulins :

Le plus important, le plus durable de tous, c'est celui du Pont, situé à gauche de la route vers Saint-Thibaut et sur la rive droite de la Vesle. Il forme un ensemble homogène avec un spacieux magasin à grain, une écurie, la maison du meunier. La chute prononcée de la Vesle lui fournit sa force motrice presque gratuite. Le chemin rural qui unit Bazoches et Mont-Notre-Dame, relié à la grand'route, assure l'approvisionnement en grain et l'écoulement de la farine.

En 1789, c'est la propriété de la famille Bazin depuis deux générations. Éloy Bazin préside à ses destinées qu'on peut qualifier d'heureuses semble-t-il. Une concurrence sérieuse existe toutefois c'est Charles Maillart à Paars, Varlet à Mont-Notre-Dame, Jean-Louis Bienaimé au Moulin de Mézières, pour ne citer que les plus proches.

A Bazoches, un autre moulin, celui du Briquet établi à droite de la ci-devant route royale de Fismes à Braine, aux confins du terroir, se meut grâce au débit du ru de Muizement ou Muizon. La vieille chaussée Brunehaut toute proche lui permet apports et débouchés faciles.

Jusqu'en 1718, il est occupé par Simon Barré, depuis, la famille Labbé l'exploite, elle jouit des revenus d'une véritable ferme avec labours, prés, pâtures et vignes. Au recensement du 6 Vendémiaire An III, Nicolas Labbé figure pour 18 quintaux de bled froment et 9 de seigle, le sixième en importance après les cinq cultivateurs de Bazoches et avant les haricotiers.

Un vivier poissonneux qui subsistera jusqu'en 1865, assure au meunier une autre source de profits non négligeables.

Longtemps, le moulin du Briquet fut complété par un tordoir, ou moulin à huile. Le cadastre de 1817 le mentionne encore, mais, comme pour la « Foulerie » ou moulin à drap, il semble que ce soit pour mémoire. Seuls deux noms de lieux-dits perpétuent le souvenir de deux industries prospères au temps où les moines d'Igny, au XII^e siècle les avaient créées.

Le moulin du Briquet passe pendant la période révolutionnaire des mains de Nicolas Labbé en celles de de la Chaume, puis de Sébastien Claudin. Un autre moulin, à vent celui-là, dressait ses ailes au lieu-dit « les grèves » point culminant du plateau dominant Bazoches au nord (106 mètres) mais, à la Révolution il n'en subsistait plus que des ruines, encore visibles en 1884.

La dénomination d'un autre lieu-dit « le moulin fondu » et la présence d'un amas de pierres en cette partie assez élevée du terroir n'autorisent point à en inférer l'ancienne présence d'un moulin, aucun renseignement précis ne justifiant cette hypothèse.

La meunerie n'est pas, sous la Convention, la libre industrie qu'on pourrait croire et le meunier ne vit pas sans souci comme son collègue prussien du temps de Frédéric II. Un décret du 25 Brumaire An II organise la circulation des grains et l'approvisionnement des marchés, un autre édicte que « la mouture sera uniforme, qu'il sera extrait quinze livres de son par quintal de toute espèce de grain » que la farine contiendra « 3/4 de froment et 1/4 de seigle ou d'orge ».

Si le moulin ne tourne pas rond, l'administration s'en mêle. En l'An IX le Sous-Préfet de Soissons met en réquisition celui de Mézières à Mont-Saint-Martin dont le meunier Bourcier prolongeait par trop le chômage.

Pêcheurs et rouisseurs :

La rivière et les étangs font prospérer deux industries mineures. Un certain Latour natif de Fismes se déclare pêcheur de rivière. Bien certainement la Vesle, moins souillée qu'en 1967 par les eaux usées de plusieurs usines fismoises et brainoises, servait d'habitat à une gent poissonnière importante. Un lieu-dit nous révèle même la présence de crustacés appréciés des gourmets : la pièce de terre « l'écrevisse » qui en 1789 faisait partie de l'Étang exploité par le meunier Labbé.

Ces étangs permettent aussi une opération importante, le rouissage ou « roisage ».

Le 30 Septembre 1791, le même Nicolas Labbé réclame à Jean Caux de Bazoches 20 poignées de chanvre pour les 60 douzains que ce dernier a rouis dans son étang.

Caux a beau répliquer qu'il ne doit rien « attendu que c'étoit lui qui coupoit les roseaux du dit étang », le Juge le condamne à cette prestation en nature.

L'instruction :

Nombreux sont les plaideurs qui disent « ne pouvoir ou ne savoir signer ». Une loi du 27 Pluviôse An II prescrit « qu'aucun citoyen ne sera promu à un grade militaire s'il ne sait lire et écrire » ; le texte donne même cette précision imprévue : « et cela du caporal au général en chef ». Dans sa giberne, au légendaire bâton, le soldat de l'An II doit ajouter un abécédaire.

Le Juge Pierre Graux admet comme moyen de preuve la taille ou marque apposée sur une barre de bois en présence des deux parties et comme justification d'un paiement.

On écrit toutefois et on fait écrire ; une poste aux lettres fonctionne et c'est naturellement à la Haute Maison, chez Jean-Baptiste Prévotaux qu'on dépose le courrier. Il en coûte quatre sous pour envoyer une lettre dans le département de l'Aisne, cinq sous hors du département, jusqu'à vingt lieues, six sous de vingt à trente lieues, sept sous de trente à quarante et treize sous de cent vingt à cent cinquante.

En l'An VI, c'est Jean Henry Cherau qui est directeur des Postes aux lettres à Fismes, relais dont dépend Bazoches ; c'est à lui qu'il faut s'adresser pour effectuer un règlement en espèces. Pour ce faire, si le lieu est quelque peu éloigné, il n'existe guère de moyen pratique, l'envoi d'argent monnayé par la poste demeure encore hasardeux et les paiements en assignats ne sont pas prisés en affaires.

Le troc domine les transactions, y compris dans les décisions du magistrat de Bazoches. Apprendre à compter constitue l'élément majeur dispensé par le maître d'école.

Peu d'inventaires révèlent la présence de livres, de papiers. Si, chez Leclerc, manouvrier à Chéry en l'An III, on trouve un encrier et un compas, chez Pierre Marlier, cultivateur à la ferme des Dames « treize volumes de livres de différentes espèces et de peu de conséquence », chez Mme de Basèle, marquise d'Argenteuil à Paars « un volume de connaissances de la mythologie, une grammaire française et l'« Honnête criminel », chez Mme de Lismore à Paars un baromètre, ce sont là, choses exceptionnelles.

La culture de l'esprit ne préoccupe guère le menu peuple.

A Bazoches, comme dans presque toutes les paroisses existait, avant la Révolution un clerc laïc, mi-instituteur mi-sacristain.

« Il tiendra les petites écoles pendant la mauvaise saison, au moins de la Toussaint à Pâques, il fera réciter le catéchisme au moins deux fois par semaine, savoir le jeudy après-midi et le samedi, après l'école du soir. Il sonnera le premier et le deuxième de la Messe et des Vêpres les dimanches et fêtes et les jours où on ne chantera pas Matines, il se trouvera pour aider à sonner le dernier coup de la Messe et des Vêpres susdits, aussitôt que M. le Curé tintera la cloche pour le dernier, il servira la Messe les jours ouvriers, ou la fera servir par un petit garçon ».

« Il se trouvera au catéchisme les Fêtes et dimanches, quand on le fera, pour tenir les enfants en respect ».

« Il chantera les obits et fondations de l'église, il balayera l'église tous les quinze jours et surtout à la veille des grandes fêtes, il pliera et rangera les ornements d'église ».

« Il portera l'eau bénite tous les dimanches en chaque ménage, selon la coutume ».

C'est ainsi que s'expriment, les articles du rôle à l'installation d'Adrien Famelar, le 30 Août 1767, comme jeune clerc laïc à Bazoches.

Cet Adrien Famelar, sans doute acquis aux nouvelles institutions, deviendra maître d'école à Braine. Le 19 Pluviôse An II (8 Février 1794) il déclare au Conseil municipal de cette ville être en mesure d'ouvrir une école pour enseigner « à lire, à écrire, inculquer les principes républicains et renoncer entièrement aux maximes de l'Ancien Régime ».

Le clerc laïc ne pouvait naturellement produire aucun diplôme : une belle écriture, les quatre règles, une orthographe même incertaine suffisaient à son magistère.

Son salaire était minutieusement fixé : « 14 sols de la Fabrique, 15 sols du clergé par ménage, et le pain d'eau bénite à l'ordinaire, à proportion du temps qu'il aura resté dans la paroisse ».

Il était, en outre, tenu de conduire l'horloge de la paroisse et pour cela recevait une rémunération spéciale.

La Révolution fait disparaître ses fonctions de sacristain tout au moins à partir de l'An II, mais aussi les émoluments qu'il en tirait. Son salaire ne lui permettant plus de vivre il se trouve contraint d'exercer un métier accessoire : Jean-Baptiste Dumont, clerc laïc à Bazoches cultive quelques terres, par la suite, le greffe de la Justice de Paix lui laisse plus d'aisance. Son successeur sera tonnelier, tous servaient peu ou prou d'écrivains publics.

Nous connaissons quelques noms de ces humbles serviteurs de la vieille instruction publique, au moment où tombe la royauté : Decot, maître d'école à Chery ; Antoine Waffart, clerc laïc à Revillon ; Étienne Bailly, à Vauxceré, Marc Grizet, à Saint-Thibaut ; Antoine Belot, à Glennes ; Simon Nicolas Poullain, à Longueval ; Jean Charles Rousseau, à Mont-Notre-Dame.

La Convention ne peut se désintéresser de ce problème essentiel : l'instruction. Une loi du 30 Mai 1793 prescrit l'établissement d'une école primaire dans tous les lieux où, depuis 400 ans, se trouvent 1.500 individus, « qu'elle servira à toutes les habitations peuplées, éloignées de moins de 1.000 toises, que l'instituteur enseignera aux élèves les connoissances élémentaires nécessaires aux citoyens pour défendre leurs droits, remplir leur devoir et administrer leurs affaires domestiques », elle ajoute même un article relatif à l'école du soir « l'instituteur sera chargé de faire aux citoyens de tous âges et de tous sexes des lectures et des instructions une fois par semaine ».

Roger HAUTION.

SOURCES

— Manuscrits : Archives de la Justice de Paix de Bazoches (Greffe du Tribunal de Grande Instance, Palais de Justice de Soissons).

— Histoire de Bazoches par Houssel (Mairie de Bazoches).

— Un Registre paroissial et État civil (Mairie de Bazoches).



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

de VERVINS et de la THIÉRACHE

En 1791, la fuite de la famille royale

Les réactions dans la Thiérache

*(Extrait de l'étude de M. Raymond Josse
sur l'événement dans le département de l'Aisne).*

L'annonce de la fuite de la famille royale fut faite à Vervins dans la journée du 22 juin, sans que l'heure puisse être précisée (1). Vervins est le seul district frontalier de l'Aisne, et son attitude s'en est profondément ressentie.

Le district n'avait d'ailleurs pas attendu la fuite de la famille royale pour être sensibilisé, suivant une expression moderne, à des événements sur la frontière.

Le 28 Mai 1791, Mézand, un des administrateurs municipaux d'Hirson, avait donné à ses collègues des renseignements par lui recueillis au cours d'un voyage en Belgique, concernant des mouvements de troupes autrichiennes dans ce pays et au Luxembourg. Les Autrichiens faisaient d'importants préparatifs militaires. Ils amenaient des canons et des vivres en telle quantité qu'ils « pourraient suffire pendant dix ans sans exportation ». Un régiment autrichien avait même pénétré dans un faubourg de Givet pour se rafraîchir. Il devait passer par Liège, en juin, quarante mille soldats autrichiens.

La municipalité d'Hirson alerta aussitôt le district de Vervins et le Directoire du Département, et elle prit des mesures pour assurer la défense de la ville (2).

On voit donc que la nouvelle de la fuite ne pouvait que cristalliser plus encore une vigilance déjà bien en éveil.

Alors que les districts de Laon et de Soissons pensent à la

(1) Archives de l'Aisne, L 605, pièce 18.

(2) Épisodes de la Révolution dans le district de Vervins, par Eugène Creveaux, dans « Le Démocrate de l'Aisne », Vervins, date non trouvable sur la coupure obligeamment communiquée à l'auteur par Mme Noailles, de la Société Archéologique de Vervins et de la Thiérache.

fois aux mouvements vers les frontières et à ce qui se passe dans la Marne, que le district de Château-Thierry pense à peu près uniquement à l'événement dans son déroulement local, à Vervins, plus encore qu'à Saint-Quentin, on « pense frontière ».

Le 22 Juin, à 9 heures du soir, des arrestations ont déjà été faites, et on en réfère au département.

La première personne mentionnée comme empêchée de continuer son voyage, mais en fait la seconde, est M. Abraham Dasneau, qui se dirigeait vers Hanovre. Les Vervinois sont surpris de ce que, malgré les circonstances, on délivre des passeports, et ils demandent des instructions.

« ...De même, l'abbé Hennecart, de Laon, courant à bidet
« et sans passeport, n'ayant rien de suspect, et nous déclarant
« qu'il allait en pays étranger a été arrêté de même ; il a
« demandé à retourner à Laon ; craignant qu'il ne prit une autre
« route, nous l'avons gardé ; il a demandé de plus à se retirer
« chez M. son frère officier municipal à Vervins, mais les
« soupçons élevés sur ce sieur abbé Hennecart, et la crainte
« qu'il ne nous compromît par une évasion, nous l'ont fait
« retenir à la maison commune. Cette circonstance antérieure
« à l'arrestation de M. Dasneau nous a fait employer la même
« manière à son égard... ».

Le district a demandé armes et munitions à Rocroy et, dans l'alarme, il attend le retour de son courrier. Il demande à être approvisionné également par La Fère.

En attendant, il a donné l'éveil partout, à Hirson, Givet, Rocroy, Brunehamel notamment (3).

Le 24 Juin, les amis de la Constitution du Nouvion-en-Thiérache dénoncent les agissements du Baron de Croust, qui séjourne dans la localité et tient depuis le 14 Juin des propos « qui peuvent allarmer les patriotes français » du genre suivant :

chaque fois que Louis XVI donne une sanction, il y a deux notaires prêts à protester contre la sanction donnée,

il continue à user des titres de noblesse avec son personnel,

il ne reçoit, au nombre de ses pages, que des éléments pouvant faire preuve de noblesse.

Il est à noter qu'une première dénonciation avait été faite à la société le 14, et une autre le 18, mais, apparemment, celle-ci n'alerta le département que le 24, pour éviter des

(3) Archives de l'Aisne, L 605, pièce 18. Cette lettre est signée Coutant, Huet, Not..., Périn, Bérenger, Rad..., Jean Debry. Celui-ci fut le plénipotentiaire français au Congrès de Rastadt, qui réchappa de l'attaque de la légation française, sur le chemin du retour, avec treize coups de sabre. Il fut ensuite préfet du Doubs.

ennuis sans doute (4).

Le 25 Juin à 7 heures du matin, le district rend compte au département de ce qu'il continue à appliquer des mesures strictes de vigilance, mais il se plaint de ne pas recevoir d'armes ; il indique, chose curieuse, qu'il n'a pas reçu les armes demandées au district de Soissons. Peut-être s'agit-il du convoi d'armes, en provenance du Pas-de-Calais, réquisitionné par les autorités soissonnaises.

Ce même jour, le district adresse un nouveau rapport au département. Celui-ci a été rédigé conjointement avec la Municipalité de Vervins. Il a trait à l'arrestation de deux étrangers faite à Étréaupont. Comme ils ont paru suspects, ils ont été mis en lieu de sûreté, jusqu'à décision supérieure.

La bourgade ici citée était d'idées avancées. En août 1790, la municipalité locale avait voulu doter la garde nationale d'un drapeau rouge, et le faire bénir par le Curé Clains, qui était consentant. Le district de Vervins avait refusé son autorisation, refus confirmé par le Directoire du Département de l'Aisne (5).

Encadrés par la Garde Nationale d'Étréaupont, les deux hommes ont été amenés à Vervins le 24 Juin à 5 heures du soir. Ils allaient « du côté de l'étranger ».

Ils se nomment J. Arnould et Pierre Lievermans, et sont tous deux originaires d'Ypres.

Arnould est professeur de clarinette. Lievermans, qui est marié, est tapissier. Il est, suivant ses papiers, « de belle taille et marqué de la petite verrole, les yeux bleus et les cheveux enface ».

Ils sont partis d'Ypres le 7 Juin et se sont rendus à Paris pour chercher du travail. N'en ayant pas trouvé, ils sont repartis le 20 pour se rendre à Strasbourg. Ils sont arrivés à Château-Thierry le mardi 21, et en sont repartis le mercredi 22, après s'être fait délivrer chacun un certificat de passage dans cette ville.

Ayant appris la fuite du roi, et peu soucieux de s'attirer des ennuis, ils décident de changer de direction et de retourner dans les Flandres, peut-être pour se rendre aux Pays-Bas. A part Château-Thierry, ils ne possèdent aucun certificat des lieux où ils sont passés.

A première vue, ils sont déjà en faute : manque de certificats, vagabondage, « fainéantise ». De plus, les dates et lieux de leurs déplacements les rendent suspects. Enfin, on est incertain au sujet de leur destination réelle.

(4) Archives de l'Aisne, L 605, pièce 56. Cette pièce est signée : Ph. J. Deleuvrière, président, J. Morcourt, secrét.

(5) E. Creveaux, dans « Le Démocrate de l'Aisne ».

« Au plus, ils n'ont donné aucun autres soupçons ny indications, soit dans leurs déclarations, soit dans les autres papiers trouvés sur eux, consistant en quelques anciens certificats ou lettres de famille retenus, qui confirment seulement leurs métiers d'errants et de vagabonds, de belle taille, bien découplés ou faits, en état de répondre » (6).

L'état des archives ne permet pas de dire ce que devinrent le pauvre professeur de clarinette et le malheureux tapissier, innocentes victimes prises dans un remous comme des fétus de paille, et ne pouvant que s'en remettre à la Providence pour trouver un havre de sûreté.

D'autres arrestations eurent lieu par la suite à Vervins, celles des « Sieurs Hujet de Bacquencourt, du Châtelet et « Dubost » (7). Celles-ci furent consécutives à un second projet de fuite royale en août 1791, par l'Aisne. Le regretté M. Eugène Creveaux avait commencé à en raconter l'histoire. Les papiers qu'il a laissés à ce sujet sont incomplets, et on ne peut que regretter que la mort l'ait empêché de publier son œuvre.

Vervins, comme cela a été dit au début de ce petit travail, a réagi avant tout en ville frontrière. Ces réactions furent assez vives.

Raymond JOSSE

*Ingénieur en Chef de 1^{re} classe de l'Air (C. R.)
Membre de la Société Historique
et Archéologique de Château-Thierry.*



La Papeterie de La Tortue et les noms qui l'entourèrent

1666 - 1966

Dès que l'on s'engage dans l'archéologie, ou l'histoire locale, on se sent rapidement gagné par le désir d'aller plus loin, de reculer dans le temps, de l'interroger, de le découvrir...

Pour peu que l'on soit thiérachien de longue souche, trempé

(6) Archives de l'Aisne, L 605, pièce 60.

(7) Archives Nationales DXXIX bis 37.

par une ascendance ne dépassant pas, de mémoire d'archives, les frontières de notre petite patrie, la tentation d'arracher les secrets de notre passé devient plus grande encore.

C'est toute cette terre d'où nous sommes, et dont nous sommes, qui vient nous parler. C'est tel ancêtre que l'on retrouve dans son hameau, bâtissant la Thiérache d'aujourd'hui, ou même parfois déjà d'hier.

C'est pourquoi j'ai voulu marquer par quelques notes cette année 1966, celle du tricentenaire de la fondation de la Papeterie de la Tortue.

L'Histoire de l'Abbaye de Thenailles (1) nous rappelle comment avec les abbés commendataires, les biens de l'abbaye, comme l'abbaye elle-même, furent livrés au laisser-aller et au profit personnel de l'abbé. L'un d'eux Nicolas Boucher (1661-1675) décida cependant dès 1662 le renouvellement de certains baux ; ceci afin de tirer meilleur profit des biens du couvent.

Le 12 Mars de cette même année la « Grande Cense » du Fay est louée pour 9 ans à Jean-Baptiste Brasseur, laboureur demeurant à Thenailles. La « Petite Cense » est affermée pour ce même terme à Nicolas Lefèvre. Les autres dépendances sont également affermées.

En 1666, Nicolas Boucher, autorise le sieur Thomas Grenier, de Thenailles, à construire, au lieu-dit : « Le fond d'Albigny » ou « La Tortue » une maison et un moulin à papier (1). Cet emplacement se situe à l'extrême pointe sud-est du terroir de Thenailles à 700 m seulement du village d'Harcigny, dont il n'est séparé que par les terrains de la « Fontaine au bac ». Aussi, prévoyant sa prochaine acquisition, Thomas Grenier, demande, dès 1664 à l'abbé de Bucilly (abbaye dont dépendait le village d'Harcigny) l'autorisation d'utiliser les eaux du Hutteau (2). Cette demande semble motivée par le fait qu'il existait alors à Harcigny une papeterie née dans la première moitié du 17^e siècle. Celle-ci se situait environ à 2 km en amont de la future papeterie de La Tortue, sur la berge gauche du Hutteau, non loin du terroir de Plomion. Son emplacement n'est plus marqué aujourd'hui que par un talus droit, faisant face à une boucle de la rivière. L'usine était tenue par Claude Legros et Jeanne Debray. Son existence ne dépassa pas la fin du 17^e siècle.

A la création et au développement de la papeterie de La Tortue sont associés les noms de plusieurs vieilles familles d'Harcigny. C'est pourquoi la vie de La Tortue se rattache beaucoup plus au village qui l'avoisine, qu'à celui de Thenailles, territoire sur lequel elle est construite. Aujourd'hui encore, le hameau de La Tortue est de la paroisse d'Harcigny, et ses terres sont englobées dans l'actuel remembrement du terroir de ce village.

En feuilletant l'état civil de la mairie d'Harcigny, on note parmi les plus importantes familles du village, à la fin du 17^e siècle celles des Taute, Lamborion, Duclos, Dufour, Grenier,

Duchêne, Bouxin, Favereau... La plupart de ces noms vont se graver dans l'histoire de la papeterie. Nous sommes donc là devant une industrie d'animation purement locale.

C'est tout d'abord le nom de Thomas Grenier, le fondateur, puis ceux des ouvriers : Claude Lamborion, Constantin Vuibert, Michel Taute, Robert Taute (2). Quelques années plus tôt, Marin Taute, père de Michel, avait allié son nom à la fondation de la papeterie d'Harcigny, en préparant les formes nécessaires à la fabrication du papier.

Le 3 Mars 1707, s'inscrit le nom de Thomas de Raineville, fils de Nicolas, et de Margueritte Grenier, sœur du fondateur, il est le filleul de ce dernier, et, c'est à ce titre qu'il reçoit en legs à cette date, le moulin de la Tortue. Le 3^e propriétaire du moulin sera Nicolas de Raineville, fils de Thomas et de Jeanne Taute, cette dernière étant la nièce de Marin Taute. Nicolas est l'époux de Françoise Pagnier, fille du papetier de Voulpaix. Devenue veuve le 15 Octobre 1721, elle se remarie avec Jean Lamborion, né à Harcigny (2). Le 12 Décembre 1743, la papeterie est tenue par Jean Bouxin et sa femme Marguerite de Raineville. Les archives d'Harcigny relèvent ce jour-là la naissance d'une fille : Marie-Louise Bouxin. Le nom des Raineville disparaît définitivement de l'histoire de la papeterie avec la mort de Marguerite le 25 Mai 1745.

Jusqu'à cette date les mêmes noms reviennent dans la vie de l'usine. Plus qu'une entreprise villageoise, elle eut, à n'en pas douter, un caractère familial. Le dépouillement des archives paroissiales de cette époque nous laisse entrevoir de nombreux liens de parenté, rendus difficiles à définir par un enchevêtrement de noms et de prénoms identiques. Certains liens de parenté ont pu cependant être établis et notés dans la présente étude. Les quelques extraits de registres ci-dessous, relevés en mairie d'Harcigny, nous disent également combien les unions furent fréquentes entre ces quelques familles.

- le 30 Janvier 1680, naissance de Catherine Vuibert, fille de François et Margueritte Vuibert. Parrain Jean Taute, fils de Christophe ; marraine Catherine Lamborion.
- le 15 Mai 1680, naissance de Claude Vuibert, fils de Constantin et de Marie Taute. « Parein » Claude Taute, fils de Marin et de Pierette Petit. (A noter ici un premier lien de beau-frère entre Constantin Vuibert et Michel Taute, par la sœur de ce dernier : Marie).
- le 9 Juin 1680, naissance de Marin Taute, fils de Nicolas « tailleur d'abbits » et de Nicole Parent. Parrain Nicolas Taute, fils de Marin Taute et de Pierette Petit. (Enchevêtrement des prénoms).
- le 7 Juillet 1680, naissance de Marie Lamborion, fille de Jacques et de Catherine Parent.
- le 17 Mai 1681, naissance de Jean Lamborion, fils de Claude, « fermier de son mestier » et Marie Parent. Parrain Jean Lamborion, charpentier...

- le 29 Mai 1681, naissance d'Antoinette Lamborion, fille de Jean, fermier à Bucilly, et d'Antoinette Grenier. Marraine Jeanne Taute, fille de Christophe Taute et de Nicole de Vaux.
- le 26 Mai 1692, mariage de Jean Taute, fils de Christophe et Nicole de Vaux, âgé de 22 ans environ, et Nicole Cordier, fille de Michel et Antoinette Favereau, âgée d'environ 26 ans.
- le 3 Juillet 1692, mariage de Nicolas de Raineville, fils de Nicolas et de défunte Margueritte Grenier, âgé d'environ 26 ans, et Antoinette Legros, fille de Nicolas et Marthe Parent, âgée de 25 ans. (Nous retrouvons ici le frère de Thomas de Raineville, second tenancier de la papeterie).
- le 17 Septembre 1692 est né Claude Lamborion, fils de Nicolas et de Jeanne de Bray. Parrain Claude Lamborion...
- Novembre 1694, naissance d'Anne Lamborion, fille de Claude et de Marie Cordier...
- le 20 Décembre 1697, mariage de Jean Bouxin, fils de défunt Nicolas Bouxin et de Martine Parent, âgé de 23 ans, et « Nicolle » Favereaux, fille d'Antoine et de Jeanne Legros, âgée de 28 ans.
- le 25 Avril 1698, a été baptisée, de la paroisse de Thenailles, Jeanne de Raineville, fille de Thomas de Raineville et de Jeanne Taute. Parrain Jean Taute (son oncle). (A noter ici le cousinage entre Thomas de Raineville et Michel Taute, par le mariage du premier avec la cousine du second : Jeanne Taute).
- le 24 Mai 1698 a été baptisée Marie Taute, fille de Robert Taute et de Barbe Bocquet. Parrain François Taute, marraine Marie Bocquet de la paroisse de Landouzy-la-Ville.
- le 15 Mai 1699, baptême de Marie-Margueritte Taute, fille de Marin et d'Anne Favereaux. Parrain Michel Taute, marraine Margueritte Favereau...
- le 10 Décembre 1700, baptême de Thomas Dufour... Parrain Thomas de Raineville de la paroisse de Thenailles.
- le 14 Juin 1701, baptême de Jeanne Bouxin, fille de Jean et de Nicole Favereaux...
- le 8 Septembre 1701, baptême de Jean Lamborion, fils de Claude et de Marie Cordier...
- le 21 Février 1702, mariage de Michel Taute, fils de Marin et de Pierette Petit, âgé d'environ 27 ans, et Françoise Vuibert, fille de François et de feu Margueritte de Villers, âgée de 26 ans.
- le 5 Mars 1702, baptême de Jean Taute, fils de Marin et d'Anne Favereaux.

- le 6 Janvier 1703, mariage de Claude Lamborion, fils de Jacques et de Catherine Parent, et Jeanne Lamborion, fille de Guillaume et de Magdeleine de Pernet, parent au 4^e degré...
- le 7 Février 1703, décès de Marie Parent, âgée de 59 ans, femme de Claude Lamborion (signé de Robert Lamborion et Jean Lamborion).
- le 13 Juin 1703, baptême de Jean Lamborion, fils de Claude et de Marie Cordier (à remarquer la similitude entre cet extrait d'acte et celui du 8 Septembre 1701 ; sans doute s'agit-il pour le plus ancien d'un enfant n'ayant pas vécu, fait très fréquent à cette époque ; la seconde naissance concernerait le papetier de La Tortue).
- le 15 Janvier 1704, décès de Jeanne Devaux, épouse de Christophe Taute. (A noter le changement de prénom et d'orthographe du nom de l'épouse : acte du 29-5-1681).
- le 30 Août 1704, baptême de François Dufour, fils de Jean et de Marie Taute. Parrain Jean Lamborion...
- le 10 Novembre 1705, mariage de Thomas Dufour, fils de Jean et de Jeanne Lamborion, fille de Claude, manouvrier...
- le 31 Novembre 1705 est née et a été baptisée le même jour, Jeanne Taute, fille de Michel Taute et de Jeanne Vuibert, Marraine Jeanne Taute... (également changement de prénom de l'épouse, acte du 21-2-1702).
- le 17 Juillet 1706 a été baptisée Marie-Anne Favereau (née le 16), fille d'Antoine Favereau et d'Antoinette Lamborion. « Le parrain a été M. François Le Maire, fils de Monsieur Le Maire, Conseiller du Roy en son grenier à « Celle » de Vervins, receveur Général de la Seigneurie de Vervins ».

Par ce dernier acte paroissial, nous retombons directement dans la vie du Moulin de la Tortue. A. Matton nous rapporte en effet que Jean Lamborion, devenu veuf de Françoise Pagnier (26 Juin 1732) épousa Marie-Anne Favereau. Tous deux exploitèrent le moulin jusqu'au 20 Novembre 1735, date à laquelle ils reprirent la papeterie de Gercy.

La Tortue fut alors louée à Nicolas de Raineville, né le 29 Décembre 1715. Il continua l'exploitation jusqu'à sa mort, en janvier 1742. Et A. Matton poursuit en notant la reprise de la fabrication du papier par Jean Bouxin et Margueritte de Raineville.

Puis la papeterie fut vendue à Nicolas Vrayet, chirurgien juré à Vervins. L'historien local Amédée Piette nous dit qu'au milieu du 18^e siècle le moulin revient aux Prémontrés de Thenailles. « Les moines se rendent acquéreurs moyennant 7.000 livres de la papeterie de La Tortue, qui appartient alors à Nicolas Vrayet et à Elisabeth de Marly sa femme. Le contrat passé devant Belmer et Lehaut, notaires royaux à Vervins, comprend tout le matériel de l'usine, qui travaillera désormais pour le compte des acquéreurs à partir du 1^{er} Janvier de ladite

année ». Jean Bouxin, ex-papetier, laboureur à Harcigny, est alors rappelé par les religieux pour assurer la bonne marche de l'usine.

Vers 1750 un nouveau nom apparaît dans l'histoire du moulin, nom qui semble vouloir continuer la dynastie des Raineville : Jean-Baptiste Hallez, devient le 14 Mars 1750 l'époux de Marie-Marguerite Bouxin, fille de Jean et de Margueritte de Raineville. Parmi les apprentis de Hallez, A. Matton relève : Jean-Charles Dupré, Jean Bouxin (fils du précédent, et beau-frère de Hallez), Antoine Dufour.

Propriété du clergé le moulin devient « Bien National » avec la Révolution de 1789. Notons ici que le 11 Avril 1792, après la vente des bâtiments claustraux de Thenailles (18 Mars 1762), Hallez s'était porté caution, avec Jean-Baptiste Mien et Pierre Debuf, en faveur de l'acquéreur Jean-Baptiste Poyart cabaretier à Thenailles (1). Le 5 Mai 1791 « La Tortue » est achetée par Jean-Louis Hallez, fils de Jean-Baptiste. En 1794, l'usine n'occupe plus que 2 ouvriers. Convertie partiellement en moulin à blé, elle arrêtera la fabrication du papier vers 1809. Jean-Louis Hallez meurt le 14 Mars 1814, tandis que son père était mort le 6 Août 1803 (2). Le moulin à blé restera quelques temps en activité, puis, ce fut la ruine. Amédée Piette nous rapporte qu'en 1878 le moulin à papier de La Tortue ne nous montre plus que « des restes de tours, qui, ajoute-t-il, en faisaient une petite forteresse, rendue nécessaire par son isolement ». En 1914, seuls restaient quelques pans de murs. Aujourd'hui, en 1966, 3 siècles après sa naissance, seuls quelques amas de pierres plates et débris de pavés, disposés en carré, marquent l'emplacement du moulin.

Pendant un siècle et demi, cette industrie locale fut la vie de quelques familles de Thiérache. La vie s'est éteinte à la Tortue, seule y demeure une petite ferme herbagère.

Mais pourquoi fouiller le temps, sans essayer de le lier avec notre époque. Il peut être intéressant de chercher ce que sont devenus les noms attachés à l'histoire de l'usine. On voyageait peu dans les siècles passés, et l'on sera surpris de retrouver aujourd'hui, sur le sol même d'Harcigny, des descendants directs de ces artisans locaux : deux d'entr'eux siègent actuellement au conseil municipal. Quant aux noms, ils sont pour la plupart disparus de Thiérache. Quelques générations, et il ne sera plus possible de retrouver leurs traces.

— Thomas Grenier (mort sans enfants)

— Margueritte Grenier :

le fondateur nous est rapporté comme étant de la paroisse de Thenailles. Il semble que le nom de Grenier s'installa à cette époque dans le village d'Harcigny (Juillet 1685 décès de Jean Grenier). Il a pour autre berceau le village de Bucilly ; on l'y retrouve jusqu'à la fin du 19^e siècle. Les frontières de Thiérache le gardent actuellement à Remies (canton de Crécy-sur-Serre) et à Auvillers-les-Forges en Thiérache ardennaise.

— Michel, Robert et Jeanne Taute étaient issus d'une famille que la tradition dit être la plus vieille famille du village. Un fait est certain, c'est que durant plus de 3 siècles les Taute se succèdent à Harcigny. Ils y sont même nombreux à certaines époques ; c'est ainsi qu'au milieu du 18^e siècle, 3 Nicolas Taute y vivent en même temps. Plusieurs mariages les unissent aux Grenier : Nicolas-Antoine Taute, né le 13 Avril 1744 à Harcigny, épouse Marie-Margueritte Grenier, tandis que sa sœur Marie-Antoinette Taute, épouse le 23 Février 1773 Thomas Grenier, âgé de 22 ans.

Le 28 Septembre 1964, avec le décès de Lucie Taute (ma grand'mère maternelle) cette vieille famille s'éteignait, sans doute définitivement dans le village. Les très rares descendants du nom sont établis çà et là en France, et notamment dans les Ardennes (Charleville...).

— Claude, Antoinette et Jean Lamborion marquent une autre famille importante du village à la fin du 17^e siècle. Comme les Grenier, elle semble liée aussi avec le village de Bucilly. Disparu d'Harcigny depuis longtemps, ce nom semble aussi disparu de Thiérache.

— Antoine et Marie-Anne Favereau. Disparu d'Harcigny dès le début du 18^e siècle, ce nom y revient avant 1940 avec une veuve Favereau. On le retrouve çà et là en Thiérache : Brunehamel, Dizy-le-Gros, Vigneux-Hocquet, Bernot...

— Thomas, Nicolas et Margueritte de Raineville. Les archives d'Harcigny nous signalent ce nom dès le 3 Juillet 1692, par le mariage de Nicolas de Raineville (extrait d'acte relevé plus haut). Ce nom n'a pas survécu, semble-t-il, à la mort de Margueritte de Raineville (25 Mai 1745).

— Jean Bouxin est lui aussi issu d'une famille pilier du village au 17^e siècle et au 18^e (16 Juin 1681, décès de Jeanne Bouxin, femme de Jean Taute). En 1778, Pierre Bouxin, fils de Jean, fonde la Papeterie de Rougeries ; puis il dirige celle de Rabouzy. Grégoire et Basile Bouxin lui succèdent à Rougeries, puis Adonis Bouxin. C'est à Rougeries que l'on retrouve actuellement la descendance directe de ce nom. Elle est également représentée à Vervins.

— Jean-Baptiste et Jean-Louis Hallez. Ce nom est alors nouveau pour Harcigny. Le 17 Avril 1875, Séraphine Hallez (morte en 1901) vend à Émile Taute 21 ares 16 ca de terre sise terroir de Thenailles, lieu-dit le « Fossé Quentin » (terrain contigu à celui de La Tortue (3).

Une seule et dernière personne, Mme Hélène Hallez, veuve Michel, représente actuellement cette descendance dans le village.

— Antoine Dufour. Autre famille importante du village au 17^e siècle ; les générations s'y succèdent depuis ; deux mariages les unissent aux Taute. Nous sommes maintenant devant les derniers descendants demeurés sur place : Edmond Dufour,

veuf de Camille Taute, et son fils Henri, actuel adjoint au maire.

Un dernier fait assez curieux pour terminer, et qui souligne la vocation sédentaire de nos ancêtres. Nous savons qu'en 1666 Thomas Grenier se rend acquéreur des terrains de La Tortue. Avec les années ceux-ci passent dans différentes mains ; et pourtant, 2 siècles plus tard, le 7 Octobre 1866, Victoire et Louis-Édouard Grenier de Bray-en-Thiérache, vendent à Zénon Lefèvre, agissant pour le compte d'Adèle Taute, 19 ares 31 ca de pré, sis terroir de Thenailles, au « Moulin de la Tortue ». A la mort d'Adèle, ce pré revient à son frère Émile Taute (tous deux arrière-petits-enfants de Nicolas-Antoine Taute, ce dernier étant lui-même arrière-petit-fils d'Antoine Favereau et d'Antoinette Lamborion) puis successivement à ses enfants Étienne puis Lucie Taute. Et, 3 siècles après Thomas Grenier, ce sont encore les descendants directs des Grenier, et des Taute, d'Antoinette Favereau et d'Antoine Lamborion, qui sont les possesseurs de ces quelques arpents. Hélas, l'actuel remembrement viendra mettre un terme à ce vénérable titre de propriété.

C'est également en descendant de ces mêmes noms, que j'ai tenté de réunir ces quelques notes, sur ce qui a pu entourer, de loin ou de près, la vie de la Papeterie de La Tortue, de ses artisans, et de ses maîtres papetiers.

Christian DUCHÊNE.

Vervins, le 5 Octobre 1966.

NOTES

- (1) Histoire de l'Abbaye de Thenailles - Amédée Piette, 1878.
 - (2) Les anciennes papeteries de l'Aisne - A. Matton, 1903.
 - (3) Minutes de Maître Lambin, notaire à Plomion.
-

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
RÉGIONALE
DE VILLERS-COTTERÊTS

Philippe VI de Valois
et la Chartreuse de Bourfontaine
où son cœur fut déposé

Lorsque l'on va de Villers-Cotterêts à La Ferté-Milon, on trouve dans la forêt un petit chemin qui porte le nom charmant de route chrétienne ; si vous le suivez et que vous tourniez ensuite à gauche, vous vous trouverez au milieu des bois devant une vieille porte fortifiée du XIV^e siècle avec ses machicoulis. C'était l'entrée de la vénérable Chartreuse de Bourfontaine.

Vous pénétrez dans une grande cour entourée de bâtiments anciens, avec une chapelle du XV^e siècle, un vieux logis — vous poursuivez pour trouver les restes de l'église du monastère, des constructions datant du XIV^e siècle, de la Renaissance et du XVIII^e siècle, au fond d'un vallon boisé et solitaire.

Cette Chartreuse fut fondée par Charles de Valois, frère du roi Philippe le Bel, et père de celui qui devint roi de France sous le nom de Philippe VI de Valois. C'est là que ce dernier voulut que son cœur soit déposé.

Quelles étaient donc les raisons pour lesquelles Philippe VI de Valois, roi de France, était si attaché à la Chartreuse de Bourfontaine, de préférence à tant d'abbayes illustres du royaume ? Ce sont des raisons familiales qui nous expliquent cette attitude et le souvenir que le roi gardait des dernières années de son père.

**

*La fondation de la Chartreuse par Charles de Valois
et le drame des Templiers*

On a beaucoup écrit sur Charles de Valois qui rêva toujours d'un royaume et accumula des titres ne comportant que des couronnes illusoire : celle d'Aragon, celle de Sicile, celle de Jérusalem, celle de l'Empire d'Orient, sans même faire état de

sa candidature à l'Empire d'Allemagne. Mais en fait, le Valois, notre pays, était son fief le plus valable, où son autorité ne fut pas contestée. Aussi c'est le terroir qu'il marqua de sa plus importante fondation.

Le grand historien Langlois nous le dépeint ainsi : « Comme « il était magnifique, il fut toujours besogneux, dépendant des « faveurs de la couronne et du Saint-Siège pour établir ses « enfants, tenir son rang, et payer — en partie — ses dettes. « Les soucis d'argent dont il ne se débarrassa jamais, ont plus « d'une fois contribué à déterminer sa conduite. Il servit sous « 4 rois et quémanda sous 4 rois. C'était un homme qui eut « trop de filles à marier ».

Effectivement, Charles de Valois s'était marié trois fois. « Le célibat n'était pas son affaire ». Il eut 14 enfants dont 10 filles. Il les établit fort honorablement : Isabelle épousa Jean III, duc de Bretagne - Jeanne, Guillaume d'Avesnes, comte de Hainaut - Marguerite, Guy de Châtillon, comte de Blois - Catherine, Philippe d'Anjou, prince de Tarente - Jeanne, Robert d'Artois - Marie, Charles d'Anjou, duc de Calabre - Isabelle, Pierre, duc de Bourbon - Blanche, Charles IV de Luxembourg, empereur d'Allemagne.

Tout ceci impliquait de fortes dépenses et Charles de Valois était toujours à court d'argent, aussi n'hésita-t-il pas, lorsque survint l'affaire des Templiers, à vouloir se faire servir. Cette dramatique histoire est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en retracer les douloureuses étapes. La curée commença avant même la fin du procès. En principe, les biens de l'Ordre devaient revenir aux hospitaliers, mais en fait, on leur redemanda plus qu'ils ne reçurent. Les dettes du roi furent d'abord éteintes, en vertu du principe que l'on ne paye pas aux hérétiques — on saisit le numéraire et chacun se servit. Pour en finir une bonne fois avec les réclamations de Charles de Valois, les hospitaliers s'engagèrent, en décembre 1315, à lui verser, ainsi qu'à son épouse, « annuellement et leur vie « durant une rente de 1.200 livres tournois prise sur les revenus « des maisons et commanderies de Sennevières et de Beauvais « en Gâtinais, anciennes possessions des Templiers ». (1)

Que va faire Charles de Valois de ces sommes qu'il a tant convoitées, maintenant que le procès des Templiers est fini et que le grand Maître, Jacques de Molay n'est plus. Il y a en effet plus d'un an que Jacques de Molay et le précepteur de l'Ordre en Normandie, Jacques de Charnai, ont été amenés au portail de Notre-Dame de Paris pour entendre la sentence de mort. Ils ont déclaré que les accusations étaient fausses et

(1) Lucien Marchand. Essai historique sur Bourgfontaine. Ed. 1953. Château-Thierry. On trouve dans cet ouvrage le texte intégral de la lettre du Général des Chartreux au Comte de Valois, de 1323, et celui de l'acte de fondation.

ont rétracté les aveux faits sous la torture ; devant l'émotion du peuple, on a voulu en finir vite ; ils ont été livrés au bourreau et le soir même de ce 18 mars 1314, le bûcher fut allumé au bout de l'île de la Cité. Mais dans les mois qui suivirent, ce fut la mort du roi Philippe le Bel, celle du Pape, celle de Guillaume de Nogaret, les principaux auteurs et le pourvoyeur du procès. Qui pourrait contester désormais les titres du comte de Valois ?

Et pourtant ce sont ces biens, venus des Templiers, qui vont servir à fonder la Chartreuse de Bourfontaine. Chacun peut épiloguer sur les motifs intimes qui ont amené Charles de Valois à fonder cette Chartreuse. Le seul fait qui s'impose à nous, c'est que ces biens des Templiers serviront finalement à une œuvre de prière.

Dans son « Essai historique sur Bourfontaine », M. Lucien Marchand nous précise les conditions de cette fondation : la première pièce officielle est une lettre du Général des Chartreux au comte de Valois, dans laquelle il est d'ailleurs indiqué que les travaux de construction sont déjà commencés. La date est ainsi précisée : « C'en fut fait et octroïé en notre chapitre « général l'an de grâce mil trois cents et vingt et trois et « scellé de notre grand sceau dont nous usons en nos hautes « besognes ».

Le comte de Valois proposa alors aux hospitaliers une transaction. La rente annuelle de 1.200 livres serait convertie en une rente perpétuelle de 600 livres payée non en argent, mais en biens qui deviendraient la propriété de la nouvelle Chartreuse. Le grand Maître des hospitaliers, Hélion de Ville-neuve, donna son accord. Le Pape Jean XXII le ratifia ; des estimateurs furent nommés.

Par acte « donné à Villers-Cotterêts, l'an de grâce mil trois « cent vingt et cinq du mois de Septembre, Charles, fils du « Roi de France, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres et « d'Anjou » et Mahaut de Saint Pol, son épouse, fondèrent la Chartreuse à laquelle furent attribués le domaine de Sennevières près Nanteuil-le-Haudouin, appelé le Temple, le domaine de Beauvoir près de Morierval, qui fut jadis du Temple, le domaine de Mortefontaine, appelé le Temple ; à cela devaient s'ajouter des droits sur les bois, sur la rivière de l'Ourcq et sur des moulins.

L'emplacement de la Chartreuse, appelée alors Fontaine Notre-Dame, avait été choisi près de la demeure de Charles de Valois à Villers-Cotterêts, en un lieu retiré dans les bois où il y avait une petite chapelle. Pour former le premier noyau du monastère, Charles de Valois tint à s'adresser à la Chartreuse fondée par son grand-père Saint Louis en 1257 à Vauvert les Paris (à l'emplacement actuel du jardin du Luxembourg) et Dom Eustache, connu pour sa piété, fut choisi comme premier prieur. L'église de la Chartreuse fut placée sous le patronage

de Saint Louis de Toulouse, petit-fils de Charles d'Anjou, le frère de Saint Louis, qui, mort en 1297, venait d'être canonisé en 1317. Ainsi les saints de la famille capétienne devaient veiller sur la Chartreuse.

Les bâtiments essentiels du Monastère étaient déjà construits en 1325 puisque les moines vinrent alors y habiter. Le comte de Valois s'était, au surplus, fait bâtir pour lui-même un logement à Bourgfontaine, afin de pouvoir s'y retirer sans gêner la vie monastique. Ainsi l'acte de fondation de septembre 1325 correspond non à une intention, mais à une réalisation tangible. Ayant ainsi mis son âme en paix, Charles de Valois devait mourir à quelques semaines de là, le 19 septembre 1325.

Alors put s'accomplir la promesse que lui avait faite le général des Chartreux dans sa lettre de 1323 : « Et lorsque
« l'heure à laquelle il aura plu à Dieu de vous rappeler de
« cette vie mortelle nous sera annoncée en notre Chapitre,
« votre âme sera absoute comme l'est celle de l'un d'entre
« nous : elle sera en nos oraisons spéciales et on chantera
« des messes pour vous dans toutes nos maisons comme nous
« faisons pour les fondateurs et les amis spéciaux de notre
« Ordre ».



Les séjours de Philippe VI de Valois à la Chartreuse de Bourgfontaine

Philippe VI de Valois, fils du comte Charles, ne pouvait, en accédant au trône de France, oublier les souvenirs de sa jeunesse : le Valois, fief de sa maison, où il était venu si souvent et dont il porte d'ailleurs le nom dans l'histoire. Il ne pouvait oublier non plus les angoisses des dernières années de la vie de son père, la volonté qu'il avait eue de laisser à la Chartreuse les biens qui lui venaient des Templiers, et son désir d'avoir en ce lieu un logis de recueillement.

L'attachement que le roi Philippe VI de Valois conservera toute sa vie pour la Chartreuse de Bourgfontaine, nous est révélé non seulement par les dons et privilèges qu'il accorda à la Chartreuse, mais aussi par les nombreux séjours qu'il vint y faire.

On retrouve la trace de ces séjours grâce au fait que les actes de Philippe VI de Valois précisent toujours le lieu où ils furent donnés : ce sont tantôt des résidences royales, comme Paris, Vincennes ou Saint-Germain, tantôt des demeures seigneuriales où il était accueilli, tantôt des monastères ou des prieurés, comme Moncel-les-Ponts-Sainte Maxence, Saint-Christophe en Halatte, Royaumont ou la Chartreuse de Bourgfontaine, pour ne parler que de nos régions.

Bien souvent, les actes sont datés de lieux de campement,

particulièrement pendant les opérations militaires : « En nos tentes, emprez le pont de Bouvines (1340) ». « En nos tentes prez le pont à Wandin (1340) ». « En nos tentes au-dessus des marais de Calais ». Parfois même il s'agit d'une simple halte en cours de voyage : « sur les champs entre Lorris et Montargis », « sur les champs entre La Neuville-le-Roi et Pont Ste-Maxence », « sur les champs près le Prieuré de St André (St-André-sur-Aire) ». Ceci marque la simplicité de l'appareil administratif de l'époque.

On a pu reconstituer ainsi les pérégrinations du Roi et M. Jules Viard, conservateur aux Archives Nationales, est arrivé à établir, année par année, les itinéraires de Philippe VI de Valois. (1)

Si beaucoup d'actes sont datés de jours précis, bon nombre ne comportent par contre que l'indication du mois. Comme l'année civile commençait le jour de Pâques et que cette fête ne tombe pas à date fixe, le millésime correspondant à notre façon actuelle de décompter les années a dû être précisé d'après le contexte, pour quelques actes concernant particulièrement le mois d'avril.

Nous constatons ainsi les nombreux séjours faits par Philippe VI de Valois à « La Fontaine Notre-Dame en Valois » ou au « Prieuré de la Fontaine Notre-Dame en Valois », c'est-à-dire à la Chartreuse de Bourgfontaine, ainsi appelée à l'époque, de même que son passage dans diverses localités voisines.

Lorsque le Roi venait à Bourgfontaine, il y avait son logis, assez séparé de la clôture pour ne pas gêner la vie conventuelle ; le logis était accolé à l'église du monastère ; dans le mur du chœur, du côté de l'Évangile, on avait pratiqué une ouverture qui permettait au roi de suivre les Offices d'une petite tribune communiquant avec les appartements ; il voyait ainsi l'autel sans être vu. (2) Ce logis, conçu par Charles de Valois et achevé par Philippe VI, fut converti en communs lorsqu'à partir du règne de Charles VII les rois cessèrent de venir à Bourgfontaine.

Mais la suite du Roi, si limitée fût-elle, n'avait pas toujours tendance à respecter l'austérité du lieu, si bien qu'un jour les gens du Roi organisèrent même des jeux dans le cloître. Aussi Philippe VI intervint et interdit à ses gens de troubler la vie religieuse ; ceci se passait en 1328, la première année de son règne.

En cette année 1328, Philippe passa une partie du mois de Juin dans notre région ; nous le voyons le 2 Juin à Igny et le

(1) Itinéraire de Philippe VI de Valois, par Jules Viard, bibliothèque de l'École des Chartes, année 1913 - T. 74.

(2) Lucien Marchand, Essai historique sur Bourgfontaine (1953 - Château-Thierry).

5 et 7 Juin à Épieds, il est à Bourgfontaine le 12 Juin ; il date également un acte de Villers-Cotterêts le 12 Juin, un autre de Gondreville le 13 Juin ; enfin un dernier d'Acy-en-Multien en Juin.

En 1329, il fait un long séjour à Bourgfontaine, d'où se trouvent datés différents actes : des 15 Mai, 18 Mai, 19 Mai, 21 Mai et 26 Mai ; il avait été auparavant à Gondreville le 12 Mai et date un autre acte de Villers-Cotterêts en ce même mois de Mai.

En 1330, Philippe VI vient à trois reprises à Bourgfontaine, au mois de Septembre après être passé à Épieds le 12, nous le trouvons datant un acte de Bourgfontaine le 21 Septembre ; au mois d'Octobre, il s'arrête à Gondreville le 21 et revient à Bourgfontaine le 26 ; il date un acte de Villers-Cotterêts de ce mois d'Octobre ; il reste à Longpont le 31 Octobre et le 1^{er} Novembre, pour revenir à Gondreville le 4 Novembre, enfin à Bourgfontaine et à Villers-Cotterêts.

En 1331, nous le revoyons en Octobre à Villers-Cotterêts ; en 1339, nous l'y retrouvons également le 1^{er} Novembre et il date de Bourgfontaine divers actes, les 3 et 4 Novembre.

En 1340, le roi revient à Bourgfontaine où il séjourne les 24, 26 et 28 Mai, datant au surplus divers actes de Villers-Cotterêts en Mai et en Juin.

En 1342, Bourgfontaine l'accueille encore au mois de Juin ; en 1344, le 14 Août, puis en Novembre. Il a d'ailleurs passé cette année-là tout le mois de Juillet dans la région, à Château-Thierry, Épieds, Jaulgonne, et il a daté du mois de Novembre divers actes à La Ferté-Milon le 17 et à Mareuil les 18 et 19.

A la fin de sa vie, nous le revoyons toujours fidèle à la Chartreuse et à sa région. Les 6, 7, 8 et 9 Novembre 1348, il date diverses pièces de Villers-Cotterêts et le 12 Novembre de La Ferté-Milon.

En 1349, il est à Bourgfontaine le 15 Août, le 21 Août, le 23 Août. Il y reviendra pour la dernière fois le 30 Avril 1350, quelques mois avant sa mort qui devait survenir le 22 Août 1350.

**

Donations et privilèges accordés par Philippe VI de Valois à la Chartreuse

De nombreux actes (1) nous montrent le désir du roi de compléter l'œuvre de son père, d'assurer l'avenir de la Chartreuse et de la mettre pour l'avenir sous la protection royale. Il commence d'abord par achever les constructions et

(1) Archives Nationales. Inventaire des registres 3.367 à 3.372 du trésor des chartes - salle des inventaires, registres n° 26/5 et la suite.

fait de nouvelles donations.

En 1328, il donne aux Chartreux l'autorisation de prendre dans la Forêt de Retz le bois qui pourra être nécessaire aux usages de leur maison et de mettre dans ladite forêt 100 porcs, 30 vaches et 10 juments.

Afin qu'il y ait une zone de sécurité entre la forêt et le mur du monastère, le Roi donne d'autre part à la Chartreuse, par lettre du 10 Juin, de la même année, un espace de 20 perches de terre en largeur autour du mur de clôture, avec le bois qui sera sur cette terre ; il chargera le 2 Décembre Jean Le Veneur, maître des eaux et forêts et Jean Pommier, concierge du château de Villers-Cotterêts de déterminer le terrain en cause après l'avoir fait mesurer.

En Mai 1329, il donne à la Chartreuse tous les édifices avec leurs dépendances, que Charles de Valois, son père, avait fait construire pour son usage et celui de ses gens et qu'il avait achevés personnellement. L'entretien et la réparation de ces édifices seront désormais à la charge des Comtes de Valois, successeurs de Philippe VI et les Chartreux ne seront pas contraints de les aliéner ou de payer pour eux aucune finance.

Le 18 Octobre 1338, par acte daté du Bois de Vincennes, Philippe VI donne en aumône aux Chartreux de la Fontaine Notre-Dame en Valois la rivière d'Ourcq qui court par La Ferté-Milon, dont le revenu annuel est estimé à 90 livres parisis, avec tous les profits et les appartenances, ne se réservant que la haute justice de cette rivière. En retour, lesdits religieux abandonneront l'usage de 30 vaches et 10 juments qu'ils possèdent en forêt de Retz.

En 1340, le Roi, à la demande du Prieur et du couvent de la Chartreuse de La Fontaine Notre-Dame en Valois, les autorise à acquérir 20 livres parisis de terre ou de rente annuelle sans être obligés dans la suite de les vendre ou d'en payer finance à lui ou à ses successeurs.

Le 16 Octobre 1345, par acte donné au Bois de Vincennes, Philippe VI, à la requête des Prémontrés de Lieu-Restauré et en compensation d'une de leurs terres située près de la fontaine qui alimente la Chartreuse de Fontaine Notre-Dame en Valois et qui est nécessaire à cette Chartreuse, donne auxdits religieux 4 arpents de pré situés près du vivier d'Auberval qui valent 4 livres parisis de rente annuelle et perpétuelle.

Mais le Roi veut également marquer la protection royale qui s'attachera désormais à la Chartreuse.

En Mai 1329, il dispense les religieux de la Chartreuse de payer tout droit tant pour le grand sceau que pour tout autre sceau royal pour les lettres qu'ils auraient à faire sceller les concernant ou concernant leur église.

En Octobre 1330, il accorde aux prieur et religieux de la Chartreuse de Bourgfontaine que toutes les affaires concernant

leurs ventes et leurs propriétés en quelque lieu qu'elles se trouvent, seront soutenues au nom du roi et à ses dépens, comme ses propres affaires.

Dans d'autres actes donnés à Vincennes en Décembre 1329, et en Janvier 1338, le roi donne des garanties spéciales à la Chartreuse en ce qui concerne les pouvoirs de leur sergent chargé de la rentrée des revenus, et en ce qui concerne les attributions des baillis du Valois.

En Mai 1340, il les exempte, ainsi que leurs fermiers, du droit de prise pour son hôtel, pour les hôtels de la reine, de leurs enfants et de ses successeurs.

Ce qui est émouvant dans ces actes, c'est que la mémoire du comte Charles de Valois ne cesse d'y être évoquée par son fils le Roi Philippe. Voici par exemple le texte par lequel débutent les lettres qui exemptent le prier et les religieux des droits du grand sceau et de tous les autres sceaux royaux :

« Philippe par la grâce de Dieu Roy de France — Savoir
« faisons à tous présent et avenir que nous, attendans et
« considerans la grant affeccion et bonne amour en notre
« Seigneur Jesus-Christ que notre très cher Seigneur et Père
« dont Dieu ait l'âme, avait à religieuses personnes le prier
« et les frères de la Fontaine Notre Dame en Valois, de l'ordre
« des Chartreux, dont il fut seul et principal fondeur et dotteur
« en son vivant, considerans aussi que, par ce, par les prières
« et bienfaits d'iceulx envers notre Seigneur Jesus Christ,
« notre dit Seigneur et Père doie avoir rétribution de ce en la
« perdurable vie ; voulons pour ce, en espérance d'être parti-
« cipans aus bienfaicz et prières d'iceulx à tous jours... ».

Aussi, ne sera-t-on pas étonné, lorsque le Roi Philippe VI mourra, que son fils, Jean II le Bon, fidèle au vœu familial, renouvelle dès son accession au trône en septembre 1350, les privilèges de la Chartreuse, par un acte « datum in prioratu predicto Fontis Beate Mariæ » c'est-à-dire de Bourfontaine.

**

Philippe VI de Valois et la vie locale à Villers-Cotterêts et aux environs

Durant ses séjours dans nos régions, Philippe VI devait nécessairement continuer à s'occuper des affaires du royaume et les actes datés de Fontaine Notre-Dame en Valois concernent aussi bien la sénéchaussée de Carcassonne que les marchands de Plaisance en Italie qui fréquentent la ville et le port de Honfleur, ou des génois auxquels à raison de services rendus il confère le titre de Bourgeois de Paris et du Royaume...

Mais il y a beaucoup d'affaires locales qui pouvaient se régler grâce à la présence du Roi. L'abbé de Valsery en profite pour faire confirmer les lettres d'affranchissement d'Adenet,

fils de Simon Ruré et de sa femme Ade, de Villers-Cotterêts (1329). La Maison Dieu de La Ferté-Milon obtint le droit de faire paître 12 porcs dans la Forêt de Villers-Cotterêts sans avoir aucune redevance à payer au roi ou à ses successeurs (1340). Les habitants de Coigny obtiennent l'autorisation d'établir un nouveau cimetière en la rue Notre-Dame dans un jardin que leur avait légué Ade, sœur de Maître Jacques de Coigny, l'ancien cimetière n'étant plus suffisant à cause de la grande mortalité (1349).

Il y a aussi des lettres de rémission, comme celle qu'accorde Philippe VI à Jeannin du Castel, pauvre valet pelletier qui, à la suite d'une accusation portée contre lui par un homme condamné à mort, eut l'oreille coupée, fut banni à perpétuité de la vicomté de Paris et avait subi cette peine déjà depuis environ 8 ans.

Le Roi accorde de même (1349) des lettres de rémission en faveur de Pierre, fils de feu Huguenin de Pacy, écuyer, qui dans une rixe blessa d'un coup d'épée au bras Jean Josnot de Pacy, de telle sorte qu'il n'aurait pas dû en mourir ; il succomba cependant dans les 38 jours qui suivirent, soit qu'il se soit mal soigné, soit que sa femme, comme on le disait, l'ait empoisonné. Comme Jacques de Pacy et les autres seigneurs du pays voudraient confisquer ses biens, il leur manda de lui faire également grâce, sans porter atteinte à leur juridiction.

Plus curieuses encore sont les pièces qui nous montrent que le personnel du service de la maison du roi était en partie recruté à Villers-Cotterêts et dans la région. C'est ainsi que Philippe VI donna à Jeanne de Villeu, femme de chambre de son fils Philippe de France, à perpétuité pour elle et pour ses héritiers directs, 6 arpents de terre situés à Villers-Cotterêts dont elle devait jouir pendant sa vie seulement, après le décès d'Agnès veuve d'Adam Faussaint à laquelle Charles de Valois son père, les avait donnés (acte daté du Bois de Vincennes, avril 1337).

Le Roi, de même, en retour des bons services que Jeanne La Brode, femme de chambre de son fils Philippe, rend à son fils et à la reine, lui « quitte » un cens annuel et perpétuel de 4 setiers 1/2 d'avoine et de 4 sous 6 deniers qu'elle devait payer sur une maison qu'elle possédait en la ville de Villers-Cotterêts, en la rue de Lerme, et qui avait appartenu auparavant à Jean Adverdai, puis à Raoul le Jai. Dans la suite, elle ne paiera plus au roi qu'un cens annuel et perpétuel de 6 deniers (acte donné au Bois de Vincennes le 2 Avril 1338).

Par un acte daté d'avril 1341, Philippe VI, en récompense de ses services, donne à Jeannin Troussel, garde-huche de l'échançonnerie du duc de Normandie (son fils qui deviendra roi sous le nom de Jean II le Bon) 6 arpents de terre, la moitié d'une grange et d'une maison, sis à Marizy-Sainte-Geneviève, qui étaient venus au roi par la forfaiture de Perrot Lemoine, fils

d'Agnès de Saint Lou, banni du royaume pour avoir tué Guiot Le Rat de Marizy-Sainte-Geneviève.

Citons également cet acte donné à la chasse sous Montmorency, en avril 1339, par lequel Philippe VI, en récompense de ses services, donne à Raoul Cochet, son veneur, pendant sa vie, 52 chantiers de bois abattu par le vent ou sec sur pied, à prendre chaque année en la forêt de Villers-Cotterêts, en une fois ou plusieurs fois, pour construire ou pour brûler. Après sa mort, ses successeurs pourront en prendre la moitié, soit 26 chantiers dans les mêmes conditions.

Nous voyons ainsi les liens étroits et familiers qui unissaient le Roi de France à notre coin du Valois.

*
**

La mort de Philippe VI de Valois : coutumes funéraires royales

A la mort du Roi, qui survint le 22 Août 1350, et selon ses dernières volontés, son corps fut enterré à Saint-Denis, lieu des sépultures royales, ses entrailles furent déposées aux Jacobins de Paris, à côté des restes de son père, et son cœur fut remis à la Chartreuse de Bourfontaine, à raison de l'attachement qu'il avait pour ce monastère.

C'était en effet une coutume classique au XIV^e siècle de répartir ainsi les restes mortels des souverains et des grands personnages entre les abbayes pour lesquelles ils avaient une dévotion particulière. M. Robert Laulan (1) a consacré à ce sujet une série d'études très curieuses en utilisant notamment « un document fort précis touchant les sépultures de la famille royale en France : le recueil des principales familles du royaume établi à l'usage des petits-fils de Louis XIV, manuscrit in-plano orné d'enluminures appartenant à la réserve de la bibliothèque de l'École supérieure de Guerre ».

« L'on y voit que Philippe le Hardi étant mort à Perpignan le 5 Octobre 1285, ses entrailles furent enterrées à Narbonne (en l'église Saint-Just), ses os apportés à Saint-Denis et son cœur aux Jacobins de Paris - que Philippe le Bel, mort à Fontainebleau le 29 Novembre 1314, fut enterré à Saint-Denis et son cœur à Poissy, où il fut trouvé cimenté entre deux plats d'argent enveloppés d'une toile d'or semée de fleurs de lys, le 28 Juillet 1687 - que Philippe le Long, mort le 2 Janvier 1321, fut enterré à Saint-Denis, son cœur aux Cordeliers et ses entrailles aux Jacobins de Paris - que Charles IV le Bel, mort le 1^{er} Février 1328, fut également enterré à Saint-Denis, le cœur aux Jacobins de Paris, les entrailles à Maubuisson. Quant

(1) Robert Laulan. La recherche des cœurs. Mercure de France. 1. VIII. 1933.

chez les Dominicains de la rue St-Jacques à Paris, tandis que son cœur fut donné aux Frères Mineurs (Ordre de Saint François) à Paris, selon son testament ».

Le dernier roi pour lequel ces règles furent suivies est Louis XIV dont les entrailles furent portées à Notre-Dame de Paris, le cœur aux Jésuites de la rue Saint-Antoine et le corps à Saint-Denis. C'est à raison du risque de contagion que le corps de Louis XV, mort de la variole, fut enterré à Saint-Denis sans que l'on en détache le cœur pour le remettre à la chapelle Saint-Louis de l'École Militaire qu'il avait fondée.

Le même cérémonial qui nous paraît aujourd'hui assez macabre était appliqué au XIV^e siècle aux corps des reines. (1) On ne faisait d'ailleurs que se référer à un vœu de Blanche de Castille, morte en 1252, qui avait désiré que son corps soit enterré à l'abbaye de Maubuisson et son cœur à l'abbaye du Lys. La femme de Louis le Hutin, Clémence de Hongrie, fut enterrée en 1328 aux Jacobins de Paris et son cœur donné aux religieuses d'Aix-en-Provence ; la femme de Charles IV le Bel, Jeanne d'Évreux, fut enterrée en 1370 à Saint-Denis, ses entrailles à Maubuisson et son cœur aux Cordeliers de Paris ; la femme de Philippe V le Long fut inhumée en 1348 à Saint-Denis et son cœur à Cîteaux. On constate d'ailleurs que même au XVII^e siècle, Anne d'Autriche, femme de Louis XIII ainsi que Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de Louis XIV, désirèrent que leur cœur soit déposé au Val-de-Grâce.

Cette coutume de séparer le cœur et les entrailles du corps s'était développée depuis la fin du XI^e siècle, vraisemblablement dans une pensée religieuse afin d'assurer le mort des prières des monastères à l'égard desquels il avait une dévotion particulière et auxquels il désirait laisser une partie de ses restes mortels. Il y eut aussi, à cette époque où le culte des reliques avait une portée considérable, le désir de certaines abbayes de conserver une partie du corps de personnages religieux comme Robert d'Arbussel, mort en 1177 et considéré alors comme un saint.

Les croisades développèrent cette tendance lorsque l'on voulut ramener en France les restes de ceux qui étaient morts en combattant les infidèles. Le cas le plus extraordinaire fut celui de Saint Louis, mort de la peste devant Tunis (2). On fit bouillir son corps dans une marmite remplie d'eau et de vin, de façon à séparer les os de la chair.

(1) Robert Laulan. La recherche des cœurs. Cœurs de femmes. *Mercure de France*. 1. X. 1933.

(2) Voir chronique de Guillaume de Nangis - Le Nain de Tillémont. *Vie de Saint Louis* (Ed. 1847. Tome VI. 51).

Robert Laulan. Controverse sur un cœur fossile supposé de Saint-Louis découvert à la Sainte Chapelle de Paris. *Presse médicale* 4 Juin 1960.

« Après avoir lavé les os, on les enveloppa dans un drap
« de soie avec beaucoup de parfums et on les enferma dans un
« coffret fort riche, pour les rapporter en France avec son
« cœur. Pour la chair et les entrailles, Charles le roi de Sicile
« les demanda à Philippe. Ainsi elles furent portées avec
« honneur en Sicile, dans la ville de Palerme et inhumées avec
« grande solennité et dévotion dans l'abbaye de Monreale, à
« une lieue et demie de Palerme ».

Les ossements du bienheureux roi firent ensuite l'objet d'une série de répartitions étranges car chacun voulait avoir une relique. Le chef et une côte furent transférés à la Sainte-Chapelle de Paris ; on laissa une côte à Notre-Dame, une mâchoire à Saint-Denis. « En plus de cela, un des os des
« doigts fut donné à l'empereur ; un autre au comte de Saint-
« Paul ; un autre au Val-des-Écoliers ; un autre à l'abbesse de
« N.-D. du Lis (qui eut aussi un os du bras). Un os de la
« main fut donné aux Jacobins de Paris ; une côte à l'abbesse
« de Maubuisson ; un os de l'épaule à l'abbé de Royaumont.
« Plus tard, un doigt fut donné aux Filles-Dieu de Paris ;
« un os à Marie de Médicis, qui le donna à Notre-Dame de
« Reims, lors du sacre de Louis XIII. A noter encore qu'en
« 1311 Philippe le Bel donna une partie d'une côte aux
« Jacobins de Reims ».

Il n'y eut pas que le corps de Saint-Louis qui fut soumis au régime de la bouilloire, mais également celui du comte de Nevers, fils de Saint Louis, celui de Philippe de Montfort, tous deux morts à Tunis, celui d'Isabelle, femme de Philippe III le Hardi, celui de Thibaut, Roi de Navarre. Tant et si bien que le pape Boniface VIII finit par interdire ces pratiques, en un bref du 18 Février 1300 « sous menace d'excommunica-
« tion pour ceux qui les emploieraient et défense de donner
« la sépulture à des corps ainsi inhumainement traités ».

A partir de cette date, on ne fit plus bouillir les corps mais on continua à les ouvrir et à les disperser dans diverses sépultures. Tel fut le cas pour Philippe VI de Valois comme pour les derniers rois de la dynastie capétienne.

Il fallait inciser les corps, les saupoudrer de sel, faire diverses opérations. L'utilisation du sel pour la conservation des corps amena même de curieuses prétentions de la part des hanouards ou porteurs de sel de la ville de Paris ; à raison de leur privilège, ils eurent le droit de porter le corps du Roi mort depuis Paris jusqu'à la Croix Pendante près de Saint-Denis. Ils le firent pour Charles VI et Charles VII. Ultérieurement le corps fut porté, pour Charles VIII, par les gentilshommes de la Chambre. (1)

**

(1) Berthevin. Recherches historiques sur les derniers jours des rois de France.

Les trois tombeaux de Philippe VI de Valois

Philippe VI eut ainsi trois tombeaux, à Saint-Denis pour son corps - aux Jacobins pour ses entrailles - à Bourgfontaine pour son cœur.

L'admirable tombeau de Saint-Denis a été sauvé des destructions révolutionnaires par Alexandre Lenoir qui le fit déposer au musée des Monuments français ouvert le 15 fructidor an III. Il fut ensuite ramené à Saint-Denis. Il était primitivement placé le premier à gauche du grand autel. C'est un tombeau de marbre noir sur lequel repose le roi gisant en marbre blanc, ayant un lion à ses pieds. Ce tombeau fut profané lors de la révolution dans les conditions suivantes, relatées par Berthevin dans ses recherches historiques sur les derniers jours des rois de France :

« Le mercredi 23 Octobre 1793, on a repris le matin, le
« travail qu'on avait laissé la veille pour la découverte des
« tombeaux du sanctuaire. On trouva d'abord celui de Philippe
« de Valois qui était de pierre tapissé intérieurement de plomb
« — fermé par une forte lame de même métal, soudée sur des
« barres de fer, le tout recouvert d'une longue et large pierre
« plate : on a trouvé une couronne et un sceptre surmonté
« d'un oiseau de cuivre doré.

« Plus près de l'autre on a trouvé le tombeau de Jeanne
« de Bourgogne, première femme de Philippe VI de Valois,
« on y a trouvé son anneau d'argent, un reste de quenouille
« ou fuseau et des os desséchés ».

Quant au monument des entrailles qui était dans l'église des Jacobins de Paris (rue St-Jacques) nous en avons des descriptions concordantes dans le recueil de Gaignières (Bibliothèque Nationale, département des Estampes) et dans le recueil de Clairambault, (volume 633 Bibliothèque Nationale, département des manuscrits). : « Tombeau de marbre noir et la figure de
« marbre blanc dans le chœur des Jacobins de Paris pour les
« entrailles du Roy Philippe de Valois et autour est escrit :
« cy gisent les entrailles du Roy Philippes le vray catholique
« qui régna 22 ans et trespassa le 28 d'aoust l'an 1350. priés
« à Dieu qu'il en ait l'âme amen (une fleur de lys) Et a fait
« faire cette sépulture la Reine Blanche son épouse (une fleur
« de lys) ». (1)

(1) Philippe VI mourut dans la nuit du dimanche 22 au lundi 23 août, à l'abbaye de Coulombs près de Nogent-le-Roi (arrondissement de Dreux). Les grandes chroniques de France nous précisent que le corps du Roi fut apporté à Notre-Dame de Paris le jeudi 26 août et que les obsèques eurent lieu le 28 août. Il fut enterré à Saint-Denis au côté senestre du grand autel, ses entrailles furent portées aux Jacobins à Paris, son cœur à Bourgfontaine. Le monument des entrailles et celui du cœur rappellent donc, non la date du décès du Roi, mais celle des obsèques considérées du point de vue religieux, comme celle de l'entrée dans l'autre vie.

A la différence du tombeau de Saint-Denis, il n'y a pas de chapiteau au-dessus de la tête du Roi, il n'y a point de lion à ses pieds, les gestes des mains sont différents : aux Jacobins, si la main droite porte un sceptre, la gauche est posée au niveau du cœur sur une sorte de sachet symbolisant les entrailles.

Ce tombeau fut profané et détruit à la révolution, sans que nous sachions si les entrailles du roi ont subi l'affreux destin qui devait être réservé à d'autres viscères royaux acquis par des fabricants de peinture pour faire de la mumie : les matières organiques macérées dans l'alcool et les aromates que l'on se procurait généralement en Orient, permettant de fixer les couleurs.

A Bourgfontaine le monument du cœur du Roy Philippe VI de Valois était placé au milieu du chœur de l'église de la Chartreuse. Clairambault comme Gaignières n'ont pu nous en donner que de brèves indications d'après ce qui en subsistait à leur époque ; il ne restait alors qu'un socle en marbre noir, et « autour est écrit : ci-gist le cuer du Roy Philippe le vray « catholique qui régna 22 ans et trespassa le 28 jour d'aoust « l'an de grâce 1350. priés à Dieu qu'il en ait l'âme amen ».

Il semble que ce monument ait été de dimensions importantes mais il fut profané et détruit dans des conditions dramatiques en septembre 1567, lors des guerres de religion. Les Réformés qui venaient de prendre Soissons, après un premier assaut infructueux, pénétrèrent dans l'enclos fortifié de la Chartreuse où les paysans s'étaient réfugiés. « Ils « tuent un frère convers Thibault Tonnelier, vont à l'église pour « la piller. Dom Jean Avril et dom Jean Meignen y priaient « et sont abattus. Les Réformés prennent les vases sacrés et « détruisent le monument qui renfermait le cœur de Philippe « VI de Valois dont ils jettent les cendres au vent. Le frère « convers Benoît l'Evêque et dom Jean Moto, le coadjuteur « de la maison sont tués dans leur cellule ».

Ce qui restait du monument du cœur de Philippe VI fut détruit à la révolution après la vente de la Chartreuse comme bien national.

Tel fut le sort des trois tombeaux, tous trois profanés, du roy de France Philippe VI de Valois.

S'il ne reste à Bourgfontaine que le souvenir du roi Philippe VI, du moins a-t-on tenu, lorsque l'on a refait les vitraux de l'église de Villers-Cotterêts, à en consacrer un à la fondation de cette vénérable Chartreuse. Les enfants de notre pays voient ainsi encore le Comte Charles de Valois et Philippe VI roi de France offrant la Chartreuse à Notre-Dame.

Il est toujours difficile d'apprécier les torts et les mérites d'hommes qui vécurent à une époque si différente de la nôtre. Aussi, nous nous en référons au texte des grandes chroniques de France :

« A ycelui roy furent plusieurs surnoms de diverses personnes
« imposées. Premièrement il fu appelé Philippe le Fortuné, car
« si comme aucuns disoient, fortune l'avait eslevé au royaume
« et était grant admiration à plusieurs comment trois roys si
« très biaux et estaient en l'espace de XIII ans mors l'un
« après l'autre.

« Secondement il fu appelé Philippe l'Eureux, car au
« commencement de son royaume, il ot glorieuse victoire des
« Flamens. Tiercement, il fu appelé Philippe le très bon cres-
« tien, car il aimait et doubtaït Dieu et si honnoroit à son
« pouvoir sainte église.

« Quartement il fu nommé Philippe le Vray catholique, car
« comme de lui est escript, il le monstra par fait et par dit
« en son vivant ». (Et les chroniques de relater : sa foi lorsque
son fils aîné fut gravement malade — la façon dont il provoqua
la rectification d'erreurs religieuses qu'il avait entendu prê-
chées).

« Pourquoi Nostre Seigneur voutt qu'il eust paine et tribu-
« lacion en ce monde, afin qu'il peust avecques lui regner
« après la mort pardurablement. Amen ».

A. MOREAU-NÉRET.

NOTE. — Selon l'abbé Pécheur, le monument du cœur de Philippe VI à Bourfontaine aurait été placé sous l'arcade du sanctuaire et non au milieu du chœur. Déposé dans une boîte de plomb, le cœur du Roi était soutenu par deux anges.

Les Registres de Sépulture de la Chartreuse de Bourfontaine

Les registres de sépulture de la Chartreuse de Bourfontaine nous permettent de voir, sous certains aspects ignorés, le rôle de ce monastère dans notre région. C'est à l'amabilité de Madame Chandèze, alors maire de Pisseleux, que nous devons d'avoir pu analyser ces documents conservés avec les actes d'état civil de la commune.

La Chartreuse avait ses registres particuliers, en vertu de l'ordonnance rendue par François I^{er} à Villers-Cotterêts en 1539, dans laquelle il était prescrit de tenir désormais des registres pour les baptêmes et les sépultures. La même ordonnance édictait qu'à l'avenir les actes judiciaires ne seraient plus rédigés en latin, mais « en langue maternelle française et non autrement ». Cette ordonnance fut complétée en 1579 par l'ordonnance de Blois qui prescrivit la tenue de registre également pour les mariages.

Comme les registres devaient être tenus par les autorités religieuses, chaque chapitre, collège, monastère ou cure avait ses propres registres. À la Révolution, ceux de la Chartreuse de Bourfontaine furent déposés à Pisseleux puisque désormais l'état civil devenait un service municipal.

Pour un ordre cloîtré comme les Chartreux, il ne pouvait être question de tenir un registre des naissances ou des mariages et les registres que nous avons conservés portent en tête « Pour servir à écrire seulement les actes des mortuaires qui se feront la dite année au couvent de la Chartreuse de Bourfontaine, paroisse de Pisseleux ».

Mais étant donné l'importance de ce monastère, les registres qui sont cotés et paraphés pour chaque année, ont été visés par des autorités beaucoup plus élevées que les registres des paroisses voisines. Nous voyons notamment les noms de Pierre Mathieu Lemoigne de Reuve, Chevalier, Seigneur de Beaucour, Saint Gengoulph et autres lieux, Conseiller du Roi et de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Duc d'Orléans, Lieutenant Général Civil et de Police du Bailliage en Chef de Villers-Cotterêts, puis Jean Baptiste François Carrier, Conseiller du Roi et de S.A.S. Monseigneur le Duc d'Orléans, Lieutenant Général du Bailliage Provincial et Siège Présidial de Soissons.

Le cas le plus curieux est celui du registre de l'année 1791 ; les ordres religieux avaient été abolis par la loi du 13 février 1790 et cependant le 31 décembre 1790, nous voyons la mention suivante : « Le présent registre contenant deux feuillets a été

coté et paraphé par première et dernière pour servir à l'enregistrement des actes de sépulture de la Communauté des vénérables religieux de la Chartreuse de Bourgfontaine, pendant l'année 1791, par nous, Philippe Michel Bruslé Juge et faisant fonction de Président du Tribunal du District de Soissons. A Soissons le 31 décembre 1790 ».

En ouvrant ces registres de sépultures de la Chartreuse de Bourgfontaine, on pourrait croire qu'ils ne concernent que les moines de l'ordre et l'on est étonné de voir, en beaucoup plus grand nombre, des laboureurs, des « manouvriers », des menuisiers, un maître tuilier, un arpenteur, un maçon, etc. On se rend compte ainsi que la Chartreuse tenait une place importante dans la vie de la région.

Bon nombre de personnes désiraient en effet vivre dans l'ambiance religieuse du monastère, sans pour autant prononcer de vœux, ce qui amena l'ordre à admettre certaines modalités particulières permettant de répondre à ce besoin.

Sans prononcer de vœux, continuant à exercer un métier, certains passaient avec la Chartreuse un contrat purement civil devant notaire et devenaient « frères donnés » ; cette institution en vigueur dans l'ordre des Chartreux dès 1313, leur permettait de participer à la vie religieuse du monastère. Ils conservaient l'habit séculier qui devait cependant être d'une seule couleur sombre, descendant un peu au-dessous du genou. Ils n'avaient pas la tête rasée comme les moines, mais ne devaient pas porter de barbe.

Du point de vue religieux, avant de se « donner », il convenait de faire une année de noviciat et une année de postulat ; aussi quand les frères donnés assistaient aux offices, ils portaient un chaperon comme celui des convers. Au bout d'un certain nombre d'années, un frère donné pouvait d'ailleurs envisager de faire profession.

Le nombre des frères donnés paraît avoir été, à Bourgfontaine, plus important que celui des moines. Beaucoup d'entre eux vécurent de longues années en cette qualité à la Chartreuse, comme Louis Tellier, mort en 1782, qui y était demeuré 36 ans. Il semble que le recrutement des frères donnés ait été surtout régional et nous en trouvons qui viennent de Marolles, La Ferté-Milon, etc...

D'autres préféraient ne point s'engager sous une forme aussi précise vis-à-vis du monastère et servaient sans recevoir de salaire, mais en retour, l'ordre veillait à leur entretien et les conservait toute leur vie, fussent-ils infirmes ou malades. Si le Père prieur l'estimait désirable, il pouvait même les admettre sur leurs vieux jours à prendre l'habit monastique.

Il s'agissait en l'espèce d'une situation de fait suffisamment fréquente dans l'ordre pour que le terme de « prébendier » se retrouve fréquemment à ce sujet dans divers écrits concernant la grande Chartreuse. Nous voyons ainsi finir leurs jours à l'abri du monastère des gens venant l'un d'Autheuil-en-Valois, mort à 78 ans, d'autres de Chézy, mort à 60 ans, de Boursonne mort à 68 ans, de Cœuvres, mort à 67 ans, un maître-serrurier de Soissons « retiré dans cette Chartreuse », mort à 71 ans.

Il y avait en outre les serviteurs qui demeuraient souvent à l'abbaye jusqu'à leur mort, tel cet Alexandre Tingry de Soissons, qui avait été cuisinier et qui décéda à 73 ans.

Enfin, les Chartreux avaient une pharmacie et un petit hôpital où l'on soignait les pauvres malades des environs dont certains furent inhumés dans le cimetière de Bourgfontaine.

La Chartreuse nous apparaît ainsi comme un centre de recueillement et un asile ayant un rôle social beaucoup plus important que l'on ne pourrait le penser si l'on se borne à ne regarder que le petit nombre de Pères Chartreux.

Les femmes n'apparaissent jamais sur les registres du Monastère de Bourgfontaine, la règle des Chartreux s'y oppose ; elle s'y est toujours opposée. C'est ainsi qu'en 1260, lorsque la Princesse Béatrice, fille du Comte Thomas de Savoie et veuve de Raymond de Provence avait désiré avoir son tombeau à la Grande Chartreuse et donner en échange à l'ordre son château des Echelles avec sa seigneurie « revenus et dépendances », le R. Père Général Dom Riffier refusa formellement cette donation. Mais une solution intermédiaire fut trouvée : puisqu'une femme n'avait pas le droit d'être inhumée dans la Chartreuse, au moins pouvait-elle y faire déposer son cœur.

Il était en effet d'usage courant jusqu'au 18^e siècle de faire déposer son cœur dans une église ou un monastère distinct du lieu où l'on devait être enterré. Bourgfontaine en avait un illustre exemple puisque Philippe VI de Valois avait voulu, en tant que Roi de France, être enterré à Saint-Denis, mais avait également voulu que son cœur soit déposé à Bourgfontaine où l'on avait élevé en cet honneur un somptueux monument détruit par les Huguenots lors des guerres de Religion en 1567.

C'est ainsi qu'il y a un peu plus de cent ans, en creusant une tranchée, on trouva à Bourgfontaine une boîte en plomb en forme de cœur avec cette inscription : « Cès ici le cœur de Madame Le Cirier femme de M. de Montigny, Seigneur de Montigny, Maréchal de France ». Ce précieux objet fut donné peu de temps après sa découverte en 1860, par M. Mottot, au Musée de Soissons où il est encore. Les Le Cirier étaient une

grande famille de la région qui posséda les fiefs de Villers-Hélon, de Neufchelles, de Troësnes, du Plessis-sur-Autheuil, de Montigny-le-Sec-en-Vallois, de Pisseleux et des Outhieux à Lagny-sur-Automne. Antoine Le Cirier, évêque d'Avranches, lors du couronnement de la Reine Elisabeth, femme de Charles IX, assista le Cardinal de Lorraine dans ses fonctions en l'Abbaye de Saint-Denys le 25 mars 1571.

Le dernier acte du dernier registre des sépultures de Bourgfontaine ne laisse pas d'être assez émouvant si l'on se rappelle que la Loi du 13 février 1790 avait aboli les ordres religieux ; et que le 6 août 1791, le District de Soissons envoyait à la fonte l'orfèvrerie de la Chartreuse de Bourgfontaine s'élevant à 213 marcs 7 onces et 6 gros :

« L'an 1791, le 8^e jour du mois de septembre, le corps du
« très vénéré Père dom Louis Chéron, Prieur de la Chartreuse
« de Bourgfontaine, âgé de 73 ans, décédé d'hier a été inhumé
« dans le cimetière de ladite Chartreuse, par moi, Vicaire
« sous signé, etc... ».

En lisant ces lignes on songe à la fin de ce Prieur qui apparaît comme le dernier dans les registres de Bourgfontaine. Mais afin que la Foi et l'Ordre demeurent, malgré la persécution, les Chartreux nommèrent un nouveau Prieur : dom Andrieu. Le Monastère sera définitivement fermé le 1^{er} octobre 1792. Dom Andrieu mourra en 1794 en prison à Aurillac, dom Pierre Minard mourra incarcéré en 1793. Trois autres des Chartreux de Bourgfontaine, condamnés à la déportation en Guyane, mourront de privation en juillet et août 1794.

Ainsi c'est par un martyrologe que se termine l'histoire des registres de la Chartreuse de Bourgfontaine.

A. MOREAU-NÉRET.



Le P. Teilhard de Chardin et les combats de la Forêt de Villers-Cotterêts (JUILLET 1918)

La présente communication a son origine dans un propos tenu au cours de la sortie annuelle de notre Société en 1965, à Chavres et au Plessis-au-Bois.

L'abbé Lesueur, curé de Vauciennes, nous apprit qu'il tenait d'un de ses confrères l'assurance que le Père Teilhard de Chardin avait desservi sa paroisse pendant la guerre de 1914-1918.

En raison de la personnalité du Père Teilhard, dont l'audience va s'amplifiant depuis quelques années, il nous a paru intéressant d'essayer d'éclaircir ce petit point d'histoire locale.

Mais vous serez sans doute — comme je l'ai été moi-même — déçus, en apprenant que le passage du Père Teilhard à Vauciennes se situe en juillet 1918, c'est-à-dire à une époque où la population du village étant évacuée, son séjour n'a pu avoir d'autres témoins que les soldats de son unité, et que ce passage n'a duré que quatre jours : du 12 au 16 juillet 1918, ce qui suffit à expliquer qu'il n'ait laissé aucune trace sur les registres paroissiaux.

Plusieurs chances ont, pourtant, favorisé mon enquête.

L'abbé Lesueur m'a prêté un livre où ont été réunies les lettres adressées pendant la guerre par le Père Teilhard à sa cousine, Marguerite Teillard-Chambon. Et, alors qu'aucune des lettres écrites du 16 octobre 1917 au 9 juillet 1918 n'ont été retrouvées, deux lettres écrites de Vauciennes, les 12 et 14 juillet 1918, figurent dans le recueil publié sous le titre « Genèse d'une Pensée ».

Mon autre chance fut qu'il existe à Paris, au Muséum d'Histoire Naturelle, une fondation Teilhard de Chardin, où j'ai été reçu par une dame très aimable, Mademoiselle Janine Mortier, qui en est la Présidente. Mademoiselle Mortier a bien voulu me confier une lettre *inédite* du Père Teilhard à ses parents, où il décrit la bataille du 18 juin 1918, et me mettre en rapport avec deux des derniers survivants de l'unité où servait alors le Père.

Telles sont les sources de mon information.

— Pierre Teilhard de Chardin, né en 1881, a donc 33 ans quand éclate la première guerre mondiale. Il termine alors en Angleterre les longues études que la Compagnie de Jésus impose à ses postulants.

Parti à l'appel de sa classe en décembre 1914, il appartient bientôt au 4^e Régiment Mixte de Zouaves-Tirailleurs, régiment de choc qui, de 1915 à 1918, est promené de l'un à l'autre des champs de bataille qu'allument les offensives de cette guerre : les Flandres et la Somme en 1915, Verdun en 1916, la Champagne en 1917, enfin, en 1918, la 2^e bataille de la Marne qui devait le conduire de Villers-Cotterêts jusqu'à l'Ailette.

— Aucun des grands ouvrages du Père Teilhard ne date de ces années de guerre. Le premier, « Le Milieu Divin », n'est que de 1926. Mais la lecture des lettres qu'il écrivit alors à sa famille suffit à nous convaincre qu'il mûrit, dès cette époque, le souci d'édifier une synthèse de sa foi et de ses connaissances profanes.

— Aux premiers jours de juillet 1918, le 4^e Régiment Mixte de Zouaves-Tirailleurs, qui venait de tenir le secteur avancé de Noyon, est ramené au Sud de l'Oise, en Forêt de Compiègne :

« Nous bivouaquons sous la tente, parmi les grands hêtres ;
« par ce beau temps, la vie en plein bois a des charmes réels »,
écrit-il le 9 juillet.

Trois jours plus tard, le 12 juillet 1918, il date de Vauciennes une lettre manifestement écrite dès le matin, avant de faire mouvement. En voici l'essentiel :

« Je t'écris au matin d'un déplacement assez brusque, qui va
« nous ramener d'une cinquantaine de kilomètres vers le Sud,
« sans nous rapprocher sensiblement des lignes. Nul ne sait
« ce que signifie exactement ce mouvement. Il y aura sans
« doute une part, plus ou moins brève, de repos. Mais il y a
« aussi beaucoup de bruits qui courent, touchant divers rema-
« niements que nous pourrions subir. Et puis, à quel point du
« front nous destine-t-on finalement ? Je te ferai comprendre
« cela, à mesure. Je doute fort, en tous cas, que la saison des
« loisirs soit revenue pour moi.

« Ce qu'il y a de sûr, c'est que nous allons quitter la forêt,
« et je prévois que je regretterai son abri, et son enveloppe-
« ment, qui fait sentir d'une manière si palpable, si immédiate,
« notre immersion dans le fouillis des existences. La forêt de
« Compiègne a des futaies encore plus belles que celle de
« Laigue. On peut errer, des heures entières, à travers une
« interminable colonnade de troncs droits et lisses, sur un
« tapis de feuilles sèches, sous de véritables ogives de verdure.
« — Impossible d'imaginer un plus beau temple pour le recueille-
« ment — J'ai éprouvé bien souvent, comme toi, que la Nature
« est beaucoup plus inquiétante que satisfaisante : elle est
« manifestement la base de Quelque Chose, la figure de
« Quelqu'un, d'indéfinissable ; et on ne saurait se reposer en
« elle, je le sens du moins, qu'en allant jusqu'au Terme qui
« se cache »...

Le surlendemain 14 Juillet, nouvelle lettre à sa cousine écrite de Vauciennes :

« ...Le changement dont je te parlais dans ma dernière lettre
« s'est effectué. Nous sommes maintenant hors des forêts,
« mais encore à proximité d'elles — et je t'assure que leur
« épais moutonnement est un beau spectacle, quand on le voit
« se profiler, à cinq ou six kilomètres de distance, au bout
« d'une véritable mer de blés jaunissants. Après plusieurs
« semaines passées en plein bois, on apprécie avec une âme
« rajeunie le charme des grands horizons. Nous sommes fort
« bien cantonnés dans les maisons ouvrières d'une sucrerie
« récemment abandonnée. Ce qu'on attend de nous est toujours
« fort mystérieux — d'autant que la division est en ligne
« depuis deux mois. Mais les probabilités sont pour que nous
« ne moisissions pas ici. Je le regrette un peu, car j'ai une
« chambre, un sommier, une table — et une église à un quart
« d'heure. Ce matin, j'ai pu dire ma messe (la troisième depuis
« mon passage à l'Institut). Je ne t'ai pas oubliée... ».

La lettre suivante, du 24 juillet, est écrite de Morienvail :

« Un mot seulement pour te dire que je suis depuis ce matin
« relevé et hors de la bataille ».

Mais entre temps, que s'est-il passé ?

Il nous l'apprend lui-même dans sa lettre adressée le 25 juillet à ses parents :

« En recevant mes cartes bleues, vous vous êtes facilement
« doutés que j'étais dans la bagarre. Le régiment a eu l'honneur
« d'être première vague d'assaut dans un secteur important
« près de la forêt de Retz. Voilà une destination que je ne
« soupçonnais pas en vous écrivant ma lettre du 16. Pour une
« fois, enfin, le secret avait été parfaitement gardé sur l'affaire,
« au point que nous n'avons deviné la solennité de l'heure
« qu'en voyant pénétrer en même temps que nous, sous bois,
« un cortège de tanks, mystérieusement et nuitamment. Dès le
« surlendemain, la division partait à l'assaut.

« Les récits des journaux m'ont paru, dans l'ensemble, assez
« véridiques. Le premier jour, l'ennemi, absolument surpris, a
« tout lâché et s'est laissé prendre, hommes et canons. Et puis,
« au bout de deux jours, la lutte est devenue acharnée, pied
« à pied. C'est la rase campagne, mais sous une densité
« extrême de balles et d'obus, avec les avions et les tanks en
« plus. Ceux-ci, dans notre coin, n'ont donné qu'une demi-
« satisfaction : même les tanks légers sont encore trop lents,
« vulnérables donc par les obus, et ils chavirent trop souvent.
« Et pourtant, on ne peut s'empêcher de les admirer quand ils
« passent, trapus, cuirassés, puissants.

« J'ai vu ce jour-là la plus grande bataille qu'homme ait
« peut-être jamais contemplée. Vous figurez-vous les immen-
« ses plateaux du Soissonnais mouchetés de petites taches
« mouvantes qui s'avancent par files, puis s'arrêtent et se
« terrent. Un peu partout des flocons blancs, noirs, grisâtres,
« jaillissent de terre, s'acharment au-dessus des plis de ter-

« rain, les craquements des obus se détachant sur un crépitement continu de mitrailleuses. Et puis, il y a des taches qui s'arrêtent définitivement... Les grands champs de blés sont semés par endroits de cadavres. J'ai habité, durant un jour, un observatoire d'où le spectacle apparaissait dans toute son étendue et aussi dans tout son contraste entre la beauté des champs et le voile de mort implacable qui les recouvrait. Ici, une bande d'hommes traversant une croupe où les balles font jaillir des taches de poussière ; là, un char, suivi de ses accompagnateurs, qui paraît flotter lentement sur un océan d'épis jaunes ; ailleurs, d'autres chars qui brûlent dans une fumée noire ; par-dessus tout cela, des avions en bandes qui passent très bas, en mitraillant au hasard, et des saucisses qui planent et regardent ; avions et saucisses peuvent finir éventuellement comme les tanks, en une vaste flamme fuligineuse. C'est prodigieusement varié et vaste comme spectacle, mais encore plus prodigieusement morne et inanimé. La personnalité humaine est, en apparence, absolument noyée dans ce grand remous de forces brutales, de mouvements anonymes et de bruits inarticulés, lesquels sont pires qu'un silence. Et pourtant, c'est beau et attachant quand même ».

Les renseignements que m'ont obligeamment fournis deux survivants du 4^e Mixte permettent de reconstituer la part que prit le régiment à l'offensive Mangin du 18 juillet.

Il partit à l'attaque des creutes de Chavigny, à 4 h. 35, collant à un formidable barrage roulant qui anihile toute réaction allemande ; il progresse d'abord rapidement : traverse le bois du Mausolée, déborde Vauxcastille par le Sud, descend les pentes du ravin de la Savières et se reforme à l'abri du talus de la voie ferrée, à 500 m SW de Vierzy.

Plus de 4 km sont ainsi parcourus en deux heures. L'attaque est aussitôt reprise sur le plateau Sud de Vierzy, mais là, elle est ralentie par les défenses allemandes installées dans ce village et à Vauxcastille, où elles tiendront jusqu'à la nuit.

Celle-ci arrêtera notre régiment vers la Baraque des 4 Chemins.

L'attaque, reprise le 19, avec l'appui de chars cette fois, le portera le soir jusqu'à la route de Parcy à Tigny.

Les deux jours suivants, 20 et 21 juillet, seront marqués par de vains assauts pour déloger l'ennemi de Tigny. 7 km au total auront été reconquis en 4 jours.

Le 23, le 4^e Mixte, qui a perdu plus de 700 des siens, est relevé et va cantonner à Morienvall.

— M m'a semblé intéressant de poser à un des anciens camarades de combat du Père Teilhard les deux questions suivantes :

— Que pensait-on du Père autour de lui ?

— Présentait-on son génie ?

Voici ses réponses :

— « J'ai connu notre aumônier, mais à peine son nom. C'était pour nous : Monsieur l'Aumônier, comme Monsieur le Major. Le 4^e Régiment Mixte de Zouaves-Tirailleurs était formé de 2 bataillons de Tirailleurs et d'un bataillon de Zouaves. Les Tirailleurs étant musulmans, sauf quelques cadres, l'aumônier se trouvait de préférence dans notre bataillon, mais, sur le champ de bataille, il ne faisait aucune différence pour donner ses soins aux blessés ».

— A la question : présentait-on son génie ? — « Ici, je dois vous dire en toute franchise : non. Mais il était en étroite relation avec l'aumônier du 4^e Zouaves : le Père Joyeux, de Carthage, un grand lettré. Pour nous, il n'y avait du génie que dans la Victoire ».

Je pourrais terminer sur ces mots.

— Je veux tout de même vous signaler que, dans le cadre de la célébration du cinquantenaire de la bataille de Verdun, un mémorial à la 38^e Division d'Infanterie, à laquelle appartenait le 4^e Régiment Mixte de Zouaves-Tirailleurs — a été inauguré le 23 octobre dernier, à Thiaumont, pour rappeler que c'est cette Division qui, le 24 octobre 1916, a repris le fort et le village de Douaumont.

Le seul nom qui figure sur ce monument est celui du Père Teilhard de Chardin, caporal-brancardier du 4^e Régiment Mixte, bien qu'il ne soit pas mort sur le champ de bataille...

C. VIVANT.



Activités de la Société Historique Régionale de Villers-Cotterêts en 1966

I. — Communications.

1) *Découvertes et recherches concernant l'Abbaye de Lieu-Restauré.*

M. Pottier a fait un exposé sur les très intéressantes découvertes faites au cours des fouilles qu'il exécute avec le concours

de MM. Michel Maitre et Daniel Gibert. Il nous a montré à cette occasion la reproduction par estampage des belles pierres tombales du 14^e siècle qui viennent d'être mises à jour en recherchant le niveau du pavement primitif de l'église.

M. Ancien, à la suite de recherches approfondies a pu nous retracer l'histoire des Seigneurs de Gaune, dont on a ainsi retrouvé les pierres tombales à Lieu-Restauré. Il nous a précisé la curieuse origine du Fief de Gaune.

M. Lavagne d'Ortigue nous a aimablement communiqué l'étude qu'il a faite sur ce que sont devenus les Prémontrés de Lieu-Restauré après la suppression de l'Abbaye en 1790.

2) *Fouilles de l'Abbaye de Vauclair.*

M. Pottier nous a mis au courant des fouilles actuellement en cours à Vauclair et nous a présenté la remarquable maquette qu'il a faite de l'ancienne charpente du bâtiment des Moines, qui fut détruit lors des combats du Chemin des Dames.

3) *Un curieux abbé de St-Arnoult de Crépy-en-Valois, au 17^e siècle.*

Le R. P. Dimier nous a communiqué l'étude qu'il vient de faire sur l'Abbé Louis de Coursillon de Dangeau, lecteur du Roi et sur ses pittoresques conceptions, notamment en matière de grammaire.

4) *Histoire du Château de Montgobert.*

M. Marc Thibout, Conservateur en Chef du Musée des Monuments français, a bien voulu rédiger pour notre Société une étude sur la construction du Château de Montgobert, à l'aide de documents inédits conservés dans la famille de son aïeul Desplasse, qui construisit le château. Il a eu l'amabilité de nous remettre également des photographies des portraits de Desplasse et de sa fille Mme Lempereur.

5) *La Commune de Largny-sur-Automne pendant la Révolution.*

M. Moreau-Néret nous a montré comment cette commune vécut pendant la Terreur, sous la direction de son maire, l'abbé Jacques Conseil, dans des conditions difficiles et souvent émouvantes. Les documents retrouvés prouvent combien les réactions de nos villages étaient différentes de ce que l'on écrit généralement dans les manuels d'histoire.

6) *Les lettres du Général Alexandre Dumas.*

M. Frossart a présenté un commentaire très curieux de ces lettres qui viennent d'être léguées par M. d'Hauterive au Musée Alexandre Dumas.

A cette occasion, M. Leroy nous a montré les timbres émis par la République d'Haïti à la gloire des trois Dumas.

7) *L'histoire des champignonnières.*

M. Grout, maire d'Emeville, qui joue un rôle important dans les organisations professionnelles des champignonnistes, nous a fait vivre les problèmes que pose la culture des champignons, notamment dans notre région.

Nous devons également remercier :

a) — M. Blais, Directeur de l'Institut National Agronomique, de nous avoir si aimablement donné le plan de la Forêt de Retz par le brigadier Fillon, daté de 1869, ainsi que les œuvres de M. Eugène Reuss, qui fut au titre des Eaux et Forêts, chargé de la Forêt de Retz.

b) — M. Castagnou, Ingénieur général des Eaux et Forêts, de nous avoir communiqué des extraits de l'ouvrage de John Terraine (la bataille de Mons) concernant les combats du 1^{er} Irish Guards, dans la forêt de Villers-Cotterêts le 1^{er} septembre 1914.

c) — Mme Guyot, maire de Vauciennes, et M. Mathieu, Président de la Sucrierie de Vauciennes, grâce auxquels nous avons eu la photocopie de la vente de la terre de Chavres comme bien national à la suite de la condamnation à mort en 1793 de Gabriel Auguste de Mazancourt.

d) — M. Mascitti, qui nous a présenté une remarquable collection de fossiles et d'éléments géologiques trouvés dans notre région. Une section spéciale de l'exposition de Montgobert a d'ailleurs été consacrée à ces pièces.

**

II. — La sortie annuelle a été consacrée à la visite du village de Louâtre et nous avons été accueillis par M. Maurice, maire.

M. Ancien nous a fait l'historique complet de Louâtre, puis ensuite des exposés sur les principaux monuments. Après la visite de l'église, nous avons été reçus par M. et Mme Mure, dans l'ancien manoir du 16^e siècle, construit par Jean d'Estrées, grand Maître de l'Artillerie ; nous avons eu ainsi l'occasion de remercier M. Mure du don magnifique qu'il vient de faire au Musée de Soissons de divers objets et notamment de pièces d'orfèvrerie mérovingienne trouvés au cours des fouilles de Louâtre : une analyse de ces fouilles, faite par M. Bernard Madelénat, a été publiée dans le tome XI des Mémoires de la Fédération.

Nous avons été ensuite accueillis par M. et Mme de Wulf dans leur charmant manoir du 16^e siècle.

M. et Mme Maurice ont eu la grande amabilité de nous recevoir chez eux à Violaine et de nous montrer les objets

trouvés à l'emplacement de la villa gallo-romaine dont on a commencé les fouilles à Violaine. Nous les remercions vivement de la délicieuse collation qu'ils ont offerte aux membres de notre Société.

III. — Exposition de Montgobert.

Cette exposition, organisée par le Comte d'Albuféra, maire de Montgobert, M. des Lions, Président fondateur du Club de Retz et M. Moreau-Néret, Président de notre Société, a été inaugurée par M. le Préfet Perreau-Pradier, entouré de nombreuses personnalités. Elle a eu un succès considérable, puisqu'il y a eu près de 4.000 visiteurs.

Un magnifique programme a été édité à cette occasion, de façon à reproduire en couverture le beau dessin du tombeau du Général Leclerc à Montgobert, par M. Praquin.

Les tableaux, gravures et dessins de MM. Bouroux, Demeurisse, Girard, Legrain, Morand, Oualle, Praquin et Vila, les sculptures de MM. Bartelly-Daillon et Raoux, les tapisseries de Mmes Baillon, Couffinhal, Saint-Pierre-Desclève, ont montré la vitalité artistique de notre région.

Une salle était consacrée au sauvetage des monuments en péril et avait été aménagée par M. Pottier. Une autre salle, dont la présentation était due à MM. Mascitti et Couffinhal, permettait de voir un ensemble de fossiles et de curiosités minéralogiques, trouvés dans notre sol.

La partie historique qui incombait à notre Société, groupait un ensemble fort important de pièces et de documents concernant Montgobert et son château - l'abbaye de Valsery - Cœuvres et le château des d'Estrées - Soucy et St-Pierre-Aigle, autres villages de la région du ru de Retz. Nous remercions tous ceux qui ont mis à la disposition de l'Exposition ces pièces et documents ; d'abord et avant tout le Comte d'Albuféra, à qui nous devons d'avoir pu connaître les précieuses archives de Montgobert, ainsi que de nombreux objets et documents provenant du Général Leclerc, de Pauline Bonaparte, du Maréchal Davout ; et également M. Ancien, le Comte de Bertier de Sauvigny, M. Buffenoir, ainsi que la Direction départementale des Archives, le Musée de Soissons et la Bibliothèque municipale de Soissons. Nous remercions également Mme de Vivaise de l'aide précieuse qu'elle nous a apportée en installant des meubles et des fleurs, de façon à rendre l'exposition plus vivante.

IV. — Publication.

La publication d'une brochure sur Largny-sur-Automne était attendue depuis longtemps par tous ceux qui s'intéressent à notre histoire locale. On y trouvera, sous la signature de M.

Moreau-Néret et du regretté M. Toupet, l'histoire du village depuis l'époque gauloise marquée par la découverte du trésor des Morini, l'histoire de l'église, celle des principaux fiefs et des trois manoirs qui subsistent, de même que celle des moulins et de la demeure des Charmettes, enfin l'histoire tantôt pittoresque, tantôt émouvante de la famille de Condren et une étude sur les anciennes voies de ce secteur. On peut se procurer cette brochure au prix de 5 F à la Société historique.

V. — Mise en valeur touristique de notre région.

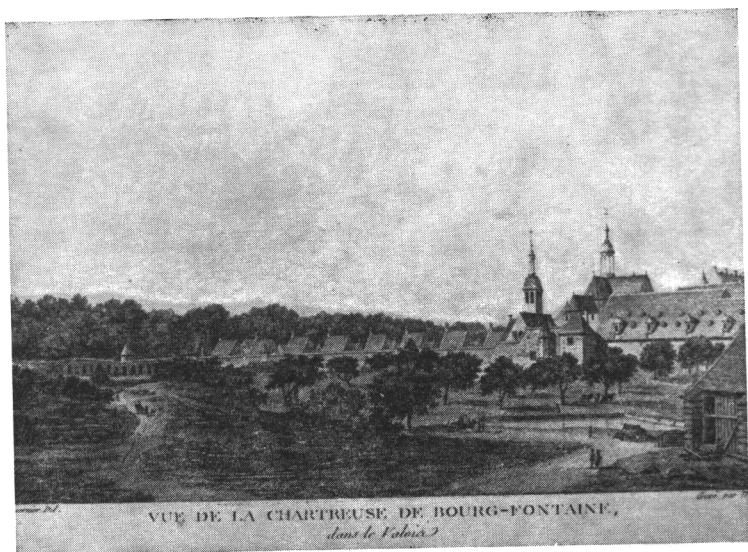
Nous ne saurions terminer ce compte rendu des activités de notre Société sans marquer la grande joie que nous avons eue de voir enfin disparaître le mur de prison qui séparait le château de Villers-Cotterêts du Parc. Depuis des années, nous demandions cet aménagement du Château et nous avons tenu à attirer l'attention des organismes intéressés sur l'utilité de cette œuvre, en faisant en 1964 une exposition sur Villers-Cotterêts au 18^e siècle, puis en aménageant l'an dernier une rétrospective historique au Château de Villers-Cotterêts pour en faire revivre le passé.

Nous remercions aujourd'hui tous ceux qui ont permis cette réalisation et particulièrement M. le Préfet, M. le Maire de Villers-Cotterêts, M. l'Architecte en Chef des Monuments historiques et le Directeur de l'Office du Tourisme, qui fut le maître d'œuvre.

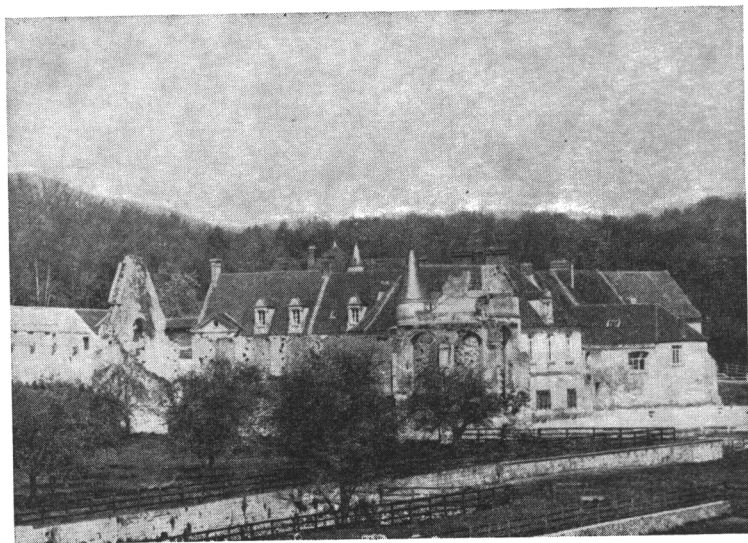
Nous nous félicitons également de voir la renaissance du Syndicat d'Initiative de Villers-Cotterêts, qui sera si utile pour le développement touristique et artistique de notre région.

Nous signalons enfin que le magnifique tableau de Jouvenet, conservé dans l'église d'Haramont et provenant de l'Abbaye de Longpré, qui représente l'Éducation de la Vierge, a figuré à l'Exposition Jouvenet, organisée au Musée de Rouen. Le catalogue de cette Exposition qui en a donné une belle photographie, nous montre la place que tient ce tableau dans l'œuvre de Jouvenet.





La Chartreuse de Bourgfontaine vue par Tavernier - 1789



La Chartreuse de Bourgfontaine, état actuel

(Photographies M. J. Desclève)